NOT TO BE ISSUED OUT
WITHOUT PERMISSION.

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 28 September, 2015

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

TRAITE

D'ECONOMIE POLITIQUE,

OU

2234

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES;

QUATRIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE ET AUGMENTÉE,

A LAQUELLE SE TROUVE JOINT UN ÉPITOME DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE:

PAR JEAN-BAPTISTE SAY,

Chevalier de Saint-Wolodimir, membre de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Naples, de la Société royale de Madrid et d'Avila, de celle de Zurich, etc.; Professeur d'Économie politique à l'Athénée de Paris.

TOME SECOND.

Vol II

27821

RR h 17

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue Hautefeuille, n° 8.

M. D. DCCC. XIX.

1819

Fo 339.4
Say/'18a
27821

TRAITÉ

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

LIVRE SECOND.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des fondemens de la valeur des choses ; de la quantité offerte, et de la quantité demandée.

Dans le livre qui précède, j'ai exposé les principaux phénomènes de la production. On a pu voir que l'industrie humaine, aidée des capitaux et des fonds de terre, crée toutes les utilités, premiers fondemens de toutes les valeurs; on a pu voir en quoi les circonstances sociales et l'action du gouvernement sont favorables ou nuisibles à la production.

Dans ce Livre-ci, sur la distribution des richesses, il s'agit d'abord d'étudier la nature de la chose à distribuer, de la Valeur; nous chercherons ensuite à connaître les lois suivant lesquelles cette valeur une fois créée, se distribue dans la société et forme les revenus des personnes qui la composent.

Évaluer une chose, c'est déclarer qu'elle doit être estimée autant qu'une autre chose qu'on désigne. Toute autre chose, pourvu qu'elle ait une valeur, peut servir de terme de comparaison. Ainsi, une maison peut être évaluée en blé comme en argent. Si, lorsqu'on évalue une maison *vingt mille francs* en argent, on a une idée un peu plus précise de sa valeur, que lorsqu'on l'évalue *mille hectolitres* de froment, c'est uniquement parce que l'habitude d'apprécier toute chose en numéraire, nous permet de nous former l'idée de ce que peuvent valoir vingt mille francs, c'est-à-dire, l'idée des choses qu'on peut avoir pour vingt mille francs, plus vite et plus exactement que nous ne pouvons nous former une idée des choses qu'on peut avoir en échange de mille hectolitres de froment. Néanmoins, en supposant que le prix de chaque hectolitre de froment soit de *vingt francs*, ces deux évaluations sont pareilles.

Dans toute évaluation, la chose qu'on évalue est une quantité donnée, à laquelle rien ne peut être changé. Une maison désignée est une quantité donnée; c'est la quantité d'*une* chose appelée *maison*, située

dans tel lieu, et conditionnée de telle manière. L'autre terme de la comparaison est variable dans sa quantité, parce que l'évaluation peut être portée plus ou moins haut. Quand on évalue une maison vingt mille francs, on porte à vingt mille la quantité des francs qu'on suppose qu'elle vaut, dont chacun pèse 5 grammes d'argent mêlé d'un dixième d'alliage. Si l'on juge à propos de porter l'évaluation à vingt-deux mille francs, ou de la réduire à dix-huit mille, on fait varier *la quantité* de la chose qui sert à l'évaluation. Il en serait de même si l'on évaluait le même objet en blé. Ce serait *la quantité* du blé qui déterminerait le montant de l'évaluation.

L'évaluation est vague et arbitraire tant qu'elle n'emporte pas la preuve que la chose évaluée est généralement estimée autant que telle quantité d'une autre chose. Le propriétaire d'une maison l'évalue 22 mille francs; un indifférent l'évalue 18 mille fr.; laquelle de ces deux évaluations est la bonne? Ce peut n'être ni l'une ni l'autre. Mais lorsqu'une autre personne, dix autres personnes, sont prêtes à céder en échange de la maison, une certaine quantité d'autres choses, 20 mille francs, par exemple, ou mille hectolitres de blé, alors on peut dire que l'évaluation est juste. Une maison qu'on peut vendre, si l'on veut, 20 mille francs, *vaut* 20 mille francs. (1)

(1) M. Louis Say, de Nantes, mon frère, a attaqué ce principe dans un petit ouvrage intitulé : *Principales causes de la*

Si une seule personne est disposée à la payer ce prix ; s'il lui est impossible, après l'avoir acquise, de la revendre ce qu'elle lui a coûté, alors elle l'a payée au-delà de sa valeur. Toujours est-il vrai qu'une valeur incontestable est *la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, du moment qu'on le désire, en échange de la chose dont on veut se défaire.* (1)

C'est ce que dans le commerce, et toutes les fois que les évaluations sont faites en numéraire, on appelle le *prix courant.*

Richesse et de la Misère des peuples et des particuliers, in-8° *de* 156 *pages*. Paris, *Déterville*. Il pose que les choses ne sont des richesses qu'en raison de l'utilité qu'elles ont, et non en raison de celle qu'on leur reconnaît. Cela est incontestable en morale ; mais dans la science des richesses, on ne peut estimer les choses que ce qu'elles se vendent. L'utilité qui n'est pas déterminée ainsi, est une quantité arbitraire, vague, différente selon les personnes, dans le même temps et dans le même lieu. Ce n'est que depuis que l'économie politique a su la constater *comme un fait* dont elle a assigné les causes et montré les conséquences, qu'elle est devenue une science positive.

(1) Dans les premières éditions de cet ouvrage, j'avais dit que la mesure de la valeur était *la valeur* d'un autre produit. Cette expression n'était pas exacte. La mesure de la valeur est *la quantité* d'un autre produit. Il résultait de cette erreur du louche dans plusieurs démonstrations. C'est ce que diverses critiques, même injustes, m'ont fait apercevoir. *Fas est ab hoste doceri.*

Apprenons maintenant les lois qui pour chaque chose déterminent sa valeur ou son prix courant.

Le besoin qu'on a des choses, dépend de la nature physique et morale de l'homme, du climat qu'il habite, des mœurs et de la législation de la société dont il fait partie. Il a des besoins du corps, des besoins de l'esprit et de l'âme; des besoins pour lui-même, d'autres pour sa famille; d'autres encore comme membre de la société. Une peau d'ours et un renne sont des choses de première nécessité pour un Lapon; tandis que le nom même en est inconnu au lazzarone de Naples. Celui-ci, de son côté, peut se passer de tout, pourvu qu'il ait du macaroni. De même, les cours de judicature, en Europe, sont considérées comme un des plus forts liens du corps social; tandis que les habitans indigènes de l'Amérique, les Tartares, les Arabes, s'en passent fort bien. Nous ne considérons ici ces besoins que comme des *quantités données*, sans en rechercher les causes.

De ces besoins, les uns sont satisfaits par l'usage que nous faisons de certaines choses que la nature nous fournit gratuitement, telles que l'air, l'eau, la lumière du soleil. Nous pouvons nommer ces choses des *richesses naturelles*, parce que la nature seule en fait les frais. Comme elle les *donne* à tous, personne n'est obligé de les acquérir au prix d'un sacrifice quelconque. Elles n'ont donc point de valeur échangeable.

D'autres besoins ne peuvent être satisfaits que par

l'usage que nous faisons de certaines choses auxquelles on n'a pu donner l'utilité qu'elles ont, sans leur avoir fait subir une modification, sans avoir opéré un changement dans leur état; sans avoir, pour cet effet, surmonté une difficulté quelconque. Tels sont les biens que nous n'obtenons que par les procédés de l'agriculture, du commerce ou des arts. *Ce* sont les seuls qui aient une valeur échangeable. La raison en est évidente : ils sont par le fait seul de leur production, le résultat d'un échange dans lequel le producteur a *donné* ses services productifs pour *recevoir* ce produit. On ne peut dès lors les obtenir de lui qu'en vertu d'un autre échange, en lui donnant un autre produit qu'il puisse estimer autant que le sien.

Ces choses peuvent être nommées *richesses sociales*, parce qu'aucun échange n'est possible sans qu'il y ait une relation sociale, et parce que c'est seulement dans l'état de société que le droit de posséder exclusivement ce qu'on a obtenu par la production ou par l'échange, peut être garanti.

Observons en même temps que les richesses sociales sont, en tant que richesses, les seules qui puissent devenir l'objet d'une étude scientifique, 1°. parce que ce sont les seules qui soient appréciables, ou du moins les seules dont l'appréciation ne soit pas arbitraire; 2°. parce qu'elles seules se forment, se distribuent, et se détruisent suivant des lois que nous puissions assigner.

Après avoir appris en quoi consiste cette qualité que possèdent certaines choses et qu'on nomme *valeur*, ou plus exactement *valeur échangeable*, nous en entrevoyons déjà la source. Les richesses sociales ont une valeur, parce que nous sommes obligés de les acheter. Avec quoi les payons-nous? Avec des services productifs. Après cet achat, et une fois que nous les avons acquises à ce prix, nous sommes réellement plus riches, nous avons des moyens de satisfaire plus de besoins; et, si les richesses que nous avons acquises par nos services productifs, ne conviennent à aucun de nos besoins, nous pouvons nous en servir pour obtenir ce qui nous manque; nous pouvons les échanger contre d'autres produits.

Les autres produits que nous obtenons en échange, sont de leur côté des résultats de quelques autres services productifs; de sorte que les échanges que nous faisons de deux produits, ne sont en effet que l'échange des services productifs dont ces deux produits sont le résultat. Lorsque j'échange 15 kilogrammes de froment contre un kilogramme de café, j'échange les services productifs qui ont formé 15 kil. de froment, contre ceux qui ont formé un kil. de café. (1)

(1) A peine est-il besoin de rappeler que lors même que les marchandises ne s'échangent pas en nature, mais contre de la monnaie d'argent, les transactions de ce genre équivalent toujours à des échanges en nature. Personne, parmi ceux qui

Il en résulte qu'il s'établit une valeur courante, un prix courant pour les services productifs comme pour les produits. En effet, si les services qui ont créé 15 kil. de froment peuvent, au moyen des échanges, obtenir indifféremment pour indemnité, soit 15 kil. de froment, soit 1 kil. de café, ils peuvent également obtenir tout ce qui a la même valeur que 15 kil. de froment; c'est-à-dire, par supposition, une aune de toile de coton, cinq aunes de ruban, une douzaine d'assiettes, etc. : et s'il arrivait que les 15 kil. de froment ne pussent pas obtenir en échange tout-à-fait cette quantité de chaque chose, alors les services productifs qui ont coopéré à la formation du froment ne recevraient pas une indemnité aussi forte que ceux qui se seraient appliqués à la fabrication des assiettes, etc. Une partie d'entre eux se retirerait de la première de ces fabrications en faveur des autres, jus-

---

vendent, ne reçoit de l'argent pour consommer l'argent soi-même; on le reçoit pour acheter autre chose; on ne fait donc, dans la réalité, qu'échanger les produits qu'on vend contre les produits qu'on achète. Quand j'ai vendu 15 kilog. de froment 4 francs, et que j'ai acheté avec cet argent un kilog. de café de 4 francs, je me suis trouvé possesseur de cette quantité de café au lieu de cette quantité de froment; j'ai donc, en réalité, troqué mon froment contre du café, et la monnaie qui m'a servi dans cette transaction, m'est devenue aussi étrangère que si je ne l'avais jamais possédée. Je suis donc fondé à dire que la valeur des choses s'établit de l'une par rapport à l'autre, et non pas seulement par rapport à la monnaie d'argent.

qu'à ce qu'ils fussent demandés et payés autant que tout autre service analogue.

Chaque espèce de service productif a même un prix courant qui lui est particulier. Celui qui, dans la production de 15 kil. de froment, ne peut prétendre qu'à la 15e partie de ce produit, ne prétend qu'à la 15e partie de tout autre produit que l'on peut acheter avec les 15 kil. de froment, à la 15e partie de 4 francs, et ainsi des autres.

C'est, comme on voit, la valeur d'une multitude de produits balancés entre eux, qui fonde la valeur courante des services productifs (1), et ce n'est pas la valeur des services productifs qui fonde la valeur des produits, ainsi que l'ont avancé quelques auteurs (2); et comme c'est l'utilité du produit qui le fait rechercher, qui lui établit une valeur, c'est la faculté de pouvoir créer cette utilité qui fait rechercher les services productifs, qui leur établit une valeur; valeur qui équivaut pour chacun d'eux à l'importance de sa coopération, et dont le total forme,

---

(1) On aurait tort d'inférer de ce que je dis ici, que lorsqu'un produit qui a coûté 4 francs de frais de production ne peut néanmoins se vendre que 3 francs, ses services productifs ne vaillent que 3 francs. Il résulte seulement de ma doctrine que des services productifs qui pouvaient produire pour 4 francs de valeurs, n'en ont, dans ce cas particulier, produit que pour 3 francs.

(2) Ricardo, *Principes d'Économie politique*, ch. 30 de la traduction française.

pour chaque produit, ce qu'on appelle ses *frais de production.*

L'utilité d'un produit n'est pas restreinte à une seule personne; elle convient tout au moins à une classe de la société, comme certains vêtemens; ou à la société tout entière, comme la plupart des alimens qui conviennent aux deux sexes et à tous les âges. C'est par cette raison que la demande qui est faite d'un produit, d'un service productif, d'une chose quelconque, en embrasse une certaine quantité. La demande du sucre en France s'élève, dit-on, à plus de cinq cent mille quintaux par année. Même pour chaque individu, la demande qui est faite d'un certain produit en particulier peut être plus ou moins forte. Quelle qu'elle soit, appelons cette quantité la *quantité demandée.* D'un autre côté, la quantité de ce même produit qui peut être trouvée ou fabriquée, et par suite fournie à ceux qui en ont besoin, sera nommée *quantité offerte, quantité en circulation.*

Mais une restriction doit être faite par rapport à ces deux quantités. Il n'est aucune chose agréable ou utile qui ne pût être demandée en quantité indéfinie; car quelle est la personne qui ne serait disposée à recevoir ce qui peut contribuer à son utilité ou à son agrément? Qu'est-ce donc qui restreint effectivement la demande? C'est la possibilité de payer, de fournir assez de produits pour acquérir ceux qu'on souhaite d'obtenir. Quand tous les portefeuilles d'une grande

vélo demanderaient chacun un carrosse à six chevaux pour faire plus commodément leur métier, cela ne ferait pas monter d'une obole le prix des chevaux ni celui des carrosses.

Mais ces choses, au moyen desquelles on pourrait acquérir le produit désiré, sont bornées pour chaque personne; car ce sont des produits des fonds productifs de l'acquéreur; et quelque riche qu'il soit, ses fonds productifs et les produits qu'il en tire, ont des bornes.

Les fortunes, en tout pays, s'élèvent par gradations insensibles, depuis les plus petites fortunes qui sont les plus multipliées, jusqu'à la plus grande qui est unique. Il en résulte que les produits qui sont tous désirables pour la plupart des hommes, ne sont néanmoins demandés réellement et avec la faculté de les acquérir, que par un certain nombre d'entre eux; et par ceux-ci, en plus ou moins grande abondance. Il en résulte encore que le même produit ou plusieurs produits, sans que leur utilité soit devenue plus grande, seront plus demandés à mesure qu'ils seront à plus bas prix, qu'ils exigeront moins de services productifs pour être accomplis, parce qu'alors le nombre de leurs consommateurs peut s'étendre. Les classes qui demandent sont au contraire d'autant moins nombreuses, que la valeur du produit va en s'élevant.

Si, dans un hiver rigoureux, on parvient à faire des gilets de laine tricotée qui ne reviennent qu'à six francs, il est probable que tous les gens auxquels il res-

tera six francs après qu'ils auront satisfait à tous les besoins qui sont ou qu'ils regardent comme plus indispensables qu'un gilet de laine, en achèteront. Mais ceux auxquels, quand tous leurs besoins plus indispensables auront été satisfaits, il ne restera que 5 francs, n'en pourront acheter. Si l'on parvient à fabriquer les mêmes gilets pour 5 francs, le nombre de leurs consommateurs s'accroîtra de toute cette dernière classe. Ce nombre s'accroîtra encore si l'on parvient à les donner pour 4 francs; et c'est ainsi que des produits qui jadis n'étaient qu'à l'usage des plus grandes fortunes, comme les bas, se sont maintenant répandus dans presque toutes les classes.

L'effet contraire a lieu lorsqu'une marchandise hausse de prix, soit à cause de l'impôt, soit par tout autre motif. Elle cesse d'avoir le même nombre de consommateurs, car on ne peut acquérir en général que ce qu'on peut payer, et les causes qui élèvent le prix des choses, ne sont pas celles qui augmentent les facultés des acquéreurs. C'est ainsi qu'en Angleterre des classes très-nombreuses sont presque entièrement privées de l'avantage de consommer du vin naturel, et même beaucoup d'autres denrées. Il faut, pour pouvoir s'y procurer ces denrées, sacrifier une si grande quantité de produits ou de services productifs, que les seules personnes qui en ont beaucoup de reste peuvent faire un tel sacrifice.

En pareil cas, non-seulement le nombre des consommateurs diminue, mais chaque consommateur

réduit sa consommation. Il est tel consommateur de café qui, lorsque cette denrée hausse de prix, peut n'être pas forcé de renoncer entièrement aux douceurs de ce breuvage. Il réduira seulement sa provision accoutumée : alors il faut le considérer comme formant deux individus ; l'un disposé à payer le prix demandé, l'autre se désistant de sa demande.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur ne s'approvisionnant pas pour sa propre consommation, proportionne ses achats à ce qu'il espère de pouvoir vendre ; or la quantité de marchandises qu'il pourra vendre étant proportionnée au prix où il pourra les établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix sera moindre.

Dans un pays pauvre, des choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. Il y a des pays où les souliers, quoique peu chers, sont au-dessus de la portée de la plupart des habitans. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple : ce niveau est au-dessous des frais de production des souliers. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'état de s'en procurer, portent des sabots, ou bien vont les pieds nus. Quand malheureusement cela arrive pour une denrée de première nécessité, une partie de la population périt, ou tout au moins cesse de se renouveler. Telles sont les causes générales qui

bornent la quantité de chaque chose qui peut être demandée.

Quant à la quantité offerte, ce n'est pas seulement celle dont l'offre est formellement exprimée; c'est la quantité d'une marchandise que ses possesseurs actuels sont disposés à céder en échange d'une autre, ou, si l'on veut, à vendre au cours. On dit aussi de cette marchandise qu'elle est *dans la circulation.*

A prendre ces mots dans leur sens rigoureux, une marchandise ne serait dans la circulation qu'au moment où elle passe des mains du vendeur à celles de l'acheteur. Ce temps est un instant, ou du moins peut être considéré comme instantané. Il ne change rien aux conditions de l'échange, puisqu'il est postérieur à la conclusion du marché. Ce n'est qu'un détail d'exécution. L'essentiel est dans la disposition où est le possesseur de la marchandise de la vendre. Une marchandise est dans la circulation chaque fois qu'elle cherche un acheteur; et elle cherche un acheteur, souvent même avec beaucoup d'activité, sans changer de place.

Ainsi toutes les denrées qui garnissent les magasins de vente et les boutiques, sont dans la circulation.

Ainsi, quand on parle de terres, de rentes, de maisons, qui sont dans la circulation, cette expression n'a rien qui doive surprendre. Une certaine industrie même peut être dans la circulation, et telle autre n'y être pas, lorsque l'une cherche son emploi, et que l'autre l'a trouvé.

De la même raison, une chose sort de la circulation du moment qu'elle est placée, soit pour être consommée, soit pour être emportée autre part, soit enfin lorsqu'elle est détruite par accident. Elle en sort de même lorsque son possesseur change de résolution et l'en retire, ou lorsqu'il la tient à un prix qui équivaut à un refus de vendre.

Comme il n'y a de marchandise réellement offerte, que celle qui est offerte au cours, au prix courant, celle qui, par ses frais de production, reviendrait plus cher que le cours, ne sera pas produite, ne sera pas offerte. La quantité offerte sera donc d'autant plus considérable que le prix courant sera plus élevé; elle diminuera à mesure que le prix courant baissera.

Indépendamment de ces causes générales et permanentes qui bornent les quantités offertes et demandées, il y en a de passagères et accidentelles, dont l'action se combine toujours plus ou moins avec l'action des causes générales.

Quand l'année s'annonce pour être bonne et fertile en vins, les vins des récoltes précédentes, et même avant qu'on ait pu livrer à la consommation une seule goutte de la récolte nouvelle, baissent de prix parce qu'ils sont plus offerts et moins demandés. Les marchands redoutent la concurrence des vins nouveaux, et se hâtent de mettre en vente. Les consommateurs, par la raison contraire, épuisent leurs provisions sans les renouveler, se flattant de les renouveler plus tard à moins de frais. Quand plusieurs navires arrivent à

la fois des pays lointains, et mettent en vente d'importantes cargaisons, l'offre des mêmes marchandises devenant plus considérable relativement à la demande, leur prix baisse.

Par une raison contraire, lorsqu'on a lieu de craindre une mauvaise récolte, ou que des navires qu'on attendait ont fait naufrage, les prix s'élèvent au-dessus des frais de production.

Il y a aussi des monopoles voulus par la nature ou par les lois, qui empêchent perpétuellement de certaines choses d'être offertes au même degré que leurs analogues. Tels sont les vins de quelques crus privilégiés. Les services productifs de ces fonds de terre sont constamment moins offerts et plus demandés que d'autres. Le service de la poste aux lettres est de même dans presque tous les pays, à un prix-monopole.

Enfin, quelles que soient les causes générales ou particulières qui déterminent la plus ou moins grande quantité de chaque chose qui est offerte ou demandée, c'est cette quantité qui, dans les échanges, influe fondamentalement sur les prix (qui ne sont, l'on s'en souvient, que la valeur courante exprimée en monnaie). Chaque chose utile ou agréable serait indéfiniment demandée, si la difficulté de l'acquérir, ou le prix, ne mettait une borne à cette demande et ne la restreignait. D'un autre côté, elle serait indéfiniment offerte, si la même limite, le prix, ne bornait l'offre et ne la restreignait, car on ne peut douter

qu'en fait de choses susceptibles d'être produites, on offrirait indéfiniment ce qui serait acheté n'importe à quel prix. La demande pousse ainsi la limite du côté de la cherté ; et l'offre, à l'autre extrémité de la même ligne, la pousse du côté du bon marché ; mais des deux parts les forces diminuent à mesure que la limite s'éloigne, et le point où l'action de ces deux forces vient à se balancer, est celui où s'arrête la limite de la cherté et du bon marché, c'est-à-dire, le prix.

C'est ce qu'on exprime par cette formule : *En chaque lieu, à chaque époque, le prix de chaque chose s'élève d'autant plus que la chose est moins offerte et plus demandée ; et d'autant moins qu'elle est plus offerte ou moins demandée.* Ou par cette autre formule, *L'élévation des prix est en raison directe de la quantité demandée, et en raison inverse de la quantité offerte.*

Il se peut que l'utilité d'une chose, c'est-à-dire, le besoin qu'on en a, ne puisse pas en élever le prix au taux où le porteraient ses frais de production. Alors la chose n'est point produite. Elle coûterait plus qu'elle ne vaudrait. Je ne pense pas qu'à Paris le prix qu'on voudrait mettre au caviar (1) égalât les frais de production que ce mets pourrait coûter. La demande qu'il excite y est si bornée, qu'elle n'atteint pas à la limite de son prix, et l'on n'en produit point ; tandis

(1) Espèce de mets fait avec des œufs d'esturgeon.

qu'ailleurs on en produit et l'on en consomme en grande quantité.

Lorsqu'une loi fixe le prix des choses au-dessous des frais de production, la production s'arrête, parce que personne ne veut travailler à perte; ceux qui vivaient de ce genre de production, meurent de faim s'ils ne trouvent pas un autre emploi, et ceux qui pouvaient payer le produit suivant sa valeur naturelle, sont forcés de s'en passer. On supprime, en établissant une taxe ou *maximum*, une partie de la production, et une partie de la consommation, c'est-à-dire une partie de la prospérité sociale, laquelle consiste à produire et à consommer.

Les produits même déjà existans ne se consomment pas d'une manière si convenable. D'abord le propriétaire les soustrait le plus qu'il peut à la vente. Ensuite la marchandise passe, non pas là où il y a plus de besoins, mais là où il y a plus d'avidité, d'adresse et d'improbité; souvent même est-ce en blessant cruellement les droits les plus communs de l'équité naturelle et de l'humanité. Qu'il survienne une disette de grains, le prix du blé s'élève; mais on conçoit néanmoins que l'ouvrier, soit en redoublant de peines, soit en élevant son salaire, peut gagner de quoi l'acheter au cours. Sur ces entrefaites, le magistrat fixe le prix du blé à la moitié de son prix naturel; qu'arrive-t-il? Un autre consommateur, dont la provision était déjà toute faite, et qui en conséquence n'aurait pas racheté du blé s'il fût resté à son prix naturel, a gagné de vitesse notre

ouvrier, et s'est procuré, seulement par précaution et pour profiter du bon marché, la portion de l'ouvrier qu'il emporte avec la sienne. Il a double provision; l'autre n'en a pas même une. La vente ne s'est plus réglée suivant les facultés et les besoins, mais sur l'agilité.

Il ne faut donc pas être surpris que les taxes de denrées augmentent les disettes.

Une loi qui fixe le prix des choses au taux où il se fixerait naturellement, n'est bonne à rien, si ce n'est à jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et par conséquent à déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins; proportions qui, laissées à elles-mêmes, s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres.

L'espérance, la crainte, la malice, l'envie d'obliger, toutes les passions et toutes les vertus peuvent influer sur les prix qu'on donne ou qu'on reçoit. Ce n'est que par une estimation purement morale qu'on peut apprécier les perturbations qui en résultent dans les calculs positifs, les seuls qui nous occupent en ce moment.

Nous ne nous occuperons point non plus des causes purement politiques qui font qu'un produit est payé au-delà de son utilité réelle. Il en est de cela comme du vol et de la spoliation qui jouent un rôle dans la distribution les richesses, mais qui rentrent dans le domaine de la législation criminelle. Ainsi l'adminis-

tration publique, qui est un travail dont le produit se consomme à mesure par les administrés, peut être trop chèrement payée quand l'usurpation et la tyrannie s'en emparent, et forcent les peuples de contribuer d'une somme plus forte qu'il ne serait nécessaire pour entretenir une bonne administration. Ce cas rentre dans celui où un producteur n'aurait point de concurrens, soit qu'il les eût écartés par la force, soit que des circonstances étrangères l'en eussent débarrassé. Il porterait ses produits au prix qu'il voudrait, et même jusqu'aux bornes des facultés de ses consommateurs, s'il joignait aux droits du monopole ceux de l'autorité. C'est à la science politique, et non à l'économie politique, à enseigner les moyens de prévenir ce malheur.

De même, quoique ce soit à la science morale, à la science de l'homme moral, à enseigner les moyens de s'assurer de la bonne conduite des hommes dans leurs relations mutuelles, quand l'intervention d'une puissance surnaturelle paraît nécessaire pour parvenir à ce but, on paie les hommes qui se donnent pour les interprètes de cette puissance. Si leur travail est utile, cette utilité est un produit immatériel qui n'est point sans valeur; mais si les hommes n'en sont pas meilleurs, ce travail n'étant point productif d'utilité, la portion des revenus de la société qu'elle sacrifie pour l'entretien du sacerdoce, est en pure perte; c'est un échange qu'on fait sans recevoir aucun retour.

Quelque attention que j'aie de me renfermer dans mon sujet, il faut nécessairement que je touche quelquefois les confins de la politique et de la morale, ne fût-ce que pour indiquer les points de contact.

CHAPITRE II.

Des sources de nos revenus.

DANS le premier livre de cet ouvrage, j'ai dit comment les produits sortent des fonds productifs que nous possédons, c'est-à-dire de nos facultés industrielles, de nos capitaux et de nos terres. Ces produits forment le revenu des propriétaires des fonds, et leur procurent les choses nécessaires à leur existence qui ne leur sont pas gratuitement données par la nature ou par leurs semblables.

Le droit exclusif qu'on a de disposer d'un revenu naît du droit exclusif qu'on a sur le fonds. Là où ce droit n'existe pas, il n'y a ni fonds, ni revenus ; il n'y a pas de richesses ; car les richesses sont les biens qu'*on a*, dont on a la possession exclusive : or *on n'a rien* là où la possession n'est pas reconnue et garantie, là où la propriété n'existe pas de fait.

Il n'est pas nécessaire, pour étudier la nature et la marche des richesses, de connaître l'origine des propriétés, ou leur légitimité. Que le possesseur actuel d'un fonds de terre, ou celui qui le lui a transmis, l'aient eu à titre de premier occupant, ou par une violence, ou par une fraude, l'effet est le même par rapport à la production et à la distribution des revenus.

On peut seulement remarquer que la propriété des fonds que nous avons nommés *facultés industrielles*, et la propriété de ceux qui composent nos *capitaux*, a quelque chose de plus incontestable et de plus sacré que la propriété des *fonds de terre*. Les facultés industrielles d'un homme, son intelligence, sa force musculaire, son adresse, sont des dons que la nature a faits incontestablement à lui et à nul autre. Et quant à ses capitaux, à ses accumulations, ce sont des valeurs qu'il a épargnées sur ses consommations. S'il les eût consommées, détruites, elles n'auraient jamais été la propriété de personne; nul ne peut donc avoir des droits sur elles. L'épargne équivaut à la création, et la création forme le droit le plus incontestable.

Les fonds productifs sont, les uns aliénables comme les terres, les ustensiles des arts; les autres non, comme les facultés personnelles. Les uns peuvent se consommer, comme les capitaux mobiliers; les autres ne peuvent pas se consommer, comme les biens-fonds. D'autres ne s'aliènent pas, ne se consomment pas, à proprement parler, mais ils peuvent se détruire, comme les talens qui meurent avec l'homme.

Ceux qui peuvent se consommer, comme les valeurs mobiliaires qui servent à la production, peuvent se consommer pour se reproduire, et alors ils restent fonds productifs; ou bien ils se consomment improductivement, et alors ils sortent de la classe des fonds productifs, et deviennent simplement des produits voués à une destruction plus ou moins rapide.

Quoique les richesses d'un particulier se composent aussi bien de ses revenus que de ses fonds productifs, on ne le considère pas comme altérant sa fortune lorsqu'il consomme ses revenus, pourvu qu'il n'entame pas ses fonds. C'est que les revenus consommés peuvent être incessamment remplacés, puisque les fonds conservent à perpétuité, tant qu'ils existent, la faculté de donner de nouveaux produits.

La valeur courante des fonds productifs s'établit sur les mêmes principes que la valeur de toutes les autres choses, c'est-à-dire en proportion de l'offre et de la demande. Il convient seulement de remarquer que la quantité demandée ne peut avoir pour motif la satisfaction qu'on peut tirer de l'usage d'un fonds : un champ ou une usine ne procurent directement aucune satisfaction appréciable à leur possesseur; leur valeur vient donc de la valeur du produit qui peut en sortir, laquelle est fondée sur l'usage qu'on peut faire de ce produit, sur la satisfaction qu'on en peut tirer.

Et quant aux fonds inaliénables, tels que les facultés personnelles, comme ils ne peuvent devenir l'objet d'un échange, leur valeur ne peut de même s'apprécier que par la valeur qu'ils sont susceptibles de produire. Ainsi le fonds de facultés industrielles d'où un ouvrier peut tirer un salaire de 3 francs par jour, ou environ mille francs par an, peut être évalué autant qu'un capital placé à fonds perdu, et rapportant un revenu comme celui-là.

Après nous être fait des idées générales, et, pour

ainsi dire, superficielles et extérieures, des fonds et des revenus, si nous voulons pénétrer plus intimement dans leur nature, nous rencontrerons et nous surmonterons quelques-unes des principales difficultés que présente l'économie politique.

Le premier produit d'un fonds productif n'est pas un produit proprement dit; c'est seulement un *service productif* dont nous achetons un produit. Les produits ne doivent donc être considérés que comme les fruits d'un échange dans lequel nous *donnons* des services productifs pour *obtenir* des produits. C'est alors seulement que le revenu primitif paraît sous la forme de produits; et si nous échangeons encore une fois ces premiers produits contre d'autres, le même revenu se montre sous la forme des nouveaux produits que ce dernier échange nous a procurés.

Ainsi, pour fixer nos idées par des images sensibles, sur 300 setiers de blé qui sont sortis d'un champ dans une certaine année, 200 setiers, plus ou moins, pourront être regardés comme les résultats des services des capitaux et de l'industrie de ceux qui auront concouru à cette production; et 100 setiers comme le resultat de la part que le champ aura prise à la même production. Le premier revenu du propriétaire du champ sera la coopération, le service rendu par son instrument, par sa terre; il aura donné à son fermier cette coopération moyennant 100 setiers de blé : voilà un premier échange. Et si le propriétaire lui-même, ou le fermier pour lui, par suite

d'un arrangement pris entre eux, échangent les 100 setiers du propriétaire contre de l'argent monnayé qu'il lui apporte, c'est toujours le même revenu, mais transformé en une somme d'argent.

Cette analyse nous était nécessaire pour parvenir à connaître la véritable valeur du revenu. Qu'est-ce en effet que la valeur suivant la définition donnée dans le dernier chapitre? C'est *la quantité de toute autre chose*, qu'on peut obtenir en échange de *la chose dont on veut se défaire.* En matière de revenu, quelle est la chose dont on se défait pour obtenir son revenu? Des services productifs qui naissent incessamment des fonds qu'on possède. Qu'obtient-on dans cet échange que nous appelons du nom de production? Des produits. La valeur du revenu est donc d'autant plus considérable qu'on obtient, non pas une *plus grande valeur* en produits, mais une *plus grande quantité* de produits, une plus grande masse d'utilité produite.

C'est, comme on voit, la quantité des produits et non leur valeur qui fait le revenu des nations vu en masse (1). Quant aux revenus des particuliers, il n'en

(1) On voit combien il est superflu de vouloir comparer le revenu de deux nations, de la France et de l'Angleterre, en comparant *la valeur* de leurs produits annuels. En outre, il n'y a aucune parité possible entre deux valeurs qui ne sont pas dans le même lieu. La comparaison de la richesse de deux peuples ne peut se faire que par une appréciation morale du bien-être de l'un et de l'autre.

est pas tout-à-fait de même; parce qu'en raison des variations dans la valeur réciproque des produits, le revenu d'un particulier peut être accru aux dépens de celui d'un autre particulier.

Si chacun, sans faire aucun échange, pouvait vivre des produits qui composent ses revenus, ses revenus seraient alors toujours proportionnés non à la valeur échangeable, mais à la quantité de ses produits, à la masse d'utilité qu'il aurait produite. Dans une société un peu avancée, il n'en va pas ainsi; on consomme beaucoup moins les produits qu'on a créés que ceux qu'on achète avec ceux qu'on a créés. Ce qu'il y a de plus important pour chaque producteur, c'est donc la quantité de produits qui ne sont pas de sa création, et qu'il pourra obtenir avec ses services productifs, ou avec les produits qui sortiront des services productifs dont il dispose. Si mes terres, mes capitaux et mes facultés sont engagés, par exemple, dans la culture du safran, ma consommation de safran étant nulle, mon revenu se compose de la quantité de choses que je pourrai acheter avec ma récolte de safran; et cette quantité de choses sera plus considérable si le safran renchérit; mais aussi le revenu des acheteurs de safran sera diminué de tout l'excédant de prix que je parviendrai à leur faire payer.

L'effet contraire aura lieu si je suis forcé de vendre mes produits à bas prix. Alors le revenu des acheteurs devient plus considérable, mais c'est aux dépens du mien.

Quand j'économise sur mes frais de production, c'est-à-dire lorsque j'économise sur les services productifs, et que je trouve le moyen, par exemple, de faire venir sur un arpent ce qui en exigeait deux, de terminer en deux jours ce qu'on ne pouvait exécuter qu'en quatre, etc., dès ce moment le revenu de la société est accru de tout ce que j'épargne sur les services productifs; c'est-à-dire que les services productifs épargnés peuvent être employés à une augmentation de production. Mais au profit de qui cet accroissement de revenu tourne-t-il? A mon profit aussi long-temps que je réussis à tenir mes procédés secrets; au profit du consommateur lorsque la publicité des procédés me force, par la concurrence, à baisser mon prix au niveau des frais de production.

Quelles que soient les transformations que les échanges font subir à la valeur des services productifs qui composent primitivement tout revenu, ce revenu est toujours existant jusqu'à ce qu'il soit détruit par la consommation. Si mon revenu est le service productif d'une terre, il existe encore après qu'il est, par la production, changé en sacs de blé; il existe encore quand ces sacs de blé sont changés en écus, quoique l'acheteur de mon blé l'ait consommé. Mais lorsque j'ai acheté une chose avec ces écus, et que j'ai consommé ou fait consommer cette chose, dès ce moment la valeur qui composait mon revenu a cessé d'exister; mon revenu est consommé, détruit, bien que les écus dans lesquels il a été passagèrement

transformé subsistent encore. Il ne faut pas croire qu'il soit perdu pour moi seul, et qu'il continue à exister pour ceux entre les mains de qui ont passé les écus. Il est perdu pour tout le monde. Le possesseur des mêmes écus n'a pu les obtenir qu'au prix d'un autre revenu, ou d'un fonds dont il a disposé.

Lorsqu'on ajoute à un capital des valeurs qui proviennent d'un revenu, elles cessent d'exister comme revenu, et ne peuvent plus servir à la satisfaction des besoins de leur possesseur; elles servent seulement à l'augmentation de ses revenus; elles existent comme capital; elles sont consommées à la manière des capitaux, consommation qui n'est qu'une espèce d'échange où l'on reçoit les valeurs produites en retour des valeurs consommées.

Quand on loue son capital ou sa terre, ou son temps, on abandonne au locataire ou entrepreneur les services de ces fonds productifs moyennant une somme ou une quantité de produits déterminée d'avance. C'est une espèce de marché à forfait, sur lequel le locataire peut perdre ou gagner, selon que le revenu réel (les produits qu'il a obtenus au moyen des fonds dont on lui a laissé l'usage) vaut moins ou vaut plus que le prix qu'il en paie. Mais il n'y a pas pour cela double revenu produit. Quand même un capital prêté à un entrepreneur, rapporterait à ce dernier 10 pour cent par an au lieu de 5 pour cent qu'il paie peut-être à son prêteur, le revenu provenant du service rendu par le capital ne serait pas néanmoins de 10 pour cent; car ce revenu comprend à la fois une rétribution

pour le service productif du capital, et une autre rétribution pour le service productif de l'industrie qui le met en action.

En me résumant, le revenu réel d'un particulier est proportionné à la quantité de produits dont il peut disposer, soit directement par ses fonds productifs, soit après avoir effectué les échanges qui mettent son revenu primitif sous une forme consommable. Cette quantité de produits, ou, si l'on veut, l'utilité qui réside en eux, ne peut être évaluée que par le prix courant que les hommes y mettent. C'est en ce sens que le revenu d'une personne est égal à la valeur qu'elle tire de ses fonds productifs; mais cette valeur est d'autant plus grande par rapport aux objets de sa consommation, que ceux-ci sont à meilleur marché, puisqu'alors cette même valeur la rend maîtresse d'une plus grande quantité de produits.

Par la même raison, le revenu d'une nation est d'autant plus considérable que la valeur dont il se compose (c'est-à-dire la valeur de tous ses services productifs) est plus grande, et la valeur des objets qu'il est destiné à acheter plus petite. La valeur des services productifs est même nécessairement considérable, quand celle des produits l'est peu; car il ne faut pas perdre de vue que la valeur se composant *de la quantité* de choses qu'on peut obtenir dans un échange, les revenus (les services des fonds productifs de la nation) valent d'autant plus, que les produits qu'ils obtiennent sont abondans et à bas prix.

CHAPITRE III.

Des variations réelles et des variations relatives dans les prix.

Le prix d'une chose est la quantité de monnaie qu'elle vaut. Son prix courant est, dans chaque lieu, le prix auquel elle est assurée de trouver des acheteurs. Je dis *dans chaque lieu*, parce que le rapport entre le besoin qu'on a d'une chose et la quantité qu'on peut s'en procurer, varient d'un endroit à l'autre.

Le prix qu'on obtient en vendant une chose, représente toutes les choses qu'on peut acquérir pour le même prix. Ainsi, quand je dis que le prix d'une aune de beau drap est de 40 fr., j'entends que cette aune de drap peut procurer par son échange, soit un produit composé de 8 pièces de 5 francs, soit la quantité de tout autre produit qu'on pourrait se procurer pour 8 pièces de 5 francs. C'est pour simplifier que je mets dans mes exemples un prix en monnaie, en place des choses qu'on pourrait, si l'on voulait, avoir pour ce prix; ces choses, et non leur prix, sont le véritable terme de l'échange.

Le prix des choses ainsi entendu, peut être soit leur prix d'achat, soit leur prix de vente; en d'autres mots, le prix qu'il a fallu payer pour les avoir, ou le prix qu'on en peut tirer si l'on veut les vendre.

La première fois qu'on a obtenu un produit quelconque, c'est-à-dire lorsqu'on l'a créé, le prix qu'on en a payé a été le prix coûtant des services productifs dont il est le fruit, ou ses frais de production.

En remontant ainsi au prix que coûte un produit créé, on arrive à d'autres produits; car qu'est-ce que le prix des services productifs, sinon d'autres produits? Lorsque j'achète des journées d'ouvriers pour faire une aune de drap, que donné-je à ces ouvriers pour payer leur travail? Les produits qui sont nécessaires à leur subsistance, ou l'argent au moyen duquel ils les achèteront; lequel est un produit aussi.

On peut donc dire que la production, comme tous les échanges subséquens, se résout en un échange entre des produits, et que tous ces échanges se font selon le prix courant de chaque produit.

Mais voici une circonstance importante et à laquelle il faut donner une grande attention, car c'est pour ne l'avoir pas convenablement appréciée qu'on a commis bien des erreurs, donné beaucoup de fausses explications, et écrit des livres entiers, qui, reposant sur des bases ruineuses, ne sont propres qu'à égarer ceux qui se livrent à l'étude de l'économie politique.

Si j'ai besoin, pour produire une aune de drap, d'acheter des services productifs pour une somme de 40 fr., l'aune de drap me revient à 40 fr.; mais si je parviens à produire la même étoffe avec les trois quarts seulement de ces services productifs; si, par

supposition (et réduisant, pour simplifier, tous les services productifs en une seule espèce) au lieu de 20 journées d'ouvriers, je réussis à l'achever en 15 journées d'ouvriers, l'aune de drap ne me revient qu'à 30 francs, les journées étant également bien payées.

On voit que le prix courant des services productifs a pu ne pas varier, et que les frais de production de ce produit ont néanmoins varié, puisque, dans cette nouvelle production, je n'ai payé le même produit que 30 fr., au lieu de le payer 40 fr. Cette différence entre les frais de production et le prix courant du produit, présentant pour ce genre de production des profits supérieurs aux profits ordinaires, attire nécessairement vers lui plus de moyens productifs que vers les autres; et la quantité offerte devenant dès lors plus considérable, le prix courant du produit baisse jusqu'à ce qu'il soit descendu au niveau des frais de production. (1)

Or, c'est cette variation de prix que j'appelle *variation réelle* parce qu'elle est absolue, parce que la baisse n'entraîne pas un renchérissement équivalent dans l'objet avec lequel l'échange est consommé; que l'on peut la concevoir et qu'elle a lieu véritablement,

(1) Ce sont les *frais de production* des produits que Smith appelle leur *prix naturel*, par opposition au *prix courant* (*market-price*); mais on voit ici que tous les échanges, même la production qui est un échange, se font au prix courant.

sans que ni les services productifs, ni les produits dont on les achète, ni les produits dont on achète le produit qui a varié, aient eux-mêmes changé de prix.

Il n'en va pas de même dans les échanges qu'on fait des produits entre eux une fois qu'ils sont créés, et sans égard à leurs frais de production. Ainsi, lorsque du vin de l'année dernière, qui se vendait il n'y a pas plus d'un mois 200 fr. le tonneau, ne se vend plus que 150 fr., l'argent et toutes les marchandises que réclame celui qui a du vin à vendre, ont haussé relativement à lui; car les services productifs dont son vin est le résultat, et qui valaient 200 fr., ne peuvent plus lui en rapporter que 150; et des autres marchandises en proportion : il n'en peut plus obtenir que les trois quarts de ce qu'il en aurait eu. Dans le cas précédent, la même quantité de services productifs lui ont procuré la même quantité de toute autre chose; car des services productifs qui rapportent 30 fr. après qu'ils ont coûté 30 fr., sont aussi bien payés que ceux qui en rapportaient 40 après les avoir coûté.

Or la première de ces variations enrichit une nation, et la seconde, qui n'est que *relative*, ne change rien à son état de richesse. En effet, si, dans le premier cas, toutes les personnes qui ont du drap à acheter sont plus riches, sans que celles qui ont du drap à vendre en soient plus pauvres, la masse des richesses (en quelque nombre qu'on l'exprime) a augmenté; et si, dans le second cas, le gain de l'un est nécessairement com-

pensé par une perte équivalente chez les autres, la masse des richesses n'a pas changé.

Dans le premier cas, on a acheté plus de produits sans faire plus de frais, et sans que les revenus des producteurs, ni ceux des acheteurs, aient subi aucune altération : on est réellement plus riche; on a plus de moyens de jouissances, sans avoir dépensé plus de moyens de produire ; la somme des utilités a augmenté; la quantité du produit est plus considérable pour le même prix : toutes ces expressions sont synonymes.

Que si l'on demandait où se puise cette augmentation de jouissances et de richesses qui ne coûte rien à personne, je répondrai que c'est une conquête faite par l'intelligence de l'homme sur les facultés productrices et gratuites de la nature. Tantôt c'est l'emploi d'une force qu'on laissait se perdre sans fruit; comme dans les moulins à eau, à vent, dans les machines à vapeur; tantôt c'est un emploi mieux entendu des forces dont nous disposions déjà, comme dans les cas où une meilleure mécanique nous permet de tirer un plus grand parti des hommes et des animaux. Un négociant qui, avec le même capital, trouve le moyen de multiplier ses affaires, ressemble à l'ingénieur qui simplifie une machine, ou la rend plus productive.

La découverte d'une mine, d'un animal, d'une plante qui nous fournissent une utilité nouvelle, ou bien remplacent avec avantage des productions plus

chères ou moins parfaites, sont des conquêtes du même genre. On a perfectionné les moyens de produire, on a obtenu sans plus de frais des produits supérieurs, et par conséquent une plus grande dose d'utilité, lorsqu'on a remplacé la teinture du pastel par l'indigo, le miel par le sucre, la pourpre par la cochenille.

Dans tous ces perfectionnemens et dans tous ceux que l'avenir suggérera, il est à remarquer que les moyens dont l'homme dispose pour produire, devenant réellement plus puissans, la chose produite augmente toujours en quantité, à mesure qu'elle diminue en valeur. On verra tout à l'heure les conséquences qui dérivent de cette circonstance. (1)

---

(1) Depuis une centaine d'années, les progrès de l'industrie, dus aux progrès de l'intelligence humaine, et surtout à une connaissance plus exacte de la nature, ont procuré aux hommes d'immenses économies dans l'art de produire; mais en même temps les hommes ont été trop retardés dans les sciences morales et politiques, et surtout dans l'art de l'organisation des sociétés, pour tirer parti, à leur profit, de ces découvertes. On aurait tort de croire néanmoins que les nations n'en ont nullement profité. Elles paient, à la vérité, des contributions doubles, triples, quadruples, de ce qu'elles payaient; mais cependant la population de tous les états de l'Europe s'est accrue; ce qui prouve qu'une partie du moins de cet accroissement de produit a tourné au profit des peuples; et non-seulement la population s'est accrue, mais l'on est généralement mieux pourvu, mieux logé, mieux vêtu, et je crois, moins frugalement nourri, qu'on ne l'était il y a un siècle.

La baisse réelle peut être générale, et affecter tous les produits à la fois, comme elle peut être partielle, et n'affecter que certaines choses seulement. C'est ce que je tâcherai de faire comprendre par des exemples.

Je supposerai que, dans le temps qu'on était obligé de faire des bas à l'aiguille, une paire de bas de fil, d'une qualité donnée, revenait au prix que nous désignons maintenant par six francs la paire. Ce serait pour nous la preuve que les revenus fonciers de la terre où le lin était recueilli, les profits de l'industrie et des capitaux de ceux qui le cultivaient, les profits de ceux qui le préparaient et le filaient, les profits enfin de la personne qui tricotait les bas, s'élevaient en somme totale à six francs pour chaque paire de bas.

On invente le métier à bas : dès lors je suppose qu'on obtient pour six francs deux paires de bas au lieu d'une. Comme la concurrence fait baisser le prix courant au niveau des frais de production, ce prix est une indication que les frais causés par l'emploi du fonds, des capitaux et de l'industrie nécessaires pour faire deux paires de bas, ne sont encore que de six francs. Avec les mêmes moyens de production, on a donc obtenu deux choses au lieu d'une.

Et ce qui démontre que cette baisse est réelle, c'est que tout homme, quelle que soit sa profession, peut acheter une paire de bas en donnant moitié moins de ses services productifs. En effet, un capitaliste qui avait un capital placé à cinq pour cent, était

obligé, lorsqu'il voulait acheter une paire de bas, de donner le revenu annuel de 120 francs : il n'est plus obligé de donner que le revenu de 60 francs. Un commerçant à qui le sucre revenait à deux francs la livre, était obligé d'en vendre trois livres pour acheter une paire de bas : il n'est plus obligé d'en vendre qu'une livre et demie ; il n'a par conséquent fait le sacrifice que de la moitié des moyens de production qu'il consacrait auparavant à l'achat d'une paire de bas.

Jusqu'à présent c'est ce seul produit qui, dans notre hypothèse, a baissé. Faisons une supposition pareille pour le sucre. On perfectionne les relations commerciales, et une livre de sucre ne coûte plus qu'un franc au lieu de deux. Je dis que tous les acheteurs de sucre, en y comprenant même le fabricant de bas dont les produits ont baissé aussi, ne seront plus obligés de consacrer à l'achat d'une livre de sucre, que la moitié des services productifs par le moyen desquels ils achetaient le sucre auparavant.

Il est aisé de s'en convaincre. Lorsque le sucre était à deux francs la livre et les bas à six francs, le fabricant de bas était obligé de vendre une paire de bas pour acheter trois livres de sucre ; et comme les frais de production de cette paire de bas avaient une valeur de six francs, il achetait donc en réalité trois livres de sucre au prix de six francs de services productifs, tout comme le négociant achetait une paire de bas au prix de trois livres de sucre, c'est-à-dire de six

francs de services productifs également. Mais quand l'une et l'autre denrée ont baissé de moitié, il n'a plus fallu qu'une paire, c'est-à-dire une dépense en frais de production égale à trois francs, pour acheter trois livres de sucre, et il n'a plus fallu que trois livres de sucre, c'est-à-dire, des frais de production égaux à trois francs, pour acheter une paire de bas.

Or, si deux produits que nous avons mis en opposition, et que nous avons fait acheter l'un par l'autre, ont pu baisser tous les deux à la fois, n'est-on pas autorisé à conclure que cette baisse est réelle, qu'elle n'est point relative au prix réciproque des choses, que ces choses peuvent baisser à la fois, les unes plus, les autres moins, et que ce que l'on paie de moins dans ce cas, ne coûte rien à personne?

Voilà pourquoi dans les temps modernes, quoique les salaires, comparés à la valeur du blé, soient à peu près les mêmes, les classes pauvres du peuple sont néanmoins pourvues de bien des choses dont elles ne jouissaient pas il y a quatre ou cinq cents ans, comme de plusieurs parties de leur vêtement et de leur ameublement, qui ont réellement baissé de prix; c'est aussi pourquoi elles sont moins bien pourvues de certaines autres choses qui ont subi une hausse réelle, comme de viande de boucherie et de gibier. (1)

(1) Je trouve dans les *Recherches* de Dupré de Saint-Maur, qu'en 1342 un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois. Cette somme contenait alors 7 onces d'argent fin, qui avaient à peu

Une économie dans les frais de production indique toujours qu'il y a moins de services productifs employés pour donner le même produit; ce qui équivaut à plus de produit pour les mêmes services productifs. Il en résulte toujours une augmentation de quantité dans la chose produite. Il semblerait que cette augmentation de quantité pouvant n'être pas suivie d'une augmentation de besoin de la part des consommateurs, il pourrait en résulter une dépréciation qui ferait tomber le prix courant du produit

---

près la même valeur que 28 onces de nos jours. Or, 28 onces exprimées en notre monnaie, valent 171 fr. 30 cent., prix au-dessous de celui que vaut maintenant un bœuf ordinaire. Un bœuf qu'on achète maigre, en Poitou, 300 francs, après avoir été engraissé dans la Basse-Normandie, se vend, à Paris, de 450 à 500 francs. La viande de boucherie a donc plus que doublé de prix depuis le 14e siècle, et probablement aussi plusieurs autres denrées alimentaires; et si la classe ouvrière n'avait pas en même temps, par les progrès de l'industrie, acquis plus d'aisance, plus de sources de revenus, elle serait moins bien nourrie que du temps de Philippe de Valois.

Cela s'explique aisément. Les revenus acquis par les classes industrieuses leur ont permis de se multiplier, et d'augmenter, par là, constamment la demande des denrées alimentaires. Or, les denrées alimentaires n'ont pu se multiplier autant que la demande, parce que le sol, quoique devenu plus productif, ne l'est cependant pas indéfiniment, et que la production des denrées alimentaires, par le moyen du commerce, est plus dispendieuse que lorsqu'on les recueille sur le sol, attendu que ces denrées sont en général encombrantes.

au-dessous des frais de production, tout amoindris qu'ils pourraient être. Crainte chimérique. La moindre baisse d'un produit étend tellement la classe de ses consommateurs, que toujours, à ma connaissance, la demande a surpassé ce que les mêmes fonds productifs, même perfectionnés, pouvaient produire; et qu'il a toujours fallu, à la suite des perfectionnemens qui ont accru la puissance des services productifs, en consacrer de nouveaux à la confection des produits qui avaient baissé de prix.

C'est le phénomène que nous a déjà présenté l'invention de l'imprimerie. Depuis qu'on a trouvé cette manière expéditive de multiplier les copies d'un même écrit, chaque copie coûte vingt fois moins qu'une copie manuscrite ne coûtait. Il suffirait, pour que la valeur de la demande s'élevât à la même somme, que le nombre de livres fût seulement vingtuple de ce qu'il était. Je croirais être fort en-deçà de la vérité en disant qu'il a centuplé.

De sorte que là où il y avait un volume valant 60 francs, valeur d'aujourd'hui, il y en a cent qui, étant vingt fois moins chers, valent néanmoins 3000 francs. La baisse des prix qui procure un enrichissement réel, n'occasionne donc pas une diminution, *même nominale*, des richesses. (1)

(1) Nous avons trop peu de données sur la quantité de marchandises produites dans les temps antérieurs, pour pouvoir en déduire un résultat précis, mais ceux qui ont quelques no-

Par la raison contraire, un renchérissement réel, provenant toujours d'une moins grande quantité de choses produites au moyen des mêmes frais de production (outre qu'il rend les objets de consommation plus chers par rapport aux revenus des consommateurs, et par conséquent les consommateurs plus pauvres), ne compense point par l'augmentation de prix des choses produites, la diminution de leur quantité.

Je suppose qu'à la suite d'une épizootie ou d'un mauvais régime vétérinaire, une race de bestiaux, les brebis, par exemple, deviennent de plus en plus rares; leur prix haussera, mais non pas en proportion de la réduction de leur nombre: car à mesure qu'elles renchériront, la demande de cette denrée diminuera. S'il venait à y avoir cinq fois moins de brebis qu'il n'y en a actuellement, on pourrait bien ne les payer que le double plus cher: or là où il y a actuellement cinq brebis produites qui peuvent valoir ensemble 100 fr. à 20 fr. pièce, il n'y en aurait plus qu'une qui vaudrait 40 fr. La diminution des richesses consistant en brebis, malgré l'augmentation du prix, serait dans ce cas diminuée dans la proportion de 100 à 40, c'est-à-dire de plus de moitié malgré le renchérissement. (1)

---

tions en ce genre, savent que le résultat ne peut différer que du plus au moins. Nos descendans, au moyen des recherches statistiques de notre siècle, pourront donner quelques résultats plus positifs, qui ne rendront pas les principes plus indubitables.

(1) C'est l'espèce de tort que font les impôts (surtout lors-

On peut donc dire que la baisse des prix, lorsqu'elle est réelle, loin d'entraîner une diminution dans la valeur nominale des choses produites, augmente cette valeur; et que la hausse réelle, loin d'augmenter la somme des richesses nominales, la diminue, sans parler des jouissances qui, dans le premier cas, se multiplient, et qui sont réduites dans le second. (1)

Et si l'on était porté à croire qu'une baisse réelle, c'est-à-dire des services productifs moins chers, diminuent les avantages des producteurs précisément autant qu'ils augmentent ceux des acheteurs, on serait dans l'erreur. La baisse réelle des choses produites tourne au profit des consommateurs, et n'al-

---

qu'ils sont un peu forts) à la richesse générale, indépendamment du dommage qu'ils portent au contribuable. En élevant les frais de production, et par conséquent le prix réel des choses, ils en diminuent la valeur totale.

(1) J'ai vu des gens qui s'imaginent augmenter les richesses nationales, en favorisant de préférence la production des choses chères. Selon eux, il vaux mieux faire une aune d'une étoffe de soie richement brochée, qu'une aune de simple taffetas. Ils ne font pas attention que si l'étoffe brochée coûte quatre fois autant que le taffetas, c'est qu'elle a exigé quatre fois autant de services productifs, qui auraient fait quatre aunes unies, au lieu d'une aune brochée. La valeur totale n'est pas plus considérable, mais la société n'est pas si bien pourvue; car une aune de brocart ne procure pas autant de vêtement que quatre aunes d'étoffe unie. C'est le mal qu'entraîne le luxe: la nudité marche toujours à côté de la magnificence.

tère point les revenus des producteurs. Le fabricant de bas, qui fournit deux paires au lieu d'une pour six francs, a autant de profit sur cette somme qu'il en aurait eu si c'eût été le prix d'une seule paire. Le propriétaire foncier reçoit le même fermage lorsqu'un meilleur assolement multiplie les produits de sa terre et en fait baisser le prix. Et lorsque, sans augmenter les fatigues d'un manouvrier, je trouve le moyen de doubler la quantité d'ouvrage qu'il exécute, le manouvrier gagne toujours la même journée, quoique le produit devienne moins cher.

Nous trouvons là-dedans l'explication et la preuve d'une vérité qu'on ne sentait que bien confusément, et qui même était contestée par plusieurs sectes et par un grand nombre d'écrivains : c'est qu'un pays est d'autant plus riche et mieux pourvu, que le prix des denrées y baisse davantage. (1)

---

(1) Dupont de Nemours (*Physiocratie*, p. 117) dit : « Qu'on » ne croie pas que le bon marché des denrées est profitable au » menu peuple; car le bas prix des denrées fait baisser le sa- » laire des gens du peuple, diminue leur aisance, leur procure » moins de travail et d'occupations lucratives. » Le raisonnement et les faits prouvent précisément le contraire. Une baisse dans les salaires, qui ne provient que d'une baisse dans les denrées, ne diminue point l'aisance des ouvriers; et la baisse des salaires permettant à l'entrepreneur de produire à moins de frais, favorise puissamment le débit des produits du travail.

Melon, Forbonnais, et tous les écrivains du système exclu-

Mais je suppose qu'on insiste, et que, pour mettre à l'épreuve la justesse du principe, on pousse la supposition à l'extrême : *Si d'économies en économies*, dira-t-on, *les frais de production se réduisaient à rien, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rente pour les terres, ni intérêts pour les capitaux, ni profits pour l'industrie : dès lors plus de revenus pour les producteurs.* Dans cette supposition, je dis qu'il n'y aurait plus même de producteurs. Nous serions, relativement à tous les objets de nos besoins, comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau que nous consommons sans que personne soit obligé de les produire, et sans que nous soyons obligés de les acheter. Tout le monde est assez riche pour payer ce que coûte l'air ; tout le monde serait assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables : ce serait le comble de la richesse. Il n'y aurait plus d'économie politique ; on n'aurait plus besoin d'apprendre par quels moyens se forment les richesses : on les aurait toutes formées.

Quoiqu'il n'y ait pas de produits dont le prix soit

---

sif, ou de la balance du commerce, sont en ceci d'accord avec les économistes pour se tromper.

M. de Sismondi a reproduit les mêmes erreurs dans ses *Nouveaux principes d'Économie politique*, Liv. IV, chap. 8, où il regarde la baisse du prix des produits comme un profit fait sur le producteur par le consommateur ; il ne fait pas attention que celui-ci, l'ouvrier compris, ne perd rien à donner à meilleur marché s'il a moins de frais à faire.

tombé à rien et ne vaille pas plus que l'eau commune, il y en a néanmoins dont le prix a éprouvé des baisses prodigieuses, comme le combustible aux lieux où l'on a découvert des houillères; et toute baisse analogue est sur le chemin de l'état d'abondance complète dont je viens de parler.

Si diverses choses ont baissé diversement, les unes plus, les autres moins, il est évident qu'elles ont dû varier dans leurs valeurs réciproques. Celle qui a baissé, comme les bas, a changé de valeur relativement à celle qui n'a pas baissé, comme la viande; et celles qui ont baissé autant l'une que l'autre, comme les bas et le sucre dans notre supposition, quoiqu'elles aient changé de valeur *réelle*, n'ont pas changé de valeur *relative*.

Telle est la différence qu'il y a entre les variations réelles et les variations relatives. Les premières sont celles où la valeur des choses change avec les frais de leur production; les secondes sont celles où la valeur des choses change par rapport à la valeur des autres marchandises.

Les baisses réelles sont favorables aux acheteurs sans être défavorables aux vendeurs, et les hausses réelles produisent un effet opposé; mais dans les variations relatives, ce que le vendeur gagne est perdu par l'acheteur, et réciproquement. Un marchand qui a dans ses magasins cent milliers de laines à un franc la livre, possède cent mille francs; si, par l'effet d'un besoin extraordinaire, les laines montent à deux francs la

livre, cette portion de sa fortune doublera; mais toutes les marchandises appelées à s'échanger contre de la laine perdront autant de leur valeur relative que la laine en a gagné. En effet, celui qui a besoin de cent livres de laine, et qui aurait pu les obtenir en vendant quatre setiers de froment, pour cent francs, sera désormais obligé d'en vendre huit. Il perdra les cent francs que gagnera le marchand de laine; la nation n'en sera ni plus pauvre ni plus riche. (1)

---

(1) Le comte de Lauderdale a publié en 1807 un livre intitulé : *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique, et sur les causes qui concourent à son accroissement.* Il est tout entier fondé sur cette proposition erronée, que la disette d'une denrée qui diminue les ressources de la société, prise en masse, augmente celle des particuliers, en augmentant la valeur de cette denrée entre les mains de ceux qui en possèdent. L'auteur en tire la fausse conséquence que les principes de la richesse générale sont différens des principes de la richesse des particuliers. Il ne s'aperçoit pas que chaque fois qu'un acheteur est obligé, pour acquérir une chose, de sacrifier une plus grande valeur, il perd autant que le vendeur gagne; et que toute opération qui tend à procurer des gains de ce genre, fait perdre aux uns ce qu'elle fait gagner aux autres.

Il fonde aussi cette prétendue différence entre la richesse publique et les richesses privées, sur ce que l'accumulation des capitaux, qui est favorable aux richesses des particuliers, est funeste à la richesse nationale, en nuisant à la consommation qui encourage l'industrie. Son erreur vient de ce qu'il s'imagine faussement, avec beaucoup d'autres, qu'un capital accumulé est soustrait à la consommation; tandis qu'au contrai-

Lorsque de telles ventes ont lieu d'une nation dans l'autre, la nation vendeuse de la marchandise qui a haussé, gagne le montant de l'augmentation, et la nation qui achète perd précisément autant. Il n'existe pas en vertu d'une telle hausse, plus de richesses dans le monde, car il faudrait pour cela qu'il y eût eu quelque nouvelle utilité produite à laquelle on eût mis un prix. Dès lors il faut bien que l'un perde ce que l'autre gagne ; c'est aussi ce qui arrive dans toute espèce d'agiotage fondé sur les variations des valeurs entre elles.

Un jour viendra probablement où les états européens, plus éclairés sur leurs vrais intérêts, renonceront à toutes leurs colonies sujettes, et jetteront des colonies indépendantes dans les contrées équinoxiales les plus voisines de l'Europe, comme dans celles de l'Afrique. Les vastes cultures qui s'y feront des denrées que nous appelons *coloniales*, les procureront à l'Europe avec une abondance extrême, et probablement à des prix très-modiques. Les négocians qui auront des approvisionnemens faits aux prix anciens perdront

---

il est consommé, mais reproductivement, et qu'il procure ainsi le moyen de recommencer à perpétuité des achats qui n'auraient eu lieu qu'une fois, s'il eût été consommé improductivement (*Voyez* le Livre III de cet ouvrage-ci). C'est ainsi qu'un seul principe établi fait crouler tout un livre ; celui dont je parle dans cette note porte sur une fausse base et embrouille les idées au lieu de les éclaircir.

sur leurs marchandises; mais tout ce qu'ils perdront sera gagné par les consommateurs, qui jouiront pendant un temps de ces produits à un prix inférieur aux frais qu'ils auront occasionnés; peu à peu les négocians remplaceront des marchandises chèrement produites par des marchandises pareilles provenant d'une production mieux entendue; et les consommateurs jouiront alors d'une douceur de prix et d'une multiplication de jouissances qui ne coûtera plus rien à personne, car les marchandises reviendront moins cher aux négocians qui les vendront moins cher; et il en résultera au contraire un grand developpement d'industrie, et de nouvelles voies ouvertes à la fortune. (1)

(1) C'est ce que Bonaparte aurait pu opérer avec les vastes moyens dont il a pu disposer. Il aurait civilisé, enrichi et peuplé le monde au lieu de le ravager. Lorsque les côtes de la Barbarie seront peuplées de nations civilisées, industrieuses et pacifiques, la Méditerranée ne sera plus qu'un vaste lac sillonné en tout sens par les riches habitans qui peupleront ses rives.

CHAPITRE IV.

Des variations nominales dans les prix, et de la valeur propre de l'or, de l'argent et de la monnaie.

Jusqu'a présent, en parlant de la hausse ou de la baisse d'une marchandise, quoique j'aie exprimé son prix en argent, je ne me suis nullement inquiété de la valeur de l'argent; et en effet elle ne joue aucun rôle dans la hausse ou la baisse réelle, ni même dans la hausse ou la baisse relative des autres marchandises. On n'achète au fond un produit qu'avec un autre produit, même lorsqu'on le paie en argent. Quand la laine double de prix, on la paie avec une quantité double de toute autre marchandise, soit que l'échange se fasse directement, soit qu'on y emploie l'argent comme intermédiaire. Un boulanger qui pouvait acquérir une livre de laine au prix de six livres de pain qu'il vendait un franc, sera obligé d'en sacrifier douze pour obtenir les deux francs dont il paiera la laine.

Maintenant, s'il nous convient de comparer, non les valeurs des bas, du sucre, de la viande, de la laine, du pain, entre elles, mais la valeur d'une de ces denrées avec celle de l'argent lui-même, nous verrons que l'argent, comme toutes les autres marchandises, a pu subir et a subi en effet une variation réelle par

rapport à ses frais de production, et une variation relative par rapport à la valeur des autres marchandises.

Depuis la découverte des mines d'Amérique, l'argent étant tombé au quart environ de son ancienne valeur, a perdu les trois quarts de sa valeur relativement à une marchandise, comme le blé, qui n'a pas baissé de prix. C'est pour cela qu'on est obligé de donner quatre onces d'argent pour avoir un setier de froment qu'on achetait, en 1500, pour une once environ. Une marchandise qui, depuis la même époque, aurait baissé de moitié seulement lorsque l'argent a baissé des trois quarts, aurait, relativement à l'argent, une valeur double de ce qu'elle avait alors; car si cette marchandise coûtait alors une once d'argent, et qu'elle n'eût pas baissé, elle vaudrait aujourd'hui quatre onces d'argent; mais elle a baissé de moitié : elle ne se vend donc plus que deux onces d'argent, c'est-à-dire le double en argent de ce qu'elle se vendait anciennement.

Tels sont les effets des variations réelles et relatives dans la valeur de l'argent; mais indépendamment de ces variations, il y en a eu de grandes dans le nom qu'on a donné à différentes époques, à une même quantité de métal pur. Il faut s'en défier dans l'appréciation des valeurs réelles et relatives.

En 1514, on achetait un setier de blé moyennant une once d'argent; maintenant il en faut donner environ 4 onces. Voilà une variation dans la valeur de

l'argent relativement à celle du blé. Une once d'argent se nommait alors 30 *sous* (1) : si la même quantité d'argent avait continué à porter le même nom, 4 onces d'argent s'appelleraient à présent 120 *sous* ou 6 *francs*. De sorte que le blé (en le supposant à 6 francs le setier) serait plus cher relativement à l'argent, ou l'argent moins cher relativement au blé. Il n'y aurait point eu de variation *nominale*.

Mais 4 onces d'argent, au lieu de se nommer 6 *francs*, se nomment actuellement 24 *francs*; il y a donc eu, outre la variation relative, une variation nominale, une variation qui a consisté dans le nom seulement. La valeur réelle et relative de l'argent est tombée au quart; la valeur *nominale* de la monnaie est tombée au seizième de ce qu'elle représentait en 1514.

On ne peut, comme on voit, d'après une évaluation en monnaie, se former une idée de la valeur d'une chose, que durant l'espace de temps et la circonscription de pays où, non-seulement le nom de la monnaie, mais la valeur de sa matière, n'on point changé; autrement on n'a qu'une évaluation nominale, c'est-à-dire, qui n'évalue rien. Dire que le setier de blé valait 25 sous en 1514, sans dire ce que valaient 30 sous, c'est donner une appréciation qui ne présente aucune idée, ou qui en présente une fausse, si

(1) *Voyez* le *Traité historique* de Le Blanc, et l'*Essai sur les Monnaies*, par l'abbé de Saint-Maur

l'on prétend faire croire par ces paroles que le blé avait alors une valeur égale à 30 sous de nos jours. Le nom des monnaies ne sert, dans les évaluations, qu'autant qu'il fournit une indication de la quantité de métal par contenu dans le prix énoncé. Il sert comme appréciation des quantités; mais il faut l'exclure absolument de toute appréciation des valeurs, lorsqu'il s'agit d'un autre temps et d'un autre lieu.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer l'influence qu'exerce sur les fortunes nationales et particulières un changement de nom donné à diverses portions de métal; il ne peut augmenter ni diminuer les valeurs réelles ni mêmes relatives des métaux ni d'aucune autre marchandise. Si l'on vient à appeler une once d'argent *deux écus* au lieu d'*un écu*, il faudra payer deux écus ce qu'on aurait payé un écu, c'est-à-dire, dans les deux cas, une once d'argent : la valeur de l'argent n'aura donc pas changé; mais lorsqu'on aura fait une vente payable à terme, et stipulée en écus, on pourra être exposé à recevoir pour chaque écu une demi-once d'argent, au lieu d'une once qu'avaient entendu le vendeur et l'acheteur. Ce changement de nom fera injustement perdre aux uns ce qu'il fera gagner aux autres. Il n'y a de gain qui ne coûte rien à personne que celui qui résulte d'une production véritable, ou, ce qui revient exactement au même, d'une économie sur les frais de production.

Si l'on voulait savoir d'où vient à l'or, à l'argent et à la monnaie leur valeur propre, je répondrais que

la monnaie est une marchandise dont la valeur est fondée sur ses usages comme celle de toutes les autres marchandises. Elle vaut d'autant plus, que son usage est plus étendu, qu'elle est plus nécessaire, et que sa quantité est moindre. Elle vaut d'autant moins, qu'elle se trouve dans des circonstances contraires.

Quoique l'or et l'argent servent communément à faire des monnaies, ils ne peuvent, lorsqu'ils sont en lingots, en tenir lieu; ils sont une marchandise qui est la matière première des monnaies, mais qui n'est pas de la monnaie. Comme dans l'état actuel des choses, il n'est pas au pouvoir de chacun de faire de la monnaie avec du lingot, le métal monnayé peut valoir beaucoup plus que le même poids de métal en lingot, si la quantité demandée du métal monnayé est beaucoup plus étendue que la demande du même métal non monnayé. Mais le métal en lingot ne peut pas valoir sensiblement plus que le même poids de métal monnayé, par la raison qu'avec une pièce de monnaie il est au pouvoir de tout le monde de faire un lingot.

Si la valeur du métal monnayé, poids pour poids, n'a jamais excédé considérablement la valeur du métal en lingot, il ne faut attribuer cet effet qu'à l'empressement que les fabricans de monnaie (les gouvernemens) ont mis à revêtir de leur façon la matière première, pour jouir du profit qui résulte de cette façon, quand le métal monnayé vaut beaucoup plus que le lingot.

Tels sont les deux motifs qui font que le métal monnayé ne tombe jamais au-dessous, et s'élève rarement beaucoup au-dessus de sa valeur en lingot. En cherchant donc les causes des variations survenues ou à survenir dans la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent, nous expliquerons les variations de leur valeur comme monnaie.

Nous avons déjà vu (tome I, page 386) que, lorsque la quantité de métaux précieux mise en circulation décupla après la découverte de l'Amérique, leur prix ne tomba pas au dixième de ce qu'il était auparavant. Ce fut parce que les besoins du commerce, des arts et du luxe, qui reçurent un grand accroissement vers la même époque, augmentèrent beaucoup la demande de cette sorte de denrée.

Tous les grands états de l'Europe étaient auparavant dépourvus d'industrie; la circulation des produits, soit de ceux qui faisaient office de capitaux, soit de ceux qui devaient fournir à la consommation annuelle, était fort peu de chose. Tout à coup l'industrie et la production acquirent une grande activité par toute l'Europe. La marchandise servant de matière première aux monnaies, d'intermédiaire dans les échanges, dut être *plus demandée* lorsque les échanges devinrent plus considérables et plus fréquens. En même temps on découvrit la route de l'Orient par le cap de Bonne-Espérance; on se porta en foule vers ces nouvelles contrées; leurs denrées nous devinrent de plus en plus nécessaires; mais les

Asiatiques n'avaient besoin d'aucune de nos marchandises d'Europe, et ne recevaient en échange que des métaux precieux; le commerce des Indes en absorba une immense quantité. Cependant les produits se multipliant, la richesse augmentait de toutes parts; des marchands porte-balles étaient devenus des négocians opulens; les pêcheurs de Hollande comptaient déjà parmi eux des millionnaires; des marchandises recherchées, qui jusque-là avaient été réservées aux princes, se répandirent jusque chez les bourgeois; les ameublemens devinrent plus brillans, et l'on fut en état d'employer comme ornemens, comme ustensiles, une fort grande quantité d'or et d'argent. Si les mines d'Amérique n'eussent pas alors été découvertes, il est indubitable que la valeur de ces métaux se serait fort élevée.

Les mines furent découvertes.

Dès lors l'emploi et le besoin des métaux précieux eurent beau augmenter, la quantité qui s'en répandit augmenta plus rapidement encore, et le marché fut surabondamment approvisionné de ce genre de marchandises. De là cette baisse considérable dans la valeur que nous avons déjà remarquée, baisse qui aurait été bien plus forte sans les circonstances sur lesquelles nous venons de jeter un coup d'œil; ainsi la valeur de l'argent, son prix en denrées, au lieu de baisser dans le rapport de dix à un, baissa seulement dans le rapport de quatre à un.

C'est à quoi Locke n'a pas pris garde lorsqu'il a

dit que, comme il y a dix fois plus d'argent dans le monde qu'en l'année 1500, il faut nécessairement en donner dix fois plus qu'on n'en donnait alors pour acheter les mêmes marchandises (1). Locke aurait cité un, deux, trois faits à l'appui de cette assertion, qu'elle n'aurait pas été plus juste pour cela; car il pouvait se trouver deux, trois, et même vingt sortes de denrées différentes, pour lesquelles la demande, ainsi que celle de l'argent, fût devenue, au temps de Locke, par rapport à la quantité offerte, deux fois et demie plus grande qu'elle n'était en 1500. (2)

---

(1) *Considérations sur la baisse de l'intérêt.*

(2) Je dis que, depuis la découverte de l'Amérique, l'argent a été 2 $\frac{1}{2}$ fois plus recherché, plus demandé qu'auparavant, relativement à la quantité produite, parce que (si cette augmentation de demande n'avait pas eu lieu), étant devenu dix fois plus abondant, il serait tombé au dixième de son ancienne valeur : cent onces n'auraient pas valu plus que n'en valaient dix. Or, cent onces ont valu le quart, à peu près, de l'ancienne valeur, c'est-à-dire, ce que valaient 25 onces, qui sont 2 $\frac{1}{2}$ fois dix onces. Il a fallu pour cela que les cent onces aient été deux fois et demie plus demandées que ne l'étaient les dix onces, relativement à la quantité produite. Mais comme la quantité produite a décuplé, si l'on veut savoir combien le temps présent, tant pour les besoins de la circulation que pour ceux du luxe et des arts, réclame de métaux précieux par-dessus le temps qui a précédé la découverte des mines, il faut multiplier 2 $\frac{1}{2}$ par 10, ce qui donne 25. Les besoins d'or et d'argent sont probablement 25 fois plus grands qu'ils n'étaient auparavant, mais ce ne serait cer-

Mais ce qui pourrait être vrai dans un très-petit nombre de cas, ne le serait pas quant à la plupart des produits, dont les uns n'éprouvent pas plus de demande qu'en 1500, et dont les autres se sont accrus proportionnellement à la demande, et ont gardé par conséquent la même valeur échangeable, sauf de légères variations tenant à d'autres causes.

Ceci prouve en passant qu'en économie politique les faits particuliers doivent toujours être étayés du raisonnement. Pour qu'un raisonnement fût détruit par les faits, il faudrait faire entrer en considération la totalité des faits relatifs à ce raisonnement, et la totalité des circonstances qui peuvent changer la nature de ces faits : ce qui est presque impossible.

L'Encyclopédie commet la même erreur, lorsqu'elle dit (art. *Monnaies*) qu'une famille qui se serait servie de la même quantité de vaisselle d'argent depuis le milieu du 16e siècle jusqu'à ce moment, ne posséderait plus en vaisselle que la dixième partie de ce qu'elle possédait alors, en supposant que le poids fût resté le même. Elle posséderait le quart environ de son ancienne propriété, puisque la valeur de cette argent

---

tainement pas allée si loin, sans les mines d'Amérique; car la cherté excessive des métaux précieux, dans ce cas, en aurait beaucoup restreint l'usage. On n'aurait pas vu plus d'ustensiles d'argent qu'on n'en voit maintenant en or massif. Les monnaies d'argent auraient été peu nombreuses, parce qu'elles auraient eu une grande valeur.

terie réduite à $\frac{10}{100}$ de ce qu'elle était par son abondance, a été remontée à $\frac{25}{100}$ par la demande supérieure qu'on a faite de cette matière. (1)

Je ferai remarquer que la plus grande partie de l'argent monnayé est constamment *en circulation*, suivant le sens que nous avons vu qu'il faut attacher à ce mot. Il diffère en cela de la plupart des autres marchandises, qui ne sont guère en circulation que pendant qu'elles se trouvent entre les mains des marchands, et qui, parvenues à leur consommateur, cessent de circuler. On ne recherche jamais la monnaie pour la consommer, mais pour acheter; même la monnaie qui fait l'office de capital. Or, chercher à acheter, c'est offrir de la monnaie, c'est vouloir la laisser dans la circulation. La seule monnaie qui ne soit pas dans la circulation est celle qu'on entasse; et elle n'est jamais retirée de la circulation que pour un temps.

Quant à l'argent en vaisselle, en broderies, ou en bijoux, il n'est dans la circulation que pendant le temps où ces choses sont à vendre, et elles cessent

(1) Suivant M. Ricardo, la demande supérieure n'a eu aucun effet sur la valeur de l'argent, qui n'est déterminée que par ses frais de production; il ne fait pas attention que c'est la demande qu'on en fait qui permet de mettre ce prix à ses services productifs. Si la demande du métal argent venait à diminuer, son prix ne payant plus les frais de production de certaines mines, elles cesseraient d'être exploitées.

d'être à vendre du moment qu'elles sont parvenues entre les mains de leur consommateur.

L'argent étant une denrée employée par tous les peuples civilisés du globe, et pouvant se transporter avec facilité, est celle de toutes qui a les débouchés les plus étendus. Par conséquent les quantités nouvelles, jetées dans la circulation, y font peu d'effet, à moins qu'elles ne soient immenses. Quand Xénophon, dans son discours sur les revenus d'Athènes, encourage les Athéniens à exploiter les mines de l'Attique, en leur disant que l'argent n'est pas comme les autres denrées, et ne diminue pas de valeur à mesure que la masse s'en augmente, il veut dire qu'il ne diminue pas *sensiblement* de valeur. En effet, les mines de l'Attique n'étaient point assez riches pour que le métal qu'on en tirait, influât sur le prix de l'argent existant, à cette époque, dans tous les états florissans qui bordaient la Méditerranée, dans la Perse et dans l'Inde. Le commerce qui liait ces différentes contrées avec la Grèce, devait maintenir, dans cette dernière, la valeur de l'argent à un taux à peu près uniforme; et les mines de l'Attique versant un filet de métal dans cette masse, ressemblaient à un ruisseau qui porte ses eaux à la mer.

Xénophon ne connaissait ni ne pouvait prévoir l'effet que produirait le torrent des Cordilières, lorsqu'il viendrait à se déborder dans le monde.

Si l'argent pouvait servir immédiatement au soutien de la vie, comme le blé et les fruits, la découv

verte de plusieurs sources abondantes de cette denrée n'en aurait pas fait baisser la valeur. La tendance du genre humain à s'accroître jusqu'au niveau de ses moyens de subsistance, aurait augmenté la demande jusqu'au niveau de la production. Si la quantité de blé décuplait dans le monde, la demande du blé décuplerait aussi, parce qu'il naîtrait des hommes pour le manger; et le blé, relativement aux autres denrées, garderait, année commune, à peu près sa même valeur.

Cela explique pourquoi les variations dans la valeur de l'argent sont lentes et considérables. Elles sont lentes à cause de l'étendue des débouchés qui rend peu sensibles les variations dans la quantité de la denrée. Elles sont considérables, parce que les usages de l'argent étant bornés, la demande qu'on en fait ne peut pas suivre son augmentation, quand celle-ci est rapide.

Outre les usages de l'argent comme monnaie, il a de l'utilité, sous la forme d'ustensiles, de meubles et d'ornemens; et sous ces formes-là il est d'autant plus employé que les nations sont plus riches. Comme monnaie, les usages de l'argent sont étendus en proportion de la quantité de biens-meubles et immeubles à faire circuler; ainsi l'on emploierait de même plus d'argent-monnaie dans les pays riches que dans les autres, sans quelques circonstances qui dérangent singulièrement cette règle.

1°. Dans les pays riches, l'activité de la circulation de l'argent et [illegible] permet de se con-

tenter, en proportion de la masse des affaires, d'une moins grande quantité de monnaie. Telle somme sert à dix échanges, qui n'en aurait opéré qu'un dans un pays pauvre (1). La quantité des biens à faire circuler, en s'augmentant, n'a donc pas entraîné une augmentation proportionnée dans le besoin qu'on a eu de monnaie. La circulation a été plus étendue à la vérité, mais on a fait travailler davantage l'agent de la circulation.

2°. C'est dans les pays riches que le crédit supplée plus aisément à l'argent. Nous avons vu, dans le Chapitre 22 du Livre précedent, comment des billets de confiance pouvaient au besoin, sans inconvéniens, remplacer une partie du numéraire d'un pays (2).

---

(1) Dans un pays pauvre, le marchand qui vient de vendre, reste quelquefois long-temps sans pouvoir racheter les objets sur lesquels roule son industrie. Pendant ce temps, la somme (produit de la vente) demeure oisive dans ses mains. Dans les pays pauvres, les placemens sont difficiles. On épargne peu à peu de petites sommes, qu'on ne réussit souvent à faire valoir qu'au bout de plusieurs années; ce qui laisse toujours oisives beaucoup de portions de la marchandise-monnaie.

(2) M. *Ricardo*, que je regarde comme l'homme de l'Europe qui entend le mieux la théorie et la pratique des monnaies, a prouvé, dans une brochure intitulée : *Proposals for an economical and secure currency*, London, 1816, que le numéraire d'un pays pouvait, sans inconvénient (pourvu qu'on pût se donner une garantie suffisante que ce pays fût bien administré), être tout entier remplacé par du papier-monnaie,

Quand cette circonstance a lieu, l'usage de l'argent-monnaie, et par conséquent la demande qu'on en fait pour cet usage, diminuent considérablement; et remarquez bien que ce ne sont pas seulement les billets de confiance qui remplacent le numéraire dans un pays où le peuple est actif et industrieux; ce sont encore toutes sortes d'obligations particulières, les ventes à crédit, les viremens de parties, de simples enregistremens par débit et crédit.

Les besoins d'argent-monnaie, et par conséquent la demande qu'on en fait, ne s'augmentent donc jamais dans la même proportion que les autres produits se multiplient, et l'on peut dire avec vérité, que plus un pays est riche et moins il a d'argent, comparativement avec un autre pays.

Si la quantité produite influait seule sur la valeur échangeable d'une denrée, l'argent vaudrait quarante-cinq fois moins que l'or; car la quantité d'argent que fournissent les mines, est environ quarante-cinq fois supérieure à la quantité d'or qui en est extraite (1). Mais l'argent est plus demandé que l'or; il est employé par bien plus de gens et dans bien plus de cas:

---

et qu'une marchandise de nulle valeur pouvait, en s'y prenant bien, remplacer un métal cher et incommode, dont les propriétés métalliques ne sont d'aucun usage tant qu'on l'emploie comme numéraire.

(1) Humboldt, *Essai polit. sur la Nouvelle-Espagne*, *in*-8°. Tome IV, page 205.

voilà pourquoi sa valeur ne tombe guère au-dessous du quinzième de la valeur de l'or.

Une partie de la demande des métaux précieux est encore occasionnée par la déperdition de matière qu'entraîne leur usage ; car bien qu'ils soient au nombre des denrées qui s'usent le moins, cependant ils s'usent ; et quand on considère le nombre prodigieux de morceaux d'or et d'argent dont on se sert presque partout et à chaque instant, soit comme monnaies, soit comme cuillers, gobelets, fourchettes, plats et orfevreries de toutes sortes, on ne peut douter que l'usure, quoique lente, ne soit au total considérable. Ce qui s'emploie en dorures et argentures ne l'est pas moins. Smith dit que, dans les seules manufactures de Birmingham en Angleterre, on emploie annuellement pour plus de douze cent mille francs de notre monnaie de métaux précieux en dorures et placages (1). Il faut aussi considérer ce qui s'en emploie en broderies, en étoffes, en dorures de livres et autres usages, où tout ce qui est employé ne peut jamais être recueilli pour servir de nouveau. Ce n'est pas tout encore : que de sommes enfouies dont la connaissance meurt avec leur maîtres ! que de trésors engloutis par la mer dans les naufrages !

Si la plupart des nations du monde continuent à

(1) *Rich. des Nat.* Liv. I, chap. 11. La consommation de la manufacture de Birmingham, et de plusieurs autres manufactures, a fort augmenté depuis que Smith écrivait.

augmenter leurs richesses, comme elles l'ont fait incontestablement depuis trois cents ans, leur besoin de métaux précieux ira en augmentant, soit en raison de la déperdition, qui sera d'autant plus grande que l'usage de ces denrées sera plus répandu, soit en raison de la multiplicité et de la supériorité de valeur totale des autres marchandises, qui exigeront une plus grande masse de monnaie pour subvenir aux besoins de leur circulation. Si le produit des mines ne suit pas les mêmes progrès, les métaux précieux augmenteront de valeur ; on en donnera moins dans leur échange avec toutes les autres marchandises.

Si le produit des mines augmente dans la même proportion que l'industrie, la valeur des métaux restera la même : c'est à peu près ce qui est arrivé depuis deux cents ans. Dans cet espace de temps, le produit des mines a toujours été en augmentant, et la demande a toujours augmenté aussi. (1)

---

(1) M. de Humboldt affirme que, depuis cent ans, le produit annuel des mines du Mexique s'est accru dans le rapport de 25 à 110. Il ajoute que l'abondance de l'argent est telle, dans la chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre des gîtes de minerais qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de leurs riches produits. (*Essai polit. sur la Nouv.-Espagne*, *in*-8°. Tome IV, page 149.)

Si malgré l'immense et progressive production annuelle de

Si le produit des mines va plus vite que l'accroissement des autres richesses, comme il paraît, la valeur des métaux précieux baissera relativement à toutes les autres valeurs; les monnaies deviendront plus encombrantes; mais l'on jouira plus généralement de l'usage des ustensiles d'argent et d'or.

Il serait bien long et bien fastidieux de relever tous les mauvais raisonnemens, toutes les fausses explications auxquels donne lieu tous les jours la confusion des diverses variations que nous avons distinguées, non sans quelque difficulté. Il suffit que le lecteur attentif soit maintenant à portée de les réfuter, et d'apprécier les opérations qui ont pour objet d'influer sur les richesses en agissant sur les valeurs.

---

l'or et de l'argent, ils ne baissent pas de valeur plus qu'ils ne font, c'est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres, des rapides progrès que font en richesses la plupart des peuples de la terre, ce qui multiplie la demande en même temps que l'approvisionnement. Cependant, je crois m'apercevoir que la valeur des métaux précieux, qui semble avoir été à peu près stationnaire pendant deux cents ans, recommence à décliner depuis une trentaine d'années. Un setier de blé, mesure de Paris, qui a valu long-temps, année commune, à peu près 4 onces d'argent, est monté à 4 $\frac{1}{2}$ onces environ, et les baux renchérissent à chaque renouvellement. Tout renchérit de même; ce qui prouve que la valeur de l'argent décline comparativement aux autres valeurs.

CHAPITRE V.

Comment les Revenus se distribuent dans la société.

Les raisons qui déterminent la valeur des choses, et qui agissent de la manière indiquée dans les chapitres précédens, s'appliquent indifféremment à toutes les choses qui ont une valeur, même aux plus fugitives; elles s'appliquent par conséquent aux services productifs que rendent l'industrie, les capitaux et les terres dans l'acte de la production. Ceux qui disposent de l'une de ces trois sources de la production sont marchands de cette denrée que nous appelons ici *services productifs;* les consommateurs des produits en sont les acheteurs. La valeur des services, comme celle de toute autre chose, s'élève toujours en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre.

Les entrepreneurs d'industrie ne sont, pour ainsi dire, que des intermédiaires qui réclament les services productifs nécessaires pour tel produit en proportion de la demande qu'on fait de ce produit (1). Le culti-

(1) On a déjà vu que la demande est d'autant plus grande pour chaque produit, qu'il a plus d'utilité, et que les consommateurs possèdent une plus grande quantité d'autres produits à pouvoir donner en échange. En d'autres mots, l'utilité d'une

vateur, le manufacturier ou le négociant, comparent perpétuellement le prix que le consommateur veut et peut mettre à telle ou telle marchandise, avec les frais qui seront nécessaires pour qu'elle soit produite ; s'ils en décident la production, ils établissent une demande de tous les services productifs qui devront y concourir, et fournissent ainsi une des bases de la valeur de ces services.

D'un autre côté, les agens de la production, hommes et choses, terres, capitaux, ou gens industrieux, s'offrent plus ou moins, suivant divers motifs auxquels nous remonterons dans les chapitres qui suivent, et forment ainsi l'autre base de la valeur qui s'établit pour ces mêmes services. (1)

Chaque produit achevé acquitte, par sa valeur, la totalité des services qui ont concouru à sa création. Plusieurs de ces services ont été acquittés avant l'achèvement du produit, et il a fallu que quelqu'un

---

chose et la richesse des acheteurs déterminent l'étendue de la demande.

(1) J'ai long-temps hésité si, dans le plan de cet ouvrage, je développerais ce qui a rapport à la *valeur* avant ce qui a rapport à la *production* ; ce qui montre la nature de la qualité produite, avant ce qui développe la manière de la produire. Il m'a semblé que, pour bien connaître les fondemens de la valeur, il fallait savoir en quoi peuvent consister les frais de production, et pour cela se former d'avance des idées étendues et justes des agens de la production, et des services qu'on en peut attendre.

en fît l'avance; d'autres ont été acquittés après l'achèvement du produit et sa vente : dans tous les cas, ils l'ont été avec la valeur du produit.

Veut-on un exemple de la manière dont la valeur d'un produit se distribue entre tous ceux qui ont concouru à sa production ? qu'on prenne celui d'une montre; qu'on suive, depuis l'origine, la manière dont on s'est procuré ses moindres parties, et comment leur valeur a été acquittée entre les mains d'une foule de producteurs.

On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitateurs de mines, qui ont trouvé dans ce produit le salaire de leur industrie, l'intérêt de leurs capitaux, le revenu foncier de leur mine.

Les marchands de métaux qui les ont obtenus de ces premiers producteurs, les ont revendus à des ouvriers d'horlogerie ; ils ont ainsi été remboursés de leurs avances, et payés des profits de leur commerce.

Les ouvriers qui dégrossissent les différentes pièces dont se compose une montre, les ont vendues à un horloger, qui, en les payant, a remboursé les avances faites de leur valeur, ainsi que l'intérêt de ces avances, et acquitté les profits du travail exécuté jusque-là. Une seule somme égale à ces valeurs réunies a suffi pour opérer ce paiement complexe. L'horloger a fait de même à l'égard des fabricans qui lui ont fourni le cadran, le cristal, etc.; et, s'il y a des ornemens, à

l'égard de ceux qui lui ont fourni les diamans, les émaux, ou tout ce qu'on voudra imaginer.

Enfin, le particulier qui achète la montre pour son usage, rembourse à l'horloger toutes les avances qu'il a faites, avec leurs intérêts, et de plus, le profit de son talent et de ses travaux industriels.

La valeur entière de cette montre s'est, comme on voit, avant même qu'elle fût achevée, disséminée entre tous ses producteurs, qui sont bien plus nombreux que je ne l'ai dit et qu'on ne l'imagine communément, et parmi lesquels peut se trouver, sans qu'il s'en doute, celui même qui a acheté la montre et qui la porte dans son gousset. En effet, ce particulier ne peut-il pas avoir placé ses capitaux entre les mains d'un exploitateur de mines, ou d'un commerçant qui fait arriver les métaux, ou d'un entrepreneur qui fait travailler un grand nombre d'ouvriers, ou enfin d'une personne qui n'est rien de tout cela, mais qui a sous-prêté à l'un de ces gens-là une portion des fonds qu'il avait pris à intérêt du consommateur de la montre?

On a remarqué qu'il n'est point du tout nécessaire que le produit ait été achevé, pour que plusieurs de ses producteurs aient pu retirer l'équivalent de la portion de valeur qu'ils y ont ajoutée; ils l'ont même consommée dans bien des cas, long-temps avant que le produit fût parvenu à son terme. Chaque producteur a fait, à celui qui l'a précédé, l'avance de la valeur du produit, la façon comprise qui lui a été don-

née jusque-là. Son successeur, dans l'échelle de la production, lui a remboursé à son tour ce qu'il a payé, plus la valeur que la marchandise a reçue en passant par ses mains. Enfin, le dernier producteur, qui est pour l'ordinaire un marchand en détail, a été remboursé, par le consommateur, de la totalité de ses avances, plus de la dernière façon que lui-même a donnée au produit.

Tous les revenus de la société se distribuent de la même façon.

La portion de la valeur produite que retire par là le propriétaire foncier, s'appelle *profits du fonds de terre;* quelquefois il abandonne ce profit à un fermier moyennant un fermage.

La portion retirée par le capitaliste, par celui qui a fait des avances, quelque petites et quelque courtes qu'elles aient été, s'appelle *profits du capital;* quelquefois il prête son capital pour un temps, et en abandonne le profit moyennant un intérêt.

La portion retirée par les industrieux se nomme les *profits de l'industrie;* quelquefois ils abandonnent ce profit moyennant un salaire. (1)

(1) Dans l'exemple de la montre, plusieurs ouvriers sont eux-mêmes les entrepreneurs de leur propre industrie; ils tirent un profit, et non pas un salaire. Celui, par exemple, qui ne fait que les chaînes du mouvement des montres, achète l'acier brut, le travaille, et vend sa chaîne. Il est entrepreneur de chaînes de montre.

Une fileuse de lin achète pour quelques sous de filasse, la

Chacun prend ainsi sa part des valeurs produites, et cette part fait son revenu. Les uns reçoivent ce revenu par parcelles, et le consomment à mesure. C'est le plus grand nombre; presque toute la classe ouvrière est dans ce cas. Le propriétaire foncier, le capitaliste, qui ne font pas valoir par eux-mêmes, reçoivent leur revenu en une seule fois, ou bien en deux fois, ou en quatre fois chaque année, selon les conventions qu'ils ont faites avec l'entrepreneur auquel ils ont prêté leur terre ou leur capital. Quelle que soit la manière dont le revenu se perçoit, il est toujours de la même nature, et sa source est toujours une valeur produite. Si celui qui reçoit des valeurs quelconques avec lesquelles il pourvoit à ses besoins, n'a pas concouru directement ou indirectement à une production, les valeurs qu'il consomme sont un don gratuit ou bien une spoliation : il n'y a pas de milieu.

C'est de cette manière que la valeur entière des produits se distribue dans la société. Je dis leur valeur *tout entière;* car si mon profit ne s'élève qu'à une portion de la valeur du produit auquel j'ai concouru, le surplus compose le profit de mes co-producteurs. Un fabricant de drap achète de la laine à un fermier;

---

file, convertit son fil en argent. Une portion de cet argent achète de nouvelle filasse; c'est son capital. Une autre portion achète les denrées qui satisfont à ses besoins; ce sont les profits de son industrie et de son petit capital : ce qui compose son revenu.

il paie diverses façons d'ouvriers, et vend le drap qui en provient à un prix qui lui rembourse ses avances et lui laisse un profit. Il ne regarde comme un profit, comme servant à composer le revenu de son industrie, que ce qui lui reste *net*, ses déboursés payés; mais ses déboursés n'ont été que l'avance qu'il a faite à d'autres producteurs de diverses portions de revenus dont il se rembourse sur la valeur *brute* du drap. Ce qu'il a payé au fermier pour la laine, était le revenu du cultivateur, de ses bergers, du propriétaire de la ferme. Le fermier ne regarde comme *produit net* que ce qui lui reste après que ses ouvriers et son propriétaire sont payés; mais ce qu'il leur a payé a été une portion de leurs revenus à eux-mêmes: c'était un salaire pour l'ouvrier; c'était un fermage pour le propriétaire; c'est-à-dire pour l'un le revenu qu'il tirait de son travail, et pour l'autre le revenu qu'il tirait de sa terre. Et c'est la valeur du drap qui a remboursé tout cela. On ne peut concevoir aucune portion de la valeur de ce drap, qui n'ait servi à payer un revenu (1). Sa valeur tout entière y a été employée.

On voit par là que ce mot *produit net* ne peut

(1) Même la portion de cette valeur qui a servi au rétablissement du capital du fabricant. Il a usé ses métiers, par supposition; il les a fait réparer par un mécanicien: le prix de cette réparation fait partie du revenu du mécanicien, et c'est, pour le fabricant, une avance comme les autres, laquelle lui est remboursée par la valeur du produit terminé.

s'appliquer qu'aux revenus de chaque entrepreneur particulier, mais que le revenu de tous les particuliers pris ensemble, ou de la société, est égal au *produit brut* résultant des terres, des capitaux et de l'industrie de la nation. Ce qui ruine le système des économistes du 18e siècle, qui ne regardaient comme le revenu de la société, que le *produit net* des terres, et qui concluaient que la société n'avait à consommer qu'une valeur égale à ce produit net; comme si la société n'avait pas à consommer tout entière une valeur qu'elle a créée tout entière. (1)

S'il n'y avait de revenus dans une nation que l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées, il résulterait de là une conséquence véritablement absurde: c'est qu'une nation qui aurait consommé, dans son année, autant de valeurs qu'elle en aurait produit, n'aurait point eu de revenu. Un homme qui a dix mille francs de rente est-il considéré comme n'ayant pas de revenu, lorsqu'il mange la totalité de ses rentes?

---

(1) Les agens naturels, au nombre desquels il faut mettre le *fonds de terre*, en créent bien une partie; mais je considère, ainsi qu'il a été dit au Livre I, cet agent comme un outil dont l'action fait du propriétaire un producteur; de même que la faculté productive qui réside en un capital, est considérée comme une faculté productive du capitaliste auquel il appartient. Il ne faut pas faire la guerre à mes expressions. Du moment que je les explique, c'est l'idée qu'il faut attaquer, si elle ne représente pas fidèlement la marche des faits.

Tout ce qu'un particulier reçoit des profits de ses terres, de ses capitaux et de son industrie dans le courant d'une année, s'appelle son *revenu annuel.*

La somme des revenus de tous les particuliers dont se compose une nation, forme le *revenu* de cette nation (1). Il équivaut à la *valeur brute* de tous ses produits, moins la valeur des produits que cette nation a exportés; car une nation est, relativement à une autre, comme un particulier par rapport à un autre. Un particulier n'a de profit que l'excédant de ses produits sur ses avances. Ses avances, à la vérité, paient un revenu à d'autres particuliers; mais quand ceux-ci sont étrangers, les portions de revenus qu'on leur paie font partie des revenus de la nation dont ils sont membres.

Ainsi, par exemple, quand un Français envoie pour dix mille francs de rubans au Brésil, et qu'en retour il en retire du coton, il faut déduire des produits qui résulteront, pour la France, de ce commerce, la somme qui a été exportée pour payer le produit du Brésil. Je suppose que pour dix mille francs de rubans français, on ait obtenu 50 balles de coton, et que

(1) On a quelquefois appelé revenu d'une nation, le montant de ses contributions. Cette expression n'est pas exacte. Les particuliers paient leurs contributions avec leur revenu; mais les contributions ne sont pas un revenu. Elles sont un tribut imposé sur les revenus, et malheureusement quelquefois sur les capitaux.

ces 40 balles arrivées en France aient produit 12 mille francs, il n'y a sur ce produit que 2000 francs pour le revenu de la nation française et dix mille francs pour les revenus de la nation brésilienne.

Si tous les peuples de la terre ne formaient qu'une seule nation, ce que j'ai dit de la production intérieure d'une seule nation, serait vrai pour cette république universelle; ses revenus seraient égaux à la valeur brute de tous ses produits. Mais du moment que l'on considère séparément les intérêts de chaque peuple, il convient d'admettre la restriction que je viens d'indiquer. Elle nous apprend qu'un peuple qui importe des marchandises pour une plus grande valeur qu'il n'en exporte, augmente ses revenus de tout l'excédant, puisque cet excédant compose les profits de son commerce avec l'étranger. Quand une nation exporte pour cent millions de marchandises, et qu'elle en importe pour cent vingt millions (ce qui peut fort bien arriver sans qu'il y ait aucun envoi de numéraire de part ni d'autre), elle fait un profit de 20 millions, contre l'opinion de ceux qui croient encore à la balance du commerce. (1)

Quoique beaucoup de produits n'aient pas une

(1) Ce profit naît de l'augmentation de valeur qu'éprouvent les marchandises nationales une fois qu'elles sont arrivées à l'étranger, et de l'augmentation de valeur que les marchandises étrangères achetées en retour éprouvent lorsqu'elles sont amenées chez nous.

longue durée, et soient consommés avant l'année expirée.... que dis-je? soient consommés à l'instant même de leur production, comme les produits immatériels, leur valeur n'en fait pas moins partie du revenu annuel d'un pays. Ne sont-ce pas des valeurs produites qui ont été consommées pour satisfaire quelques-uns de nos besoins? Quelle condition faut-il de plus pour en faire des revenus?

Pour évaluer les revenus d'un particulier, d'une nation, on se sert du même artifice par lequel on évalue toute autre masse de valeurs qui nous apparaît sous des formes diverses, comme une succession. On évalue chaque produit séparément en écus. Lorsqu'on dit, par exemple, que les revenus de la France s'élèvent à 8 milliards de francs, cela ne signifie pas que la France produit, par son commerce, des écus pour une somme de 8 milliards. Elle n'en importe peut-être pas pour un million; peut-être pas pour un franc. On entend seulement que tous les produits de la France pendant le cours d'une année, évalués chacun en particulier en argent, équivaudraient à une somme de 8 milliards de francs. On n'emploie la monnaie à cette évaluation que parce que nous sommes plus habitués à nous faire une idée approximative de sa valeur, c'est-à-dire de ce qu'on peut avoir pour une somme d'argent déterminée; autrement, il vaudrait autant évaluer les revenus de la France à quatre cent millions d'hectolitres de blé; ce qui reviendrait au même lorsque le froment est à 20 francs.

La monnaie sert à faire circuler d'une main dans une autre des valeurs qui sont ou des portions de revenus ou des portions de capital; mais elle-même n'est point un revenu de l'année, parce qu'elle n'est point un produit de l'année. C'est le produit d'un commerce plus ou moins ancien. Cet argent circulait l'année passée, la précédente, le siècle dernier; il n'a rien acquis depuis ce temps; et même si la valeur de ce métal a décliné, la nation est en perte sur cette portion de son capital; comme un négociant qui aurait ses magasins remplis d'une marchandise dont le prix déclinerait, verrait diminuer plutôt qu'augmenter cette portion de sa fortune.

Ainsi, quoique la plupart des revenus, c'est-à-dire, des valeurs produites, se résolvent pendant un moment en monnaie, ce n'est point cette monnaie, ce n'est point une somme d'argent qui fait le revenu : le revenu est la valeur avec laquelle on a acheté la somme d'argent; et comme cette valeur se trouve fort passagèrement sous forme de monnaie, les mêmes écus servent bien des fois dans l'année à payer ou à recevoir des portions de revenu.

Il y a même des portions de revenu qui ne prennent jamais la forme d'une somme d'argent. Un manufacturier qui nourrit ses ouvriers, leur paie une portion de leur salaire en nourriture : ce salaire, qui fait le principal revenu de l'ouvrier, est acquitté, perçu et consommé sans avoir été un seul instant transformé en monnaie.

Il y a tel cultivateur aux États-Unis et ailleurs qui trouve dans le produit de sa ferme, la nourriture, l'abri, le vêtement de toute sa famille; il reçoit tout son revenu en nature, et le consomme de même sans l'avoir transformé en argent.

Cela suffit, je pense, pour mettre en garde contre la confusion qui pourrait naître de l'argent qu'on tire de son revenu, avec le revenu lui-même; et il demeurera constant que le revenu d'un particulier, ou d'une nation, n'est point l'argent qu'ils reçoivent en échange des produits créés par eux, mais bien ces produits eux-mêmes ou leur valeur, qui est susceptible de se mettre, par la voie des échanges, sous la forme d'un sac d'écus, comme sous toute autre forme quelconque.

Toute valeur qu'on reçoit en argent ou autrement, et qui n'est pas le prix d'un produit créé dans l'année, ne fait point partie du revenu de cette année: c'est un capital, une propriété qui passe d'une main dans une autre, soit par un échange, par un don, ou par un héritage. Une portion de capital, une portion de revenu peuvent être transmises, payées en effets mobiliers, en terres, en maisons, en marchandises, en argent; la matière n'est pas ce qui nous occupe, et n'est point ce qui constitue la différence d'un fonds à un revenu: ce qui fait le revenu, c'est d'être le résultat, le produit d'un fonds de terre, d'un fonds capital, ou d'un travail industriel.

On demande quelquefois si la même valeur qu'on

a reçue comme profit, comme revenu de ses terres, de ses capitaux ou de son industrie, peut servir à acquitter le revenu d'un autre personne. Quand on a touché cent écus de son revenu, si, avec cette valeur acquise, on achète, par exemple, des livres, comment se fait-il que cette valeur-revenu, transformée en livres, et qui se consommera sous cette forme, serve pourtant à composer le revenu de l'imprimeur, du libraire, de tous ceux qui ont concouru à la confection des livres, revenu qu'ils consommeront de leur côté?

Voici la solution de cette difficulté.

La valeur-revenu, fruit de mes terres, de mes capitaux ou de mon industrie, et que j'ai consommée sous forme de livres, n'est point la même que celle des livres. Il y a eu deux valeurs produites: 1°. celle de mes terres qui a été produite sous forme de blé par les soins de mon fermier, et qui a été échangée par celui-ci contre des écus qu'il m'a apportés; 2°. celle qui résulte de l'industrie et des capitaux du libraire, et qui a été produite sous forme de livres. Le libraire et moi nous avons échangé ces deux valeurs et nous les avons consommées chacun de notre côté; ce sont toujours nos deux revenus que nous avons consommés chacun de notre côté, après leur avoir fait subir les transformations qui convenaient à nos besoins.

Quant au producteur qui crée un produit immatériel, comme le médecin, l'avocat, la valeur qu'ils donnent, leur conseil, est un produit de leurs con-

naissances, de leurs talens qui sont des fonds productifs ; si c'est un négociant qui achète ce conseil, le négociant donne en échange un des produits de son commerce transformé en argent. L'un et l'autre ensuite consomment chacun de leur côté leur propre revenu, mais transformé de la manière qui leur a le mieux convenu.

CHAPITRE VI.

Quels genres de production paient plus largement les services productifs.

La valeur des produits qui, ainsi que nous venons de le voir, rembourse aux divers producteurs le montant de leurs avances, et y ajoute communément des profits qui composent leur revenu, ne fournit pas des profits également forts dans tous les genres de production. Telle production procurera au fonds de terre, au capital, à l'industrie qui s'y sont consacrés, un pauvre revenu; d'autres donneront des profits proportionnellement plus considérables.

Il est vrai que les producteurs cherchent toujours à placer leurs services productifs dans les emplois où les profits sont meilleurs, et font ainsi baisser par la concurrence des prix que la demande tend à élever; mais leurs efforts ne peuvent pas toujours tellement proportionner les services aux besoins, qu'ils soient, dans tous les cas, également récompensés. Telle industrie est toujours rare dans un pays où le peuple n'y est pas propre; bien des capitaux se trouvent engagés de manière à ne pouvoir jamais concourir à une autre production que celle à laquelle ils ont été voués dans l'origine : la terre enfin peut se refuser à

un genre de culture pour les produits de laquelle il y a beaucoup de demandeurs.

Il est impossible de suivre les variations des profits dans tous les cas particuliers; ils peuvent subir des variations extrêmes en raison d'une découverte importante, d'une invasion, d'un siége. L'influence de ces circonstances particulières se combine avec l'influence des causes générales, mais ne la détruit pas. Un traité, quelque volumineux qu'on le suppose, ne saurait prévoir tous les cas particuliers qui peuvent influer sur les valeurs des choses; mais il peut assigner les causes générales et celle dont l'action est constante; chacun peut ensuite, selon les cas qui se présentent, apprécier les modifications qui sont résultées ou qui doivent résulter des circonstances.

Cela pourra paraître extraordinaire au premier abord, mais on trouvera généralement vrai à l'examen, que les meilleurs profits ne se font pas sur les denrées les plus chères et sur celles dont on peut le mieux se passer, mais bien plutôt sur les plus communes et les plus indispensables. En effet, la demande de celles-ci se soutient nécessairement : elle est commandée par le besoin; elle s'étend même à mesure que les moyens de production s'étendent; car c'est surtout la production des denrées de première nécessité qui favorise la population. La demande, au contraire, des superfluités ne s'élève pas à mesure que s'étendent les moyens de production de ces mêmes superfluités; si une vogue extraordinaire en fait mon-

ter le prix courant fort au-dessus du prix naturel, c'est-à-dire du montant des frais de production, une vogue contraire le fait tomber fort au-dessous; les superfluités ne sont, pour les riches eux-mêmes, que d'un besoin secondaire, et la demande qu'on en fait est bornée par le petit nombre de gens à l'usage de qui elles sont. Enfin, lorsqu'une cause accidentelle quelconque force les gens à réduire leurs dépenses, lorsque des déprédations, des impôts, des disettes viennent diminuer les revenus de chacun, quelles sont les dépenses qu'on supprime les premières? On retranche d'abord les consommations dont on peut le mieux se passer. Cela suffit pour expliquer pourquoi les services productifs qui se consacrent à la production des superfluités, sont en général plus faiblement payés que les autres.

Je dis *en général*, car dans une grande capitale, où les besoins du luxe se font sentir plus vivement que partout ailleurs, où l'on obéit quelquefois avec plus de soumission aux ridicules décrets de la mode qu'aux lois éternelles de la nature, et où tel homme se prive de dîner pour montrer des manchettes brodées, on conçoit que le prix des co[illegible] qu'ils puisse quelquefois payer fort généreusement [illegible]nsés. Ils et les capitaux qui s'appliquent à leu[illegible] par moyens à les. Mais, excepté dans certains cas, et en balançant toujours les profits d'une année par ceux d'une autre année et par les non-valeurs, on a remarqué que les chefs d'entreprises qui produisent des superfluités, font les

profits les plus médiocres, et que leurs ouvriers sont les plus médiocrement payés. En Normandie et en Flandre, les plus belles dentelles sont travaillées par des gens très-misérables, et les ouvriers qui fabriquent à Lyon des brocarts d'or sont couverts de guenilles. Ce n'est pas que souvent on ne fasse sur de tels objets des bénéfices très-considérables : on a vu des manufacturiers s'enrichir en faisant des chapeaux de fantaisie; mais si l'on met ensemble tous les profits faits sur des superfluités, si l'on en déduit la valeur des marchandises qui ne se vendent pas, et celle des marchandises qui, s'étant bien vendues, ont été mal payées, on trouvera que ce genre de produits est celui qui donne au total les profits les plus mesquins. Les modistes les plus en vogue ont souvent fait banqueroute.

Les marchandises d'un usage général conviennent à un plus grand nombre de personnes, et ont cours dans la plupart des situations de la société. Un lustre ne peut trouver sa place que dans de grandes maisons; tandis qu'il n'est si chétif ménage où l'on ne trouve des chandeliers; aussi la demande des chandeliers est-elle toujours ouverte, toujours plus active que celle des lustres, et même dans le pays le plus opulent, il existe pour une valeur bien plus grande de chandeliers que de lustres.

Les produits dont l'usage est le plus indispensable sont sans contredit les denrées qui nous servent d'aliens. Le besoin qu'on en a renaît chaque jour; il n'y

a pas de professions plus constamment employées que celles qui s'occupent de notre nourriture. Aussi, malgré la concurrence, est-ce dans ces professions que se font les profits les plus assurés (1). Les bouchers, les boulangers, les charcuitiers de Paris qui ont quelque esprit de conduite, se retirent tous plus ou moins promptement avec une fortune faite. J'ai ouï dire à un homme d'affaire très-employé, que la moitié des biens-fonds et des maisons qui se vendent dans Paris et aux environs, sont acquis par eux.

Les particuliers et les nations qui entendent leurs intérêts, à moins qu'ils n'aient des raisons très-fortes pour en agir autrement, préfèrent, en conséquence, de se livrer à la production de ce que les marchands appellent les articles courans. M. Eden, qui négocia pour l'Angleterre, en 1786, le traité de commerce conclu par M. de Vergennes, se dirigea d'après ce principe, lorsqu'il demanda la libre introduction en France de la faïence commune d'Angleterre. « Quel-» ques misérables douzaines d'assiettes que nous vous » vendrons, disait l'agent anglais, seront un faible dé-

(1) Je ne parle ici que des entrepreneurs d'industrie; le simple ouvrier ne participe que par contre-coup aux avantages d'une profession. Quant au fermier, qui est un entrepreneur d'industrie, et qui produit des denrées alimentaires, ses profits sont restreints par le désavantage de sa position. Il dépend trop de son propriétaire, de l'autorité publique, presque toujours fiscale et oppressive, et des vicissitudes de l'air, pour que son métier soit très-bon.

» dommagement pour les magnifiques services de por-
» celaine de Sévres que vous vendrez chez nous. » La vanité des ministres français y consent. Bientôt on vit arriver les faïences anglaises : elles étaient légères, à bon compte, d'une forme agréable et simple ; les plus petits ménages s'en procurèrent; il en vint pour plusieurs millions, et cette importation s'est répétée, augmentée chaque année jusqu'à la guerre. Les envois de porcelaines de Sévres ont été peu de chose auprès de cela.

Le débit des articles courans est non-seulement le plus considérable, il est encore le plus assuré. Jamais marchand n'a été long-temps embarrassé d'une provision de toiles à faire des chemises.

Les exemples que j'ai choisis dans l'industrie manufacturière ont des équivalens dans les industries agricoles et commerciales. Il se produit et se consomme en Europe pour une valeur bien plus grande de laitues, qu'il ne se consomme d'ananas ; et les superbes châles de Cachemire sont en France un objet de commerce bien borné auprès des simples cotonnades de Rouen.

C'est donc un mauvais calcul pour une nation de se faire marchande d'objets de luxe, et de recevoir en retour des choses d'une utilité commune. La France envoie en Allemagne des modes, des colifichets, qui sont à l'usage de peu de personnes, et l'Allemagne lui fournit des rubans de fil et d'autres mercéries, des limes, des faux, des pelles et pincettes, et d'au-

tres quincailleries d'un usage général ; aussi, sans les vins, sans les huiles de France, sans les produits toujours renaissans d'un sol favorisé de la nature, et quelques autres objets d'une industrie mieux entendue, la France ferait avec l'Allemagne moins de profits que l'Allemagne n'en fait avec elle On en peut dire autant du commerce français dans le Nord.

CHAPITRE VII.

Des Revenus industriels.

§. 1er.

Des Profits industriels en général.

Nous avons vu (Liv. I, Chap. 15) les motifs qui favorisent la demande des produits en général. Quand les produits, quels qu'ils soient, sont vivement demandés, les services productifs, seuls moyens par lesquels on puisse les obtenir, sont vivement demandés aussi, et cette demande active en élève nécessairement le taux; ceci regarde les services productifs pris en masse. L'industrie, les capitaux et les terres rapportent, en général de plus gros profits, toutes choses d'ailleurs égales, quand la demande des produits est plus vive, quand l'aisance est plus grande, la production plus active.

Nous avons vu, dans le Chapitre précédent, que la demande de certains produits est toujours plus soutenue que celle de certains autres. Nous en avons conclu que les services qui se consacrent à ces genres de production, toutes choses d'ailleurs égales, sont mieux récompensés que les autres.

Continuant toujours à particulariser davantage, nous examinerons, dans ce Chapitre-ci et dans les sui-

vans, les cas où les profits de l'industrie sont plus ou moins forts relativement à ceux des capitaux ou des terres, et réciproquement; et les raisons qui font que les profits de tel emploi de l'industrie ou bien des capitaux, ou bien des terres, sont plus ou moins forts que les profits de tel autre emploi.

Et d'abord comparant les profits de l'industrie avec ceux des capitaux et des terres, nous trouverons qu'ils sont plus forts là où des capitaux abondans réclament une grande quantité de qualités industrielles, comme c'était le cas en Hollande avant la révolution. Les services industriels y étaient très-chèrement payés; ils le sont encore dans les pays, comme les États-Unis, où la population, et par conséquent les agens de l'industrie, malgré leur rapide multiplication, restent en arrière de ce que réclament des terres sans bornes et des capitaux journellement grossis par une épargne facile.

La situation de ces pays est en général celle où la condition de l'homme est la meilleure, parce que les personnes qui vivent des profits de leurs capitaux et de leurs terres, peuvent mieux supporter la modicité des profits que ceux qui vivent de leur industrie seulement, les premiers, outre la ressource de manger leurs fonds, ont celle d'ajouter quelques profits industriels à leurs autres revenus, tandis qu'il ne dépend pas d'un homme industrieux, qui n'est que cela, de joindre à son revenu industriel celui des capitaux et des terres qu'il n'a pas.

Venant ensuite à comparer entre eux les services de l'industrie, nous trouverons que les causes qui bornent la quantité mise en circulation de chaque genre des services industriels peuvent se ranger dans une de ces trois catégories :

1°. Ou les travaux de cette industrie entraînent des dangers, ou simplement des désagrémens ;

2°. Ou bien ils ne fournissent pas une occupation constante ;

3°. Ou bien ils exigent un talent, une habileté, qui ne soient pas communs.

Il n'y a pas une de ces causes qui ne tende à diminuer la quantité de travail mis en circulation dans chaque genre, et par conséquent à élever le taux naturel de ses profits. A peine a-t-on besoin que des exemples viennent à l'appui de propositions si évidentes.

Parmi l'agrément ou le désagrément d'une profession il faut ranger la considération ou le mépris qui l'accompagne. L'honneur est une espèce de salaire qui fait partie des profits de certaines conditions. Dans un prix donné, plus cette monnaie est abondante, et plus l'autre peut être rare, sans que le prix soit diminué. Smith remarque que le littérateur, le poète, le philosophe, sont presque entièrement payés en considération. Soit raison, soit préjugé, il n'en est pas tout-à-fait ainsi des professions de comédien, de danseur, et de plusieurs autres. Il faut bien leur accorder en argent ce qu'on leur refuse en égards. « Il

» paraît absurde au premier aspect, ajoute Smith, » que l'on dédaigne leur personne et qu'on récom- » pense leurs talens souvent avec la plus somptueuse » libéralité. L'un n'est pourtant que la conséquence » nécessaire de l'autre. Si l'opinion ou le préjugé du » public venait à changer touchant ces occupations, » leur traitement pécuniaire tomberait à l'instant. » Plus de gens s'appliqueraient à ce genre d'industrie, » et leur concurrence en ferait baisser le prix. De » tels talens poussés à un certain point, sans être » communs, ne sont pas si rares qu'on l'imagine : » bien des gens les possèdent, qui regardent comme » au-dessous d'eux d'en faire un objet de lucre ; et » un bien plus grand nombre seraient capables de les » acquérir, s'ils procuraient autant d'estime que d'ar- » gent. » (1)

Si, dans certains pays, les places de l'administration procurent à la fois des honneurs et de l'argent, c'est parce qu'elles ne sont pas l'objet d'une libre concurrence, comme les autres professions de la société. On n'y parvient que par la faveur. Une nation éclairée sur ses véritables intérêts n'accorde pas ce double prix à des services quelquefois assez médiocres, et donne peu d'argent à ceux auxquels elle confère de grands honneurs et beaucoup d'autorité.

Tout emploi qui n'est pas constant est mieux payé, car il faut qu'on le paie à la fois pour le moment où

(1) *Rich. des Nat.* Liv. I, chap. 10.

il est en exercice, et pour le moment où il attend qu'on ait besoin de lui. Un loueur de carrosses se fait payer les jours où il travaille plus que ne sembleraient l'exiger les peines qu'il se donne et l'intérêt du capital qu'il emploie; c'est parce qu'il faut que les jours où il travaille gagnent pour ceux où il ne travaille pas. Il ne pourrait demander un autre prix sans se ruiner. Le loyer des travestissemens est fort cher par la même raison : le carnaval paie pour toute l'année.

Un mauvais dîner coûte fort cher lorsqu'on voyage sur une route de traverse, parce qu'il faut que l'aubergiste gagne pour la veille et pour le lendemain.

Cependant, le penchant de l'homme pour se flatter, pour croire que, s'il y a une chance heureuse, elle lui sera réservée, détermine vers certaines professions plus de travaux que les profits qu'on y peut faire ne sembleraient devoir en appeler.

« Dans une loterie équitable, dit l'auteur de *la* » *Richesse des Nations*, les bons billets doivent ga» gner tout ce que perdent les billets blancs : dans » un métier où vingt personnes se ruinent pour une » qui réussit, celle qui réussit devrait gagner seule » les profits de vingt autres (1). » Or, dans beaucoup d'emplois, on est loin d'être payé suivant ce taux. Le même auteur croit que, quelque bien payés que soient les avocats de réputation, si l'on computait tout ce

(1) *Rich. des Nat.* ut suprà.

qui est gagné par tous les avocats d'une grande ville, et tout ce qui est dépensé par eux, on trouverait la somme du gain de beaucoup inférieure à celle de la dépense. Si dans cette profession les travailleurs subsistent, c'est donc aux dépens de quelque autre revenu qu'ils ont d'ailleurs.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ces diverses causes de différences dans les profits, peuvent agir dans un même sens ou dans un sens opposé? Que dans le même sens, l'effet en est rendu plus sensible; et que, dans un sens opposé, l'action de l'une combat celle de l'autre? Il est suffisamment clair, par exemple, que l'agrément d'une profession peut balancer l'incertitude de ses produits; et que dans celles qui ne fournissent pas une occupation suivie, si cette occupation est par-dessus cela dangereuse, il y a double cause d'augmentation de salaire.

La dernière, et peut-être la principale cause de l'augmentation des profits industriels en général, est le degré d'habileté qu'ils supposent.

Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être le fruit que d'une étude longue et coûteuse, cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement: c'est un salaire accru de l'intérêt des avances que cette étude a exigées; cet intérêt est même supérieur à l'intérêt ordi-

naire, puisque le capital dont il est ici question est placé à fonds perdu, et ne subsiste pas au-delà de la vie de l'homme: c'est un intérêt viager. (1)

Voilà pourquoi tous les emplois de temps et de facultés qui demandent qu'on ait reçu une éducation libérale, sont mieux récompensés que ceux où la bonne éducation n'est pas nécessaire. Cette qualité est un capital dont on doit retirer les intérêts, indépendamment des profits ordinaires de l'industrie.

S'il y a des faits qui paraissent contraires à ce prin-

(1) C'est même plus qu'un intérêt viager des sommes consacrées à l'éducation de la personne qui reçoit le salaire : c'est, à la rigueur, l'intérêt viager de toutes les sommes consacrées au même genre d'étude, que les talens soient venus ou non à maturité. Ainsi le total des honoraires des médecins doit payer, outre l'intérêt des sommes consacrées à leurs études, celui des sommes consacrées à l'instruction des étudians morts pendant leur éducation, ou qui n'ont pas répondu aux soins qu'on a pris d'eux; car la masse des travaux médicinaux actuellement en circulation n'a pu exister, sans qu'il y ait eu perte d'une partie des avances consacrées à l'instruction des médecins. Au surplus, une trop minutieuse exactitude dans les appréciations de l'économie politique est sans utilité, et se trouve fréquemment démentie par les faits, à cause de l'influence des considérations morales dans les faits d'économie politique; considérations qui n'admettent pas une précision mathématique. C'est pourquoi l'application des formules algébriques à cette science est tout-à-fait superflue, et ne sert qu'à la hérisser de difficultés sans objet. Smith ne les a pas employées une seule fois.

cipe, on peut les expliquer: les prêtres sont faiblement payés (1); cependant, lorsqu'une religion repose sur des dogmes très-compliqués, sur des histoires très-obscures, on ne peut exercer le ministère religieux sans de longues études et des exercices multipliés; or, ces études, ces exercices ne peuvent avoir lieu sans l'avance d'un capital : il semble donc qu'il faudrait, pour que la profession cléricale pût se perpétuer, que le traitement du prêtre payât l'intérêt d'un capital, indépendamment du salaire de sa peine auquel paraissent se borner les profits du bas clergé, surtout dans les pays catholiques. Mais qu'on prenne garde que c'est la société qui fait l'avance de ce capital, en entretenant et endoctrinant à ses frais les étudians en théologie. Alors le peuple, qui a payé le capital, trouve des gens pour exercer cette industrie moyennant le simple salaire de leur travail, ou ce qui est nécessaire pour leur entretien; et leur entretien ne comprend pas celui d'une famille.

Quand il faut, pour exercer une certaine industrie, non-seulement des études coûteuses, mais en outre des dispositions naturelles peu communes, cette condition rend encore beaucoup plus rares, relativement à la demande, et par conséquent beaucoup plus chers, les travaux qui y ont rapport. Dans une grande nation

(1) Je n'entends pas parler des gros bénéficiers dont le paiement s'élève très-haut, mais par des causes qui tiennent à l'ordre politique.

à peine y a-t-il deux ou trois personnes capables de faire un très-beau tableau ou une très-belle statue : aussi se font-elles payer à peu près ce qu'elles veulent, si la demande est un peu forte ; et quoiqu'il y ait sans contredit une portion de leurs profits qui représente l'intérêt des avances employées à l'acquisition de leur art, cette portion de profits est petite relativement à celle qu'obtient leur talent. Un peintre, un médecin, un avocat célèbre, ont dépensé, soit par eux-mêmes, soit par leurs parens, trente ou quarante mille francs au plus pour acquérir le talent qui fonde leur revenu : l'intérêt viager de cette somme est quatre mille francs au plus ; s'ils en gagnent trente, leur qualités industrielles seules sont payées vingt-six mille francs par année. Et si l'on appelle *biens* ou *fortune* tout ce qui donne des revenus, on peut évaluer leur fortune à trois cent mille francs, au denier dix, même quand ils n'ont pas pour un sou de patrimoine.

§. 2.

Des Profits du Savant.

Le savant, l'homme qui connaît le parti qu'on peut tirer des lois de la nature pour l'utilité de l'homme, reçoit une fort petite part des produits de l'industrie, à laquelle cependant les connaissances dont il conserve le dépôt et dont il recule les bornes, sont si prodigieusement utiles. Quand on en cherche la raison, on trouve (en termes d'economie politique) que le savant met en quelques instans dans la circulation une im-

mense quantité de sa marchandise, et d'une marchandise encore qui s'use peu par l'usage, de manière qu'on n'est point obligé d'avoir recours à lui de nouveau pour en faire de nouvelles provisions.

Les connaissances qui servent de fondement à une foule de procédés dans les arts, sont bien souvent le résultat des études laborieuses, des réflexions profondes, des expériences ingénieuses et délicates, des chimistes, des physiciens, des mathématiciens les plus éminens. Hé bien! ces connaissances sont contenues dans un petit nombre de pages qui, prononcées dans des leçons publiques, ou répandues par la voie de l'impression, se trouvent jetées dans la circulation en quantité fort supérieure à la consommation qui peut s'en faire; ou plutôt elles s'étendent à volonté, sans se consommer, sans qu'on soit obligé, pour se les procurer, d'avoir de nouveau recours à ceux de qui elles sont originairement émanées.

Conformément aux lois naturelles qui déterminent le prix des choses, ces connaissances supérieures seront donc médiocrement payées, c'est-à-dire retireront une faible quote-part dans la valeur des produits auxquels elles auront contribué. Aussi tous les peuples assez éclairés pour comprendre de quelle utilité sont les travaux scientifiques, ont-ils toujours, par des faveurs spéciales et des distinctions flatteuses, dédommagé les savans du peu de profits attachés à l'exercice de leur industrie, à l'emploi de leurs talens naturels ou acquis.

Quelquefois un manufacturier découvre un procédé, soit pour donner de plus beaux produits, soit pour produire plus économiquement des choses déjà connues; et à la faveur du secret qu'il en garde, il fait pendant plusieurs années, pendant sa vie, il lègue même à ses enfans des bénéfices qui excèdent le taux commun des profits de son art. Ce manufacturier fait dans ce cas particulier deux genres d'opérations industrielles : celles du savant, dont il réserve pour lui seul les avantages, et celles de l'entrepreneur. Mais il est peu d'arts où de tels procédés puissent long-temps rester secrets; ce qui, au reste, est un bonheur pour le public; car les procédés secrets tiennent le prix des marchandises qu'ils concourent à produire, au-dessus, et le nombre des consommateurs auxquels la jouissance en est permise, au-dessous du point où les appelle la nature des choses. (1)

On comprend que je n'ai entendu parler ici que des revenus qu'on a comme savant. Rien n'empêche qu'un savant ne soit propriétaire-foncier, capitaliste, ou chef d'industrie, et qu'il n'ait d'autres revenus sous ces divers rapports.

---

(1) Les lecteurs qui seraient tentés de croire que la valeur totale de la production du pays est plus considérable en raison de ce que le prix est maintenu plus haut qu'il ne devrait l'être, sont priés de consulter ce que j'ai dit à ce sujet, ch. 3 de ce Livre II.

§. 3.

Des Profits de l'Entrepreneur d'industrie.

Il ne sera question dans ce paragraphe que de la portion des profits d'un entrepreneur d'industrie, qui doivent être regardés comme le résultat de son travail uniquement. Si un chef de manufacture a une portion de capital employée dans sa manufacture, je le range, pour cette portion, dans la classe des capitalistes, et la portion des bénéfices qu'il fait en conséquence fait partie des profits du capital employé. (1)

Il est bien rare que celui qui touche un profit d'entrepreneur ne touche pas en même temps, pour son compte, les intérêts d'un capital. Il est rare qu'un chef d'entreprise ait emprunté à des étrangers la totalité du capital dont il fait usage. S'il y a quelques-uns de ses ustensiles achetés avec ses propres capitaux,

---

(1) Smith (Liv. I, ch. 8) s'est jeté dans un grand embarras, faute d'avoir séparé les *profits* de l'entrepreneur d'industrie des *profits* de son capital. Il les confond sous le nom de *profits du fonds* (*profits of stock*); et, malgré sa profonde sagacité, il a grand'peine à démêler les causes qui influent sur leurs variations. Je le crois bien. Leur valeur se règle d'après des principes différens. Les profits de l'industrie dépendent du degré d'habileté, de l'activité, du jugement, etc., de l'entrepreneur; les profits du capital dépendent de l'abondance, ou de la rareté des capitaux, de la sûreté du placement, etc.

ou s'il fait quelques avances au moyen de ses propres ressources, alors il retire une portion de revenu comme entrepreneur, et une autre portion comme capitaliste. Les hommes étant très-portés à ne sacrifier aucune portion de leurs intérêts, ceux même qui n'ont pas analysé ces droits dans leur détail, savent les faire valoir dans toute leur étendue.

Notre tâche, en ce moment, est de démêler la portion de revenu que l'entrepreneur touche comme entrepreneur. Nous chercherons plus tard ce que le même, ou un autre, touche comme capitaliste.

On peut se rappeler que l'emploi d'un entrepreneur d'industrie a rapport à la seconde des opérations que nous avons reconnues être nécessaires pour l'exercice de toute industrie quelconque; opération qui consiste à faire l'application des connaissances acquises, à la création d'un produit à notre usage (1). On se rappelle que cette application est nécessaire dans l'industrie agricole, comme dans l'industrie manufacturière, comme dans l'industrie commerciale; et que c'est en cela que consiste le travail du *fermier* ou *cultivateur*, du *manufacturier* et du *négociant*. C'est donc la nature des profits de ces trois classes d'hommes que nous voulons examiner.

Le prix de leur travail est réglé comme le prix de toutes les autres choses, par le rapport qui se trouve entre la *quantité demandée* de ce genre de travail

(1) *Voyez* Liv. I, ch. 6 de cet ouvrage.

d'une part, et la quantité qui en est mise en circulation, la *quantité offerte*, d'autre part.

Trois causes principales bornent cette dernière quantité, et par conséquent maintiennent à un taux élevé le prix de cette espèce de travail.

C'est ordinairement l'entrepreneur de l'industrie qui a besoin de trouver les fonds dont elle exige l'emploi. Je n'en tire pas la conséquence qu'il faut qu'il soit déjà riche, car il peut exercer son industrie avec des fonds d'emprunt; mais il faut du moins qu'il soit solvable, connu pour un homme intelligent et prudent, rempli d'ordre et de probité; et que, par la nature de ses relations, il soit à portée de se procurer l'usage des capitaux qu'il ne possède pas par lui-même.

Ces conditions excluent beaucoup de gens du nombre des concurrens.

En second lieu, ce genre de travail exige des qualités morales dont la réunion n'est pas commune. Il veut du jugement, de la constance, la connaissance des hommes et des choses. Il s'agit d'apprécier convenablement l'importance de tel produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production; il s'agit de mettre en jeu quelquefois un très-grand nombre d'individus; il faut acheter ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, chercher des consommateurs, avoir un esprit d'ordre et d'économie; en un mot, le talent d'administrer. Il faut avoir une tête habituée au calcul, qui puisse comparer les

frais de production avec la valeur que le produit aura lorsqu'il sera mis en vente. Dans le cours de tant d'opérations, il y a des obstacles à surmonter, des inquiétudes à vaincre, des malheurs à réparer, des expédiens à inventer. Les personnes chez qui les qualités nécessaires ne se trouvent pas réunies, font des entreprises avec peu de succès; ces entreprises ne se soutiennent pas, et leur travail ne tarde pas à être retiré de la circulation. Il n'y reste par conséquent que celui qui peut être continué avec succès, c'est-à-dire avec capacité. C'est de cette façon que la condition de la capacité borne le nombre de gens qui offrent le travail d'un entrepreneur.

Ce n'est pas tout : un certain risque accompagne toujours les entreprises industrielles; quelque bien conduites qu'on les suppose, elles peuvent échouer; l'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune, et jusqu'à un certain point son honneur. Nouvelle raison qui borne d'un autre côté la quantité de ce genre de services qui est offerte, et les rend un peu plus chers.

Tous les genres d'industrie n'exigent pas, dans celui qui les entreprend, la même dose de capacité et de connaissances. Un fermier qui est un entrepreneur de culture, n'est pas obligé de savoir autant de choses qu'un négociant qui trafique avec les pays lointains. Pourvu que le fermier soit au fait des méthodes routinières de deux ou trois espèces de cultures, d'où dérive le revenu de sa ferme, il peut se tirer d'affaire.

Les connaissances nécessaires pour conduire un commerce de long cours sont d'un ordre bien plus relevé. Non-seulement il faut connaître la nature et les qualités des marchandises sur lesquelles on spécule, mais encore se former une idée de l'étendue des besoins et des débouchés aux lieux où l'on se propose de les vendre. Il faut en conséquence se tenir constamment au courant des prix de chacune de ces marchandises en différens lieux du monde. Pour se faire une idée juste de ces prix, il faut connaître les diverses monnaies et leurs valeurs relatives, qu'on nomme *le cours des changes*. Il faut connaître les moyens de transport, la mesure des risques qu'ils entraînent, le montant des frais qu'ils occasionnent; les usages, les lois qui gouvernent les peuples avec qui l'on a des relations; enfin il faut avoir assez de connaissance des hommes pour ne point se tromper dans les confiances qu'on leur accorde, dans les missions dont on les charge, dans les rapports quelconques qu'on entretient avec eux. Si les connaissances qui font un bon fermier sont plus communes que celles qui font un bon négociant, faut-il s'étonner que les travaux du premier reçoivent un faible salaire en comparaison de ceux du second.

Ce n'est pas à dire que l'industrie commerciale, dans toutes ses branches, exige des qualités plus rares que l'industrie agricole. Il y a tel marchand en détail qui suit par routine, comme la plupart des fermiers, une marche fort simple dans l'exercice de sa profes-

sion ; tandis qu'il y a tel genre de culture qui demande un soin, une sagacité peu communs. C'est au lecteur à faire les applications. Je cherche à poser des principes solides ; on en peut ensuite tirer une foule de conséquences plus ou moins modifiées par des circonstances, qui sont elles-mêmes les conséquences d'autres principes établis dans d'autres parties de cet ouvrage. De même, en astronomie, on vous dit que toutes les planètes décrivent des aires égales dans un même espace de temps ; mais celui qui veut prévoir avec quelque exactitude un phénomène en particulier, doit tenir compte des perturbations qu'elles reçoivent du voisinage des autres planètes dont les forces attractives dérivent d'une autre loi de physique générale. C'est à la personne qui veut faire l'application des lois générales à un cas déterminé, à tenir compte de l'influence de chacune de celles dont l'existence est reconnue.

Nous verrons, en parlant des profits de l'ouvrier, quel avantage donne sur lui au chef d'entreprise la position de l'un et de l'autre ; mais il est bon de remarquer les autres avantages dont un chef d'entreprise, s'il est habile, peut tirer parti. Il est l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs, et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production ; il est le centre de plusieurs rapports ; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production. C'est aussi dans cette classe de producteurs, quand les

événemens secondent leur habileté, que s'acquièrent presque toutes les grandes fortunes.

§. 4.

Des Profits de l'Ouvrier. (1)

Les travaux simples et grossiers pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation. C'est pour cela que le salaire de ces travaux ne s'élève guère, en chaque pays, au-delà de ce qui est rigoureusement nécessaire pour y vivre, et que le nombre des concurrens s'y élève toujours au niveau de la demande qui en est faite, et trop souvent l'excède; car la difficulté n'est pas de naître, c'est de subsister. Du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter

(1) Je désigne ici, par le nom d'ouvrier, principalement celui qui travaille pour le compte d'un entrepreneur d'industrie; car, quant à celui qui travaille manuellement pour son compte, comme un savetier en échoppe, un remouleur, il est à la fois un petit entrepreneur et un ouvrier, et ses profits se règlent, en partie, d'après ce que j'ai dit dans le paragraphe précédent, et, en partie, d'après ce que je dois dire dans celui-ci.

De plus, je préviens que les ouvriers dont il est question dans ce paragraphe-ci, sont ceux dont l'ouvrage n'exige point ou presque point d'étude; car du moment qu'ils ont un talent quelconque, leurs profits s'élèvent par l'un ou l'autre des motifs déduits au §. 1er de ce Chapitre.

d'un travail, et que ce travail suffit pour pourvoir à cette existence, elle a lieu.

Il y a cependant ici une remarque à faire. L'homme ne naît pas avec la taille et la force suffisantes pour accomplir le travail même le plus facile. Cette capacité qu'il n'atteint qu'à l'âge de quinze ou vingt ans, plus ou moins, peut être considérée comme un capital qui ne s'est formé que par l'accumulation annuelle et successive des sommes consacrées à l'élever (1). Par qui ces sommes ont-elles été accumulées? C'est communément par les parens de l'ouvrier, par des personnes de la profession qu'il suivra, ou d'une profession analogue. Il faut donc que, dans cette profession, les ouvriers gagnent un salaire un peu supérieur à leur simple existence; c'est-à-dire qu'ils gagnent de quoi s'entretenir, et, de plus, de quoi élever leurs enfans.

Si le salaire des ouvriers les plus grossiers ne leur permettait pas d'entretenir une famille et d'élever des enfans, le nombre de ces ouvriers ne serait pas tenu au complet. La demande de leur travail deviendrait supérieure à la quantité de ce travail qui pourrait être mise en circulation; le taux de leur salaire hausserait, jusqu'à ce que cette classe fût de nouveau en

(1) Je dis *accumulation*, quoique les sommes employées à élever l'ouvrier aient été dépensées, parce qu'elles ont été dépensées productivement, puisqu'elles ont produit un homme qui est un capital accumulé.

état d'élever des enfans en nombre suffisant pour satisfaire à la quantité de travail demandé.

C'est ce qui arriverait si beaucoup d'ouvriers ne se mariaient pas. Un homme qui n'a ni femme ni enfans peut fournir son travail à meilleur marché qu'un autre qui est époux et père. Si les célibataires se multipliaient dans la classe ouvrière, non-seulement ils ne contribueraient point à recruter la classe, mais ils empêcheraient que d'autres pussent la recruter. Une diminution accidentelle dans le prix de la main-d'œuvre en raison de ce que l'ouvrier célibataire pourrait travailler à meilleur marché, serait suivie plus tard d'une augmentation plus forte, en raison de ce que le nombre des ouvriers déclinerait. Ainsi, quand même il ne conviendrait pas aux chefs d'entreprises d'employer des ouvriers mariés parce qu'ils sont plus rangés, cela leur conviendrait, dût-il leur en coûter un peu plus, pour éviter de plus grands frais de main-d'œuvre qui retomberaient sur eux si la population déclinait.

Ce n'est pas que chaque profession, prise en particulier, se recrute régulièrement des enfans qui prennent naissance dans son sein. Les enfans passent de l'une dans l'autre, principalement des professions rurales aux professions analogues dans les villes, parce que les enfans s'élèvent à moins de frais dans les campagnes; j'ai seulement voulu dire que la classe des manouvriers les plus simples, retire nécessairement, dans les produits auxquels son travail concourt, une

portion suffisante, non-seulement pour exister, mais encore pour se recruter. (1)

Quand un pays décline, quand il s'y trouve moins de moyens de production, moins de lumières, d'activité ou de capitaux, alors la demande des travaux grossiers diminue par degrés ; les salaires tombent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe manouvrière se perpétue ; elle décroît en nombre, et les élèves des autres classes, dont les travaux diminuent dans la même proportion, refluent dans les classes immédiatement inférieures. Quand la prospérité augmente, au contraire, les classes inférieures non-seulement se recrutent avec facilité elles-mêmes, mais fournissent aux classes immédiatement supérieures de nouveaux élèves, dont quelques-uns, plus heureux et doués de quelques qualités plus brillantes, prennent un vol encore plus hardi, et se placent fréquemment dans les stations les plus élevées de la société.

La main-d'œuvre des gens qui ne vivent pas uni-

(1) Suivant des témoignages recueillis devant un comité de la chambre des communes d'Angleterre, en 1815, le haut prix des subsistances, à cette époque, loin de faire hausser les salaires, les avait fait baisser. J'ai moi-même observé un effet pareil dans les disettes qui ont eu lieu en France en 1811 et 1817. La difficulté de vivre avait obligé plus de monde à travailler ou obligé ceux qui déjà travaillaient à un travail plus opiniâtre; de là, surabondance dans la denrée appelée *travail*. Mais en même temps la classe ouvrière a dû souffrir pendant ces mêmes époques, et par conséquent diminuer en nombre.

quement de leur travail, est moins chère que celle des ouvriers en titre. Ils sont nourris; le prix de leur travail n'est donc point, pour eux, réglé sur la nécessité de vivre. Il y a telle fileuse dans certains hameaux, qui ne gagne pas la moitié de sa dépense, bien que sa dépense soit modique; elle est mère ou fille; sœur, tante ou belle-mère d'un ouvrier qui la nourrirait quand même elle ne gagnerait absolument rien. Si elle n'avait que son travail pour subsister, il est évident qu'il faudrait qu'elle en doublât le prix ou qu'elle mourût de faim; en d'autres termes, que le travail fût payé le double ou n'eût pas lieu.

Ceci peut s'appliquer à tous les ouvrages des femmes. En général, ils sont fort peu payés, par la raison qu'un très-grand nombre d'entre elles sont soutenues autrement que par leur travail, et peuvent mettre dans la circulation le genre d'occupations dont elles sont capables, au-dessous du taux où le fixerait l'étendue de leurs besoins.

On en peut dire autant du travail des moines et des religieuses. Dans les pays où il y en a, il est fort heureux pour les vrais ouvriers qu'il ne se fabrique que des futilités dans les cloîtres; car s'il s'y faisait des ouvrages d'une industrie courante, les ouvriers dans le même genre, qui ont une famille à soutenir, ne pourraient point donner leur ouvrage à si bas prix sans périr de besoin.

Le salaire des ouvriers de manufactures est souvent plus fort que celui des ouvriers des champs; mais il

est sujet à de cruels retours. Une guerre, une loi prohibitive, en faisant cesser tout à coup de certaines demandes, plonge dans la détresse les ouvriers qui étaient occupés à les satisfaire. Un simple changement de mode devient une fatalité pour des classes entières. Les cordons de souliers substitués aux boucles, plongèrent dans la désolation les villes de Sheffield et de Birmingham. (1)

Les moindres variations dans le prix de la main-d'œuvre la plus commune, ont de tout temps été regardées avec raison comme de très-grands malheurs. En effet, dans un rang un peu supérieur en richesse et en talens (qui sont une espèce de richesse), une baisse dans le taux des profits oblige à des retranchemens dans les dépenses, ou tout au plus entraîne la dissipation d'une partie des capitaux que ces classes ont ordinairement à leur disposition. Mais dans la classe dont le revenu est de niveau avec le rigoureux nécessaire, une diminution de revenu est un arrêt de mort, sinon pour l'ouvrier même, au moins pour une partie de sa famille.

Aussi a-t-on vu tous les gouvernemens, à moins qu'ils ne se piquent d'aucune sollicitude, venir à l'appui de la classe indigente, quand un événement subit a fait tomber accidentellement le salaire des travaux communs au-dessous du taux nécessaire pour l'entretien des ouvriers. Mais trop souvent les secours

(1) Malthus, *Essai sur la population*, 5e édit. Liv. III, ch. 13.

n'ont pas répondu dans leurs effets aux vues bienfaisantes des gouvernemens, faute d'un juste discernement dans le choix des secours. Quand on veut qu'ils soient efficaces, il faut commencer par chercher la cause de la chute du prix du travail. Si elle est durable de sa nature, les secours pécuniaires et passagers ne remédient à rien : ils ne font que reculer l'instant de la désolation. La découverte d'un procédé inconnu, une importation nouvelle, ou bien l'émigration d'un certain nombre de consommateurs, sont de ce genre. Alors on doit tâcher de fournir aux bras désemployés une nouvelle occupation durable, favoriser de nouvelles branches d'industrie, former des entreprises lointaines, fonder des colonies, etc.

Si la chute de la main-d'œuvre est de nature à ne pas durer, comme celle qui peut être le résultat d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, alors on doit se borner à accorder des secours aux malheureux qui souffrent de cette oscillation.

Un gouvernement ou des particuliers bienfaisans avec légèreté, auraient le regret de ne point voir leurs bienfaits répondre à leurs vues. Au lieu de prouver cela par le raisonnement, j'essaierai de le faire sentir par un exemple.

Je suppose que dans un pays de vignobles les tonneaux se trouvent si abondans, qu'il soit impossible de les employer tous. Une guerre, ou bien une loi contraire à la production des vins, ont déterminé plusieurs propriétaires de vignobles à changer la culture

de leurs terres; telle est la cause durable de la surabondance du travail de tonnellerie mis en circulation. On ne tient pas compte de cette cause; on vient au secours des ouvriers tonneliers, soit en achetant sans besoin des tonneaux, soit en leur distribuant des secours à peu près équivalens aux profits qu'ils avaient coutume de faire. Mais des achats sans besoins, des secours, ne peuvent pas se perpétuer; et au moment où ils viennent à cesser, les ouvriers se trouvent exactement dans la même position fâcheuse d'où l'on a voulu les tirer. On aura fait des sacrifices, des dépenses sans aucun avantage, si ce n'est d'avoir un peu différé le désespoir de ces pauvres gens.

Par une supposition contraire, la cause de la surabondance des tonneaux est passagère; c'est, par exemple, une mauvaise récolte. Si, au lieu de procurer des secours passagers aux faiseurs de tonneaux, on favorise leur établissement en d'autres cantons, ou leur emploi dans quelque autre branche d'industrie, il arrivera que l'année suivante abondante en vins, il y aura disette de tonneaux; leur prix sera exorbitant, il sera réglé par la cupidité et l'agiotage; et comme la cupidité et l'agiotage ne peuvent pas produire des tonneaux quand les moyens de production de cette denrée sont détruits, une partie des vins pourra demeurer perdue faute de vases. Ce n'est que par une nouvelle commotion et à la suite de nouveaux tiraillemens, que leur fabrication se remontera au niveau des besoins.

On voit qu'il faut changer de remède suivant la cause du mal, et par conséquent connaître cette cause avant de choisir le remède.

J'ai dit que ce qu'il fallait pour vivre, était la mesure du salaire des ouvrages les plus communs, les plus grossiers; mais cette mesure est très-variable: les habitudes des hommes influent beaucoup sur l'étendue de leurs besoins. Il ne me paraît pas assuré que les ouvriers de certains cantons de France pussent vivre sans boire un seul verre de vin. A Londres, ils ne sauraient se passer de bière; cette boisson y est tellement de première nécessité, que les mendians vous y demandent l'aumône pour aller boire un pot de bière, comme en France pour avoir un morceau de pain; et peut-être ce dernier motif, qui nous semble fort naturel, paraît-il impertinent à un étranger qui arrive pour la première fois d'un pays où la classe indigente peut vivre avec des patates, du manioc, ou d'autres alimens encore plus vils.

La mesure de ce qu'il faut pour vivre dépend donc en partie des habitudes du pays où se trouve l'ouvrier. Plus la valeur de sa consommation est petite, et plus le taux ordinaire de son salaire peut s'établir bas, plus les produits auxquels il concourt sont à bon marché. S'il veut améliorer son sort et élever ses salaires, le produit auquel il concourt renchérit, ou bien la part des autres producteurs diminue.

Il n'est pas à craindre que les consommations de la classe des ouvriers s'étendent bien loin, grâce au très-

avantage de sa position. L'humanité aimerait à les voir, eux et leur famille, vêtus selon le climat et la saison ; elle voudrait que dans leur logement ils pussent trouver l'espace, l'air, et la chaleur nécessaires à la santé ; que leur nourriture fût saine, assez abondante, et même qu'ils pussent y mettre quelque choix et quelque variété ; mais il est peu de pays où des besoins si modérés ne passent pour excéder les bornes du strict nécessaire, et où par conséquent ils puissent être satisfaits avec les salaires accoutumés de la dernière classe des ouvriers.

Ce taux du strict nécessaire ne varie pas uniquement à raison du genre de vie plus ou moins passable de l'ouvrier et de sa famille, mais encore à raison de toutes les dépenses regardées comme indispensables dans le pays où il vit. C'est ainsi que nous mettions tout à l'heure au rang de ses dépenses nécessaires celle d'élever des enfans ; il en est d'autres moins impérieusement commandées par la nature des choses, quoiqu'elles le soient au même degré par le sentiment : tel est le soin des vieillards. Dans la classe ouvrière il est trop négligé. La nature, pour perpétuer le genre humain, ne s'en est rapporté qu'aux impulsions d'un appétit violent, et aux sollicitudes de l'amour paternel ; les vieillards dont elle n'a plus besoin, elle les abandonne à la reconnaissance de leur postérité, après les avoir rendus victimes de l'imprévoyance de leur jeune âge. Si les mœurs d'une nation rendaient indispensable l'obligation de préparer,

dans chaque famille, quelque provision pour la vieillesse, comme elles en accordent en général à l'enfance, les besoins de première nécessité étant ainsi un peu plus étendus, le taux naturel des plus bas salaires serait un peu plus fort. Aux yeux du philanthrope, il doit paraître affreux que cela ne soit pas toujours ainsi; il gémit en voyant que l'ouvrier, non-seulement ne prévoie pas la vieillesse, mais qu'il ne prévoie pas même les accidens, la maladie, les infirmités. Là se trouvent des motifs d'approuver, d'encourager ces associations de prévoyance où les ouvriers déposent chaque jour une très-petite épargne pour s'assurer une somme au moment où l'âge ou bien des infirmités inattendues, viendront les priver des ressources de leur travail (1). Mais il faut, pour que de telles associations réussissent, que l'ouvrier considère cette précaution comme d'absolue nécessité; qu'il regarde l'obligation de porter

(1) Les caisses de prévoyance ou d'épargnes ont réussi dans plusieurs cantons d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne; là surtout où le gouvernement a été assez sage pour ne s'en pas mêler. A Paris, la Compagnie d'assurance en a formé une extrêmement recommandable par la solidité de ses fondateurs et les vues libérales qui les ont dirigés. Il est à désirer que les ouvriers prennent l'habitude de lui confier leurs épargnes, trop souvent compromises dans des placemens imprudens. Il résulte un autre avantage de coutumes semblables : c'est qu'elles augmentent la masse des capitaux productifs, et, par suite, les moyens d'alimenter une industrie plus étendue.

ses épargnes à la caisse de l'association, comme aussi indispensable que le paiement de son loyer ou de ses impositions; il en résulte alors un taux nécessairement un peu plus élevé dans les salaires pour qu'ils puissent suffire à ces accumulations; ce qui est un bien. Mais, ce bien peut-on l'espérer dans les pays où les mœurs et le gouvernement excitent à l'envi l'ouvrier à porter dans les tavernes, non-seulement ce qu'il pourrait épargner, mais souvent même la plus pure substance de sa famille, au sein de laquelle il devrait trouver tous ses plaisirs? Les vains et dispendieux amusemens des riches ne peuvent pas toujours se justifier aux yeux de la raison; mais combien ne sont pas plus désastreuses les folles dissipations du pauvre! La joie des indigens est toujours assaisonnée de larmes; et les orgies de la populace sont des jours de deuil pour le philosophe.

Indépendamment des raisons exposées au paragraphe précédent et dans celui-ci, et qui expliquent pourquoi les gains d'un entrepreneur d'industrie (même de celui qui ne fait aucun profit comme capitaliste) s'élèvent en général plus haut que ceux d'un simple ouvrier, il en est encore d'autres, moins légitimes sans doute dans leur fondement, mais dont il n'est pas permis de méconnaître l'influence.

Les salaires de l'ouvrier se règlent contradictoirement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie: le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible;

mais dans cette espèce de débat, il y a du côté du maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs années même, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le règlement des salaires.

M. de Sismondi, dans un ouvrage publié depuis la 3e édition de celui-ci (1), propose quelques moyens législatifs d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Il part de ce principe que le bas salaire des ouvriers tourne au profit des entrepreneurs qui les font travailler; de là il conclut que ce n'est pas la société qui doit, dans leur détresse, prendre soin des ouvriers, mais les entrepreneurs qui les emploient. Il veut qu'on oblige les propriétaires terriens et les gros fermiers à entretenir en tout temps les ouvriers des champs, et qu'on oblige les manufacturiers à entretenir ceux qui travaillent en ateliers. En même temps, pour que la sécurité qui résulterait dans l'esprit des ouvriers de

(1) *Nouveaux principes d'Économie politique*, Liv. II, ch. 9.

la certitude d'un entretien suffisant et d'eux-mêmes et de leurs enfans, ne les multipliât pas outre mesure, il accorde aux entrepreneurs qui en auraient la charge, le droit de permettre et d'empêcher leurs mariages.

Ces propositions, dictées par une louable philanthropie, ne me semblent pas admissibles dans la pratique. Ce serait renoncer à tout respect de la propriété, que de grever une partie de la société de l'entretien d'une autre classe; et ce serait la violer bien plus encore que d'attribuer à qui que ce fût un droit sur la personne d'autrui, qui est la plus sacrée de toutes les propriétés. En interdisant toujours plus ou moins arbitrairement le mariage des uns, on rendrait plus prolifique le mariage des autres. D'ailleurs, il n'est pas vrai que ce soient les entrepreneurs d'industrie qui profitent des bas salaires. Les bas salaires, par suite de la concurrence, font baisser le prix des produits; et ce sont les consommateurs des produits, c'est-à-dire la société tout entière, qui profite de leur bas prix. Si donc, par suite de ces bas prix les ouvriers indigens tombent à sa charge, elle en est indemnisée par la moindre dépense qu'elle fait sur les objets de sa consommation.

Il est des maux qui résultent de la nature de l'homme et des choses. L'excès de la population par-dessus les moyens de subsistance, est de ce nombre. Ce mal, toute proportion gardée, n'est pas plus considérable dans une société civilisée que chez les peu-

plades sauvages. En accuser l'état social est une injustice; se flatter qu'on pourra s'en affranchir est une illusion; travailler à l'atténuer est une noble occupation: mais il ne faut pas chercher des remèdes qui ne remédieraient à rien ou qui auraient des inconvéniens pires que le mal.

Sans doute le gouvernement, lorsqu'il le peut, sans provoquer aucun désordre, sans blesser la liberte des transactions, doit protéger les intérêts des ouvriers, parce qu'ils sont moins que ceux des maîtres protégés par la nature des choses; mais en même temps, si le gouvernement est éclairé, il se mêlera aussi peu que possible des affaires des particuliers, pour ne pas ajouter aux maux de la nature ceux qui viennent de l'administration.

Ainsi, il protégera les ouvriers contre la collusion des maîtres, non moins soigneusement qu'il protégera les maîtres contre les complots des ouvriers. Les maîtres sont moins nombreux, et leurs communications plus faciles. Les ouvriers, au contraire, ne peuvent guère s'entendre sans que leurs ligues aient l'air d'une révolte que la police s'empresse toujours d'étouffer. Le système qui fonde les principaux gains d'une nation sur l'exportation de ses produits, est même parvenu à faire considérer les ligues des ouvriers comme funestes à la prospérité de l'état, en ce qu'elles entraînent une hausse dans le prix des marchandises d'exportation, laquelle nuit à la préférence qu'on veut obtenir dans les marches de l'étranger. Mais quelle

prospérité que celle qui consiste à tenir misérable une classe nombreuse dans l'état, afin d'approvisionner à meilleur marché des étrangers qui profitent des privations que vous vous êtes imposées !

On rencontre des chefs d'industrie qui, toujours prêts à justifier par des argumens les œuvres de leur cupidité, soutiennent que l'ouvrier mieux payé travaillerait moins, et qu'il est bon qu'il soit stimulé par le besoin. Smith, qui avait beaucoup vu et parfaitement bien observé, n'est pas de leur avis. Je le laisserai s'expliquer lui-même.

« Une récompense libérale du travail, dit cet auteur, en même temps qu'elle favorise la propagation de la classe laborieuse, augmente son industrie, qui, semblable à toutes les qualités humaines, s'accroît par la valeur des encouragemens qu'elle reçoit. Une nourriture abondante fortifie le corps de l'homme qui travaille; la possibilité d'étendre son bien-être et de se ménager un sort pour l'avenir, en éveille le désir, et ce désir l'excite aux plus vigoureux efforts. Partout où les salaires sont élevés, nous voyons les ouvriers plus intelligens et plus expéditifs : ils le sont plus en Angleterre qu'en Écosse, plus dans le voisinage des grandes villes que dans les villages éloignés. Quelques ouvriers, à la vérité, quand ils gagnent en quatre jours de quoi vivre pendant toute la semaine, restent oisifs les trois autres jours; mais cette inconduite n'est point générale: il est plus commun de voir ceux

» qui sont bien payés, à la pièce, ruiner leur santé en » peu d'années par un excès de travail. » (1)

§. 5.

De l'indépendance née chez les modernes des progrès de l'industrie.

L'économie politique a été la même dans tous les temps. Même aux époques où les principes en étaient méconnus, ils agissaient de la manière exposée dans cet ouvrage; des causes pareilles étaient toujours suivies de résultats semblables : Tyr s'enrichissait par les mêmes moyens qu'Amsterdam. Mais ce qui a beaucoup changé à la suite des développemens de l'industrie, c'est l'état des sociétés.

Les peuples anciens n'étaient pas, dans l'industrie agricole, inférieurs aux modernes à beaucoup près autant que dans les arts industriels. Or, comme les produits de l'agriculture sont les plus favorables à la multiplication de l'espèce humaine, il y avait chez eux beaucoup plus d'hommes inoccupés que chez nous. Ceux qui n'avaient que peu ou point de terres, ne pouvant vivre de l'industrie et des capitaux qui leur manquaient, et trop fiers pour exercer auprès de leurs concitoyens des emplois serviles qu'on abandonnait aux esclaves, vivaient d'emprunts qu'ils étaient toujours hors d'état d'acquitter, et réclamaient des partages de biens dont l'exécution n'était pas prati-

(1) *Rich. des Nat* Liv. I, chap. 8.

cable. Il fallait, pour les satisfaire, que les hommes les plus considérables de chaque état les conduisissent à la guerre, et de retour dans la cité, les entretinssent aux moyens des dépouilles conquises sur l'ennemi, ou à leurs propres dépens. De là les troubles civils qui agitaient les nations de l'antiquité; de là leurs guerres perpétuelles; de là le trafic des votes; de là ces nombreuses clientelles d'un Marius et d'un Sylla, d'un Pompée et d'un César, d'un Antoine et d'un Octave; jusqu'à ce qu'enfin le peuple romain tout entier ait formé la cour d'un Caligula, d'un Héliogabale et de beaucoup d'autres monstres qui étaient obligés de le nourrir en l'opprimant.

Le sort des villes industrieuses, de Tyr, de Corinthe, de Carthage, n'était pas tout-à-fait le même; mais elles devaient succomber devant des guerriers moins riches qu'elles, plus aguerris, et qui obéissaient à l'impulsion du besoin. La civilisation et l'industrie devinrent toujours la proie de la barbarie et de la pauvreté, jusqu'à ce qu'enfin Rome elle-même disparut devant les Goths et les Vandales.

L'Europe replongée dans la barbarie au moyen âge, éprouva un sort plus triste encore, mais analogue à celui des premiers temps de la Grèce et de l'Italie. Chaque baron ou grand propriétaire avait, sous différentes dénominations, une clientelle d'hommes qui vivaient sur leurs domaines, et suivaient leurs drapeaux dans les guerres intestines et dans les guerres étrangères.

J'entreprendrais sur la tâche de l'historien, si je signalais les causes qui ont graduellement développé l'industrie depuis ces temps de barbarie jusqu'à nous; mais je ferai seulement remarquer le changement notable qui s'est opéré, et les suites de ce changement. L'industrie a fourni à la masse de la population les moyens d'exister sans être dépendante des grands propriétaires, et sans les menacer perpétuellement. Cette industrie s'est alimentée des capitaux qu'elle-même a su accumuler. Dès lors plus de clientelles : le plus pauvre citoyen a pu se passer de patron, et se mettre, pour subsister, sous la protection de son talent. Les nations se maintiennent par elles-mêmes, et les gouvernemens tirent à présent de leurs sujets les secours qu'ils leur accordaient jadis.

Les succès obtenus par les arts et par le commerce ont fait sentir leur importance. On n'a plus fait la guerre pour se piller et détruire les sources mêmes de l'opulence; on s'est battu pour se les disputer. Depuis deux siècles, toutes les guerres qui n'ont pas eu pour motif une puérile vanité, ont eu pour objet de s'arracher une colonie ou bien une branche de commerce. Ce ne sont plus des barbares qui ont pillé des nations industrieuses et civilisées; ce sont des nations civilisées qui ont lutté entre elles; et celle qui a vaincu s'est bien gardée de détruire les fondemens de son pouvoir en dépouillant le pays conquis. L'invasion de la Grèce par les Turcs au 15e siècle, paraît devoir être le dernier triomphe de la barbarie sur le

civilisation. La portion industrieuse et civilisée du globe est heureusement devenue trop considérable par rapport à l'autre, pour que nous ayons à redouter un semblable malheur. Les progrès mêmes de l'art de la guerre ne permettent plus aucun succès durable à des barbares.

Un dernier progrès reste à faire, et il sera dû à la connaissance plus généralement répandue des principes de l'économie politique. On reconnaîtra que lorsqu'on livre des combats pour conserver une colonie ou un monopole, on court après un avantage qu'on paie toujours trop cher; on s'apercevra qu'on n'achète jamais les produits du dehors, fût-ce dans des colonies sujettes, qu'avec des produits de l'intérieur; que c'est par conséquent à la production de l'intérieur qu'il faut s'attacher par-dessus tout; et que cette production n'est jamais si favorisée que par la paix la plus générale, les lois les plus douces, les communications les plus faciles. Le sort des nations dépendra désormais, non d'une prépondérance incertaine et toujours précaire, mais de leurs lumières. Les gouvernemens ne pouvant se maintenir qu'à l'aide des producteurs, tomberont toujours plus dans leur dépendance; toute nation qui saura se rendre maîtresse de ses subsides, sera toujours sûre d'être bien gouvernée; et toute autorité qui méconnaîtra l'état du siècle, se perdra; car c'est contre la nature des choses qu'elle entreprendra de lutter.

CHAPITRE VIII.

Du Revenu des capitaux.

Le service que rendent les capitaux dans les opérations productives les fait rechercher pour cet usage, en établit la demande, et permet aux propriétaires des capitaux de se faire payer ce service plus ou moins chèrement.

Soit que le capitaliste fasse travailler lui-même son capital, soit qu'il le prête à un chef d'entreprise qui le fait travailler, ce capital fait un profit indépendant du profit industriel, et qu'on appelle *profit du capital.* Lorsque le capitaliste emploie lui-même son capital, le profit qu'il en retire forme son *revenu capital;* il s'ajoute au profit de son talent, de son industrie, et se confond souvent avec lui. Lorsqu'il le prête moyennant un intérêt, son *revenu capital* n'est autre que le montant de cet intérêt, et il cède à l'emprunteur les profits qui peuvent résulter de l'emploi du capital prêté.

Des considérations sur l'intérêt des capitaux prêtés pouvant jeter du jour sur les profits que les capitaux rendent à l'emploi, il peut être utile de se former d'abord de justes idées sur la nature et les variations de l'intérêt.

§. 1er.

Du Prêt à intérêt.

L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos nommé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure* (loyer de l'usage, de la jouissance), et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paie pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif, selon la coutume.

Avant que l'on connût les fonctions et l'utilité d'un capital, peut-être regardait-on la redevance imposée par le prêteur à l'emprunteur, comme un abus introduit en faveur du plus riche au préjudice du plus pauvre. Il se peut encore que l'épargne, seul moyen d'amasser des capitaux, fût considérée comme une lésine nuisible au public, qui regardait comme perdus pour lui les revenus que les grands propriétaires ne dépensaient pas. On ignorait que l'argent épargné pour le faire valoir est dépensé tout de même (puisque, si on l'enfouissait, on ne le ferait pas valoir), qu'il est dépensé d'une manière cent fois plus profitable à l'indigence (1), et qu'un homme laborieux n'est jamais assuré de pouvoir gagner sa subsistance que là où il se trouve un capital mis en réserve pour l'occuper. Ce préjugé contre les riches qui ne dépen-

(1) *Voyez*, au Livre III, ce qui a rapport à la consommation reproductive.

sent pas tout leur revenu, est encore dans beaucoup de têtes; mais autrefois il était général; il était partagé même par les prêteurs, qu'on voyait, honteux du rôle qu'ils jouaient, employer, pour toucher un profit très-juste et très-utile à la société, le ministère des gens les plus décriés.

Il ne faut donc pas s'étonner que les lois ecclésiastiques, et à plusieurs époques les lois civiles elles-mêmes, aient proscrit le prêt à intérêt; et que durant tout le moyen âge, dans les grands états de l'Europe, ce trafic réputé infâme ait été abandonné aux Juifs. Le peu d'industrie de ces temps-là s'alimentait des maigres capitaux des marchands et artisans eux-mêmes; l'industrie agricole, celle qui se suivait avec plus de succès, marchait au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires qui faisaient travailler des serfs ou des métayers. On empruntait, moins pour trafiquer avantageusement, que pour satisfaire à un besoin pressant; exiger alors un intérêt n'était autre chose qu'asseoir un profit sur la détresse de son prochain, et l'on conçoit que les principes d'une religion toute fraternelle dans son origine; comme était la religion chrétienne, devaient réprouver un tel calcul qui, maintenant encore, est inconnu des âmes généreuses, et condamné par les maximes de la morale la plus ordinaire. Montesquieu (1) attribue à cette proscription du prêt à intérêt la décadence du com-

(1) *Esp. des Lois*, Liv. XXI, ch. 20.

merce : c'est une des raisons de sa décadence ; mais il y en avait beaucoup d'autres.

Les progrès de l'industrie ont fait considérer un capital prêté sous un tout autre jour. Ce n'est plus maintenant, dans les cas ordinaires, un secours dont on a besoin ; c'est un agent, un outil dont celui qui l'emploie peut se servir très-utilement pour la société, et avec un grand bénéfice pour lui-même. Dès lors il n'y a pas plus d'avarice ni d'immoralité à en tirer un loyer, qu'à tirer un fermage de sa terre, un salaire de son industrie ; c'est une compensation équitable, fondée sur une convenance réciproque ; et la convention entre l'entrepreneur et le prêteur, par laquelle ce loyer est fixé, est du même genre que toutes les conventions.

Mais dans l'échange ordinaire, tout est terminé quand l'échange est consommé ; tandis que dans le prêt, il s'agit encore d'évaluer le risque que court le prêteur, de ne pas rentrer en possession de la totalité ou d'une partie de son capital. Ce risque est apprécié et payé au moyen d'une autre portion d'intérêt ajoutée à la première, et qui forme une véritable prime d'assurance.

Toutes les fois qu'il est question d'intérêts de fonds, il faut soigneusement distinguer ces deux parties dont ils se composent, sous peine d'en raisonner tout de travers, et souvent de faire, soit comme particulier, soit comme agent de l'autorité publique, des opérations inutiles ou fâcheuses.

C'est ainsi qu'on a constamment réveillé l'usure, quand on a voulu limiter le taux de l'intérêt ou l'abolir entièrement. Plus les menaces étaient violentes, plus l'exécution en était rigoureuse, et plus l'intérêt de l'argent s'élevait : c'était le résultat de la marche ordinaire des choses. Plus on faisait courir de risques au prêteur, et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. A Rome, pendant tout le temps de la république, l'intérêt de l'argent fut énorme; on l'aurait deviné, si l'on ne l'avait pas su : les débiteurs, qui étaient les plébéiens, menaçaient continuellement leurs créanciers, qui étaient les patriciens. Mahomet a proscrit le prêt à intérêt; qu'arrive-t-il dans les états musulmans? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnise de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus, du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les Chrétiens aussi long-temps qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt; et quand le besoin d'emprunter le leur faisait tolérer chez les Juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies, d'extorsions, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, qu'un intérêt considérable était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. Des lettres patentes du roi Jean, de l'an 1360, autorisent les Juifs à prêter sur gages, en retirant *pour chacune livre, ou vingt sols, quatre deniers d'intérêts par semaine*, ce qui fait plus de 86 pour cent par an; mais dès l'année suivante, ce prince, qui pourtant passe pour

un des plus fidèles à leur parole que nous ayons eus, fit secrètement diminuer la quantité du métal fin contenue dans les monnaies; de manière que les prêteurs ne reçurent plus en remboursement une valeur égale à celle qu'ils avaient prêtée.

Cela suffit pour expliquer et pour justifier le gros intérêt qu'ils exigeaient. Sans compter qu'à une époque où l'on empruntait, non pas tant pour former des entreprises industrielles, que pour soutenir des guerres et fournir à des dissipations ou à des projets hasardeux, à une époque où les lois étaient sans force et les prêteurs hors d'état d'exercer avec succès une action contre leurs débiteurs, il leur fallait une grosse assurance pour couvrir l'incertitude du remboursement. La prime d'assurance formait la majeure partie de ce qui portait le nom d'*intérêt* ou d'*usure;* et l'intérêt véritable, le loyer pour l'usage du capital, se réduisait à fort peu de chose. Je dis *à fort peu de chose,* car, quoique les capitaux fussent rares, je soupçonne que les emplois productifs étaient plus rares encore. Sur les 86 pour cent d'intérêt payés sous le roi Jean, il n'y avait peut-être pas plus de 3 à 4 pour cent qui représentassent le service productif des capitaux prêtés; car tous les services productifs sont mieux payés de nos jours qu'ils ne l'étaient alors, et le service productif des capitaux ne peut guère actuellement être évalué à plus de 5 pour cent; ce qui excède ce taux représente la prime d'assurance réclamée par le prêteur.

Ainsi la baisse de l'assurance, qui forme souvent la plus forte partie de l'intérêt, dépend de la sûreté dont jouit le prêteur; cette sûreté, à son tour, dépend principalement de trois circonstances, savoir, 1°. de la sûreté de l'emploi; 2°. des facultés, du caractère personnel de l'emprunteur, et 3°. de la bonne administration du pays où il réside.

Nous venons de voir que l'emploi hasardé de l'argent emprunté, dans le moyen âge, entrait pour beaucoup dans la forte prime d'assurance payée au prêteur. Il en est de même, quoiqu'à un moindre degré, pour tous les emplois hasardés. Les Athéniens distinguaient jadis l'intérêt *maritime* de l'intérêt *terrestre;* le premier allait à 30 pour cent, plus ou moins, par voyage, soit au Pont-Euxin, soit dans un des ports de la Méditerranée (1). On pouvait bien faire deux de ces voyages par an; ce qui faisait revenir l'intérêt annuel à 60 pour cent environ; tandis que l'intérêt terrestre ordinaire était de 12 pour cent. Si l'on suppose que, dans les 12 pour cent de l'intérêt terrestre, il y en avait la moitié pour couvrir le risque du prêteur, on trouvera que le seul usage annuel de l'argent à Athènes valait 6 pour cent, estimation que je crois encore au-dessus de la vérité; mais en la supposant bonne, il y avait donc dans l'intérêt maritime 54 pour cent payés pour l'assurance du prêteur! Il faut attribuer cet énorme risque, d'une part, aux mœurs encore

(1) *Voyage d'Anach.* Tome IV, page 371.

barbares des nations avec lesquelles on trafiquait; les peuples étaient bien plus étrangers les uns aux autres qu'ils ne sont de nos jours, et les lois et usages commerciaux bien moins respectés; il faut l'attribuer, d'une autre part, à l'imperfection de l'art de la navigation. On courait plus de risques pour aller du Pirée à Trébizonde, quoiqu'il n'y eût pas trois cents lieues à faire, qu'on n'en court à présent pour aller de Lorient à Canton, qui sont à plus de sept mille lieues de distance. Les progrès de la géographie et de la navigation ont ainsi contribué à faire baisser le taux de l'intérêt, et par suite le prix coûtant des produits.

On emprunte quelquefois, non pour faire valoir la valeur empruntée, mais pour la dépenser stérilement. De tels emprunts doivent toujours être fort suspects au prêteur; car une dépense stérile ne fournit à l'emprunteur ni de quoi rendre le principal, ni de quoi payer les intérêts. S'il a un revenu sur lequel il puisse assigner la restitution, c'est une manière d'anticiper sur ses revenus. Si ce qu'il emprunte ne peut être remboursé que sur un capital, un fonds, c'est une manière de dissiper son fonds. S'il n'a pour rembourser, ni fonds, ni revenus, c'est la propriété des autres qu'il dépense ainsi.

Dans l'influence que la nature de l'emploi exerce sur le taux de l'intérêt, il faut comprendre la durée du prêt : l'intérêt est moins élevé quand le prêteur peut faire rentrer ses fonds à volonté, ou du moins dans un terme très-court, soit à cause de l'avantage

réel de disposer de son capital quand on veut, soit qu'on redoute moins un risque auquel on croit pouvoir se soustraire avant d'en être atteint. La faculté de pouvoir négocier sur la place les effets au porteur des gouvernemens modernes, entre pour beaucoup dans le bas intérêt auquel plusieurs d'entre eux parviennent à emprunter. Cet intérêt ne paie pas, selon moi, le risque des prêteurs ; mais ceux-ci espèrent toujours vendre leurs effets publics avant le moment de la catastrophe, s'ils venaient à la craindre sérieusement. Les effets non négociables portent un intérêt bien plus fort ; telles étaient en France les rentes viagères, que le gouvernement français payait en général sur le pied de 10 pour cent, taux élevé pour de jeunes têtes ; aussi les Génevois firent-ils une excellente spéculation en plaçant leurs rentes viagères sur trente têtes connues, et pour ainsi dire publiques. Ils en firent par là des effets négociables, et attachèrent à un effet négociable l'intérêt qu'on avait été forcé de payer pour une avance qui ne l'était pas.

Quant à l'influence du caractère personnel et des facultés de l'emprunteur sur le montant de l'assurance, elle est incontestable : elle constitue ce qu'on appelle le *crédit personnel ;* et l'on sait qu'une personne qui a du crédit emprunte à meilleur marché qu'une personne qui n'en a pas.

Ce qui, après la probité bien reconnue, assure le mieux le crédit d'un particulier comme d'un gouvernement, c'est l'expérience de l'exactitude qu'ils

mettent à acquitter leurs engagemens ; c'est la première base du crédit ; et, en général, elle n'est pas trompeuse.

Quoi ! dira-t-on, un homme qui n'a jamais manqué d'acquitter ses dettes ne peut-il pas y manquer au premier jour ? — Non ; il est peu probable qu'il le fasse, surtout si l'on a de son exactitude une expérience un peu longue. En effet, pour qu'il ait acquitté exactement ses dettes, il faut qu'il ait toujours eu entre ses mains des valeurs suffisantes pour y faire face : c'est le cas d'un homme qui a plus de propriétés que de dettes ; ce qui est un fort bon motif pour lui accorder de la confiance ; ou bien, il faut qu'il ait toujours si bien pris ses mesures et fait des spéculations tellement sûres, que ses rentrées n'aient jamais manqué d'arriver avant ses échéances : or cette habileté, cette prudence, sont encore de fort bons garans pour l'avenir. Voilà pourquoi un négociant à qui il est arrivé de manquer à un de ses engagemens, ou qui seulement a hésité à le remplir, perd tout crédit.

Enfin la bonne administration du pays où réside le débiteur, diminue les risques du créancier, et par conséquent la prime d'assurance qu'il est obligé de se ménager pour couvrir ses risques. Le taux de l'intérêt hausse toutes les fois que les lois et l'administration ne savent pas garantir l'exécution des engagemens. C'est bien pis lorsqu'elles excitent à les violer, comme dans le cas où elles autorisent à ne pas payer,

où elles ne reconnaissent pas la validité des obligations contractées de bonne foi.

Les contraintes établies contre les débiteurs insolvables, ont presque toujours été regardées comme contraires à ceux qui ont besoin d'emprunter : elles leur sont favorables. On prête plus volontiers, et à meilleur marché, là où les droits du prêteur sont plus solidement appuyés par les lois. C'est d'ailleurs un encouragement à la formation des capitaux : dans les lieux où l'on ne croit pas pouvoir disposer avec sûreté de son épargne, chacun est fort enclin à consommer la totalité de son revenu. Peut-être faut-il chercher dans cette considération l'explication d'un phénomène moral assez curieux ; c'est cette avidité de jouissances qui se développe ordinairement avec fureur dans les temps de troubles et de désordres. (1)

En parlant de la nécessité des contraintes envers les débiteurs, je ne prétends pas cependant recommander les rigueurs de l'emprisonnement : emprisonner un débiteur, c'est lui ordonner de s'acquitter et lui en ravir les moyens. La loi des Indous me semble plus sage : elle donne au créancier le droit de saisir son débiteur insolvable, de l'enfermer chez lui, et de

(1) *Voyez* la description de la peste de Florence, telle que M. *de Sismondi* la donne, d'après Boccace, dans son *Histoire des républiques d'Italie*. On a fait des observations pareilles à plusieurs des époques les plus terribles de la révolution française.

le faire travailler à son profit (1). Mais quels que soient les moyens dont l'autorité publique se serve pour contraindre à payer les dettes, ils sont tous inefficaces partout où la faveur peut parler plus haut que la loi : du moment que le débiteur est ou peut espérer de se mettre au-dessus des atteintes de son créancier, celui-ci court un risque, et ce risque a une valeur.

Après avoir dégagé du taux de l'intérêt ce qui tient à une prime d'assurance payée au prêteur comme un équivalent du risque de perdre, en tout ou en partie, son capital, il nous reste l'intérêt pur et simple, le véritable loyer qui paie l'utilité et l'usage d'un capital.

Or, cette portion de l'intérêt est d'autant plus élevée, que la quantité des capitaux à prêter est moindre, et que la quantité des capitaux demandée pour être empruntée est plus forte ; et, de son côté, la quantité demandée est d'autant plus considérable, que les emplois de fonds sont plus nombreux et plus lucratifs. Ainsi, une hausse dans le taux de l'intérêt n'indique pas toujours que les capitaux deviennent plus rares ; elle peut aussi indiquer que les emplois deviennent plus abondans. C'est ce qu'observa Smith, après la guerre heureuse que les Anglais terminèrent par la paix de 1763 (2). Le taux de l'intérêt haussa : les acquisitions importantes que l'Angleterre venait de faire, ouvraient une nouvelle carrière au commerce

(1) Raynal, *Histoire philosophique*, Tome I,

(2) *Rich. des Nat.* Liv. I, ch. 3.

et invitaient à de nouvelles spéculations ; les capitaux ne furent pas plus rares, mais la demande des capitaux devint plus forte, et la hausse des intérêts qui s'ensuivit, et qui est ordinairement un signe d'appauvrissement, fut, dans ce cas-ci, occasionnée par l'ouverture d'une nouvelle source de richesses.

La France a vu, en 1812, une cause contraire produire des effets opposés : une guerre longue, destructive, et qui fermait presque toute communication extérieure ; des contributions énormes, des priviléges désastreux, des opérations de commerce faites par le gouvernement lui-même, des tarifs de douanes arbitrairement changés, des confiscations, des destructions, des vexations, et en général un système d'administration avide, hostile envers les citoyens, avaient rendu toutes les spéculations industrielles pénibles, hasardeuses, ruineuses; quoique la masse des capitaux allât probablement en déclinant, les emplois utiles qu'on en pouvait faire, étaient devenus si rares et si dangereux, que jamais l'intérêt ne tomba en France aussi bas qu'à cette époque, et ce qui est ordinairement le signe d'une grande prospérité devint alors l'effet d'une grande détresse.

Ces exceptions confirment la loi générale et permanente, qui veut que plus les capitaux disponibles sont abondans en proportion de l'étendue des emplois, et plus on voie baisser l'intérêt des capitaux prêtés. Quant à la quantité des capitaux disponibles, elle tient aux épargnes précédemment faites. Je ren-

voie pour cela à ce que j'ai dit (Liv. I, chap. 11) sur la formation des capitaux. (1)

Quand on veut que tous les capitaux qui demandent des emprunteurs, et que toutes les industries qui réclament des capitaux trouvent de part et d'autre de quoi se satisfaire, on laisse la plus grande liberté de contracter dans tout ce qui tient au prêt à intérêt. Au moyen de cette liberté, il est difficile que des capitaux disponibles restent sans être employés, et il devient dès lors présumable qu'il y a autant d'industrie mise en activité que le comporte l'état actuel de la société.

Mais il convient de donner une très-grande attention à ces mots : *la quantité des capitaux disponibles*, car c'est cette quantité seulement qui influe

(1) On a remarqué que l'intérêt est un peu moins élevé dans les villes que dans les campagnes. (Smith, *Rich. des Nat.* Liv. I, chap. 9.) La raison en est simple : les capitaux sont communément entre les mains des gens riches qui résident dans les villes, ou qui du moins s'y rendent pour leurs affaires; ils y tiennent la denrée dont ils sont marchands, c'est-à-dire, les services des capitaux, et n'aiment pas à voir les leurs employés trop loin de leurs yeux. Les villes, et surtout les villes principales, sont les grands marchés pour les capitaux, peut-être plus que pour l'industrie elle-même; aussi l'industrie s'y paie-t-elle plus cher que les capitaux. Dans les campagnes, où il y a peu de capitaux qui ne soient engagés, c'est le contraire. Aussi se plaint-on beaucoup de l'usure dans les campagnes : il y en aurait moins, si l'on y accordait honneur et sûreté au métier de prêteur.

sur le taux de l'intérêt; c'est des seuls capitaux dont on peut et dont on veut disposer, qu'on peut dire qu'ils sont *dans la circulation*; un capital dont l'emploi est trouvé et commencé, n'étant plus offert, ne fait plus partie de la masse des capitaux qui sont dans la circulation; son prêteur n'est plus en concurrence avec les autres prêteurs, à moins que l'emploi ne soit tel que le capital puisse être facilement réalisé de nouveau pour être appliqué à un autre emploi.

Ainsi, un capital prêté à un négociant et qu'on peut retirer de ses mains en le prévenant peu de temps d'avance, et encore mieux un capital employé à escompter des lettres de change (ce qui est un moyen de prêter au commerce), sont des capitaux facilement disponibles, et qu'on peut consacrer à tout autre emploi qu'on jugerait préférable.

Il en est à peu près de même d'un capital que son maître emploierait par lui-même à un commerce facile à liquider, comme celui des épiceries. La vente des marchandises de ce genre, au cours, est une opération facile et exécutable en tout temps. Une valeur ainsi employée peut être réalisée, rendue, si elle était empruntée, prêtée de nouveau, employée dans un autre commerce, ou appliquée à tout autre usage. Si elle n'est pas toujours actuellement dans la circulation, elle y est au moins très-prochainement; et la plus prochainement disponible de toutes les valeurs, est celle qui est en monnaie. Mais un capital dont on a construit un moulin, une usine, et même des ma-

chines mobilières et de petites dimensions, est un *capital engagé*, et qui, ne pouvant désormais servir à aucun autre usage, est retiré de la masse des capitaux en circulation, et ne peut plus prétendre à aucun autre profit que celui de la production à laquelle il est voué. Et remarquez qu'un moulin, une machine ont beau être vendus, leur valeur capitale n'est point par là restituée à la circulation; elle n'a fait que passer d'un propriétaire à un autre; et, de son côté, la valeur disponible avec laquelle l'acheteur a fait son acquisition, n'est point sortie de la circulation; elle a passé de ses mains dans celles du vendeur. Une telle vente n'augmente ni ne diminue la masse des capitaux offerts.

Cette remarque est importante pour apprécier justement les causes déterminantes, non-seulement du taux de l'intérêt des capitaux qu'on prête, mais aussi des profits qu'on fait sur les capitaux qu'on emploie, et dont il sera question tout à l'heure.

On s'imagine quelquefois que le crédit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages dont quelques-uns sont même écrits *ex-professo* sur l'économie politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très-réelle, et fixée dans une matière, car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation. Or, un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois, et servir à deux personnes

en même temps. Les constructions, les machines, les provisions, les marchandises qui composent mon capital, peuvent en totalité être des valeurs que j'ai empruntées; dans ce cas, j'exerce une industrie avec un capital qui ne m'appartient pas, et que je loue; mais à coup sûr, ce capital que j'emploie n'est pas employé par un autre. Celui qui me le prête s'est interdit le pouvoir de le faire travailler ailleurs. Cent personnes peuvent mériter la même confiance que moi; mais ce crédit, cette confiance méritée ne multiplie pas la somme des capitaux disponibles; elle fait seulement qu'on garde moins de capitaux sans les faire valoir. (1)

---

(1) *Voyez* les chapitres 10 et 11 du Livre I de cet ouvrage, sur la manière dont s'emploient, se transforment et s'accumulent les capitaux. Ce qui est dit ici n'est pas en contradiction avec ce qui a été établi au chapitre 22 du Livre I sur les signes représentatifs de la monnaie. Une lettre de change, négociée par un particulier qui a du crédit, n'est qu'un moyen d'emprunter une valeur réelle à un autre particulier pendant l'intervalle qui s'écoule depuis l'instant où la négociation se fait, jusqu'à celui où la lettre de change s'acquitte. Les billets au porteur, mis en circulation, soit par des banques, soit par le gouvernement, ne font que remplacer un agent de la circulation dispendieux (l'or ou l'argent) par un autre qui remplit le même office (le papier), et qui coûte fort peu. Le papier remplissant alors l'office des métaux précieux, ceux-ci deviennent disponibles; et s'échangeant contre des marchandises ou ustensiles propres à l'industrie, sont un accroissement très-réel et très-matériel du capital de la nation. Cette

On n'exigera pas que j'essaie d'apprécier la force des motifs d'attachement, de parenté, de générosité, de reconnaissance, qui font quelquefois prêter un capital, ou influent sur l'intérêt qu'on en retire. Chaque lecteur doit évaluer lui-même l'influence des causes morales sur les faits économiques, les seuls qui puissent nous occuper ici.

Forcer les capitalistes à ne prêter qu'à un certain taux, c'est taxer la denrée dont ils sont marchands; c'est la soumettre à un *maximum*, c'est ôter de la masse des capitaux en circulation tous ceux qui ne sauraient s'accommoder de l'intérêt fixé. Les lois de ce genre sont si mauvaises, qu'il est heureux qu'elles soient violées. Elles le sont presque toujours; le besoin d'emprunter et le besoin de prêter s'entendent pour les éluder, ce qui devient facile en stipulant des avantages qui ne portent pas le nom d'*intérêts*, mais qui ne sont au fond qu'une portion des intérêts. Tout l'effet qui en résulte est d'élever le taux de l'intérêt par l'augmentation de risques auxquels on expose le prêteur.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que les gouvernemens qui ont fixé le taux de l'intérêt, ont presque toujours donné l'exemple de violer leurs propres lois, et payé

---

augmentation est bornée, et ne peut jamais excéder la somme des valeurs que l'état de la société réclame pour servir en qualité d'*agent de la circulation;* somme fort petite, comparée à la valeur totale des capitaux de la société.

dans leurs emprunts un intérêt supérieur à l'intérêt légal.

Il convient que la loi fixe un intérêt, mais c'est pour les cas seulement où il est dû sans qu'il y ait eu de stipulation préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or, la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'*intérêt légal*, par la raison qu'il ne doit point y avoir d'*intérêt illégal*, pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

C'est ici le lieu de combattre une erreur bien généralement répandue.

Comme les capitaux, au moment qu'on les prête, se prêtent ordinairement en monnaie, on s'est imaginé que l'abondance de l'argent était la même chose que l'abondance des capitaux, et que c'était l'abondance de l'argent qui faisait baisser le taux de l'intérêt; de là ces expressions fautives employées par les gens d'af-

faires, *l'argent est rare*, *l'argent est abondant*, très-analogues au surplus avec cette autre expression fautive: *intérêt de l'argent.* Le fait est que l'abondance ou la rareté de l'argent, de la monnaie, ou de tout ce qui en tient lieu, n'influe *pas du tout* sur le taux de l'intérêt, pas plus que l'abondance ou la rareté de la cannelle, du froment, ou des étoffes de soie. La chose prêtée n'est point telle ou telle marchandise, ou de l'argent qui n'est lui-même qu'une marchandise; ce qu'on prête est une valeur accumulée et consacrée à un placement.

Celui qui veut prêter réalise en monnaie la somme de valeurs qu'il destine à cet usage, et à peine l'emprunteur l'a-t-il à sa disposition, qu'il échange cet argent contre autre chose; l'argent qui a servi à cette opération s'en va servir à une autre opération pareille, ou à toute autre opération; que sais-je, au paiement de l'impôt, à la solde de l'armée. La valeur prêtée n'a été que momentanément sous forme de monnaie, de même que nous avons vu un revenu qu'on reçoit et qu'on dépense, se montrer passagèrement sous une forme semblable, et les mêmes pièces de monnaie servir cent fois dans une année à payer autant de portions de revenus.

De même lorsqu'une somme d'argent a fait passer une valeur capitale (une valeur faisant office de capital) de la main d'un prêteur à celle d'un emprunteur, elle peut aller, après plusieurs échanges, servir à un autre prêteur pour un autre emprunteur, sans que le

premier emprunteur soit pour cela dessaisi de la valeur qu'il a empruntée.

Dans la réalité, c'est donc une valeur qu'on emprunte, et non pas telle ou telle sorte de métal ou de marchandise. On peut prêter ou emprunter en toute espèce de marchandise de même qu'en argent, et ce n'est pas cette circonstance qui fait varier le taux de l'intérêt. Rien même n'est plus commun dans le commerce que de prêter et emprunter autrement qu'en argent. Lorsqu'un manufacturier achète des matières premières à terme, il emprunte réellement en laine ou en coton ; il se sert dans son entreprise de la valeur de ces marchandises, et la nature de ces marchandises n'influe en rien sur l'intérêt qu'il bonifie à son vendeur (1). L'abondance ou la rareté de la

(1) Il se fait beaucoup de prêts à intérêt qui n'en portent pas le nom et qui n'entraînent pas de transport d'argent. Lorsqu'un marchand en détail remplit sa boutique en achetant au manufacturier ou au marchand en gros, il emprunte à intérêt, et rembourse, soit au terme, soit avant le terme en retenant l'escompte, qui est la restitution qu'on lui fait de l'intérêt qu'on avait ajouté au prix en lui vendant les marchandises. Lorsqu'un négociant de province fait une remise à un banquier de Paris, et plus tard fait une traite sur ce banquier, il lui prête pendant le temps qui s'écoule entre l'échéance de sa remise et le paiement de sa traite. L'intérêt de cette avance est payé par le compte d'intérêt que le banquier joint au compte courant du négociant.

On lit dans le *Cours d'Économie politique* que M. *Henry Storch* a fait pour l'usage des grands-ducs de Russie, et qui

marchandise prêtée n'influe que sur son prix relativement aux autres marchandises, et n'influe en rien sur le taux de l'intérêt. Ainsi, quand l'argent est venu à baisser au quart de son ancienne valeur, il a fallu, pour prêter le même capital, donner quatre fois plus d'argent, mais l'intérêt est resté le même. La quantité d'argent viendrait à décupler dans le monde, que les capitaux disponibles pourraient n'être pas plus abondans. (1)

---

est imprimé à Pétersbourg (tome VI, page 103), que les négocians ou commissionnaires anglais qui trafiquent en Russie, accordent à leurs acheteurs des crédits de douze mois, dont les Russes profitent pour acheter des marchandises d'un débit prompt et facile, et pour réaliser le prix de leurs achats long-temps avant le moment de les payer. Ils se servent ensuite des fonds jusqu'au terme qu'on leur a laissé; et l'on voit des négocians de ce pays-là faire entre eux des affaires avec des capitaux réellement anglais, qu'on ne leur a pas prêtés dans ce but.

Les Anglais retrouvent bien, je présume, les loyers de leurs capitaux dans le haut prix qu'ils vendent leurs marchandises; mais les profits des capitaux sont si élevés en Russie, que, malgré cette manière onéreuse d'emprunter, les négocians russes peuvent encore faire de bonnes affaires à l'aide de ces emprunts.

(1) Ceci n'est point contradictoire avec ce qui a été dit ailleurs, que les métaux précieux faisaient partie du capital de la société. Ils en font partie, mais ils ne font pas partie du capital disponible ou *prêtable* de la société. Ils ne cherchent pas leur emploi : il est tout trouvé; c'est celui de faire

C'est donc bien à tort qu'on se sert du mot *intérêt de l'argent*, et c'est probablement à cette expression vicieuse qu'on doit d'avoir regardé l'abondance ou la rareté de l'argent comme pouvant influer sur le taux de l'intérêt (1). Law, Montesquieu, et le judicieux Locke lui-même, dans un écrit dont le but était de chercher les moyens de faire baisser *l'intérêt de l'argent*, s'y sont trompés. Faut-il être surpris que d'autres s'y soient trompés après eux? La théorie de l'intérêt est demeurée couverte d'un voile épais jusqu'à Hume et Smith (2) qui l'ont levé. Cette matière ne sera

---

circuler les valeurs d'une main dans l'autre. Si leur quantité s'accroît au-delà de ce besoin, ils vont dans d'autres lieux où leur prix se soutient mieux; si leur abondance les fait baisser de prix partout, la somme de leur valeur n'augmente pas : on donne plus de monnaie en échange de la même marchandise.

(1) Si l'intérêt était d'autant plus bas que l'argent est plus abondant, il serait plus bas en Portugal, au Brésil, aux Antilles, qu'en Allemagne, en Suisse, etc. : ce qui n'est pas.

(2) *Voyez* les Essais de Hume, 2e partie, Essai 4; et Smith, *Rich. des Nat.* Liv. II, chap. 4.

Locke et Montesquieu auraient fait dix gros volumes sur l'économie politique, qu'il faudrait bien se garder de les lire. Plus un auteur est ingénieux, et plus il obscurcit la matière qu'il n'entend pas. En effet, un homme d'esprit n'a pu se payer que de raisons spécieuses, de toutes les plus dangereuses pour le commun des lecteurs qui ne possèdent pas assez sûrement les principes pour découvrir une erreur à la première vue. Dans les sciences qui ne font que recueillir et

jamais claire que pour ceux qui se formeront une idée juste de ce qui est appelé *capital* dans tout le cours de cet ouvrage; qui concevront que, lorsqu'on emprunte, ce n'est pas telle ou telle denrée ou marchandise qu'on emprunte, mais une *valeur*, portion de la *valeur du capital* prêtable de la société; et que le tant pour cent qu'on paie pour l'usage de cette *portion du capital* dépend du rapport entre la quantité de capitaux qu'on offre de prêter et la quantité qu'on demande à emprunter, en chaque lieu, sans avoir aucun rapport à la nature de la marchandise, monnaie ou autre, dont on se sert pour transmettre la valeur prêtée.

§. 2.

Du Profit des capitaux.

Nous venons d'observer la nature et les fondemens de l'intérêt payé par l'emprunteur au prêteur d'un capital; et quoique nous ayons pu nous convaincre que dans cet intérêt se trouvent bien réellement à la fois et un loyer du capital et une prime d'assurance qui couvre le risque de le perdre, nous avons senti

---

classer des observations, comme la botanique, l'histoire naturelle, il faut lire tout; dans les sciences qui déduisent des lois générales de faits particuliers, comme la physique, l'économie politique, il ne faut lire que deux ou trois ouvrages, et ne pas les choisir parmi les mauvais.

combien il était difficile de dégager le loyer, de la prime d'assurance qui semble en faire partie.

Si maintenant nous voulons rechercher les causes du profit qu'on fait au moyen d'un capital employé, soit qu'on l'ait emprunté, soit qu'on l'ait en propriété, nous devrons d'abord dégager de ce profit le profit de l'industrie qui le met en œuvre; et quoique nous soyons certains que ces deux profits font, généralement parlant, partie des bénéfices de l'entrepreneur, nous rencontrerons une difficulté extrême à les distinguer. Aussi Smith et la plupart des écrivains anglais n'ont-ils pas entrepris cette distinction. Ils appellent profit du capital (*profit of stock*) ce qui évidemment comprend aussi un profit industriel. (1)

(1) Voici sur quel raisonnement Smith se fonde pour ne point distinguer le profit de l'entrepreneur, du profit de son capital. Il suppose (Liv. I, ch. 6) deux manufactures établies dans un même endroit où la concurrence de plusieurs arts a borné les profits qu'on fait dans les manufactures en général, à dix pour cent du capital qu'on y emploie. Si l'une de ces manufactures s'exerce sur des matières de peu de valeur, elle pourra marcher avec un capital de 1,000 liv. sterl., et rapportera à son entrepreneur 100 liv. sterl. par an; tandis que l'autre manufacture qui, avec le même nombre d'ouvriers travaille des matières plus chères, et requiert en conséquence un capital de 7,300 liv. sterl., rapporte à 730 liv. sterl. Il en conclut que le profit est en raison du capital, et non en raison de l'industrie de l'entrepreneur. Ces diverses suppositions sont gratuites; car je peux supposer avec autant de raison, pour le moins, deux manufactures dans un même endroit, tra-

Un moyen de pouvoir apprécier la part des profits d'une entreprise qui provient du capital, et la part qui provient de l'industrie de toutes les personnes qui s'y trouvent employées, serait peut-être de comparer la moyenne proportionnelle de la totalité des profits, avec le terme moyen de leur différence qui semble devoir indiquer la différence des talens industriels. Ainsi lorsque deux maisons faisant le commerce des fourrures, par exemple, chacune avec un capital de 100,000 francs, gagnent, une année portant l'autre, l'une 24,000 francs, l'autre 6,000 francs, on peut supposer que le talent industriel de l'une surpasse le talent industriel de l'autre d'une valeur égale à 18,000 francs, dont la moyenne proportionnelle est 9,000 francs. En déduisant ce gain (qu'on peut attribuer à l'industrie) de la proportionnelle de la totalité des profits, qui est 15,000 francs, il restera 6,000 francs pour le profit appartenant au capital employé dans ce commerce.

Au reste, je donne cet exemple plutôt comme un

---

vaillant un produit semblable, avec chacune 1,000 liv. sterl. de capital, mais conduites, l'une par un entrepreneur rempli d'intelligence, d'activité, d'économie, qui gagnera 150 liv. st. par an; et l'autre, conduite par un homme incapable et négligent, qui n'en gagnera que 50. La différence des profits, dans ce cas, ne viendra pas de la différence des capitaux qui seront pareils, mais bien de la différence des capacités industrielles. L'industrie de l'un de ces établissemens sera évidemment plus productive que l'industrie de l'autre.

moyen de discerner les deux profits confondus, que comme un sûr moyen de les évaluer. Mais lors même qu'on n'aurait aucun moyen passable d'estimer la part qui revient au capital employé dans une entreprise, on peut être certain du moins que cette part est d'autant plus grande que le capital est plus exposé à s'y perdre en tout ou en partie, et qu'il y est plus long-temps engagé. En effet, tout entrepreneur qui a des fonds disponibles, après avoir pesé les avantages et les inconvéniens d'une profession, tels qu'ils sont désignés au chapitre précédent, paragraphe 3, préfère indubitablement, toutes choses étant d'ailleurs égales, les emplois les plus sûrs et ceux qui lui rendent plus promptement la disposition de ses capitaux. Il s'offre donc moins de capitaux pour les entreprises longues et hasardeuses que pour les autres; et on ne les emploie dans de telles entreprises que lorsque les profits y surpassent assez ceux de toutes les autres, pour les y appeler.

Le raisonnement suffit donc pour nous faire présumer (et l'expérience confirme cette présomption) que les profits du capital sont d'autant plus grands que l'entreprise est plus hasardeuse et retient les fonds engagés plus long-temps.

Lorsqu'un emploi, le commerce de Chine, par exemple, n'offre pas un profit proportionné, non-seulement au temps où les fonds y sont occupés, mais au danger que l'on court de les perdre, et à l'inconvénient de les voir engagés deux ans, plus ou

moins, dans une opération, avant d'en pouvoir réaliser les retours, alors une certaine quantité de capitaux se retirent par degrés de cet emploi; la concurrence y devenant moins grande, les profits le deviennent davantage, jusqu'à ce qu'ils montent au point d'y appeler de nouveaux capitaux. (1)

Le même raisonnement explique aussi pourquoi les profits sont plus forts dans une industrie neuve que dans une industrie commune et courante, où la production et la consommation sont connues depuis nombre d'années. Les concurrens, dans le premier cas, sont écartés par l'incertitude du succès, et dans le second, ils sont attirés par la sûreté de l'emploi.

Du reste, ici comme partout où les intérêts des hommes sont en opposition, le taux est réglé par la quantité réclamée, et par la quantité offerte pour chaque emploi.

Smith et ses partisans disent que le travail humain est le prix que nous avons originairement payé pour toute chose. Ils devaient ajouter qu'en achetant une chose quelconque, nous payons encore le travail, la coopération du capital employé pour la produire.

(1) Ceci est indépendant des motifs qui appellent les hommes industrieux vers telle ou telle profession, ou qui les en écartent. Quelquefois ces motifs agissent dans le même sens, et alors les profits de l'industrie et ceux des capitaux sont tout à la fois plus forts; ou bien ces motifs agissent en sens opposé, et alors les profits de l'industrie se compensent avec ceux du capital, ou ces derniers avec ceux de l'industrie.

— Ce capital, disent-ils, est lui-même composé de produits qui sont un travail accumulé. — J'en conviens; mais je distingue la valeur du capital lui-même, de la valeur de sa coopération; de même que je distingue la valeur du fonds de terre, de la valeur de sa coopération; la valeur d'un champ, de la valeur de son loyer. De la même manière, quand je prête ou plutôt quand je loue un capital de mille francs pour un an, je vends moyennant 50 francs, plus ou moins, sa coopération d'une année; et nonobstant les 50 fr. reçus, je n'en retrouve pas moins mon capital de mille francs tout entier, dont je peux tirer le même parti que précédemment. Ce capital est un produit antérieur: le profit que j'en ai recueilli dans l'année, est un produit nouveau et tout-à-fait indépendant du travail qui a concouru à la formation du capital lui-même.

Il faut bien ensuite, quand à l'aide d'un capital, un produit est achevé, qu'une partie de sa valeur paie le service du capital, aussi-bien que le service industriel dont il est le fruit. Cette portion de la valeur du produit ne représente aucune partie de la valeur du capital, laquelle a été restituée tout entière, le capital étant sorti clair et net de l'œuvre de la production. Cette même portion de la valeur du produit qui paie le profit du capital, ne représente donc aucune part du travail qui a servi à former le capital lui-même.

De ce qui précède, il faut inévitablement tirer la conséquence que le profit du capital, ainsi que celui

du fonds de terre, est le prix d'un service qui n'est pas un travail humain, mais qui est néanmoins un service productif, lequel concourt à la production des richesses, de concert avec le travail humain.

§. 3.

Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société.

L'emploi de capital le plus avantageux pour le capitaliste est celui qui, à sûreté égale, lui rapporte le plus gros intérêt; mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société, car le capital a cette propriété, non-seulement d'avoir des revenus qui lui sont propres, mais d'être un moyen pour les terres et pour l'industrie de s'en créer un. Cela restreint le principe que ce qui est plus productif pour le particulier, l'est aussi pour la société. Un capital prêté dans l'étranger peut bien rapporter à son propriétaire et à la nation le plus gros intérêt possible; mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie, de la nation, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur.

Le capital le plus avantageusement employé pour une nation, est celui qui féconde l'industrie agricole; celui-là provoque le pouvoir productif des terres du pays et du travail du pays. Il augmente à la fois les profits industriels et les profits fonciers.

Un capital employé avec intelligence peut ferti-

liser jusqu'à des rochers. On voit, dans les Cévennes, dans les Pyrénées, au pays de Vaud, des montagnes entières qui n'étaient qu'un roc décharné, et qui se sont couvertes de cultures florissantes. On a brisé des parties de ce roc avec de la poudre à canon; des éclats de la pierre, on a construit à différentes hauteurs de petits murs qui soutiennent un peu de terre qu'on y a portée à bras d'hommes. C'est de cette façon que le dos pelé d'une montagne déserte s'est transformé en gradins riches de verdure, de fruits et d'habitans. Les capitaux qui furent les premiers employés à ces industrieuses améliorations, auraient pu rapporter à leurs propriétaires de plus gros profits dans le commerce extérieur; mais probablement le revenu total du canton serait resté moindre.

Par une conséquence pareille, tous les capitaux employés à tirer parti des forces productives de la nature, sont les plus avantageusement employés. Une machine ingénieuse produit plus que l'intérêt de ce qu'elle a coûté; et, indépendamment de cet excédant gagné par son propriétaire, la machine fait gagner au consommateur, à la société toute la diminution de prix qui résulte du travail de la machine; car la société est autant enrichie par ce qu'elle paie de moins, que parce qu'elle gagne de plus.

L'emploi le plus productif, après celui-là, pour le pays en général, est celui des manufactures et du commerce intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits sont gagnés dans le pays,

tandis que les capitaux employés dans le commerce extérieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toutes les nations indistinctement.

L'emploi le moins favorable à la nation est celui des capitaux occupés au commerce de transport de l'étranger à l'étranger.

Quand une nation a de vastes capitaux, il est bon qu'elle en applique à toutes ces branches d'industrie, puisque toutes sont profitables, à peu près au même point pour les capitalistes, quoiqu'à des degrés fort différens pour la nation. Qu'importe aux terres hollandaises qui sont dans un état brillant d'entretien et de réparation, qui ne manquent ni de clôtures, ni de débouchés; qu'importe aux nations qui n'ont presque point de territoire, comme naguère étaient Venise, Gênes et Hambourg, qu'un grand nombre de capitaux soient engagés dans le commerce de transport? Ils ne se dirigent vers cet emploi que parce que d'autres ne les réclament plus. Mais le même commerce, et en général tout commerce extérieur, ne saurait convenir à une nation qui manque de capitaux, dont l'agriculture et les fabriques languissent faute de capitaux. Le gouvernement d'une telle nation ferait une haute sottise en encourageant ces branches extérieures d'industrie; ce serait détourner les capitaux des emplois les plus propres à grossir le revenu national. Le plus grand empire du monde, celui dont le revenu est le plus considérable puisqu'il nourrit le plus d'habitans, la Chine, laisse faire à peu près tout son commerce

extérieur aux étrangers. Sans doute, au point où elle est parvenue, elle gagnerait à étendre ses relations au dehors ; mais elle n'en est pas moins un exemple frappant de la prospérité où l'on peut atteindre sans cela.

Il est heureux que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. Les emplois qu'on préfère sont en général les plus proches, et d'abord l'amélioration de ses terres, qu'on regarde comme le plus solide de tous ; ensuite les manufactures et le commerce intérieur ; et, après tout le reste, le commerce extérieur, le commerce de transport, le commerce lointain. Le possesseur d'un capital préfère de l'employer près de lui plutôt que loin, et d'autant plus qu'il est moins riche. Il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue long-temps, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs, et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays, protégent la mauvaise foi. Ce n'est que par l'appât des priviléges et d'un gain forcé, ou par le découragement où l'on jette l'industrie dans l'intérieur, qu'on engage une nation dont les capitaux ne sont pas très-abondans, à faire le commerce des Indes ou celui des colonies.

CHAPITRE IX.

Des Revenus territoriaux.

§. 1er.

Des Profits des Fonds de terre. (1)

La terre a la faculté de transformer et de rendre propres à notre usage une foule de matières qui nous seraient inutiles sans elle; par une action que l'art n'a pu imiter encore, elle extrait, combine les sucs nourriciers dont se composent les grains, les fruits, les légumes qui nous alimentent; les bois de construction ou de chauffage. Son action dans la production de toutes ces choses, peut se nommer *le service productif de la terre.* C'est le premier fondement du profit qu'elle donne à son propriétaire.

Elle lui donne encore des profits en lui livrant les matières utiles que renferme son sein, comme les métaux, les différentes pierres, les charbons, la tourbe, etc.

La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas

(1) Dans le chapitre précédent, j'ai parlé des intérêts des capitaux avant de parler des profits des capitaux, parce que les intérêts jetaient du jour sur les profits; ici j'observe un ordre contraire, parce que les profits territoriaux éclaircissent la matière des fermages.

le seul agent de la nature qui ait un pouvoir productif; mais c'est le seul, ou à peu près, que l'homme ait pu s'approprier, et dont, par suite, il ait pu s'approprier le bénéfice. L'eau des rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machines, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir productif; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, travaillent pour nous; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et le soleil m'appartiennent, et le service qu'ils rendent doit m'être payé.* Je ne prétends pas insinuer par là que la terre ne dût pas avoir de propriétaire, plus que le soleil et le vent. Il y a entre ces choses une différence essentielle : l'action des dernières est inépuisable; le service qu'en tire une personne n'empêche pas qu'une autre personne n'en tire un service égal. La mer et le vent, qui transportent mon navire, transportent aussi ceux de mes voisins. Il n'en est pas de même de la terre. Les avances et les travaux que j'y consacre sont perdus si d'autres que moi ont droit de se servir du même terrain. Pour que j'ose risquer des avances, il faut que je sois assuré de jouir des résultats. Et ce qui peut surprendre au premier énoncé, sans en être moins vrai au fond, c'est que le non-propriétaire n'est pas moins intéressé que le propriétaire à l'appropriation du sol. Les sauvages de la Nouvelle-Zélande et de la côte nord-ouest d'Amérique, où la terre est commune à tous, s'arrachent à grand'peine le poisson

ou le gibier qu'ils peuvent atteindre; ils sont souvent réduits à se nourrir des plus vils insectes, de vers, d'araignées (1); enfin ils se font perpétuellement la guerre par besoin, et se mangent les uns les autres pour se nourrir; tandis que le plus mince de nos ouvriers, s'il est valide, s'il est laborieux, a un abri, un vêtement, et peut gagner, tout au moins, sa subsistance.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons vu les profits qui résultent des soins et des capitaux consacrés à la culture, comme à toute autre entreprise. Dans celui-ci il s'agit de découvrir en quoi consistent les profits que donne la terre, indépendamment des profits que l'industrie et les capitaux ont recueillis en s'appliquant à sa culture.

Ces profits des fonds de terre et leurs causes sont examinés ici, abstraction faite de celui qui cultive la terre, qu'il en soit propriétaire ou fermier.

Plusieurs publicistes (2) sont d'avis que la valeur des produits ne paie jamais que le travail nécessaire pour les produire, et que, par conséquent, aucune portion de leur valeur ne reste pour former le *profit*

---

(1) Malthus, dans son *Essai sur la population* (Liv. I, ch. 4 et 5), présente le tableau des diverses extrémités où sont réduits les peuples sauvages par le défaut de subsistances assurées.

(2) Destutt de Tracy, *Commentaire sur l'Esprit des Lois*, ch. 13. — David Ricardo, *Élémens d'Économie politique*, ch. 2.

du fonds de terre, d'où naît le fermage payé par le fermier au propriétaire du sol. Ils se fondent sur le raisonnement suivant : le propriétaire d'une terre vague et en friche, lorsqu'il a un capital quelconque à placer, peut, ou le placer en défrichemens, ou chercher un autre placement. S'il suppose que le défrichement d'un fonds qui lui appartient, lui rapportera autant que tout autre placement, il préférera défricher. L'expérience prouve même qu'on donne la préférence aux défrichemens et aux améliorations du fonds; quand même ils rapportent un peu moins, parce qu'on regarde ce placement, s'il est moins lucratif, comme plus assuré.

Or, que conclut-on de là? Que le défrichement rapporte tout au plus l'intérêt du capital qui sert à l'exécuter (1). Et s'il ne rapporte rien de plus, où est le profit résultant du pouvoir productif du sol? Il est nul.

J'ai exposé le raisonnement sous la forme la plus propre à en faire sentir toute la force. Mais ses auteurs ne considèrent qu'une partie de la question. Ils méconnaissent l'influence de la demande sur la fixation des valeurs. Voici ce que nous présente le phénomène complet.

---

(1) Suivant les mêmes auteurs, l'intérêt lui-même n'est pas le prix de la coopération du capital dans l'œuvre de la production. *Voyez* plus haut (ch. 8, §. 2, page 153) les raisons qui prouvent qu'ils sont dans l'erreur.

Le pouvoir productif du sol n'a aucune valeur uand ses produits ne sont pas demandés. Les voya- urs rencontrent dans l'intérieur de l'Amérique et ans beaucoup d'autres parties du globe, des terrains ui sont fertiles, qui pourraient se couvrir de riches écoltes, et qui cependant ne produisent rien d'utile, en de précieux. Du moment qu'une colonie s'établit ans le voisinage, ou que, par toute autre cause, les roduits du sol peuvent, en se vendant, payer au ux ordinaire du pays l'intérêt des avances néces- ires pour le défricher, le défrichement s'opère. sque-là tout se passe comme dans la précédente hy- othèse. Mais si des circonstances quelconques éta- lissent des débouchés, élèvent plus haut la demande es produits du sol, alors la valeur des produits s'éta- it à un taux qui excède, et quelquefois de beau- oup, celui du simple intérêt. C'est cet excédant qui rme le profit du fonds de terre, profit qui permet u fermier (même après que l'intérêt de ses avances t prélevé, et après que le salaire de ses travaux lui t acquis) de payer un fermage à son propriétaire.

La terre est un outil donné gratuitement à l'huma- té. Un propriétaire s'en empare; mais cette appro- iation ne lui devient profitable que du moment où s produits de cet outil sont recherchés, où l'on mmence à n'en avoir pas autant qu'on veut, comme a d'autres dons de la nature, qui sont inépuisa- es, tels que l'air, l'eau des rivières, etc.

C'est dans ces produits du sol dont la demande

élève la valeur, que se trouve pour le propriétaire du fonds de terre, dans tous les pays civilisés, et surtout dans ceux où le commerce et les arts fournissent de nombreux objets d'échange, un profit que nous avons nommé *profit du fonds de terre*. S'il y a des provinces, comme la Sologne, où le moyer d'un arpent ne rapporte que 20 sous par an, c'est parce que les routes, et surtout les canaux de navigation, manquent à cette province pour enlever ses produits, dont la valeur, aux lieux où l'on pourrait les consommer, ne suffit pas pour payer, outre le transport, la collaboration du sol.

Il y a des pays fort avancés dans la civilisation, et d'une production abondante en tous genres, où cependant les terres ne rapportent que 2 à 3 pour cent par an de leur prix d'achat. Ce n'est pas une preuve que les profits du sol y sont peu de chose : c'est une preuve que les terres y sont fort chères. Quand un bien-fonds rapporte 120 francs l'arpent, et qu'il n'y a pas eu beaucoup de frais faits pour son défrichement, comme il arrive dans beaucoup de prairies, une grande partie de sa valeur vient du sol qui cependant ne rapportera que 3 pour cent, si on l'a acheté sur le pied de 4000 francs l'arpent.

C'est ce qui constitue la différence entre le profit territorial et la *rente de la terre*. Le profit est fort ou faible, selon qu'il rapporte plus ou moins par arpent. La rente est forte si l'on a eu la terre à bon marché ; elle est faible si on l'a payée chèrement. Une terre

qui ne donne par arpent que 20 sous de profit, rapporte autant de rente qu'une terre qui donne 50 francs par arpent, si chaque arpent de la première a coûté cinquante fois moins que chaque arpent de l'autre.

Toutes les fois qu'on achète une terre avec un capital, ou un capital avec une terre, on est appelé à comparer la rente de l'une avec la rente de l'autre. Une terre qu'on achète avec un capital de cent mille francs pourra ne rapporter que trois à quatre mille francs, tandis que le capital en rapportait cinq ou six. Il faut attribuer la moindre rente dont on se contente en achetant une terre, d'abord à la plus grande solidité du placement, un capital ne pouvant guère contribuer à la production, sans subir plusieurs métamorphoses et plusieurs déplacemens, dont le risque effraie toujours plus ou moins les personnes qui ne sont pas accoutumées aux opérations industrielles; tandis qu'un fonds de terre produit sans changer de nature et sans déplacement. L'attrait et l'agrément qui accompagnent la propriété territoriale, la considération, l'aplomb et le crédit qu'elle procure, les titres même et les priviléges dont elle est accompagnée en certains pays, contribuent encore à cette préférence.

Il est vrai que, par la raison même qu'une terre ne peut ni se déguiser, ni se transporter, elle est plus exposée à porter le faix des charges publiques, et à devenir l'objet des vexations du pouvoir. Un capital qui n'est pas *engagé* se met sous toutes les formes, et

s'emporte où l'on veut. Mieux encore que les hommes, il fuit la tyrannie et les guerres civiles. Son acquisition est plus solide, car il est impossible d'exercer sur ce genre de biens des reprises et des droits de suite. Il y a bien moins de procès pour ces biens mobiliers que pour des terres. Néanmoins il faut que le risque des placemens surpasse tous ces avantages, et qu'on préfère les fonds de terre aux capitaux, puisque les terres coûtent davantage en proportion de ce qu'elles rapportent.

Quel que soit le prix auquel s'échangent mutuellement les terres et les capitaux, il est bon de remarquer que ces échanges n'apportent aucune variation dans les quantités de services fonciers et de services capitaux qui sont offertes et mises dans la circulation pour concourir à la production, et que ces prix n'influent en rien par conséquent sur les profits réels et absolus des terres et des capitaux. Après qu'*Ariste* a vendu une terre à *Théodon*, ce dernier offre les services provenant de sa terre, au lieu d'*Ariste* qui les offrait auparavant; et *Ariste* offre l'emploi du capital qui a servi à cette acquisition, et qui était offert auparavant par *Théodon*.

Ce qui change véritablement la quantité de services fonciers offerts et mis dans la circulation, ce sont des défrichemens, des terres mises en valeur ou dont le produit est augmenté. Des épargnes, des capitaux sont, par le moyen des améliorations foncières, transformés en fonds de terre, et participent

à tous les avantages et à tous les inconvéniens de ces derniers. On en peut dire autant des maisons et de tous les capitaux engagés d'une façon immobiliaire : ils perdent leur nature de capitaux et prennent la nature des fonds de terre.

On peut donc regarder comme constant que les services productifs des fonds de terre ont une valeur analogue à toutes les autres, qui s'élève en raison directe de la demande qui en est faite, et en raison inverse de la quantité qu'on peut en offrir; et comme les qualités des terrains sont aussi diverses que leurs positions, il s'établit une offre et une demande différente pour chaque qualité différente. Une fois que les circonstances établissent une certaine demande pour les vins, l'étendue de cette demande sert de base à la demande qu'on fait du service territorial nécessaire pour faire des vins (1); et l'étendue des terres propres à cette culture forme la quantité offerte de ce service foncier. Si les terres favorables à la production des bons vins sont très-bornées en étendue, et la demande de ces vins très-considérable, les profits fonciers de ces terres seront énormes.

Il est à remarquer que le plus petit profit donné par un fonds de terre suffit pour qu'il puisse être mis en culture, ne rapportât-il que vingt sous par arpent, et même moins; on en trouve des exemples. Il dif-

(1) Elle sert aussi de base à la demande qu'on fait des capitaux et des travaux industriels pour le même objet.

fère en cela des capitaux et de l'industrie. Un homme industrieux, s'il se trouve posé en un lieu où son industrie ne lui rapporte pas ce qu'il est en droit d'en attendre, s'en va dans un autre. Un capital qui ne rencontre pas dans une entreprise les avantages qu'il trouverait ailleurs, cherche un autre emploi. Un fonds de terre n'a pas les mêmes facilités : il faut qu'il reste où il se trouve placé. En conséquence, après avoir prélevé sur la valeur des produits territoriaux, les avances et l'intérêt de ces avances, et en outre les profits industriels des cultivateurs (sans lesquels aucun produit ne peut avoir lieu), il faut encore en déduire les frais qu'il faut faire pour porter ces produits au marché, au lieu de l'échange. Quand cette déduction ne laisse rien pour le profit du terrain, le terrain n'a aucun profit : le propriétaire ne réussirait pas à l'affermer ; et si lui-même il le faisait valoir, il ne gagnerait que les profits de son capital et de son industrie, mais nullement ceux de sa terre. On voit en Écosse de mauvais terrains ainsi cultivés par leurs propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre. C'est ainsi encore que nous voyons dans les provinces reculées des États-Unis, des terres vastes et fertiles dont le revenu tout seul ne suffirait pas pour nourrir leur propriétaire ; elles sont cultivées néanmoins, mais il faut que le propriétaire les cultive lui-même, c'est-à-dire, qu'il porte le consommateur à l'endroit du produit, et qu'il ajoute au profit de son fonds de terre, qui est peu de chose ou rien, les profits

de ses capitaux et de son industrie qui le font vivre dans l'aisance.

On connaît que la terre, quoique cultivée, ne donne aucun profit, lorsque aucun fermier ne veut en payer de fermage : c'est une preuve qu'elle ne permet de retirer que les profits du capital et de l'industrie nécessaires à sa culture.

Dans le cas dont je viens de parler, c'est l'éloignement des débouchés qui produit cet effet : les frais du transport ravissent les profits qu'on pourrait retirer du service de la terre. Dans d'autres cas, ce sont les fléaux célestes, ou bien les guerres, les impôts qui absorbent en partie ou en totalité ce profit; alors les terres demeurent incultes. (1)

§. 2.

Du Fermage.

Quand un fermier prend à bail une terre, il paie au propriétaire le profit résultant du service productif de la terre, et il se réserve, avec le salaire de son industrie, le profit du capital qu'il emploie à cette culture; capital qui consiste en outils, en charrettes,

(1) Ce principe des circonstances défavorables, qui toutes portent de préférence sur les profits du fonds de terre, explique les fréquentes remises qu'on est obligé de faire aux fermiers, et montre que madame de Sévigné a pu (Lettre 224) dire sans exagération : « Je serai bien aise que mon fils vienne » ici, pour voir un peu par lui-même ce que c'est que l'illusion » de croire avoir du bien quand on n'a que des terres. »

bestiaux, etc. C'est un entrepreneur d'industrie agricole, et parmi ses instrumens il en est un qui ne lui appartient pas, et dont il paie le loyer: c'est le terrain.

Le précédent paragraphe a montré sur quoi se fondent les profits du fonds de terre: le fermage se règle en général au niveau du taux le plus élevé de ces profits. En voici la raison.

Les entreprises agricoles sont celles qui exigent, toutes proportions gardées, les moins gros capitaux (en ne considérant pas la terre, ni ses améliorations, comme faisant partie du capital du fermier); il doit donc y avoir plus de personnes en état, par leurs facultés pécuniaires, de s'appliquer à cette industrie qu'à toute autre; de là, plus de concurrence pour prendre des terres à loyer. D'un autre côté, la quantités des terres cultivables, en tout pays, a des bornes, tandis que la masse des capitaux et le nombre des cultivateurs n'en a point qu'on puisse assigner. Les propriétaires terriens, du moins dans les pays anciennement peuplés et cultivés, exercent donc une espèce de monopole envers les fermiers. La demande de leur denrée, qui est le terrain, peut s'étendre sans cesse; mais la quantité de leur denrée ne s'étend que jusqu'à un certain point.

Ce que je dis d'une nation prise en totalité est également vrai d'un canton particulier. Ainsi, dans chaque canton, la quantité des biens à louer ne peut aller au-delà de ceux qui s'y trouvent; tandis que le nom-

bre de gens disposés à prendre une terre à bail, n'est point nécessairement borné.

Dès lors le marché qui se conclut entre le propriétaire et le fermier, est toujours aussi avantageux qu'il peut l'être pour le premier; et s'il y avait un terrain dont le fermier tirât plus que l'intérêt de son capital et le salaire de ses peines, ce terrain trouverait un enchérisseur. Si la libéralité de certains propriétaires, ou l'éloignement de leur domicile, ou leur ignorance en agriculture, ou bien celle des fermiers, ou leur imprudence, fixent quelquefois autrement les conditions d'un bail, on sent que l'influence de ces circonstances accidentelles n'existe que pendant qu'elles durent, et qu'elle n'empêche point que la nature des choses n'agisse d'une manière permanente, et ne tende sans cesse à reprendre son empire.

Outre cet avantage que le propriétaire tient de la nature des choses, il en tire un autre de sa position, qui d'ordinaire lui donne sur le fermier l'ascendant d'une fortune plus grande, et quelquefois celui du crédit et des places; mais le premier de ces avantages suffit pour qu'il soit toujours à même de profiter seul des circonstances favorables aux profits de la terre. L'ouverture d'un canal, d'un chemin, les progrès de la population et de l'aisance d'un canton, élèvent toujours le prix des fermages. Il s'élève aussi à mesure que l'agriculture se perfectionne; celui qui connaît un moyen de tirer plus de parti du terrain, consent à payer plus cher le loyer de l'instrument.

Lorsque le propriétaire répand un capital en améliorations sur sa terre, en faisant des saignées de dessèchement, des canaux d'arrosement, des clôtures, des constructions, des murs, des maisons, alors le fermage se compose non-seulement du profit du fonds, mais aussi de l'intérêt de ce capital. (1)

La fermier lui-même peut améliorer le fonds à ses frais: mais c'est un capital dont il ne tire les intérêts que pendant la durée de son bail, et qui, à l'expiration de ce bail, ne pouvant être emporté, demeure au propriétaire; dès ce moment, celui-ci en retire les intérêts sans en avoir fait les avances, car le loyer s'élève en proportion. Il ne convient donc au fermier de faire que les améliorations dont l'effet ne doit durer qu'autant que son bail, à moins que la longueur du bail ne soit telle, que les profits résultans de l'amélioration aient le temps de rembourser les avances qu'elle a occasionnées, avec l'intérêt de ces avances.

De là l'avantage des longs baux pour l'amélioration du produit des terres, et l'avantage encore plus grand de la culture des terres par la main de leurs propriétaires; car le propriétaire a, moins encore que le fermier, la crainte de perdre le fruit de ses avances; toute amélioration bien entendue lui procure un profit durable dont le fonds est fort bien remboursé quand

(1) Le capital engagé en bonifications dans la terre est quelquefois d'une valeur plus grande que le fonds lui-même. C'est le cas des maisons d'habitation.

la terre se vend. La certitude que le fermier a de jouir jusqu'à la fin de son bail, n'est pas moins utile que les longs baux à l'amélioration des fonds de terre. Les lois et les coutumes qui admettent la résiliation des baux dans certains cas, comme dans celui de la vente, sont au contraire préjudiciables à l'agriculture; le fermier n'ose tenter aucune amélioration importante lorsqu'il risque perpétuellement de voir un successeur profiter de son imagination, de ses travaux et de ses frais; ses améliorations même augmentent ce risque, car une terre en bon état de réparation se vend toujours plus facilement qu'une autre.

Nulle part les baux ne sont plus respectés qu'en Angleterre; et en donnant aux fermiers qui ont un bail de 40 shillings (environ 50 francs), le droit de voter dans les élections, on a rétabli, jusqu'à un certain point, l'égalité d'influence qui n'existe point d'ordinaire entre les propriétaires et les fermiers. Ce n'est que là qu'on voit des fermiers assez sûrs de n'être pas dépossédés, pour bâtir sur le terrain qu'ils tiennent à loyer. Ces gens-là améliorent les terres comme si elles étaient à eux, et leurs propriétaires sont exactement payés; ce qui n'arrive pas toujours ailleurs.

Il y a des cultivateurs qui n'ont rien, et auxquels le propriétaire fournit le capital avec la terre. On les appelle des *métayers*. Ils rendent communément au propriétaire la moitié du produit brut. Ce genre de culture appartient à un état peu avancé de l'agricul-

ture, et il est le plus défavorable de tous aux améliorations des terres; car celui des deux, du propriétaire ou du fermier, qui ferait l'amélioration à ses frais, admettrait l'autre à jouir gratuitement de la moitié de l'intérêt de ses avances. Cette manière d'affermer était plus usitée dans les temps féodaux que de nos jours. Les seigneurs n'auraient pas voulu faire valoir par eux-mêmes, et leurs vassaux n'en avaient pas les moyens. Les gros revenus, dans ces temps-là, consistaient en profits fonciers, parce que les seigneurs possédaient de grands domaines; mais ces produits n'étaient pas proportionnés à l'étendue du terrain. Ce n'était pas la faute de l'art agricole, c'était le défaut de capitaux placés en amendemens. Le seigneur peu jaloux d'améliorer son fonds dépensait, d'une manière très-noble et très-improductive, un revenu qu'il aurait pu tripler: on faisait la guerre, on donnait des fêtes, on entretenait une suite nombreuse. Le peu d'importance du commerce et des manufactures, joint à l'état précaire des agriculteurs, explique pourquoi le gros de la nation était misérable, et pourquoi la nation en corps était peu puissante, indépendamment de toute cause politique. Cinq de nos départemens seraient maintenant en état de soutenir des entreprises qui écrasaient la France entière à cette époque; mais les autres états d'Europe n'étaient pas mieux.

CHAPITRE X.

Quels sont les effets des Revenus perçus d'une nation dans l'autre.

Une nation ne saurait percevoir chez une autre ses revenus industriels. Le tailleur allemand qui vient travailler en France y fait ses profits, et l'Allemagne n'y a point de part. Mais si ce tailleur a le talent d'amasser un capital quelconque, et si au bout de plusieurs années il retourne chez lui en l'emportant, il fait à la France le même tort que si un capitaliste français, ayant la même fortune, s'expatriait (1). Il fait le même tort par rapport à la richesse nationale, mais non pas moralement; car je suppose qu'un Français qui sort de sa patrie lui ravit une affection et un concours de forces qu'elle n'était pas en droit d'attendre d'un étranger.

Quant à la nation au sein de laquelle rentre un de ses enfans, elle fait la meilleure de toutes les acqui-

(1) Cependant, si ce capital est le fruit des économies de l'artisan, en l'emportant il ne ravit pas à la France une partie des richesses qu'elle possédait sans lui. S'il était resté en France, la masse des capitaux français se serait trouvée accrue du montant de cette accumulation; mais lorsqu'il emporte sa réserve, des valeurs de sa propre création, il n'en fait tort à personne, et par conséquent il n'en fait pas tort au pays.

sitions; c'est pour elle une acquisition de population, une acquisition de profits industriels, et une acquisition de capitaux. Cet homme ramène un citoyen et en même temps de quoi faire vivre un citoyen. Si l'expatrié ne rapporte que son industrie, ce sont toujours des profits industriels qui rentrent. Il est vrai qu'il rentre en même temps des moyens de consommation; mais en supposant ces derniers égaux aux profits, il n'y a point de perte de revenu, et il y a pour le pays augmentation de force morale et politique.

A l'égard des capitaux prêtés d'un pays à un autre, il n'en résulte d'autre effet relativement à leur richesse respective, que l'effet qui résulte pour deux particuliers d'un prêt et d'un emprunt qu'ils se font. Si la France emprunte à la Hollande des fonds et qu'elle les consacre à des usages productifs, elle gagne les profits industriels et territoriaux qu'elle fait au moyen de ces fonds; elle gagne, même en payant des intérêts, tout comme un négociant, un manufacturier, qui emprunte pour faire aller son entreprise, et à qui il reste des bénéfices, même après avoir payé l'intérêt de son emprunt.

Mais si un état emprunte à un autre, non pour des usages productifs, mais pour dépenser; alors le capital qu'il a emprunté ne lui rapporte rien, et son revenu demeure grevé des intérêts qu'il paie à l'étranger. C'est la situation où s'est trouvée la France quand elle a emprunté aux Génois, aux Hollandais, aux

Genevois, pour soutenir des guerres ou subvenir aux profusions de la cour. Toutefois il valait mieux, même pour dissiper, emprunter aux étrangers qu'aux nationaux, parce qu'au moins cette partie des emprunts ne diminuait pas les capitaux productifs de la France. De toute manière, le peuple français payait les intérêts (1); mais quand il avait prêté les capitaux, il payait les intérêts tout de même, et de plus il perdait les profits que son industrie et ses terres auraient pu faire par le moyen de ces mêmes capitaux.

Pour ce qui est des fonds de terre possédés par des étrangers résidant dans l'etranger, le revenu que donnent ces fonds de terre est un revenu de l'étranger, et cesse de faire partie du revenu national. Mais qu'on y prenne garde : les étrangers n'ont pas pu acquérir sans envoyer un capital égal en valeur à la terre acquise; ce capital est un fonds non moins précieux qu'un fonds de terre; et il l'est plus pour nous, si nous avons des terres à mettre en valeur et peu de capitaux pour faire valoir notre industrie. L'étranger en faisant un achat de terres, a changé avec nous un revenu capital dont nous profitons, contre un revenu foncier qu'il perçoit, un intérêt d'argent contre un fermage; et si notre industrie est active, éclairée, nous retirons plus par cet intérêt que nous ne reti-

(1) On verra dans le Livre suivant que les intérêts étaient aussi bien perdus, soit qu'ils fussent dépensés en France, soit qu'ils le fussent dans l'étranger.

rions par le fermage; mais il a donné un capital mobile et susceptible de dissipation, contre un capital fixe et durable. La valeur qu'il a cédée a pu s'évanouir par défaut de conduite de notre part; la terre qu'il a acquise est restée, et quand il voudra, il vendra la terre et en retirera chez lui la valeur.

On ne doit donc nullement craindre les acquisitions de biens-fonds faites par les étrangers, pourvu qu'on soit assez sage pour en employer reproductivement la valeur.

Quant à la nature des valeurs qu'un pays tire d'un autre pour en tirer son revenu, soit qu'on retire ces valeurs en espèces monnayées, en lingots ou en toute autre marchandise, la forme n'est d'aucune importance ni pour un pays ni pour l'autre, ou plutôt il leur est important de laisser les particuliers retirer ces valeurs sous la forme qui leur convient le mieux, parce que c'est indubitablement celle qui convient le mieux aux deux nations; de même que dans leur commerce réciproque, la marchandise que les particuliers préfèrent exporter ou importer, est aussi celle qui convient le mieux à leurs nations respectives.

Les agens de la compagnie anglaise dans l'Inde retirent de ce vaste pays, soit des revenus annuels, soit une fortune faite dont ils reviennent jouir en Angleterre : ils se gardent bien de retirer cette fortune en or ou en argent; car les métaux précieux valent bien plus en Asie qu'en Europe; ils la conver-

tissent en marchandises de l'Inde sur lesquelles ils font encore un profit lorsqu'elles sont arrivées en Europe; ce qui fait qu'une somme d'un million qu'ils emportent leur vaut peut-être douze cent mille francs et plus, lorsqu'ils sont rendus à leur destination. L'Europe acquiert, par cette opération, douze cent mille francs, et l'Inde ne perd qu'un million. Si les déprédateurs de l'Inde voulaient que ces douze cent mille francs fussent apportés en espèces, ils seraient obligés d'emporter hors de l'Indoustan quinze cent mille francs, peut-être, qui, rendus en Angleterre, n'en vaudraient plus que douze cent mille. On a beau percevoir une somme en espèces, on ne la transporte que changée en la marchandise qui convient le mieux pour la transporter (1). Tant qu'il est permis

(1) Raynal dit que la compagnie anglaise tirant des revenus du Bengale, et venant les consommer en Europe, finira par épuiser le pays de numéraire, parce qu'elle seule y fait le commerce, et qu'elle n'y en porte point. Raynal se trompe. En premier lieu, les négocians portent aux Indes des métaux précieux, parce qu'ils y valent plus qu'en Europe; et, par cette raison même, il ne convient point aux employés de la compagnie, qui font des fortunes en Asie, d'en rapporter du numéraire.

Que si l'on disait que les fortunes transportées en Europe y sont moins solides et plus faciles à dissiper, étant en marchandises, que si elles étaient en numéraire, on se tromperait encore. La forme sous laquelle se trouvent les valeurs ne fait rien à la solidité; une fois transportées en Europe, elles peu-

de tirer d'un pays une marchandise quelconque (et cette exportation y est toujours vue avec faveur), on tire de ce pays, sans difficulté, tous les revenus et tous les capitaux qu'on y perçoit. Pour qu'un gouvernement pût l'empêcher, il faudrait qu'il pût interdire tout commerce avec l'étranger ; et encore il resterait la fraude. Aussi est-ce une chose vraiment risible aux yeux de l'économie politique, que de voir des gouvernemens enfermer dans leurs possessions le numéraire pour y retenir les richesses. (1)

---

vent être changées en numéraire, ou en belles et bonnes terres. L'essentiel, comme dans le commerce entre nations, n'est point la forme sous laquelle circulent les valeurs; c'est leur montant.

(1) S'ils parvenaient à clore leurs frontières de façon à intercepter la sortie de toutes les choses qui ont une valeur, ils n'en seraient pas plus avancés; car les libres communications procurent bien plus de valeurs qu'elles n'en laissent échapper. Les valeurs ou les richesses sont fugitives et indépendantes par leur nature. On ne saurait les enfermer; elles s'évanouissent au milieu des liens, et grandissent en pleine liberté.

CHAPITRE XI.

De la Population dans ses rapports avec l'économie politique.

§. 1er.

Comment la quantité des produits influe sur la population des états.

Après avoir observé, dans le premier Livre, comment se forment les produits qui satisfont aux besoins de la société, et, dans celui-ci, comment ils se répandent parmi ses différens membres, observons de plus quelle influence ils exercent sur le nombre des personnes dont la société se compose, c'est-à-dire sur la population.

Dans ce qui concerne les corps organisés, la nature semble mépriser les individus, et n'accorder sa protection qu'à l'espèce. L'histoire naturelle présente des exemples très-curieux des soins qu'elle prend pour la conservation des espèces; mais le moyen le plus puissant qu'elle emploie pour y parvenir est de multiplier les germes avec une profusion telle, que, quelque nombreux que soient les accidens qui les empêchent d'éclore, ou qui les détruisent étant éclos, il en subsiste toujours un nombre plus que suffisant pour que l'espèce se perpétue. Et si les accidens, les destruc-

tions, le défaut des moyens de développement n'arrêtaient pas la multiplication des êtres organisés, il n'est pas un animal, pas une plante qui ne parvînt en peu d'années à couvrir la face du globe.

L'homme partage avec tous les autres êtres organisés cette faculté; et, quoique son intelligence supérieure multiplie pour lui les moyens d'exister, il finit toujours, comme les autres, par en atteindre la limite.

Les moyens d'exister pour les animaux sont presque uniquement les subsistances; pour l'homme, la faculté de pouvoir échanger les produits les uns contre les autres, lui permet d'en considérer, non pas tant la *nature* que la *valeur*. Le producteur d'un meuble de cent francs est possesseur de tous les alimens qu'on peut avoir pour ce prix-là. Et quant au rapport des prix entre eux, ils ont toujours rapport au degré du besoin, à l'utilité du produit dans l'état actuel de la société. On ne peut pas supposer que les hommes en général consentent à donner, troc pour troc, ce qui leur est plus nécessaire, pour avoir ce qui l'est moins. Dans la disette, on donnera une moins grande quantité de subsistances pour le même meuble; mais toujours restera-t-il vrai que le meuble vaut la denrée, et qu'avec l'un on pourra obtenir l'autre.

Cette faculté de pouvoir faire les échanges n'est pas bornée aux hommes du même lieu, ni même d'un seul pays. La Hollande se procure du blé avec

ses épiceries et ses toiles. L'Amérique septentrionale obtient du sucre et du café en échange des maisons de bois qu'elle envoie toutes faites aux Antilles. Il n'y a pas jusqu'aux produits immatériels qui, bien qu'ils ne soient pas transportables, procurent à une nation des denrées alimentaires. L'argent payé par un étranger pour voir un artiste éminent, ou pour consulter un praticien célèbre, peut être renvoyé dans l'étranger pour y acheter des denrées plus substantielles. (1)

Les échanges et le commerce approprient, comme on voit, les produits à la nature des besoins généraux. Les denrées, quelles qu'elles soient, pour la nourriture, ou pour le vêtement, ou pour le logement,

(1) Quoique tous les produits soient nécessaires à l'existence sociale de l'homme, le besoin de nourriture étant le plus impérieux de tous, le plus constant et celui qui se renouvelle le plus promptement, on n'en doit pas moins mettre au premier rang des moyens d'existence les denrées alimentaires. Mais les denrées alimentaires ne sont pas toutes des produits du sol; on se les procure par le commerce aussi-bien que par l'agriculture, et il y a plusieurs contrées qui nourrissent bien plus d'habitans que n'en peuvent alimenter les produits de leurs terres. L'importation même de telle denrée qui n'est pas alimentaire, équivaut à une importation d'alimens. Envoyer du vin et des eaux-de-vie dans le Nord, c'est presque y envoyer du pain, car le vin et l'eau-de-vie y remplacent en partie la bière et les eaux-de-vie de grain, et permettent par conséquent de réserver pour la nourriture les grains qui auraient servi à faire une boisson.

dont le besoin se fait le plus sentir, sont le plus demandées. Chaque famille satisfait d'autant plus de besoins, qu'elle peut acheter davantage de ces denrées. Elle peut en acheter d'autant plus, que sa propre production est plus grande, ou, en termes vulgaires, ses revenus plus considérables. Ainsi, en résultat définitif, les familles, et la nation qui se compose de toutes les familles, ne subsistent que de leurs produits, et l'étendue des produits borne nécessairement le nombre de ceux qui peuvent subsister.

Chez les animaux qui sont incapables de mettre aucune prévoyance dans la satisfaction de leurs appétits, les individus qui naissent, lorsqu'ils ne deviennent pas la proie de l'homme ou des autres animaux, périssent du moment qu'ils éprouvent un besoin indispensable qu'ils ne peuvent satisfaire. Chez l'homme, la difficulté de pourvoir à des besoins futurs, fait entrer la prévoyance pour quelque chose dans l'accomplissement du vœu de la nature; et cette prévoyance seule préserve l'humanité d'une partie des maux qu'elle aurait à supporter, si le nombre des hommes devait perpétuellement être réduit par des destructions violentes. (1)

(1) A la Chine, la grande destruction d'enfans qui s'opère indique que des préjugés de mœurs ou de religion contrarient chez ces peuples la prévoyance qui borne la multiplication de l'espèce; et l'on doit déplorer de semblables préjugés; car le mal qui résulte de la destruction est d'autant plus grand, que

Encore, malgré la prévoyance attribuée à l'homme, et la contrainte que la raison, les lois et les mœurs lui imposent, il est évident que la multiplication des hommes va toujours non-seulement aussi loin que leurs moyens d'exister le permettent, mais encore un peu au-delà. Il est affligeant de penser, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères, une partie de la population périt tous les ans de besoin. Ce n'est pas que tous ceux qui périssent de besoin meurent positivement du défaut de nourriture, quoique ce malheur soit beaucoup plus fréquent qu'on ne le suppose (1); je veux dire seulement qu'ils

---

l'individu est plus développé et plus susceptible de sentiment. Par la même raison, la politique qui multiplierait les guerres et les moyens de destruction pour laisser plus de ressources aux survivans, serait plus barbare et plus insensée encore, parce qu'elle ferait porter la destruction sur des êtres plus développés, plus susceptibles de sentir et de souffrir, et sur une époque de la vie où le développement des facultés de l'homme n'étant achevé, l'homme est devenu plus précieux pour les autres et pour lui-même.

(1) L'hospice de Bicêtre, près Paris, renferme habituellement cinq à six mille pauvres; en 1795, année où il y eut une disette, l'administration ne put leur donner une nourriture ni si abondante, ni si bonne que dans un temps ordinaire; l'économe de cette maison m'a assuré qu'à cette époque ils moururent presque tous.

Je trouve dans M. John Barton (*Observations on the condition of the labouring classes*) un tableau qui montre que dans sept districts manufacturiers de l'Angleterre le nombre

n'ont pas à leur disposition tout ce qui est nécessaire pour vivre, et que c'est parce qu'ils manquent de quelque chose qui leur serait nécessaire, qu'ils périssent.

Tantôt c'est un malade ou un homme affaibli qu'un peu de repos remettrait, ou bien à qui il ne faudrait que la consultation d'un médecin et un remède fort simple, mais qui ne peut ni prendre du repos, ni consulter le médecin, ni faire le remède.

Tantôt c'est un petit enfant qui réclame les soins de sa mère; mais sa mère est forcée au travail par l'indigence; l'enfant périt ou par un accident, ou par malpropreté, ou par maladie. C'est un fait constaté par tous ceux qui s'occupent d'arithmétique politique, que, sur un égal nombre d'enfans pris dans la classe

---

des décès a été en proportion de la cherté, c'est-à-dire de la rareté des subsistances. En voici un extrait :

Années.	Prix moyen du blé par quarter.	Nombre des décès.
En 1801	118 shillings 3 d.	55,965
1804	60 1	44,794
1807	73 3	48,108
1810	106 2	54,864

Dans les mêmes tables on voit que la disette a causé moins de mortalité dans les cantons ruraux. La raison en est évidente : outre que les ouvriers y sont plus généralement payés en nature, le haut prix de ce qu'on vendait permettait de payer cher ce qu'on achetait.

aisée et dans la classe indigente, il en meurt dans la seconde une fois plus pour le moins que dans la première.

Enfin, une nourriture trop peu abondante ou malsaine, l'impossibilité de changer souvent de linge, de se vêtir plus chaudement, de se sécher, de se chauffer, affaiblissent la santé, altèrent la constitution, exposent beaucoup d'êtres humains à un dépérissement plus ou moins rapide; et l'on peut dire que tous ceux qui périssent à la suite d'un besoin que leur fortune ne leur a pas permis de satisfaire, meurent de besoin.

On voit que des produits très-variés, parmi lesquels se trouvent même des produits que nous avons nommés *immatériels*, sont nécessaires à l'existence de l'homme, surtout dans les grandes sociétés; qu'ils se multiplient en proportion des besoins par le plus haut prix qu'on met à ceux qui sont plus nécessaires, et qu'on peut dire, en thèse générale, que la population des états se proportionne toujours à la somme de leurs produits (1). C'est une vérité reconnue par la

(1) Cela n'empêche point qu'il n'y ait des causes accidentelles qui modifient les règles générales. Sans doute un pays où les fortunes sont très-inégalement partagées, et où un petit nombre d'individus consomment une quantité de produits qui pourraient suffire à l'entretien d'une multitude, ne nourrira pas autant d'habitans qu'un autre pays d'un revenu égal, mais où les fortunes seraient plus également partagées. On sait que la

plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, quelque variées que soient leurs opinions sur presque tout le reste. (1)

Il me semble qu'on n'a pas tiré de là une conséquence qui était pourtant bien naturelle; c'est que

---

grande richesse ne veut pas faire des enfans, et que l'extrême pauvreté ne peut les élever.

(1) *Voyez* Steuart, *De l'Économie politique*, Liv. I, chap. 4. Quesnay, art. *Grains*, dans l'Encyclopédie. Montesquieu, *Esprit des Lois*, Liv. XVIII, chap. 10, et Liv. XXIII, chap. 10. Buffon, édit. de Bernard, Tome IV, pag. 266. Forbonnais, *Principes et Observations*, pag. 39, 45. Hume, *Essais*, Partie II, essai 11. Poivre, le volume de ses Œuvres, pag. 145, 146. Condillac, *Le Commerce et le Gouvernement*, Partie I, chap. 24 et 25. Le comte de Verri, *Réflexions sur l'Économie politique*, chap. 21. Mirabeau, *Ami des Hommes*, Tome I, chap. 2. Raynal, *Histoire de l'Établissement*, etc. Liv. XI, §. 23. Chastellux, *De la Félicité publique*, Tome II, pag. 205. Necker, *Administration des Finances de France*, chap. 9, et ses *Notes sur l'Éloge de Colbert*. Condorcet, *Notes sur Voltaire*, édition de Kehl, Tome XLV, pag. 60. Smith, *Richesse des Nations*, Liv. I, chap. 8 et 11. Garnier, *Abrégé élémentaire*, Partie I, chap. 3, et dans la Préface de sa traduction de Smith. Canard, *Principes d'Économie politique*, pag. 135. Godwin, *De la Justice politique*, Liv. VIII, chap. 3. Jérémie Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, Tome II, pag. 304. Clavière, *De la France et des États-Unis*, 2e édit. pag. 60 et 315. Browne-Dignan, *Essai sur les principes de l'Économie publique*, page 97. *Londres*, 1776. Beccaria, *Elementi di Economia publica*, Parte prima, cap. 2 et 3. Gorani, *Recherches sur la Science du Gouvernement*, Tome II, chap. 7. De Simon,

rien ne peut accroître la population que ce qui favorise la production, et que rien ne la peut diminuer, au moins d'une manière permanente, que ce qui attaque les sources de la production.

Les Juifs honorèrent la fécondité. Les Romains firent des règlemens sans fin pour réparer les pertes d'hommes que leurs guerres continuelles et lointaines occasionnaient. Les censeurs recommandaient les mariages; on était considéré en proportion du nombre de ses enfans. Tout cela ne servait à rien. La difficulté n'est pas de faire des enfans, mais de les entretenir. Il fallait créer des produits, au lieu de causer des dévastations. Tant de beaux règlemens n'empêchèrent point, même avant l'invasion des Barbares, la dépopulation de l'Italie et de la Grèce. (1)

Ce fut tout aussi vainement que Louis XIV, par son édit de 1666, en faveur du mariage, donna des pensions à ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes à ceux qui en auraient douze. Les primes que, sous mille formes diverses, il donnait au désœuvrement et à l'inutilité, faisaient bien plus de tort à la

---

Nouveaux principes d'Économie politique, Liv. VII, chap. 1 et suivans.

Voyez surtout l'*Essai sur la Population*, de Malthus, ouvrage rempli de recherches et de raisonnemens judicieux, qui mettrait cette vérité hors de doute, si elle avait été contestée.

(1) *Voyez* Tite-Live, Liv. VI. Plutarque, Œuvres morales, *Des Oracles qui ont cessé*. Strabon, Liv. VII.

population, que ces faibles encouragemens ne pouvaient lui faire de bien.

On répète tous les jours que le Nouveau-Monde a dépeuplé l'Espagne: ce sont ses mauvaises institutions qui l'ont dépeuplée, et le peu de productions que fournit le pays relativement à son étendue. (1)

Ce qui encourage véritablement la population, c'est une industrie active qui donne beaucoup de produits. Elle pullule dans tous les cantons industrieux; et quand un sol vierge conspire avec l'activité d'une nation entière qui n'admet point de désœuvrés, ses progrès sont étonnans, comme aux États-Unis, où elle double tous les vingt ans.

Par la même raison, les fléaux passagers qui détruisent beaucoup d'hommes sans attaquer les sources de la reproduction, sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population. Elle remonte en très-peu de temps au point où la retient la quotité des productions annuelles. Des calculs très-curieux de Messance prouvent qu'après les ravages causés par la fameuse peste de Marseille en 1720, les mariages furent en Provence plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Le même effet avait eu lieu en Prusse après la peste de 1710. Quoique ce fléau eût moissonné le tiers de la population,

(1) Ustariz remarquait que les provinces d'Espagne qui envoyaient le plus de monde aux Indes, étaient les plus peuplées.

on voit par les Tables de Sussmilch (1) que le nombre des naissances, qui était avant la peste à peu près de 26 mille par année, alla en 1711 (année qui suivit celle de la peste) à 32 mille. Qui n'aurait pensé qu'après un si terrible ravage le nombre des mariages du moins ne dût considérablement diminuer? Il doubla, tant est grande la tendance de la population à s'élever au niveau des ressources d'un pays!

Ce que les fléaux passagers ont de funeste, ce n'est pas la dépopulation : ce sont d'abord, et au premier rang, les maux qu'ils causent à l'humanité. Il ne peut pas y avoir de grandes quantités d'individus retranchés du nombre des vivans, soit par les contagions, les famines ou les guerres, sans que beaucoup d'êtres doués de sentiment aient souffert, quelquefois même cruellement souffert, et laissé dans la souffrance une multitude de survivans, veuves, orphelins, frères, sœurs et vieillards. On doit déplorer encore dans ces calamités la perte de ces hommes supérieurs, et tels que les lumières, les talens, les vertus d'un seul, influer sur le bonheur et la richesse des nations, plus que les bras de cent mille autres.

Enfin une grande perte d'hommes faits est une grande perte de richesse acquise, car tout homme adulte est un capital accumulé qui représente toutes les avances qu'il a fallu faire pendant plusieurs années pour le mettre au point où il est. Un marmot d'un

(1) Cité par Malthus, Tome II page 214, de la traduction

jour ne remplace pas un homme de vingt ans; et le mot du prince de Condé, sur le champ de bataille de Senef, est aussi absurde qu'il est barbare. (1)

On peut donc dire que les fléaux qui retranchent des hommes, s'ils ne nuisent pas à la population, nuisent à l'humanité; et c'est seulement sous ce dernier rapport que ceux qui causent de tels fléaux sont hautement coupables. (2)

---

(1) *Une nuit de Paris réparera tout cela.* Il faut une nuit, plus vingt années de soins et de dépenses, pour faire un homme que le canon moissonne en un instant. Et les destructions d'hommes que cause la guerre vont bien plus loin qu'on ne l'imagine communément : des champs ravagés, le pillage des habitations, des établissemens industriels détruits, des capitaux consommés, etc. en ravissant des moyens de subsistance, font mourir bien du monde hors du champ de bataille.

(2) Par une conséquence de ce qui est établi ici, les progrès de la médecine, et des moyens curatifs et préservatifs, tels que la vaccine, ne peuvent exercer, d'une manière constante, aucune influence sur la population d'un pays; mais on aurait tort d'inférer de là que de si importans progrès sont sans influence sur le sort de l'humanité. Ces moyens puissans préservent des hommes qui sont avancés, jusqu'à un certain point, en âge, en force, en connaissances, et qui ne pourraient être remplacés sans des naissances et des avances nouvelles, c'est-à-dire, sans des infirmités, des souffrances, des sacrifices de la part des parens et des enfans. Quand la population ne s'entretient qu'à force de naissances nouvelles, il s'y rencontre plus de ces souffrances qui accompagnent toujours la naissance et la mort des individus de notre espèce, parce que les naissances et les morts y sont plus fréquentes

Si les fléaux passagers sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population des états, il n'en est pas ainsi d'une administration vicieuse et qui suit un mauvais système en économie politique. Celle-ci attaque la population dans son principe, en desséchant les sources de la production; et comme le nombre des hommes, ainsi que nous l'avons vu, s'élève toujours pour le moins autant que le permettent les revenus annuels d'une nation, un gouvernement qui diminue les revenus en imposant de nouveaux tributs, qui force les citoyens à faire le sacrifice d'une partie de leurs capitaux, et qui par conséquent diminue les moyens généraux de subsistance et de reproduction répandus dans la société, un tel gouvernement, non-seulement empêche de naître, mais on peut dire qu'il massacre; car rien ne retranche plus

---

La population d'un pays peut s'entretenir avec la moitié moins de naissances et de morts, si les habitans, au lieu de ne parvenir qu'à l'âge de 20 ans, excèdent communément l'âge de 40 ans. Il est vrai que, dans cette supposition, il y a beaucoup plus de germes qui deviennent superflus; mais les maux doivent se mesurer par les souffrances, et des germes perdus n'entraînent pas de souffrances. Il y a une si grande quantité de germes perdus dans la nature organisée, que ce qui s'en perd de plus dans cette supposition n'a aucune importance. Si les plantes étaient susceptibles de sentir et de souffrir, il serait heureux pour elles que toutes les graines de celles qu'on est forcé d'arracher et de détruire, s'altérassent avant de s'organiser.

efficacement les hommes, que ce qui les prive de leurs moyens d'exister.

On s'est beaucoup plaint du tort que les couvens font à la population, et l'on a eu raison; mais on s'est mépris sur les causes : ce n'est pas à cause du célibat des religieux, c'est à cause de leur oisiveté : ils font travailler à leurs terres, dit-on; voilà une belle avance! Les terres resteraient-elles en friche si les moines venaient à disparaître? Bien au contraire; partout où les moines ont été remplacés par des ateliers d'industrie, comme nous en avons vu plusieurs exemples dans la révolution française, le pays a gagné tous les mêmes produits agricoles, et de plus ceux de son industrie manufacturière; et le total des valeurs produites, étant par là plus considérable, la population de ces cantons s'est accrue.

Une autre conséquence de ce qui précède, c'est que les habitans d'un pays ne sont pas plus mal pourvus des choses nécessaires à la vie quand leur nombre s'augmente, ni mieux pourvus quand leur nombre diminue. Leur sort dépend de la quantité des produits dont ils disposent, et ces produits peuvent être abondans pour une nombreuse population, tout comme ils peuvent être rares pour une population clair-semée. La disette fréquentait l'Europe au moyen âge plus souvent que dans ce temps-ci où l'Europe est évidemment plus populeuse. L'Angleterre, sous le règne d'Élisabeth, n'était pas si bien pourvue qu'elle l'est, quoiqu'elle eût moitié moins d'habitans; et l

peuple d'Espagne, réduit à huit millions d'âmes, ne vit pas avec autant d'aisance que du temps où il s'élevait à vingt-quatre millions. (1)

Quelques auteurs (2) ont dit qu'une grande population était le signe assuré d'une grande prospérité. Elle est le signe assuré d'une grande production; mais pour qu'il y ait une grande prospérité, il faut que la population, quelle qu'elle soit, se trouve abondamment pourvue de toutes les nécessités de la vie et de quelques-unes de ses superfluités. Il y a des parties de l'Inde et de la Chine prodigieusement populeuses, qui sont en même temps prodigieusement misérables. Mais ce n'est pas en diminuant le nombre des individus qu'on les rendrait mieux pourvues, car on ne pourrait le faire sans diminuer aussi leurs productions. Dans ces cas-là il faut souhaiter, non pas la diminution du nombre des hommes, mais l'augmentation de la quantité des produits qui a toujours lieu quand la population est active, industrieuse, économe, et *bien* gouvernée, c'est-à-dire, *peu* gouvernée.

Si les habitans d'un pays s'élèvent naturellement

(1) Si la population dépend de la quantité de productions, c'est une estimation très-imparfaite pour en juger, que le nombre des naissances. Là où l'industrie et les produits augmentent, les naissances, plus multipliées à proportion des habitans déjà existans, donnent une évaluation trop forte. Dans les pays qui déclinent, au contraire, la population excède le nombre indiqué par les naissances.

(2) Wallace, Condorcet, Godwin.

au nombre que le pays peut entretenir, que deviennent-ils dans les années de disette?

Steuart répond : (1)

Qu'il n'y a pas tant de différence qu'on l'imagine entre deux récoltes; qu'une année mauvaise pour un canton est bonne pour un autre ; que la mauvaise récolte d'une denrée est balancée par la bonne récolte d'une autre. Il ajoute que le même peuple ne consomme pas autant dans les années de disette que dans les années d'abondance; dans celles-ci tout le monde est mieux nourri ; on emploie une partie des produits à engraisser des animaux de basse-cour; les denrées étant moins chères, il y a un peu plus de gaspillage. Quand la disette survient, la classe indigente est mal nourrie; elle fait de petites parts à ses enfans ; loin de mettre en réserve, elle consomme ce qu'elle avait amassé: enfin il n'est malheureusement que trop avéré qu'une portion de cette classe souffre et meurt.

Ce malheur arrive surtout dans les pays très-populeux, comme l'Indoustan, la Chine, où il se fait peu de commerce extérieur et maritime, et où la classe indigente s'est accoutumée de longue main à se contenter du strict nécessaire pour vivre. Le pays, dans les années ordinaires, produisant tout juste de quoi fournir cette chétive subsistance, pour peu que la récolte soit mauvaise, ou seulement médiocre, une multitude de gens n'ont plus même le strict néces-

(1) Liv. I, chap. 17.

saire : ils meurent par milliers. Tous les rapports attestent que les famines, par cette raison, sont très-fréquentes et très-meurtrières à la Chine et dans plusieurs contrées de l'Inde.

Le commerce, et surtout le commerce maritime, facilitant les échanges, et même les échanges lointains, permet de se procurer des denrées alimentaires en retour de beaucoup d'autres produits ; mais lorsqu'on dépend trop de cette ressource, on est exposé à tous les accidens naturels et politiques qui peuvent rompre ou seulement suspendre les relations qu'on entretient avec l'étranger. Dès lors, on cherche à conserver ces relations, soit clandestinement, soit à force ouverte ; on écarte la concurrence par toutes sortes de voies, même les plus illégitimes ; on impose à une province, à un allié faible, l'obligation d'acheter, comme on imposerait un tribut ; on fait une guerre pour une branche de commerce : c'est une position nécessairement précaire.

Les produits de l'Angleterre en denrées alimentaires ont incontestablement beaucoup augmenté vers la fin du 18e siècle, mais ses produits en denrées propres au vêtement et à l'ameublement, ont probablement augmenté dans une proportion plus rapide encore ; il en est résulté cette masse énorme de production qui permet à ce peuple de se multiplier au-delà du nombre que le sol peut nourrir (1), et de supporter, sans en

(1) Suivant M. William Jacob, membre de la Société royale,

être écrasé, des charges telles qu'aucune autre nation n'en a jamais connu de semblables, ni même qui en aient approché; mais il a beaucoup à souffrir lorsque ses débouchés extérieurs viennent à lui manquer, et il est obligé quelquefois de se les conserver par des moyens violens.

Peut-être agirait-il sagement s'il cessait les encouragemens qui dirigent sans cesse de nouveaux capitaux vers les manufactures et le commerce extérieur, et s'il augmentait ceux qui les portent vers l'industrie agricole. Il est probable qu'alors plusieurs cantons qui n'ont point encore la culture dont ils sont susceptibles, donneraient des produits agricoles qui paieraient, du moins en grande partie, les produits de ses manufactures et de son commerce(1). La Grande-Bretagne se créerait par là des consommateurs à sa portée, dans son sein; et ceux-là sont les plus assurés. Ses ennemis même n'étant plus excités par une politique qui a besoin d'être un peu jalouse et exclusive, cesseraient probablement d'être des ennemis, et devien-

---

agronome bien informé, c'est vers l'année 1800 que l'Angleterre a cessé d'être un pays exportateur de blé, pour devenir un pays importateur. *Voyez* son écrit intitulé: *Considerations on British Agriculture*, page 34. 1814.

(1) M. William Jacob, dans l'écrit ci-dessus cité, entre dans quelques détails pour prouver que les terres des Iles britanniques peuvent produire au moins un tiers au-delà de ce qu'elles produisent actuellement. *Voyez* les pages 115 et suivantes de ses *Considerations on British Agriculture*.

draient pour elle des consommateurs bienveillans. Enfin, si les produits de son industrie manufacturière étaient encore trop disproportionnés avec ses produits agricoles, qui pourrait l'empêcher de suivre un bon système de colonisation, et de se créer par tout le globe, pour ses produits industriels, des consommateurs qui seraient en même temps des cultivateurs dont le froment approvisionnerait ses marchés? (1)

La France paraît être à cet égard dans une situation opposée à celle de l'Angleterre. Il semble que ses produits agricoles pourraient nourrir une population manufacturière et commerçante bien plus considérable. Quand on parcourt ce vaste pays, si généralement et si bien cultivé, on est étonné d'entrer dans

(1) Par un bon système de colonisation, j'entends des colonies formées sans esprit de retour, laissées indépendantes quant à leur administration et à leurs relations extérieures, mais protégées aussi long-temps qu'il en est besoin par l'alliance de la métropole. Les corps politiques peuvent imiter en cela les relations des pères avec les enfans. Ceux-ci, parvenus à l'âge d'homme, doivent être laissés indépendans; c'est même alors que s'établissent les rapports les plus durables et les plus réciproquement utiles entre eux et leurs parens. De grandes parties de l'Afrique pourraient être couvertes de colonies européennes formées sur ces principes. Le monde est encore bien vaste, et les terres cultivées du globe sont bien loin d'égaler en étendue les terres fertiles non cultivées.

Mylord Selkirk, écossais, a fait un écrit qui jette beaucoup de jour sur cette matière. Il est intitulé : *On Emigration and the state of the High-lands* (montagnes d'Écosse).

des villages et des bourgs en général rares, pauvres, mal bâtis et mal pavés, dont les boutiques ont peu d'apparence, les auberges peu de propreté et de commodités. Il faut que les productions agricoles soient moins considérables qu'elles ne paraissent, ou bien que les consommations se fassent d'une manière peu profitable. Ces deux causes agissent probablement à la fois.

En premier lieu, la production est moins considérable qu'elle ne pourrait l'être : 1°. parce qu'il n'y a pas assez de capitaux répandus sur chaque exploitation, surtout en clôtures, en bestiaux et en amendemens (1); 2°. parce qu'on n'y est pas assez laborieux ; on néglige en plusieurs provinces d'échardonner les prairies, d'élaguer les haies, de débarrasser les arbres des mousses, des chenilles, etc.; 3°. on n'y est pas assez industrieux pour alterner les récoltes, et suivre les meilleures méthodes de culture.

En second lieu, la consommation se fait mal, et d'une manière peu favorable ; c'est-à-dire qu'il se fait dans les villages de France des consommations perdues pour la reproduction, perdues pour la satisfaction et le bien-être. J'en citerai pour exemple le calorique

(1) Le défaut de capitaux empêche d'employer des machines expéditives, telles que la machine à battre le blé (*thrashing-mill*) généralement employée en Angleterre. Dès lors les exploitations rurales exigent plus de bras ; et plus il s'y trouve de personnes à nourrir, moins il y reste de denrées à vendre, moins elles donnent de produits disponibles.

qui est une denrée précieuse dans les cantons où le bois et la houille ne sont pas abondans. Il s'en perd cependant une prodigieuse quantité dans les chaumières des paysans, où l'on n'a souvent du jour qu'en laissant la porte ouverte, et où l'on reçoit, pendant qu'on se chauffe, la pluie par le tuyau de la cheminée. Les mauvaises boissons, les mauvais alimens, les plaisirs du cabaret nuisent aux consommations mieux entendues.

Enfin, les bourgs et les villes seraient plus nombreux, et auraient un air d'aisance, si leurs habitans étaient généralement plus actifs, plus industrieux. S'ils avaient une émulation plus louable; si leur vanité consistait à se procurer tout ce qui est vraiment utile, à tenir leur habitation propre et rangée, plutôt qu'à vivre sans rien faire, d'un petit fermage, ou bien d'un inutile emploi dont le pays fait les frais. Un bourgeois qui a mille ou deux mille francs à dépenser par an, végète avec ce revenu, qu'il pourrait doubler, tripler, s'il y joignait un travail industriel. Ceux mêmes qui ont une occupation utile, ne lui donnent pas toute l'extension dont elle serait susceptible, en y mettant plus d'activité et plus de connaissances. L'esprit de recherches, l'esprit d'amélioration y est trop rare, peut-être au reste, parce qu'on y est découragé par le spectacle de plusieurs tentatives infructueuses; et elles ont été infructueuses, parce qu'elles ont été entreprises avec trop peu de jugement, de persévérance ou d'économie.

Si la population se proportionne en général à la quantité des produits, elle peut varier dans chaque état, suivant des circonstances locales plus ou moins favorables à la production. Tel coin de terre est riche parce qu'il est fertile, parce que ses habitans sont industrieux, parce que leur économie leur a permis d'amasser des capitaux; de la même manière que telle famille qui a eu de l'intelligence, de l'activité, est riche à côté de voisins pauvres. Les limites des états, leurs gouvernemens ne sont que des accidens qui nuisent plus ou moins à la population, en nuisant plus ou moins à la production.

La religion, les mœurs influent de même sur la population, uniquement à cause de leur influence sur la production. Ainsi les mœurs des pays protestans, étant plus favorables à la production, ces pays sont non-seulement mieux pourvus que les pays catholiques, mais plus populeux. C'est une remarque faite par tous les voyageurs.

§. 2.

Comment la nature de la production influe sur la distribution des habitans.

Pour cultiver la terre, il faut que les hommes soient répandus sur toute la surface du sol; pour cultiver les arts industriels et le commerce, il leur convient de se réunir aux lieux où l'on peut les exercer avec plus d'avantage, c'est-à-dire, aux lieux qui admettent

une plus grande subdivision dans les occupations. Le teinturier s'établira auprès du marchand d'étoffes, le droguiste auprès du teinturier, le commissionnaire ou l'armateur, qui font venir les drogues, se rapprocheront du droguiste; et il en sera de même des autres producteurs.

En même temps ceux qui, sans travailler, vivent de leurs capitaux ou de leurs terres, sont attirés dans les villes, où ils trouvent réuni tout ce qui flatte leurs goûts, plus de choix dans la société, plus de variété dans les plaisirs. Les agrémens de la vie des villes y arrêtent les étrangers, et y fixent toutes les personnes qui, vivant de leur travail, sont libres néanmoins de l'exercer indifféremment partout. C'est ainsi qu'elles deviennent non-seulement le séjour des gens de lettres, des artistes, mais aussi le siége des administrations, des tribunaux, des établissemens publics, et s'accroissent encore de toutes les personnes qui tiennent à ces établissemens, et de toutes celles que leurs affaires en rapprochent accidentellement.

Ce n'est pas qu'il n'y ait toujours un certain nombre de gens qui exercent l'industrie manufacturière dans les campagnes, sans parler de ceux qui y sont retenus par leurs goûts : une convenance locale, un ruisseau, une forêt, une mine, fixent beaucoup d'usines et un grand nombre de travailleurs manufacturiers hors de l'enceinte des villes. Il y a même quelques travaux manufacturiers qui ne peuvent être exercés que près des consommateurs, comme ceux du tail-

leur, du cordonnier, du maréchal; mais ces travaux n'approchent pas, pour l'importance et la perfection, des travaux manufacturiers de tout genre qui s'exécutent dans les villes.

Les écrivains économiques estiment qu'un pays florissant peut nourrir dans ses villes un nombre d'habitans égal à celui que nourrissent les campagnes. Quelques exemples portent à croire que des travaux mieux entendus, un meilleur choix de cultures et moins de terrains perdus, permettraient, même sur un sol médiocrement fertile, d'en nourrir un plus grand nombre (1). Du moins est-il certain que, lors-

---

(1) Il y a des raisons de croire que la population de l'Angleterre est plus que le double du nombre de ses agriculteurs. D'après un dénombrement mis sous les yeux du parlement en 1811, il y avait dans l'île de la Grande-Bretagne 895,998 familles d'agriculteurs, et le nombre total de familles de cette île, qui comprend, comme on sait, l'Écosse et la principauté de Galles, était de 2,544,215; de sorte qu'il n'y avait, à très-peu de choses près, qu'un tiers de la population occupée à la culture des terres.

Suivant les relevés d'Arthur Young, la population des villages et campagnes était en France (dans ses anciennes limites) de..... 20,521,538 habitans
et celle des villes et bourgs, de.... 5,709,270

En tout..... 26,230,808 habitans.

D'après le principe établi ici, et en supposant le relevé d'Arthur Young exact, on voit que l'ancienne France, si elle avait une population qui allât seulement au double de ses

que les villes fournissent quelques produits à la consommation des contrées étrangères, étant dès lors en état de recevoir des subsistances en échange, elles peuvent contenir une population proportionnellement bien plus forte. C'est ce qu'on voit dans plusieurs petits états dont le territoire seul ne suffirait pas à nourrir un des faubourgs de leur capitale.

La culture des prairies exigeant moins de façons que celle des champs, dans les pays d'herbages un plus grand nombre d'habitans peuvent se consacrer aux arts industriels; ils seront donc plus multipliés dans ces pays-là que dans les pays à blé. C'est ce qui se voit dans la ci-devant Normandie, dans la Flandre, en Hollande.

Depuis l'invasion des barbares dans l'empire romain jusqu'au 17e siècle, c'est-à-dire, jusqu'à des temps où nous touchons encore, les villes ont eu un faible éclat dans tous les grands états de l'Europe. La portion de la population qu'on estime être nourrie

---

cultivateurs, aurait 41 millions d'habitans, et qu'elle en aurait près de 60 millions, si les productions de son industrie étaient, proportion gardée, égales à celles de la Grande-Bretagne.

Les voyageurs remarquent que les grandes routes, en France, ne sont pas aussi fréquentées que l'on devrait l'attendre d'un pays si favorisé de la nature. Cela tient évidemment au petit nombre et au peu d'étendue de ses villes. Ce sont les communications de ville à ville qui peuplent les grandes routes, et non les habitans des campagnes, qui ne circulent guère que de leurs chaumières à leurs champs.

par les cultivateurs, ne se composait pas alors principalement de manufacturiers et de négocians, mais de nobles entourés d'une suite nombreuse, de gens d'église et d'autres oisifs qui habitaient les châteaux avec leurs dépendances, les abbayes, les couvens, et fort peu dans des villes. Les produits des manufactures et du commerce se bornaient à très-peu de chose; les manufacturiers étaient des artisans de chaumière, les négocians des porte-balles; quelques outils fort simples, des meubles et des ustensiles imparfaits suffisaient aux besoins de la culture et de la vie ordinaire. Trois ou quatre foires par année fournissaient des produits un peu plus recherchés, qui nous paraîtraient bien misérables; et si l'on tirait, de loin en loin, des villes commerçantes d'Italie ou de chez les Grecs de Constantinople, quelques meubles, quelques étoffes, quelques bijoux de prix, c'était une magnificence grande et rare, réservée seulement aux plus riches seigneurs et aux princes.

Dans cet ordre de choses, les villes devaient faire une pauvre figure. Aussi tout ce qu'on voit de magnifique dans les nôtres est-il très-moderne; parmi toutes les villes de France, il serait impossible de trouver un beau quartier, une seule belle rue qui eût deux cents ans d'ancienneté. Tout ce qui date d'une époque antérieure n'y présente, sauf quelques églises gothiques, que des bicoques entassées dans des rues tortueuses, étranglées, qui ne suffisent nullement à la circulation des voitures, des animaux et de la foule

qui attestent leur population et leur opulence actuelles.

L'agriculture d'un pays ne produit tout ce qu'elle doit produire que lorsque des villes multipliées sont répandues sur toute l'étendue de son territoire. Elles sont nécessaires au déploiement de la plupart des manufactures, et les manufactures sont nécessaires pour procurer des objets d'échange à l'agriculteur. Un canton où l'agriculture n'a point de débouchés, ne nourrit que la moindre partie des habitans qu'il pourrait nourrir; et encore ces habitans ne jouissent-ils que d'une existence grossière, dépourvue de tout agrément, de toute recherche; ils ne sont qu'à moitié civilisés. Qu'une colonie industrieuse vienne s'établir dans ce canton, et y forme peu à peu une ville dont les habitans égaleront bientôt en nombre les cultivateurs qui en exploitent les terres, cette ville pourra subsister des produits agricoles du canton, et les cultivateurs s'enrichiront des produits industriels de la ville.

La ville même est un excellent moyen de répandre au loin les valeurs agricoles de sa province. Les produits bruts de l'agriculture sont d'un transport difficile, les frais excédant promptement le prix de la marchandise transportée. Les produits des manufactures sont d'un transport beaucoup moins dispendieux; leur travail fixe une valeur souvent très-considérable dans une matière de peu de volume et d'un poids léger. Par le moyen des manufactures, les pro-

duits bruts d'une province se transforment donc en produits manufacturés d'une bien plus haute valeur qui voyagent au loin, et envoient en retour les produits que réclament les besoins de la province.

Il ne manque à plusieurs de nos provinces de France, maintenant très-misérables, que des villes pour être bien cultivées.

Ces provinces resteraient éternellement misérables et dépeuplées, si l'on suivait le système des *économistes* qui voulaient qu'on fît faire au dehors les objets de fabrique, et qu'on payât les marchandises manufacturées avec les produits bruts de l'agriculture.

Mais si les villes ne se fondent que par des manufactures de toutes les sortes, petites et grandes, les manufactures ne se fondent qu'avec des capitaux productifs; et des capitaux productifs ne se forment que de ce qu'on épargne sur les consommations. Il ne suffit pas de tracer le plan d'une ville et de lui donner un nom; il faut, pour qu'elle existe véritablement, la fournir par degrés de talens industriels, d'ustensiles, de matières premières, de tout ce qui est nécessaire pour entretenir les industrieux jusqu'à la parfaite confection et à la vente de leurs produits; autrement, au lieu de fonder une ville, on n'élève qu'une décoration de théâtre, qui ne tarde pas à tomber, parce que rien ne la soutient. C'est ce qui est arrivé d'*Ecatherinoslaw* dans la Tauride, et ce que faisait pressentir l'empereur Joseph II, lorsque après avoir

été invité à poser en cérémonie la seconde pierre de cette ville, il dit à ceux qui l'entouraient: *J'ai fini une grande affaire en un jour avec l'impératrice de Russie: elle a posé la première pierre d'une ville, et moi la dernière.*

Des capitaux ne suffisent même pas pour établir une grande industrie et l'active production qui sont nécessaires pour former et agrandir une ville; il faut encore une situation locale et des institutions nationales qui favorisent cet accroissement. La situation locale est peut être ce qui manque à la cité de Washington pour devenir une grande capitale, car ses progrès sont bien lents en comparaison de ceux que font les États-Unis en général; tandis que la seule situation de Palmyre, autrefois, l'avait rendue populeuse et riche, malgré les déserts de sable dont elle est entourée, et seulement parce qu'elle était devenue l'entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Europe. La même raison avait fait la prospérité d'Alexandrie, et plus anciennement encore de la Thèbes d'Égypte. La seule volonté de ses princes n'aurait pas suffi pour en faire une ville à cent portes, et aussi populeuse que nous la représente Hérodote. Il faut chercher dans sa position entre la mer Noire et le Nil, entre l'Inde et l'Europe, l'explication de son importance.

Si la seule volonté ne suffit pas pour créer une ville, il semble qu'elle ne suffise pas non plus pour en borner les accroissemens. Paris s'est constamment accru malgré les réglemens faits par l'ancien gouver-

nement de France pour y mettre des bornes. Les seules bornes respectées sont celles que la nature des choses met à l'agrandissement des villes, et il est difficile de les assigner. On rencontre plutôt des inconvéniens que des obstacles positifs. Les intérêts communaux sont moins bien surveillés dans les cités trop vastes. Les habitans de l'est sont obligés de perdre plusieurs heures d'un temps précieux, pour communiquer avec ceux de l'ouest; ils sont obligés de se croiser dans le cœur de la ville, à travers des rues et des passages encombrés et bâtis à une époque où la population et la richesse étaient beaucoup moindres; où les approvisionnemens, les chevaux, les voitures, n'étaient pas si multipliés. C'est l'inconvénient qui se fait sentir à Paris, où les accidens qui naissent de l'encombrement des rues, sont de plus en plus fréquens; ce qui n'empêche pas qu'on n'y bâtisse tous les jours de nouvelles rues où le même inconvénient se fera sentir au bout de quelques années.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de consommations.

J'ai souvent été forcé de toucher par anticipation, dans le cours de cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La production ne pouvant s'opérer sans consommation, j'ai dû, dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *consommer*.

Le lecteur a dû comprendre dès lors que, de même que la production n'est pas une création de matière, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction de matière, mais une *destruction d'utilité*. L'utilité d'une chose une fois détruite, le premier fondement de sa valeur, ce qui la fait rechercher, ce qui en établit la *demande*, est détruit. Dès lors elle ne renferme plus de valeur, ce n'est plus une portion de richesse.

Ainsi *consommer*, *détruire l'utilité des choses*, *anéantir leur valeur*, sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui des mots *produire*, *donner de l'utilité*, *créer de la*

valeur, dont la signification est également pareille.

Toute consommation étant une destruction de valeurs, ne se mesure pas selon le volume, le nombre ou le poids des produits consommés, mais selon leur valeur. Une grande consommation est celle qui détruit une grande valeur, sous quelque forme que cette valeur se manifeste.

Tout produit est susceptible d'être consommé; car si une valeur a pu être ajoutée à une chose, elle peut en être retranchée. Elle y a été ajoutée par l'industrie; elle en est retranchée par l'usage ou par tout autre accident. Mais elle ne peut pas être consommée deux fois : une valeur une fois détruite ne peut être détruite de nouveau (1). Telle consommation est rapide; telle autre est lente. On consomme une maison, un navire, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit. On peut même ne consommer un produit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait. Quelquefois la consommation est involontaire : tels sont

(1) Il y a telle matière qui reçoit plusieurs fois, et qui voit se consommer plusieurs fois la valeur qu'on lui donne; telle est la façon donnée par le blanchisseur de linge sale. Chaque fois qu'on salit une pièce de linge, on consomme la totalité du blanchissage et une petite partie de la valeur du linge lui-même.

l'incendie d'un édifice, le naufrage d'un navire; ou bien elle ne répond pas au but qu'on s'était proposé, comme dans le cas où l'on jette des marchandises à la mer, où l'on brûle des provisions qu'on ne veut pas laisser à l'ennemi.

On peut consommer une valeur anciennement produite; on peut la consommer à l'instant même qu'elle est produite, ainsi que le font les spectateurs d'un concert, d'une représentation théâtrale. On consomme du temps, du travail, puisqu'un travail utile a une valeur appréciable, et ne peut plus se consommer de nouveau lorsqu'il a déjà été consommé une fois.

Ce qui ne peut perdre sa valeur n'est pas susceptible d'être consommé. On ne consomme pas un fonds de terre, mais on peut consommer son service annuel, et ce service, une fois employé, ne peut être employé une seconde fois. On peut consommer toutes les améliorations ajoutées à un terrain; quoiqu'elles excèdent quelquefois la valeur du terrain, puisque ces améliorations sont les produits de l'industrie; mais le terrain ne saurait se consommer.

Il en est de même d'un talent industriel. Je peux consommer une journée d'ouvrier, mais non le talent de l'ouvrier. Les facultés industrielles sont néanmoins détruites par la mort de celui qui les possède.

Tout ce qui est produit est tôt ou tard consommé. Les produits n'ont même été produits que pour être consommés; et lorsqu'un produit est parvenu au point de pouvoir subir sa destinée, et que sa consommation

se diffère, c'est une valeur qui chôme ; or, comme toute valeur peut être employée à la reproduction et rapporter un profit à son possesseur, tout produit qui ne se consomme pas, occasionne une perte égale au profit, ou, si l'on veut, à l'intérêt que rapporterait sa valeur utilement employée. (1)

---

(1) Les valeurs qui, tôt ou tard, ne se consomment pas utilement, sont peu importantes ; de ce nombre sont les provisions qui se gâtent, les produits détruits par accident, ceux qui cessent d'être en usage, et dont la valeur se dissipe sans avoir été employée, parce que le besoin qui fondait leur valeur a cessé. Les valeurs enfouies ou cachées ne sont ordinairement soustraites à la consommation que pour un temps ; elles se retrouvent, et celui qui les trouve est toujours intéressé à en tirer parti : pour cela, il faut les consommer. Il n'y a, dans ce cas, de perdu que le profit qu'elles auraient pu rendre durant l'espace de temps perdu, profit dont l'intérêt de la somme donne la mesure.

On en peut dire autant des petites valeurs mises successivement en réserve jusqu'à ce qu'elles montent assez pour faire un placement. La multiplicité des épargnes rend assez considérables les capitaux oisifs de cette manière. On évite une partie des pertes qui résultent de cette oisiveté, par des droits de mutation très-modérés, des facilités pour toute espèce de circulation, des caisses de placemens dignes de toute confiance, et d'où chacun puisse retirer ses capitaux en tous temps, etc. Dans les troubles publics et sous des gouvernemens arbitraires, beaucoup de gens préfèrent garder des valeurs mortes, qui ne leur rapportent ni jouissances, ni profits, au danger de les mettre en évidence. Une bonne administration éloigne tout-à-fait un pareil inconvénient.

Tous les produits étant voués à la consommation, et même à la plus prompte consommation, comment, dira-t-on, se font les accumulations de capitaux, qui ne sont que des accumulations de valeurs produites? Le voici :

Pour qu'une valeur s'accumule, il n'est pas nécessaire qu'elle réside dans le même produit; il suffit qu'elle se perpétue. Or les valeurs capitales se perpétuent par la reproduction : les produits qui composent un capital se consomment aussi-bien que tout autre; mais leur valeur, en même temps qu'elle est détruite par la consommation, se reproduit dans d'autres matières ou dans la même. Quand je nourris un atelier d'ouvriers, il s'y fait une consommation d'alimens, de vêtemens, de matières premières; mais pendant cette consommation il se fixe une nouvelle valeur dans les produits qui vont sortir de leurs mains. Les produits qui formaient mon capital ont bien été consommés; mais le capital, la valeur accumulée, ne l'est pas; elle reparaît sous d'autres formes, prête à être consommée de nouveau; que si elle est consommée improductivement, elle ne reparaît plus.

La consommation annuelle d'un particulier est la somme totale de toutes les valeurs consommées par ce particulier dans le courant d'une année. La consommation annuelle d'une nation est la somme totale des valeurs consommées dans l'année par tous les individus et les corps dont cette nation se compose.

Dans la consommation annuelle d'un particulier ou

d'une nation, doivent être comprises les consommations de tout genre, quels qu'en soient le but et le résultat, celles d'où il doit sortir une nouvelle valeur, et celles d'où il n'en doit point sortir; de même qu'on comprend dans la production annuelle d'une nation la valeur totale de ses produits créés dans l'année. Ainsi l'on dit d'une manufacture de savon qu'elle consomme en soude une valeur de vingt mille francs par an, quoique la valeur de cette soude doive reparaître dans le savon que la manufacture aura produit; et l'on dit qu'elle produit annuellement pour cent mille francs de savon, quoique cette valeur n'ait eu lieu que par la destruction de beaucoup de valeurs qui en réduiraient bien le produit, si l'on voulait les déduire. La consommation et la production annuelles d'une nation ou d'un particulier sont donc leur consommation et leur production brutes. (1)

Par une conséquence naturelle, il faut comprendre dans les productions annuelles d'une nation, toutes les marchandises qu'elle importe, et dans sa consommation annuelle toutes celles qu'elle exporte. Le commerce de la France consomme toute la valeur des soieries qu'il envoie aux États-Unis; il produit toute la valeur des cotons qu'il en reçoit en retour; de même que les manufactures françaises ont consommé la valeur de la soude envoyée, pour ainsi dire, dans

(1) *Voyez* plus haut (Liv. II, chap. 5) la distinction du *produit brut* et du *produit net*.

la chaudière du savonnier, et qu'elles ont produit la valeur du savon qui en a été retiré.

La somme des consommations annuelles est toute autre chose que la somme des capitaux d'une nation ou d'un particulier. Un capital ou une portion d'un capital peuvent être consommés plusieurs fois dans la même année. Un cordonnier achète du cuir, le taille en souliers, et vend ses souliers; voilà une portion de capital consommée et rétablie. En réitérant cette opération plusieurs fois dans l'année, il consomme autant de fois cette portion de son capital; si elle s'élève à deux cents francs, et qu'il renouvelle le même achat douze fois dans l'année, ce capital de 200 francs aura donné lieu à une consommation annuelle de 2400 francs. D'un autre côté, il y a telle autre partie de son capital, comme ses outils, qui n'est entièrement consommée qu'au bout de plusieurs années. Sa consommation n'emporte annuellement qu'un quart, peut-être un dixième de cette portion de son capital.

Le besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs. Le produit dont le besoin se fait le plus sentir, est le plus demandé; le plus demandé fournit à l'industrie, aux capitaux et aux terres de plus gros profits, qui déterminent l'emploi de ces moyens de production vers la création de ce produit. De même, lorsqu'un produit est moins demandé, il y a moins d'avantage à le faire; il ne se fait pas. Ce qui se trouve fait, baisse de prix; le bas

prix où le produit tombe, en favorise l'emploi, et tout se consomme.

On peut, si l'on veut, séparer la consommation totale d'un peuple, en *consommations publiques* et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour son service; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres peuvent être ou reproductives ou improductives.

Dans une société quelconque, tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelque bornés qu'on les suppose; et comme d'un autre côté tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production, soit par leur industrie, soit par leurs capitaux, soit par leurs terres, on peut dire qu'en tout pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes; et les classes où s'opèrent les plus grandes consommations, sont les classes mitoyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations. (1)

(1) Il est probable que les revenus industriels, dans tout pays passablement industrieux, excèdent les revenus capitaux et les revenus fonciers mis ensemble, et que par conséquent les consommations de ceux qui n'ont que des profits industriels, c'est-à-dire, leurs bras et leurs talens pour vivre, surpassent celles des capitalistes et des propriétaires fonciers réunis. Il n'est pas rare de voir une manufacture qui, avec

Les peuples civilisés, riches et industrieux, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et dans bien des cas plus d'une fois par an, la consommation de leurs capitaux productifs qui renaissent perpétuellement; et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus, soit industriels, soit capitaux, soit fonciers.

On propose pour modèles dans certains livres les nations qui ont peu de besoins : il vaut mieux avoir beaucoup de besoins et savoir les satisfaire. C'est ainsi non-seulement que se multiplient les individus, mais que l'existence de chaque individu est plus complète.

Steuart (1) vante les Lacédémoniens parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu

---

un capital de six cent mille francs, paie 300 francs de salaires par jour ouvrable, ou 90 mille francs par an; à quoi on peut, par évaluation, ajouter 20 mille francs de profits nets pour ses entrepreneurs; ce qui donne, pour cette manufacture seulement, 110 mille francs de revenus industriels par année. Les bailleurs de fonds ou capitalistes, au denier vingt, n'en retirent que 30 mille francs.

Les métayers, qui sont les plus misérables des fermiers, en y comprenant les ouvriers qu'ils emploient, retirent un revenu industriel égal au revenu foncier et au revenu capital du propriétaire, qui leur fournit le fonds et les avances.

(1) Liv. II, chap. 14.

nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin; c'est-à-dire, de ne pas exister du tout.

CHAPITRE II.

Des effets généraux de la Consommation.

L'EFFET le plus immédiat de toute espèce de consommation est la perte de valeur, et par conséquent de richesse, qui en résulte pour le possesseur du produit consommé. Cet effet est constant, inévitable, et jamais on ne doit le perdre de vue toutes les fois qu'on raisonne sur cette matière. Un produit consommé est une valeur perdue pour tout le monde et pour toujours; mais il y a un résultat ultérieur suivant la manière dont la consommation s'est opérée.

Si elle s'est opérée improductivement, cette consommation a été accompagnée en général de la satisfaction d'un besoin, mais non de la reproduction d'aucune valeur : si elle s'est opérée reproductivement, elle n'a satisfait à aucun besoin, mais elle a été accompagnée de la création d'une nouvelle valeur inférieure, égale ou supérieure à la valeur consommée; d'où sont résultés de la perte ou du gain pour l'entrepreneur de cette production. (1)

(1) Le mécanisme de la consommation est assez bien représenté par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert, en brûlant, soit à nous chauffer, soit à préparer des alimens, des teintures

Ainsi l'on peut considérer la consommation comme un échange où le possesseur de la valeur consommée *donne* cette valeur, et *reçoit* en compensation, ou la satisfaction d'un besoin, ou bien une autre valeur équivalente à la valeur consommée.

On peut remarquer ici que la consommation improductive, celle qui n'a d'autre résultat que de procurer une jouissance, n'exige aucune habileté. Sans talent, sans peine, sans travail, on peut manger de bons morceaux, ou se parer d'un bel habit (1); tandis que dans la consommation reproductive, non-seule-

---

dont il accroît la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opérerait aucune cuisson; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer (c'est l'image de la consommation improductive): ou bien autant qu'elle donne aux substances qu'elle cuit, une valeur qui puisse remplacer la valeur du combustible brûlé (c'est l'image de la consommation reproductive).

Un combustible qu'on brûle pour chauffer, et qui ne chauffe pas, ou qui chauffe mal, ou bien qu'on brûle pour donner une valeur nouvelle à une denrée, et qui ne la donne pas, ou qui donne une valeur inférieure à la valeur consumée, présente l'image d'une consommation mal entendue.

(1) Je sais qu'il faut une sorte d'habileté pour se faire honneur d'une grande fortune, pour dépenser pour soi sans blesser l'amour-propre des autres, pour obliger sans humilier, pour travailler au bien public sans alarmer les intérêts particuliers; mais ces talens tiennent à une qualité morale, à l'esprit de

ment il ne résulte aucune jouissance immédiate de cette consommation, mais elle exige l'emploi d'un travail éclairé qui, dans tout le cours de cet ouvrage, a été nommé *industrie*.

Quand celui qui possède la valeur à consommer est dépourvu d'industrie, s'il ne sait comment s'y prendre pour consommer reproductivement cette valeur, et si pourtant il veut qu'elle soit consommée ainsi, il la prête à une personne plus industrieuse : celle-ci la détruit; mais comme elle en reproduit une autre en même temps, elle est en état de la rendre, même après avoir retenu les profits de son travail et de ses talens. Un capital qu'on rend après l'avoir emprunté, n'est pas, comme on voit, composé des mêmes matières qu'on a reçues. La condition imposée par le prêteur équivaut à ceci : *Je vous prête des valeurs qui sont égales à la valeur actuelle de deux mille pièces de cinq francs, ou de dix mille francs : vous me rendrez à telle époque une somme de valeurs égales à la valeur qu'auront alors dix mille francs.* Un dépôt qu'on serait obligé de rendre en nature ne devant pas être consommé, ne pourrait servir à la reproduction.

Quelquefois on consomme les produits qu'on a soi-même créés; ainsi font le cultivateur qui mange de ses fruits ou des animaux de sa basse-cour, le manufacturier qui se revêt de ses étoffes; mais comme les

---

conduite, dont les résultats, purement moraux, ne peuvent être déduits que d'une autre science : la morale expérimentale.

objets de notre consommation sont bien nombreux et bien variés en proportion de ceux que nous produisons, la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un *achat*. Après que nous avons échangé contre de l'argent, ou reçu sous forme de monnaie, les valeurs qui composent notre revenu, nous échangeons de nouveau ces valeurs contre les objets que nous nous proposons de consommer. C'est ce qui fait que, pour le vulgaire, *dépenser* et *consommer* signifient la même chose. Ce n'est pourtant pas en achetant qu'on perd la valeur qu'on possède; car après avoir acheté une chose, elle a encore sa valeur, et l'on peut, si elle n'a pas été surpayée, la revendre comme on l'a achetée; mais c'est en la consommant que la perte s'opère, puisqu'une valeur détruite n'existe plus, et ne peut pas se consommer une seconde fois. C'est la raison pour laquelle, dans l'economie domestique, une mauvaise ménagère détruit bien vite les fortunes bornées. C'est la femme, et non le mari, qui décide ordinairement des consommations de tous les jours, de celles qui se répètent sous une multitude de formes.

On voit d'ici la grande erreur où tombent ceux qui croient que ce qui n'entraîne point de perte de numéraire, n'entraîne point de perte de richesses. Rien n'est plus commun que d'entendre dire : *L'argent qui se dépense n'est pas perdu : il reste dans le pays; donc le pays n'est pas plus pauvre par les dépenses qu'on y fait.* Le pays en effet n'a rien perdu de la va-

leur de l'argent qui s'y trouvait; mais la chose achetée avec une somme d'argent, cent choses achetées successivement avec la même somme, ont été consommées, et leur valeur détruite.

Il est donc bien superflu, j'ai presque dit puéril, de vouloir, pour conserver les richesses d'un pays, retenir son numéraire. Ce numéraire n'empêche aucune consommation de valeurs, ni par conséquent aucune perte de richesse. Il sert au contraire à faire cheminer plus commodément jusqu'aux mains de leurs consommateurs, les produits voués à la consommation; ce qui est un bien, quand c'est pour faciliter une consommation bien entendue, c'est-à-dire, dont les résultats sont bons.

On pourrait croire seulement que si le numéraire qui circule dans un pays ne préserve ce pays d'aucune consommation, ni par conséquent d'aucune perte de richesse, celui qu'on exporte occasionne du moins une perte au pays. Nullement : l'exportation des espèces, quand elle n'est pas définitive et qu'elle doit amener des retours en marchandises, équivaut à une consommation reproductive, à une perte de valeurs qui a pour objet une reproduction de valeurs.

Lorsque l'exportation des espèces est définitive, la nation est privée d'une portion de son capital, qu'elle perdrait également par l'exportation de toute autre marchandise qui devrait n'entraîner aucun retour.

CHAPITRE III.

Des effets de la Consommation reproductive.

Le premier livre de cet ouvrage a montré ce que c'était que la consommation reproductive. Ce sont les valeurs capitales que l'on consomme reproductivement. Un négociant, un manufacturier, un cultivateur, achètent des matières premières (1), des services productifs, et les consomment pour en obtenir de nouveaux produits ; les effets immédiats de cette consommation sont les mêmes que ceux de la consommation improductive ; elle occasionne une demande qui influe sur les prix et sur la production des objets demandés ; elle en détruit la valeur ; il n'y a de différence que dans le résultat ultérieur : elle ne satisfait à aucun besoin ; elle ne procure aucune jouissance autre que de rendre l'entrepreneur qui l'or-

(1) Les matières premières, pour le manufacturier et le négociant, sont les produits qu'il achète pour leur donner un nouveau degré de valeur. Des toiles de coton sont des matières premières pour le fabricant de toiles peintes ; et les toiles peintes elles-mêmes sont des matières premières pour le marchand qui les achète dans le dessein de les vendre ou de les expédier. Pour un marchand, l'achat équivaut à une consommation de son capital ; et la vente, à la reproduction de ce même capital.

donne possesseur d'un nouveau produit, dont la valeur lui rembourse les produits consommés et lui paie communément un profit.

Relativement à cette assertion que la consommation reproductive ne satisfait à aucun besoin, on pourrait, faute d'une analyse complète des faits, objecter que le salaire payé à un ouvrier, et par conséquent dépensé reproductivement, sert à sa nourriture, à son vêtement, à ses plaisirs. Il faut remarquer ici, non pas une seule consommation, mais deux. Le fabricant, en achetant les services de l'ouvrier et en les consommant, consomme reproductivement, et sans satisfaire à aucuns besoins, une portion de son capital. De son côté l'ouvrier, en vendant ses services, vend son revenu d'un jour, d'une semaine; et c'est le prix qu'il en retire qui se trouve consommé improductivement par lui et par sa famille; de la même manière que le loyer de la maison qu'occupe le fabricant, et qui forme le revenu du propriétaire, est dépensé improductivement par celui-ci.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est la même valeur qui est consommée deux fois, l'une reproductivement, l'autre improductivement : ce sont deux valeurs indépendantes l'une de l'autre, et dont l'origine est diverse. L'une des deux, le service industriel de l'ouvrier, est le produit de sa force musculaire, de son talent; ce service est si bien un produit, qu'il a un prix courant comme toutes les autres denrées. L'autre valeur consommée est une portion du capital du fabri-

cant, qu'il a donnée en échange du service de l'ouvrier. Une fois l'échange de ces deux valeurs terminé, les deux consommations s'opèrent chacune de leur côté et dans deux buts différens: la première, dans le but de créer un produit; la seconde, dans celui d'alimenter l'ouvrier et sa famille.

Ce que le fabricant dépense et consomme reproductivement, c'est ce qu'il a obtenu en échange de son capital; ce que l'ouvrier dépense et consomme improductivement, c'est ce qu'il a obtenu en échange de son revenu. De ce que ces deux valeurs s'échangent l'une contre l'autre, il ne s'ensuit pas qu'elles forment une seule et même valeur.

Le même raisonnement s'applique au travail intelligent de l'entrepreneur. Ce travail est consommé reproductivement par lui dans sa manufacture; et les profits qu'il en tire en échange, sont consommés improductivement par lui dans sa famille.

Cette double consommation, au reste, est analogue à celle que les entrepreneurs font de leurs matières premières. Un fabricant de drap se présente à un marchand de laine avec une somme de mille écus à la main. Ne voilà-t-il pas deux produits en présence? Une valeur de mille écus, fruit d'une production antérieure, faisant maintenant partie du capital du fabricant, et d'un autre côté, des toisons faisant partie du produit annuel d'une ferme? L'échange une fois conclu, ces deux valeurs se consomment chacune de leur côté; le capital, changé en toisons, pour faire

du drap; le produit de la ferme, changé en écus, pour satisfaire les besoins du fermier ou de son propriétaire.

Toute consommation étant une perte, lorsqu'on fait une consommation reproductive, on gagne donc autant par ce que l'on consomme de moins, que par ce que l'on produit de plus. A la Chine, on épargne beaucoup sur l'ensemencement des terres, par la méthode qu'on suit de planter le grain au lieu de le semer à la volée. L'effet qui en résulte est précisément comme si les terres à la Chine étaient plus productives qu'en Europe. (1)

Dans les arts, quand la matière première est de nulle valeur, elle ne fait pas partie des consommations qu'ils nécessitent; ainsi la pierre calcaire, détruite par le chaufournier, le sable qu'emploie le verrier, ne sont pas des consommations s'ils n'ont pas de valeur.

Une épargne faite sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, est une épargne aussi réelle qu'une épargne faite sur l'emploi de la matière première. On épargne sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, soit en tirant plus de service des mêmes moyens de pro-

(1) Une des personnes attachées à l'ambassade de Macartney calcula que ce qui était, par cette méthode, épargné de grain dans l'empire de la Chine, serait suffisant pour nourrir toute la Grande-Bretagne.

duction, soit en absorbant moins de moyens de production pour obtenir les mêmes produits.

Toutes ces épargnes, au bout de peu de temps, tournent en général au profit de la société; elles diminuent les frais de production; et la concurrence des producteurs fait ensuite baisser, au niveau de ces frais, le prix des produits à mesure que les économies deviennent plus connues, et d'un usage plus général. Mais aussi, et par cette raison même, ceux qui ne savent pas user aussi économiquement que les autres, des moyens de production, perdent où les autres gagnent. Que de manufacturiers se sont ruinés, parce qu'ils ne savaient travailler qu'à grands frais dans des bâtimens fastueux, et avec des outils trop multipliés ou trop chers, et par conséquent avec des capitaux trop considérables!

Heureusement que l'intérêt personnel est dans la plupart des cas le premier est le plus vivement affecté de ces pertes. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent. Si le producteur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus souvent encore risquer de fausses spéculations. Un mauvais spéculateur est aussi fatal à la prospérité générale qu'un dissipateur. Un négociant qui dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, et un homme du grand monde qui dépense vingt mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune, et à la

richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a peut-être plus que l'autre. (1)

Dispensé, par les considérations qui sont la matière du premier Livre, de m'étendre davantage sur les consommations reproductives, je dirigerai, dans ce qui va suivre, l'attention du lecteur sur les *consommations improductives*, sur leurs motifs et leurs résultats; et je préviens que dorénavant le mot *consommations*, seul, devra s'entendre comme dans l'usage commun, des consommations improductives seulement.

---

(1) Comme il est difficile, et même peut-être impossible d'évaluer, avec une tolérable exactitude, les valeurs consommées et les valeurs produites, un particulier ne sait guère si sa fortune est augmentée ou diminuée, que par des inventaires de tout ce qu'il possède. Ceux qui ont de l'ordre en font régulièrement; et même les lois obligent les personnes qui sont dans le commerce à en faire tous les ans. Un entrepreneur ne sait pas, sans cela, si son entreprise n'absorbe pas plus de valeurs qu'elle n'en produit; il peut, dans cette ignorance, travailler à sa ruine et à celle de ses créanciers. Indépendamment des inventaires, un entrepreneur prudent compare d'avance les valeurs qu'absorberont ses opérations et la valeur probable de ses produits; ce sont des espèces de devis qui font présumer les résultats, mais ne les assurent pas.

CHAPITRE IV.

Des effets de la Consommation improductive en général.

Nous venons de considérer la nature et les effets des consommations en général, et les effets généraux des consommations reproductives en particulier. Il ne sera plus question dans ce chapitre et dans les suivans, que de celles dont le but est la satisfaction d'un besoin, une jouissance.

Si ce qui a été dit sur la nature de la consommation et de la production a été bien entendu, on sera convaincu que ce genre de consommation, qu'on appelle improductive, après avoir détruit une valeur pour satisfaire un besoin, n'a aucun autre effet ultérieur. C'est un échange d'une portion de richesses contre une satisfaction, et rien de plus. Quel effet ultérieur pourrait-elle avoir? La reproduction. Une même utilité ne peut pas servir deux fois. Le vin que nous buvons ne peut pas servir à faire de l'eau-de-vie. Croirait-on qu'elle favorise indirectement la reproduction en établissant de nouvelles demandes? Mais nous avons vu qu'il n'y a de demandes effectives, que celles qu'on fait l'argent à la main. Or, avec quoi se procure-t-on l'argent qui achète? Avec les produits qui, dès avant l'achat et la consommation, composent

les revenus ou les capitaux. La demande, la quantité des produits demandés, est donc invariablement fixée par la somme des revenus et des capitaux. Dès lors, tout l'encouragement qui peut être donné à la production existe. Toute préférence donnée à un objet est ôtée à un autre. Ce que l'on consommera en soieries ne sera pas consommé en toiles ou en draps. Ce que l'on consommera en objets d'agrément ne sera pas consommé en objets d'une utilité plus réelle.

Il ne reste donc à considérer dans la consommation improductive, que le plus ou le moins de satisfaction qui résulte de la consommation elle-même, et c'est à cet examen que nous soumettrons, dans ce chapitre, les consommations improductives quelles qu'elles soient, et en particulier, dans les chapitres suivans, les consommations privées et les consommations publiques. Il ne s'agit plus que de comparer la perte qui résulte pour le consommateur, de sa consommation, avec la satisfaction qui lui en revient. Du jugement sain ou faux qui apprécie cette perte et la compare avec cette satisfaction, découlent les consommations bien ou mal entendues, c'est-à-dire ce qui, après la production réelle des richesses, influe le plus puissamment sur le bonheur ou le malheur des familles et des nations.

Sous ce rapport, les consommations les mieux entendues seront :

1°. *Celles qui satisfont des besoins réels.* Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels

tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des hommes : ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en général, bien entendues, si l'on y trouve des choses commodes plutôt que splendides, beaucoup de linge et peu de dentelles; des alimens abondans et sains, en place de ragoûts recherchés; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissemens publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité; les indigens n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher, et par conséquent il consomme moins. L'autre ne connaît point de bornes; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit Franklin, est un mendiant » qui crie aussi haut que le besoin, mais qui est infi- » niment plus insatiable. »

Satisfaction pour satisfaction, la société considérée en masse trouve mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels, qu'à celle qui contente des

besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit chaud dans une saison rigoureuse : dans l'un et l'autre cas, les richesses sociales sont diminuées de la valeur de l'une ou de l'autre de ces consommations qu'on peut supposer égales ; mais dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, à peine senti ; et dans le second (1), un bien-être solide, durable, précieux.

2°. *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui choisissent de préférence les produits de la meilleure qualité.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront une maison et des ameublemens commodes et propres ; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très-inconstantes ; la mode a le privilége d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur uti-

(1) Ce second cas est celui où le riche place à intérêt l'argent qu'il aurait pu dépenser en futilités. Pour qu'on puisse lui en payer l'intérêt, il faut qu'on l'emploie reproductivement, et qu'il serve en partie à l'entretien de la classe laborieuse.

lité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur : elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères; en voici la raison : dans toute espèce de fabrication, il y a de certains frais qui sont les mêmes, et qu'on paie également, que le produit soit bon ou bien qu'il soit mauvais : une toile faite avec de mauvais lin a exigé, de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballeur, du voiturier, du marchand en détail, un travail précisément égal à ce qu'aurait exigé, pour parvenir au consommateur, une toile excellente. L'économie que je fais en achetant une médiocre qualité, ne porte donc point sur le prix de ces divers travaux qu'il a toujours fallu payer selon leur entière valeur, mais sur le prix de la matière première seule; et néanmoins, ces différens travaux payés aussi chèrement, sont plus vite consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité; et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités que dans les mauvaises, il convient donc à une nation en général de consom-

mer principalement des premières. Pour y parvenir, il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et qu'elle sache s'y connaître : c'est encore un cas où les lumières (1) sont favorables à la prospérité d'un état ; il faut surtout que la généralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché, quoiqu'en dernier résultat, les choses ainsi achetées lui reviennent plus cher.

On sent que les règlemens par lesquels l'autorité publique se mêle des détails de la fabrication (en supposant qu'ils réussissent à faire fabriquer des marchandises de meilleure qualité, ce qui est fort douteux), sont insuffisans pour les faire consommer ; ils ne donnent pas au consommateur le goût des bonnes choses et les moyens de les acquérir. La difficulté se rencontre ici, non du côté du producteur, mais du côté du consommateur. Qu'on me trouve des consommateurs qui veuillent et qui puissent se procurer du beau et du bon, je trouverai des producteurs qui leur en fourniront. C'est l'aisance d'une nation qui la conduit à ce but ; l'aisance ne fournit pas seulement les moyens d'avoir du bon, elle en donne le goût. Or, ce ne sont point des règlemens qui procurent de l'aisance ; c'est la production active, et l'épargne ; c'est l'amour du travail favorable à tous

(1) Par *lumières*, il faut toujours entendre la connaissance du véritable état des choses, ou de ce qui est *vrai*, en tous genres.

les genres d'industrie, et l'économie qui amasse des capitaux. C'est dans les pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour mettre du choix dans ses consommations. La gêne, au contraire, marche toujours de front avec la prodigalité; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau, et qui consomment dans un seul jour de fête, ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitans aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron, et aller péniblement, tous les jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse au sommet d'un côteau du voisinage. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général, un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtemens propres, en ameublemens bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, paraîtrait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitans et aux étrangers.

3°. *Les consommations faites en commun.* Il y a différens services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi-bien qu'une seule, de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées; c'est le principal avantage des établissemens où l'on prépare des soupes économiques.

4°. Enfin, par des considérations d'un autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qu'avoue la saine morale. Celles au contraire qui l'outragent, finissent ordinairement par tourner à mal pour les nations comme pour les particuliers; mais les preuves de cette vérité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation plus de besoins factices, et moins de besoins réels satisfaits, les consommations rapides s'y multiplient : jamais les Lucullus et les Héliogabales de l'ancienne Rome, ne

croyaient avoir assez détruit, abîmé de denrées; enfin, les consommations immorales sont bien plus multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui se procurent des jouissances recherchées, et en un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter; tout moyen paraît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir, qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays, le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non-seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes, seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent?

Au premier rang des consommations mal entendues, sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance; et si l'on veut de

exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que Louis XIV déclara au gazetier de Hollande, ou bien celles que suscite l'amour d'une vaine gloire, et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'économie politique, qu'à cause du repos et de l'honneur des nations qu'elles compromettent, à cause des vertus et des talens qu'elles moissonnent pour toujours; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles déploreraient déjà, quand il ne serait exigé que par l'inexorable nécessité, mais qui devient affreux lorsqu'il faut en faire le sacrifice à la légèreté, aux vices, à l'impéritie ou aux passions des grands.

CHAPITRE V.

Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.

Les consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talens industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'état, forme la consommation générale de la nation.

De ce que chaque famille, de même que la nation prise en masse, peut sans s'appauvrir consommer la totalité de ses revenus, il ne s'ensuit pas qu'elle doive le faire. La prévoyance prescrit de faire la part des événemens. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune tout entière? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi

de la violence des hommes? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage? Peut-on répondre de n'avoir point de procès? ou peut-on répondre de les gagner toujours? Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même suivant toutes les probabilités.

Mais dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Une fortune fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfans? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être, qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions encore sauvages. Nous ne savons pas encore bien à quel point on peut être civilisé par les progrès de l'opulence. Il ne me semble pas du tout prouvé qu'il faille nécessairement que les neuf dixièmes de la plupart des nations de l'Europe croupissent dans un état voisin de la barbarie, ainsi qu'il est de fait encore à présent.

L'économie privée nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille, c'est-à-dire à les comparer judicieusement, en toute occasion, le

sacrifice de la valeur consommée, avec la satisfaction qu'en retire la famille. Chaque homme en particulier est seul capable d'apprécier ce sacrifice et cette satisfaction avec justesse, car tout est relatif à sa fortune, au rang qu'il occupe dans la société, à ses besoins, à ceux de sa famille, et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir; une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager. (1)

Les consommations des particuliers sont perpétuellement en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchans y

(1) C'est par cette raison que les lois somptuaires sont superflues et injustes. Ou la fortune permet à un particulier de faire la dépense que la loi défend, ou elle ne le lui permet pas. Dans le premier cas, la loi est oppressive, car elle doit permettre tout ce qui ne blesse pas les droits des autres hommes, et c'est une prohibition aussi peu justifiable que toutes les autres. Dans le second cas, elle est superflue; car, si la fortune interdit une dépense à un particulier, la loi n'a pas besoin de la défendre. Toute extravagance en ce point porte avec elle son châtiment. On dit qu'il faut réprimer des mœurs dont l'influence entraîne, malgré eux, les particuliers dans des dépenses qui excèdent leurs facultés; mais on ne voit guère de telles mœurs s'introduire que dans les pays où le gouvernement donne l'exemple du luxe et l'honore. Quand cette circonstance n'existe pas, chaque classe de la société n'est guère portée, par l'usage et la mode, qu'aux dépenses que permet la situation des fortunes dans cette même classe. Voi

influent tour à tour; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont réprimées par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les hommes dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les précipite trop souvent dans l'excès. (1)

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens, l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs; toutefois elle est, plus que l'avarice, fatale à la société : elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent; en détruisant un des grands agens de la production, elle tue l'autre. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent

(1) Si les femmes sont plus sujettes à donner dans les excès, si elles sont plus fréquemment prodigues ou avares, c'est qu'elles sont plus faibles.

beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds, fait vivre en même temps un homme industrieux de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public; il n'a pas été retiré d'un emploi productif; et à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie, s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est, dans chaque circonstance

de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources, et le meilleur emploi qu'on en peut faire. L'économie n'a point de principes absolus ; elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche, et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut dans la maladie s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris, s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfans.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser ; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée ; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore : l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présens, avec ses besoins

futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain; l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs, et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfans, et le soin des vieillards; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être long-temps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions; il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche; aussi qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce

qu'elle ne donne que ce dont elle peut disposer. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses; tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus, et s'en passe faute de l'apercevoir; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événemens : ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas devient la proie de tout le monde; elle se ruine, même avec des agens fidèles; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes, et pour les causes les plus méprisables. (1)

(1) Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour, qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait, tirait la porte, mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne : le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour, sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On a défini le luxe : *l'usage du superflu* (1). J'avoue que je ne sais pas distinguer le *superflu* du *néces-*

---

fut le premier qui l'aperçut, et en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus, le linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instans, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant, quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidens tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

(1) Steuart, *Économie politique*. Le même auteur dit dan

saire. De même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéramens, les santés établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins; et il est impossible de se servir, dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différens états où se trouve la société. Ainsi, quoiqu'à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins, dans l'état actuel de nos sociétés, on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison, le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des particuliers; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une position différente. On ne peut donc pas marquer le point qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qui le place un peu plus haut que Steuart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non-seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu né-

---

un autre endroit, que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre.*

cessaire aux dernières classes du peuple ; Smith, dis-je, a eu tort de le fixer. Ce point est par sa nature variable.

On peut dire en général que le luxe est l'usage des choses chères ; et ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français réveille en même temps plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité (1) : le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas, que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale ; et les objets de luxe sont les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et pour agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de l'*ostentation*, mais l'ostentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer : on est vertueux par ostentation ; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe*

(1) Les Anglais, comme les Latins, n'ont qu'un seul mot (*luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

de l'esprit, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement, et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées : elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant d'un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune; mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

La consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très-réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction?

Elle procure, dites-vous, *des bénéfices aux producteurs des objets consommés?*

Mais la dépense qui ne se fait pas pour de vaines consommations, se fait toujours; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans la rivière. Il s'emploie, soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfouir, on consomme ou l'on fait consommer tout son revenu; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la consommation est égal à la somme des revenus. D'où il suit :

1°. Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses est nécessairement ravi à un autre genre de production;

2°. Que l'encouragement qui résulte de cette dépense ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente; or, on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule consommation improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus!

Les partisans de deux systèmes opposés, celui les

économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts; les poètes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savans que les hommes d'état, ont célébré le luxe sur tous les tons(1), et les riches se sont empressés d'adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits. (2)

---

(1) Tous les sujets ne sont pas également favorables aux effets de la poésie; mais les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilége. Les vers où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière, sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savans, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrèce sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit:

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand état, s'il en perd un petit.
Cette splendeur, cette pompe mondaine,
D'un règne heureux est la marque certaine.
Le riche est né pour beaucoup dépenser.....

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés de s'instruire au moins de leurs principes généraux; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

(2) La République a bien affaire
De gens qui ne dépensent rien :

Mais les progrès de l'économie politique, en faisant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production, et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses ; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtemens chauds, des mets nourrissans, des meubles commodes à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers ; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrément, comme pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours ;

Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.
LA FONTAINE : *Avantage de la Science.*

« Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres » mourront de faim. » Montesquieu, *Esp. des Lois*, Liv. VII, chap. 4.

c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fastueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation. (1)

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités

(1) D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires utiles ou inutiles, des commis, des gens de loi, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus dévoués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore, si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrieuse d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent les valeurs et n'en donnent point en retour; néanmoins, dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là, moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand dépréda-teur, en retirent la principale part; les fainéans subalternes

au travers des apparences, sont quelquefois séduits par l'attirail et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient l'ostentation. Qu'ils ne s'y trompent pas : un pays qui décline offre toujours pendant quelque temps l'image de l'opulence; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable ; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes funestes du pays auquel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger, et d'en prévoir les tristes conséquences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. Ils font malgré eux partie de cette

---

n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y faisant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de culture, et accumulaient des capitaux en améliorations.

foule insensée qui court à la ruine en cherchant le bonheur; je dis insensée, car il ne faut pas avoir beaucoup de philosophie pour s'être aperçu qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talens, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands états comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement? ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant? ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire, l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle?

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses. — Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au

moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des élémens nécessaires de la production; or, les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne, et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir?

D'ailleurs, quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres? Dès lors, le fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie; le chicaneur spécule sur l'obscurité des lois; l'homme en pouvoir vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. J'ai vu dans un souper, dit Pline, Paulina couverte d'un tissu de perles et d'émeraudes qui valait quarante millions de sesterces; ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses registres. Elle le devait aux rapines de ses ancêtres: c'était, ajoute l'auteur romain, pour que sa petite-fille parût dans un festin chargée de pierreries, que Lollius consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'Auguste, et finalement à mourir par le poison.

Telle est l'industrie qu'inspire le goût du faste.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage

les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, a du moins cette bonne tendance de diminuer l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes mitoyennes et des classes pauvres; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernemens, et celle des gouvernemens ne sait puiser que dans les impôts, toujours plus pesans pour les petits revenus que pour les gros. (1)

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère : on a dit que si les indigens n'étaient pas poursuivis par le be-

(1) J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement, car quels raisonnemens ne fait-on pas? *Le luxe, en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société.* Voici la réponse à ce paradoxe : La valeur de la chose consommée par luxe, a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. En consommant des objets de luxe, on consomme des loyers de terre, de capitaux, un travail industriel, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient été consacrés à des produits d'une utilité réelle, si la demande s'était portée sur ces derniers. Les productions s'accommodent aux goûts des consommateurs.

soin, ils ne voudraient pas travailler; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénûment était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable, n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste veut avoir un habit; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent: celui qui n'en a jamais eu, ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu

d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfans, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au coin d'une rue. On ne travaille pas moins, ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie. Le linge est aussi bien blanchi en Angleterre, où les blanchisseurs font leur métier commodément dans leurs maisons, et ne sont pas forcés de l'aller péniblement savonner à la rivière.

Que les riches quittent donc cette puérile crainte de manquer, si le pauvre acquiert de l'aisance, des choses que convoite leur sensualité. L'expérience comme le raisonnement montrent, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

CHAPITRE VI.

Des Consommations publiques.

§. 1er.

De la nature et des effets généraux des Consommations publiques.

OUTRE les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur qui soigne ses intérêts, du militaire qui la défend contre des agressions étrangères, du juge civil ou criminel qui protége chaque particulier contre les entreprises des autres. Tous ces différens services ont leur utilité ; et s'ils sont multipliés au-delà du besoin, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par suite des vices de l'organisation politique, dont l'examen sort de notre sujet.

Nous verrons plus tard où la société trouve les valeurs dont elle achète, soit le service de ses agens, soit les denrées que réclament ses besoins. Nous ne considérons, dans ce chapitre, que la façon dont s'en opère la consommation et les résultats de cette consommation.

Si le commencement de ce troisième Livre a été bien entendu, on concevra sans peine que les consommations publiques, celles qui se font pour l'utilité commune, sont précisément de même nature que celles qui s'opèrent pour la satisfaction des individus ou des familles. C'est toujours une destruction de valeurs, une perte de richesses, quand bien même il n'est pas sorti un seul écu de l'enceinte du pays.

Pour nous en convaincre encore mieux, suivons le trajet d'une valeur consommée pour l'utilité publique.

Le gouvernement exige d'un contribuable le paiement en argent d'une contribution quelconque. Pour satisfaire le percepteur, ce contribuable échange contre de la monnaie d'argent les produits dont il peut disposer, et remet cette monnaie aux préposés du fisc (1); d'autres agens en achètent des draps et des vivres pour la troupe: il n'y a point encore de

(1) Qu'un capitaliste ou un propriétaire dont les revenus consistent dans l'intérêt d'un capital prêté, ou dans un fermage, dise : *Je ne vends point de produits pour payer mes contributions ; je reçois mon revenu en argent :* on peut lui répondre que l'entrepreneur qui a fait valoir son capital ou sa terre, en a vendu pour lui les produits. L'effet est le même que si les personnes qui font valoir le capital ou la terre, en avaient payé le loyer en nature, c'est-à-dire, en leurs produits, et que le capitaliste ou le propriétaire eût contribué, soit en remettant au gouvernement une partie de ces produits

valeur consommée, ni perdue; il y a une valeur livrée gratuitement par le redevable, et des échanges opérés. La valeur fournie existe encore sous la forme de vivres et d'étoffes dans les magasins de l'armée. Mais enfin cette valeur se consomme; dès lors cette portion de richesse sortie des mains d'un contribuable, est anéantie, détruite.

Ce n'est point la somme d'argent qui est détruite: celle-ci a passé d'une main dans une autre, soit gratuitement, comme lorsqu'elle a passé du contribuable au percepteur; soit par voie d'échange, lorsqu'elle a passé de l'administrateur au fournisseur auquel on a acheté les vivres ou le drap; mais au travers de tous ces mouvemens, la valeur de l'argent s'est conservée; et après avoir passé dans une troisième main, dans une quatrième, dans une dixième, elle existe encore sans aucune altération sensible: c'est la valeur du drap et des vivres qui n'existe plus; et ce résultat est précisément le même que si le contribuable, avec le même argent, eût acheté des vivres et du drap, et les eût consommés lui-même. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est qu'il aurait joui de cette consommation, tandis que c'est l'état qui en a joui.

Il est facile d'appliquer le même raisonnement à tous les genres de consommations publiques. Quand

---

en nature, soit en les vendant pour lui en remettre la valeur. *Voyez*, Liv. II, chap. 5, comment les revenus se distribuent dans la société.

l'argent du contribuable sert à acquitter le traitement d'un homme en place, ce fonctionnaire vend son temps, son talent et ses peines, qui sont consommés pour le service du public ; et il consomme à son tour, à la place du contribuable, la valeur qu'il a reçue en échange de ses services, comme aurait pu le faire un commis, un salarié quelconque, employé pour soigner les intérêts privés du contribuable.

On a cru, dans presque tous les temps, que les valeurs payées par la société pour les services publics, lui revenaient sous d'autres formes, et l'on s'est imaginé le prouver lorsqu'on a dit : *Ce que le gouvernement ou ses agens reçoivent, ils le restituent en le dépensant.* C'est une erreur, et une erreur dont les suites ont été déplorables, en ce qu'elles ont entraîné d'énormes dilapidations commises sans remords. La valeur fournie par le contribuable est livrée gratuitement ; le gouvernement s'en sert pour acheter un travail, des objets de consommation, des produits en un mot, qui ont une valeur équivalente, et qu'on lui livre. Un achat n'est pas une restitution. (1)

---

(1) M. Robert Hamilton, dans son excellent écrit sur la *Dette nationale* d'Angleterre, fait sentir le ridicule de l'assertion que je combats, en la comparant à celle d'un voleur, qui, après avoir dérobé la caisse d'un négociant, lui dirait : *Je vais employer tout cet argent à vous acheter des denrées de votre commerce. De quoi vous plaignez-vous ? n'aurez-vous pas tout votre argent ? et de plus, n'est-ce pas un encouragement*

De quelque manière qu'on présente cette opération, quelque compliquée qu'elle soit bien souvent dans l'exécution, elle se réduira toujours par l'analyse à ce qui vient d'être dit. Toujours un produit consommé est une valeur perdue, quel que soit le consommateur; et elle est perdue sans compensation par celui qui ne reçoit rien en retour; mais ici il faut regarder comme un retour l'avantage que le contribuable retire du service de l'homme public, ou de la consommation qui se fait pour l'utilité générale.

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doive résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les tra-

---

pour votre industrie ? L'encouragement que donne le gouvernement en dépensant l'argent des contributions, est exactement le même que celui-là.

vaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'état, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin; si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'état: consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, dans un petit état comme dans un grand, dans une république comme dans une monarchie. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier: celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire: il n'est qu'administrateur de la fortune publique. (1)

Que doit-on penser dès lors de plusieurs auteurs

(1) Tout gouvernement qui se dit propriétaire de la fortune des particuliers, ou qui agit comme s'il l'était, est usurpateur; or l'usurpation est un fait et non pas un droit; autrement un voleur assez adroit ou assez fort pour s'emparer du bien d'autrui, une fois qu'il serait devenu le plus faible et qu'on l'aurait saisi, serait néanmoins propriétaire légitime, et dispensé de la restitution.

qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de natures fort différentes; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne; mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation des consommations; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée, et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non-seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées.

Si de tels principes ne se montraient que dans les livres, et n'étaient jamais mis en pratique, on pourrait s'en consoler, et les envoyer avec indifférence grossir l'immense amas des erreurs imprimées; mais combien ne doit-on pas gémir sur l'humanité, lorsqu'on les voit professées par des hommes éminens en dignités, en talens, en instruction : que dis-je? lorsqu'on les voit réduits en pratique par ceux qui sont armés du pouvoir, et qui peuvent prêter à l'erreur et au mauvais sens, la force des baïonnettes et celle du canon? (1)

Madame de Maintenon rapporte dans une lettre au

(1) Il est aisé de s'apercevoir que ce passage, et plusieurs autres, ont été écrits sous un régime militaire qui s'était arrogé le droit d'épuiser toutes les ressources de la nation, et de lui parler seul pour lui prouver, sans être contredit, que c'était parfaitement bien fait.

cardinal de Noailles, qu'un jour exhortant le roi à faire des aumônes plus considérables, Louis XIV lui répondit : *Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup.* Mot précieux et terrible qui montre comment la ruine peut être réduite en principes (1). Les mauvais principes sont plus fâcheux que la perversité même, parce qu'on les suit contre ses propres intérêts qu'on entend mal, parce qu'on les suit plus longtemps, sans remords et sans ménagement. Si Louis XIV avait cru ne satisfaire que sa vanité par son faste, et son ambition par ses conquêtes, il était honnête homme, il aurait pu se les reprocher enfin et y mettre un terme, s'arrêter du moins pour son propre intérêt; mais il s'imaginait fermement qu'il se rendait, par ses profusions, utile à ses états, et par conséquent à

(1) Quelques bons esprits, tels que Fénelon, Vauban et d'autres, sentaient confusément que ce système conduisait à la ruine; mais ils ne pouvaient le prouver, faute de savoir en quoi consistait la production et la consommation des richesses. Vauban, dans sa *Dixme royale*, dit que « si la France est si » misérable, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute » des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il faut l'attribuer, » puisque l'air y est excellent, les habitans laborieux, adroits, » pleins d'industrie et très-nombreux, mais aux guerres qui » l'ont agitée depuis long-temps, et au défaut d'économie *que* » *nous n'entendons pas assez.* » Fénelon, dans plusieurs excellentes pages de son *Télémaque*, avait donné à entendre les mêmes vérités; mais elles pouvaient passer, et passèrent en effet pour des déclamations, parce que Fénelon n'était pas en état de les prouver rigoureusement.

lui-même, et il ne s'arrêta qu'au moment où il tomba dans la misère et l'humiliation. (1)

(1) Quand Voltaire dit, en parlant des bâtimens fastueux de Louis XIV, que ces bâtimens n'ont point été à charge à l'état, et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. Voltaire ne voit que les sommes d'argent dans cette opération; et l'argent ne faisant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne voit que cette denrée, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à peu près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer, au contraire, que les 900 millions de notre monnaie, dépensés par Louis XIV pour le seul château de Versailles, étaient originairement des produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant; changés par eux en argent pour le paiement de leurs contributions; troqués ensuite contre des matériaux, des peintures, des dorures, et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxiliaire propre à faciliter l'échange des produits des contribuables contre des matériaux, etc.; et le résultat de cette prétendue circulation a été la destruction d'une valeur de 900 millions, en compensation de laquelle on a un palais à réparer sans cesse, et des jardins pour se promener.

Les terres mêmes, quoique moins fugitives que l'argent, se consomment, ou du moins leur valeur. J'ai entendu dire que la France, après la révolution, n'avait rien perdu par la vente de ses biens nationaux, parce qu'ils avaient passé tous entre

Les saines idées d'économie politique étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le XVIIIe siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, homme si avide de la vérité, si capable de la sentir, si digne de la protéger, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées » font circuler les espèces, et répandent dans les pro» vinces, avec une distribution égale, les subsides » que les peuples fournissent au gouvernement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces, n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur (1). Il fut heureux pour la

---

les mains des Français ; mais les capitaux payés à l'état pour le prix de cette acquisition, sont sortis des mains des acquéreurs : où sont-ils maintenant? Ils sont consommés, ils sont perdus.

(1) Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agens : 1°. la valeur des subsides payés par les sujets ; 2°. la valeur des approvisionnemens procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation ; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur, qui est leur paiement ; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre ; qu'il n'y a dans

Prusse que les actions de Frédéric II ne fussent pas conséquentes à ses principes. Il fit plus de bien à son pays par l'économie de son administration, qu'il ne lui fit de mal par ses guerres.

Si les consommations faites par les nations, ou par leurs gouvernemens qui les représentent, occasionnent une perte de valeurs et par conséquent de richesses, elles ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte pour la nation un avantage égal aux sacrifices qu'elles lui coûtent. Toute l'habileté de l'administration consiste donc à comparer perpétuellement et judicieusement l'étendue des sacrifices imposés, avec l'avantage qui doit en revenir à l'état; et tout sacrifice disproportionné avec cet avantage, je n'hésite pas à le dire, est une sottise ou un crime de l'administration.

Que serait-ce donc si les folles dépenses des mauvais gouvernemens ne se bornaient pas à dissiper la substance des peuples (1), et si plusieurs de leurs

---

tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux; ce qu'il a restitue est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement, moins ce que le gouvernement a reproduit par les établissemens publics, ainsi que nous le verrons au paragraphe suivant.

(1) On a vu, Liv. II, chap. 11, que la population se pro-

consommations, loin de procurer un dédommagement équivalent, préparaient au contraire des infortunes sans nombre; si les entreprises les plus extravagantes et les plus coupables étaient la suite des exactions les plus criminelles; et si les nations payaient presque toujours de leur sang l'avantage de fournir de l'argent de leur bourse?

Il serait triste qu'on appelât déclamations des vérités que le bon sens n'est forcé de répéter que parce que la folie et la passion s'obstinent à les méconnaître.

Les consommations ordonnées par le gouvernement (1) étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, au quart des consommations totales, et même au-delà (2); il en résulte que

---

portionnant toujours à la production, si l'on empêche les produits annuels de se multiplier, on empêche les hommes de naître, et qu'on les massacre en gaspillant des capitaux, en étouffant l'industrie, en épuisant les sources de la production. Sous un mauvais gouvernement, cette cause fait périr beaucoup plus de monde que les guerres, quelque meurtrières qu'on les suppose.

(1) J'appelle *Gouvernement* les chefs des divers pouvoirs, quelle que soit la forme du gouvernement. C'est à tort qu'on n'applique ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif: on gouverne en donnant des lois, comme en les faisant exécuter.

(2) Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est probablement pas le cas de l'Angleterre, puis-

le système économique embrassé par le gouvernement exerce une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s'imagine augmenter ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera; et son désastre influera sur le sort d'un petit

---

que son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus, au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne n'est évalué, par Gentz, qu'à 200 millions sterling; par Gentz, si partial pour les finances et les ressources de l'Angleterre! Henri Beeke les porte à 218 millions, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels. Admettons que, par suite des derniers progrès industriels, il ait encore augmenté depuis, et qu'en 1813 la totalité des revenus dans la Grande-Bretagne se soit élevée à 224 millions sterling. Or nous trouvons dans Colquhoun (*On the Wealth of the British empire*) que les dépenses du gouvernement, dans cette même année 1813, se sont élevées à 112 millions sterling. A ce compte, les dépenses publiques formaient en Angleterre, à cette époque, la moitié des dépenses totales de la nation! Et encore, les dépenses faites par les mains du gouvernement central ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent pas les dépenses communales, la taxe des pauvres, etc. Un gouvernement, même dans de grands états, pourrait être organisé de manière à ne pas consommer la centième partie des revenus généraux d'un pays. Mais cela tiendrait à des perfectionnemens dans la politique-pratique, dont les nations les plus avancées sont encore bien loin.

nombre d'individus. Dans un gouvernement, il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs millions de miserables, et qui ne soit capable de causer la décadence d'une nation. Si l'on doit désirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le désirer des gouvernemens! L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée : mais en considérant leur prodigieuse influence sur le sort des peuples, quand elles se rencontrent dans les chefs qui les gouvernent, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie; il ne sent pas si vivement, si prochainement, l'inconvénient d'en manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne non-seulement par son propre intérêt, mais par les sentimens du cœur : son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers; un gouvernement économe épargne pour des citoyens qu'il connaît à peine, et les ressources qu'il ménage ne serviront peut-être qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le pouvoir héréditaire met à l'abri de ces inconvéniens. Les con-

sidérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée, pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés : ce sont ses ministres, ses généraux ; enfin une expérience constante prouve que les gouvernemens les plus économes ne sont ni les monarchies, ni les gouvernemens démocratiques, mais plutôt les républiques aristocratiques.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui a le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche ; repoussa les Sarrazins et dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur ; et néanmoins il a mérité que Montesquieu fît de lui cet éloge : « Un père de » famille pourrait apprendre dans les lois de Charle- » magne à gouverner sa maison. Il mit une règle » admirable dans sa dépense, et fit valoir ses domaines » avec sagesse, avec attention, avec économie. On » voit dans ses Capitulaires la source pure et sacrée » d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : il » ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours » de ses domaines et les herbes inutiles de ses jar- » dins. » (1)

(1) *Esprit des Lois*, Liv. XXXI, ch. 18.

Le prince Eugène, qu'on aurait tort de ne considérer que comme un grand homme de guerre, et qui montra la plus haute capacité dans les administrations comme dans les négociations dont il fut chargé, conseillait à l'empereur Charles VI de suivre les avis des négocians dans l'administration de ses finances. (1)

Le grand duc de Toscane Léopold a montré, vers la fin du XVIIIe siècle, ce que peut un prince, même dans un état borné, lorsqu'il introduit dans l'administration la sévère économie des particuliers. Il avait en peu d'années rendu la Toscane un des pays les plus florissans de l'Europe.

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, Suger, abbé de Saint-Denis, le cardinal d'Amboise, Sully, Colbert, Necker, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé dans l'économie exacte d'un simple particulier les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de Saint-Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources); d'Amboise prépara la conquête du Milanais par Louis XII; Sully l'abaissement de la maison d'Autriche; Colbert les succès brillans de Louis XIV; Necker a fourni les

(1) *Voyez* ses Mémoires, page 187. On les lui a contestés, comme on a contesté au cardinal de Richelieu son *Testament politique*. Si ces hommes n'avaient pas fait ces écrits, qui aurait pu les faire? des hommes aussi capables qu'eux; supposition encore plus invraisemblable.

moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France ait faite dans le 18e siècle. (1)

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernemens qui se sont laissé dominer par le besoin d'argent, obligés, comme les particuliers, de recourir, pour se tirer d'affaire, à des expédiens ruineux, honteux quelquefois; comme Charles-le-Chauve qui ne maintenait personne dans les honneurs, et n'accordait de sûreté à personne que pour de l'argent; comme le roi d'Angleterre Charles II, qui vendit Dunkerque au roi de France, et qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, dont la destination était d'aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves (2); comme tous les gouvernemens enfin qui ont fait banqueroute, soit en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagemens.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les ressources de son beau royaume, créa et vendit des charges plus ridicules

(1) Necker subvint aux dépenses de la guerre d'Amérique sans mettre de nouveaux impôts; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit; mais qui ne voit que, du moment qu'il n'établit pas d'impôt pour payer les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une nouvelle charge pour le peuple, et que les intérêts en durent être payés sur des économies?

(2) Voyez l'*Histoire des Établissemens des Européens dans les Indes*, par Raynal, Tome II, page 36.

les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens de bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc. Mais tous ces expédiens, aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instans les catastrophes qui assaillent infailliblement les gouvernemens prodigues. *Quand on ne veut pas écouter la raison*, a dit Franklin, *elle ne manque jamais de se faire sentir.*

Les bienfaits d'une administration économe réparent heureusement assez vite les maux causés par une mauvaise administration. Ce n'est pas d'abord une santé parfaite : c'est une convalescence où chaque jour voit se dissiper quelque douleur et renaître l'usage de quelque nouvelle faculté. La crainte avait amorti la moitié des faibles ressources qu'avait laissées à la nation une administration dissipatrice : la confiance (1)

(1) Le public emploie ces expressions : *la confiance se perd, la confiance renaît*, sans s'être bien rendu compte de ce qu'il entend par ce mot *confiance*. On ne veut pas seulement désigner par là la confiance dans le gouvernement; car la très-grande majorité des citoyens ou des sujets ne se trouve pas dans le cas de rien confier au gouvernement, de ce qui tient à leurs affaires personnelles; on ne veut pas dire non plus la confiance des particuliers les uns envers les autres; car celui qui avait de la conduite et de la fortune, n'a pas instantanément perdu ces avantages, et l'on voit un trop petit nombre de particuliers qui, dans des circonstances fâcheuses,

double celles que fait naître un gouvernement modéré. Il semble que chez les nations, plus encore que chez les êtres organisés, il y a une force vitale, une tendance à la santé, qui ne demandent qu'à n'être pas comprimées pour prendre le plus brillant essor. En parcourant l'histoire, on est frappé de la rapidité de cet heureux effet; dans les vicissitudes que la France a éprouvées depuis la révolution, il s'est manifesté d'une manière bien sensible à tous les yeux observateurs. De nos jours, le successeur du roi de Prusse Frédéric-le-Grand, dissipa un trésor que ce prince avait amassé, et qu'on portait à 288 millions, et il laissa à son successeur 112 millions de dettes. Hé bien, huit années n'étaient pas écoulées, que Frédéric-

---

cessent de mériter la confiance qu'ils inspiraient, pour justifier cette expression générale : *la confiance est détruite.* Il paraît qu'il faut entendre par ces mots la confiance dans les événemens. Tantôt on craint des contributions, des spoliations arbitraires, des violences, et cette crainte empêche beaucoup de gens de mettre en évidence leurs personnes ou leurs moyens; les entreprises les plus favorables, les mieux concertées, deviennent hasardeuses; on n'ose en former de nouvelles; les anciennes cessent de donner les mêmes profits; les négocians restreignent leurs affaires; tout le monde réduit ses consommations, parce que tous les revenus deviennent moindres et plus précaires. On ne saurait avoir de confiance dans les événemens, quand le gouvernement est entreprenant, ambitieux, injuste; ou bien, faible, vacillant, sans principes. La confiance est semblable aux cristallisations, qui ne se forment que dans le calme.

Guillaume III, non-seulement avait acquitté les dettes de son père, mais avait formé un nouveau trésor, tant est puissante l'économie, même dans un pays borné par son étendue comme par ses ressources!

§. 2.

Des principaux objets de la Dépense publique.

Nous avons vu, dans le dernier paragraphe, que toutes les consommations publiques étant par elles-mêmes un sacrifice, un mal qui n'a d'autre compensation que l'avantage qui résulte pour le public de la satisfaction d'un besoin, une bonne administration ne dépense jamais pour dépenser, et s'assure que l'avantage qui doit naître pour le public d'un besoin satisfait, surpasse l'étendue du sacrifice que le public a dû faire pour cela.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux besoins du public dans une société civilisée; c'est l'unique moyen d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices qu'ils méritent qu'on fasse pour les obtenir. (1)

Le public ne consomme guère que ce que nous avons appelé des *produits immatériels*, c'est-à-dire,

(1) Je dois me borner ici à quelques aperçus, car un traité d'économie ne peut renfermer un traité d'administration; de même qu'en parlant des procédés des manufactures, je n'ai pu donner un traité des arts et métiers. Ces ouvrages restent à faire.

des produits aussitôt détruits qu'ils sont créés, ou si l'on veut, des services rendus, soit par des hommes, soit par des choses. (1)

Les services personnels sont ceux de tous les fonctionnaires publics civils, judiciaires, militaires, religieux. Les services rendus par les choses, sont ceux des fonds de terres ou des capitaux. La navigation des rivières et des mers, l'usage des routes, des terrains communaux, sont des services rendus par des fonds de terre qui sont une propriété du public, ou dont il a seulement la jouissance. Lorsqu'il s'y trouve des valeurs capitales ajoutées, comme des édifices, des ponts, des ports, des chaussées, des digues, des canaux, alors le public consomme, outre le service ou la rente du fonds, le service ou l'intérêt d'un capital.

Quelquefois le public possède des établissemens industriels productifs, comme en France la manufacture de porcelaine de Sévres, celle de tapisserie des Gobelins, les salines de la Lorraine et du Jura, etc. Lorsque ces établissemens rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui est fort rare, alors ils fournissent une

(1) Cette règle n'est point générale. Les distributions de blé que les empereurs romains faisaient au peuple, étaient des produits matériels. Les denrées qui sont achetées pour l'entretien des hôpitaux, des prisons, sont du même genre. Les feux d'artifice tirés dans les solennités pour l'amusement du peuple, sont des produits matériels consommés pour son plaisir.

partie des revenus de la société, loin de devoir passer pour être une de ses charges.

Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire.

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent, soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paie en conséquence. Il économise au contraire, quand il accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulièrement médiocres les frais de gouvernement, dans plusieurs cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale dès avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais; or, toutes les dépenses du

gouvernement de ces provinces ne montaient, par année, qu'à la somme de 64,700 liv. sterl. (1,552,800 francs) « Exemple mémorable, dit Smith, qui montre » avec combien peu de frais trois millions d'hommes » peuvent être, non-seulement gouvernés, mais bien » gouvernés. » (1)

Les causes purement politiques, et la forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les établissemens publics. Ainsi, dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement, c'est-à-dire, ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans

---

(1) Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les Sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

Dans un compte rendu par M. Galatin, secrétaire de la trésorerie des États-Unis, des recettes et des dépenses de 1806 dans cette république, on voit que le total des dépenses ne s'élève pas à 12 millions de dollars, sur lesquels 8 millions sont pour acquitter les intérêts de la dette publique; restent donc 4 millions de dollars (un peu plus de 21 millions de notre monnaie) pour les frais de gouvernement, c'est-à-dire pour administrer, juger, instruire et défendre 12 millions d'habitans; le produit des douanes est suffisant pour payer tout cela.

les pays où il est débattu entre les représentans du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également, soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont chers ou à bon marché, non-seulement en proportion de ce qu'ils coûtent, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher quoique fort peu payé; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'usage auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Tels étaient, sous l'ancienne monarchie, les charges de grand-amiral, de grand-maître, de grand-échanson, de grand-veneur, et une foule d'autres, qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et dont plusieurs n'étaient que des moyens employés pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la même raison, lorsque l'on complique les ressorts de l'administration, on fait payer au peuple des services qui ne sont pas indispensables pour le maintien de l'ordre public: c'est une façon inutile donnée à un produit qui n'en vaut pas mieux pour cela et qui communément en vaut moins (1). Sous

(1) Je pourrais citer une ville de France, très-doucement, très-paternellement administrée avant 1789 pour mille écus,

un mauvais gouvernement qui ne peut soutenir ses empiétemens, ses injustices, ses exactions, qu'au moyen de nombreux satellites, d'un espionnage actif et de prisons multipliées; ces prisons, ces espions, ces soldats coûtent au peuple, qui certes n'en est pas plus heureux.

Par la raison contraire, un service public peut n'être pas cher quoiqu'il soit généreusement payé. Si un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi; si les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire, les services que rend un homme recommandable par ses connaissances et son jugement, sont un riche équivalent qu'il donne en échange du sien; les pertes dont il préserve l'état, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens de mérite à très-bas prix, parce que le mérite s'applique à plus d'un emploi. Un homme qui peut faire un bon administrateur, s'il se consacre à une autre profession, a de l'étoffe pour faire ou un bon avocat, ou un bon mé-

---

et qui, sous le gouvernement impérial, payait trente mille francs par an pour sa seule administration municipale, qui ne la protégeait pas du tout contre les volontés du prin e.

decin, ou un bon agriculteur, ou un bon négociant; et ces différentes occupations présentent des emplois plus ou moins avantageux au mérite. Si la carrière de l'administration ne lui offre qu'un sort chétif, une autre lui présentera facilement un sort meilleur qu'il préférera.

Il en est de la probité comme du talent. On n'a des gens intègres qu'en les payant. Rien d'étonnant à cela : ils n'ont pas à leur disposition les commodes supplémens que s'assure l'improbité.

Le pouvoir qui accompagne ordinairement l'exercice des fonctions publiques, est une espèce de salaire qui, dans bien des cas, excède le salaire en argent qu'on leur attribue. Je sais que dans un état bien ordonné, les lois ayant le principal pouvoir, et peu de chose étant laissé à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantaisies et ce malheureux amour de la domination que tout homme porte dans son cœur. Cependant la latitude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, surtout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminens, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent là où l'on reçoit un autre salaire suffisant pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges, et l'on

pourrait les réserver exclusivement pour les gens riches ; si l'on ne risquait pas de perdre, par l'incapacité du fonctionnaire, plus qu'on n'épargnerait en économisant son traitement. Ce serait, dit Platon dans sa République, comme si, sur un navire, on faisait quelqu'un pilote pour son argent. Il est à craindre d'ailleurs qu'un homme, quelque riche qu'il soit, qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. Une grande fortune ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité ; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune, et fréquemment la devancent, surtout quand il faut joindre à la représentation de l'homme riche celle du magistrat. Enfin, en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité, l'activité, nécesaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des richesses, celui que donne l'autorité? Quels comptes osera-t-on demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité? Ce n'est pas que dans quelques occasions on ne puisse avec avantage employer les services gratuits des gens riches, surtout dans les emplois qui sont plutôt honorables qu'ils ne rendent puissant, comme l'administration des hôpitaux et des prisons.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement, pressé par le besoin d'argent, vendait les places ; cet

expédient entraîne les inconvéniens des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émolumens de la place ne sont plus que l'intérêt du capital payé par le titulaire, et il coûte à l'état comme si la fonction n'était pas gratuite, puisqu'il laisse l'état grevé d'une rente dont il a mangé le fonds.

On a souvent confié des fonctions civiles, telles que l'expédition des actes de naissance, de mariage et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. D'abord elle n'est pas gratuite si le prêtre reçoit un droit casuel sous une forme quelconque; n'y a-t-il pas ensuite quelque imprudence à l'autorité civile à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne? (1)

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agens de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agens des particuliers, et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne

(1) A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu, qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

conduite. Il est si facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention; à un chef souvent bien plus sensible aux prévenances qui flattent sa vanité, qu'aux soins que réclament le bien public! Quant au prince et au peuple, qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presque impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agens dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à les tromper; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais mieux exé-» cutés, dit Smith, que lorsque la récompense est » une conséquence de l'exécution, et se proportionne » à la manière dont le service a été exécuté. » Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès, et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionnées aux différens magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire, et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à la plupart des actes de l'administration, et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles; mais il aurait un grand avantage, en ce que les agens de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins. Cela établirait dans les services rendus au

public cette concurrence si favorable aux particuliers dans les services qu'ils réclament.

Non-seulement le temps et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non-seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute, sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer le temps perdu en toilettes? qui pourrait calculer ce que, durant plus d'un siècle, il a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées par le public?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient, prennent de même aux principaux fonctionnaires de l'état un temps considérable. Quand le prince a consacré aux cérémonies d'usage et à ses plaisirs le temps qu'ils réclament, il ne lui en reste pas beaucoup pour s'occuper de ses affaires, aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse Frédéric II, au contraire, en distribuant bien son temps et en le remplissant bien, avait trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier ordre. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela; mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son temps.

Des Dépenses relatives à l'Armée.

Lorsque le commerce, les manufactures et les arts

se sont répandus chez un peuple, et que les produits généraux se sont par conséquent multipliés, chaque citoyen ne peut, sans de graves inconvéniens, être arraché aux emplois productifs devenus nécessaires à l'existence de la société, pour être employé à la défense de l'état. Le cultivateur est forcé de travailler non-seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits, ou manufacturières et commerçantes, et lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut, en conséquence, qu'il cultive une plus grande étendue de terrain, qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à une exploitation plus compliquée, et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes. (1)

Le manufacturier, le commerçant, peuvent encore moins sacrifier un temps et des facultés dont toutes les portions, sauf les instans de relâche, sont nécessaires à la production qui soutient leur existence.

---

(1) Les Grecs, jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains, jusqu'au siége de Veïes, faisaient leurs expéditions militaires entre les semailles et les moissons. Les peuples chasseurs et pasteurs, comme les Tartares, les Arabes, n'ont presque point d'arts et point d'agriculture, ce qui leur permet de porter la guerre partout où ils trouvent des pâturages et du butin. De là les vastes conquêtes d'Attila, de Gengis-Kan, de Tamerlan, des Maures et des Turcs.

Les propriétaires des terres affermées pourraient encore, à la vérité, faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée; les propriétaires, dis-je, ont, dans cet ordre de choses, toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice d'une partie de leurs revenus, que par celui de leur repos et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De là les contributions qui, dans presque tous les états modernes, ont mis le prince ou la république en état de salarier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les instrumens des passions et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre, devenue un métier, participe comme tous les autres arts aux progrès qui résultent de la division du travail : elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller, soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice con-

stant. Aussi, en exceptant les cas où l'on a eu à lutter contre l'enthousiasme d'une nation tout entière, l'avantage est-il toujours demeuré aux troupes les mieux aguerries, à celles dont la guerre était devenue le métier. Les Turcs, malgré leur mépris pour les arts des Chrétiens, sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre, sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la révolution française, a perfectionné, dans les armées de la république, l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées, d'armes, de munitions de guerre et de bouche, d'attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, surtout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin les étonnans progrès de la tactique navale, ce nombre de vaisseaux de tous les rangs, pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à peu près la même consomma-

tion que pendant les hostilités, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

On peut ajouter à ces considérations que le système colonial des modernes, j'entends ce système qui tend à vouloir conserver le gouvernement d'une ville ou d'une province situées sous un autre climat, a rendu les états européens attaquables et vulnérables jusqu'aux extrémités de la terre ; tellement qu'une guerre entre deux grandes puissances, a maintenant pour champ de bataille le globe entier. (1)

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesans, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement dominée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières ; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de pro-

(1) On a calculé en Angleterre que chacun des combattans que l'état entretient en Amérique, lui coûte le double de ce que coûterait le même soldat en Europe. La même proportion se retrouve dans toutes les dépenses d'une expédition lointaine.

duits pour entretenir des forces militaires imposantes; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversemens dont l'histoire est pleine, et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares.

La guerre coûte plus que ses frais; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, Louis XIV, dominé par son ressentiment, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gazetiers, Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient environ 120 millions de ce temps-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour.

Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ses ravages, celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un état est industrieux, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ses établissemens agricoles, manufacturiers et commerciaux, elle ressemble à un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif; plût à Dieu! c'est bien plutôt un travailleur destructif; non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement

il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Au reste, le progrès lent mais infaillible des lumières changera encore une fois les relations des peuples entre eux, et par conséquent les dépenses publiques qui ont rapport à la guerre. On finira par comprendre qu'il n'est point dans l'intérêt des nations de se battre, que tous les maux d'une guerre malheureuse retombent sur elles, et que les avantages qu'elles recueillent des succès, sont absolument nuls. Toute guerre, dans le système politique actuel, est suivie de tributs imposés aux vaincus par le vainqueur, et de tributs imposés aux vainqueurs par ceux qui les gouvernent; car qu'est-ce que l'intérêt des emprunts qu'ils ont faits, sinon des tributs? Peut-on citer une guerre heureuse qui ait été suivie d'une diminution dans les charges publiques?

Quant à la gloire qui suit des succès sans avantages réels, c'est un hochet qui coûte fort cher, et qui ne saurait long-temps amuser des hommes raisonnables. La satisfaction de dominer sur la terre ou sur les mers, ne paraîtra guère moins puérile, quand on sera plus généralement convaincu que cette domination ne s'exerce jamais qu'au profit de ceux qui gouvernent, et nullement au profit de leurs administrés. Le seul intérêt des administrés est de communiquer librement entre eux, et par conséquent d'être en paix.

Toutes les nations sont amies par la nature des choses; et deux gouvernemens qui se font la guerre ne sont pas moins ennemis de leurs propres sujets que de leurs adversaires. Si de part et d'autre les sujets épousent des querelles de vanité et d'ambition qui leur sont également funestes, à quoi peut-on comparer leur stupidité? J'ai honte de le dire; à celle des brutes qui s'animent et se déchirent pour le plaisir de leurs maîtres.

Mais si déjà la raison publique a fait des progrès, elle en fera encore (1). Précisément parce que la guerre est devenue beaucoup plus dispendieuse qu'elle n'était autrefois, il est impossible aux gouvernemens de la faire désormais sans l'assentiment du public, positivement ou tacitement exprimé. Cet assentiment s'obtiendra de plus en plus difficilement à mesure que le gros des nations s'éclairera sur leurs véritables intérêts. Dès lors l'état militaire des nations se réduira à ce qui sera nécessaire pour repousser une invasion. Or ce qu'il faut pour cela, ce sont quelques corps de cavalerie et d'artillerie qui ne peuvent se former à la

(1) Les personnes qui nient l'influence de la raison publique, ont lu l'histoire avec peu de fruit. La guerre est accompagnée de moins d'atrocités et de perfidies qu'autrefois; il s'en commet moins en Europe qu'en Asie et en Amérique; et parmi les peuples d'Europe, ceux qui en commettent le moins, sont les plus éclairés. De notre temps, certaines entreprises peu généreuses ont soulevé l'opinion à tel point, qu'elles ont été plus funestes qu'utiles à leurs auteurs.

hâte, et qui demandent une instruction préalable; du reste, la force des états sera dans leurs milices nationales, et surtout dans de bonnes institutions : on ne surmonte jamais un peuple unanimement attaché à ses institutions; et il s'y attache d'autant plus qu'il aurait plus à perdre à changer de domination. (1)

Des Dépenses relatives à l'enseignement public.

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances ? est-il nécessaire qu'on enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt que l'on cultive? Deux questions dont la solution peut être demandée à l'économie politique.

Quelle que soit notre position dans la société, nous sommes perpétuellement en rapport avec les trois règnes de la nature. Nos alimens, nos habits, nos médicamens, l'objet de nos occupations et de nos plaisirs, tout ce qui nous environne enfin, est soumis à des lois; et mieux ces lois sont connues, plus sont grands les avantages qu'en retire la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile, jus-

(1) Je ne parle ici que des seules garanties sur lesquelles on puisse compter dans un siècle de lumières. Je sais que sans avoir de bonnes institutions, des peuples se sont défendus avec le plus grand courage. Les Musulmans se dévouent pour le despotisme et pour l'Alcoran, comme si c'étaient de bonnes choses; mais il faut un dévouement qui puisse résister à la chute des préjugés politiques et religieux, qui ne durent jamais qu'un temps.

qu'au ministre d'état, qui d'un trait de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture, aux haras, aux mines, au commerce, chaque individu remplira mieux son emploi s'il connaît mieux la nature des choses, s'il est plus instruit.

De nouveaux progrès dans nos connaissances procurent, par la même raison, un accroissement de bonheur à la société. Un nouvel emploi du levier, ou de la force de l'eau, ou de celle du vent, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influer sur vingt arts différens. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant tout entier, s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie, donnera peut-être le moyen de connaître exactement les longitudes en mer; et cette facilité influera sur le commerce du globe. Une seule plante dont la botanique enrichira l'Europe peut influer sur le sort de plusieurs millions de familles. (1)

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation

(1) Si, comme on l'espère, on parvient à naturaliser le lin de la Nouvelle-Zélande, qui donne des filamens plus longs, plus fins et beaucoup plus abondans que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne à aussi bon marché que notre toile la plus grossière; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigens.

et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir, et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quelconques cherche avidement à connaître tout ce qui a rapport à son art; l'apprentissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle, et en outre d'une foule de notions qu'on ne peut acquérir que dans les ateliers, et qui ne peuvent être récompensées que par un salaire.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talens n'étaient point récompensés selon leur valeur (1). Cependant les connaissances théoriques ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénérerait promptement; les arts tomberaient, la barbarie reparaîtrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très-fortes, où non-seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc regardées

(1) Liv. II, chap. 7, §. 2.

comme une dépense bien entendue, en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des lumières au lieu de les favoriser; qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Long-temps avant la révolution française, on s'était aperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse, et de leur crédit sur l'autorité. (1)

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un candidat est-il appelé à faire des preuves; il ne convient pas de consulter des professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école, et mauvais tout ce qui n'en vient pas. Il faut constater le mérite du candidat, et non le lieu de ses études, ni le temps qu'il y a consacré; car exiger qu'une certaine instruction, celle qui est relative à la médecine,

(1) Ce qui a été appelé *l'université* sous Bonaparte était pis encore. Ce n'était qu'un moyen dispendieux et vexatoire de dépraver les facultés intellectuelles des jeunes gens, c'est-à-dire, de remplacer dans leur esprit de justes notions des choses, par des opinions propres à perpétuer l'esclavage des Français.

par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure; et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive. S'agit-il de juger le mérite d'un procédé quelconque : il faut de même se défier de l'esprit de corps.

Un encouragement qui n'a aucun danger, et dont l'influence est bien puissante, est celui qu'on donne à la composition des bons ouvrages élémentaires (1). L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre, ne paient pas le travail, les connaissances et les talens qu'il suppose. C'est une duperie de servir le public par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit, n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. Le besoin qu'on a de bons livres élémentaires ne sera donc jamais complétement satisfait, qu'autant qu'on fera, pour les avoir, des sacrifices extraordinaires, capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail :

(1) Sous cette dénomination, je comprends les fondemens de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; des ouvrages où un charpelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quelques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites, parce qu'il ne s'en est point présenté de meilleures; d'ailleurs l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure; et avec le temps on a, dans chaque genre, ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes productions : elles sont toujours rares; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier, est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où les arts sont perfectionnés, et où la séparation des occupations est introduite jusque dans leurs moindres embranchemens, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très-simples et constamment répétées; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre jamais à eux; n'étant dans aucun cas appelés à faire

usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non-seulement incapables de dire deux mots qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble. Les idées élevées tiennent à la vue de l'ensemble; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux; un ouvrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, et pourquoi lui-même est plus intéressé à cette prospérité que l'homme riche; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées, et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société, réduit ses profits presque au niveau de ce qu'exige sa subsistance. C'est tout au plus s'il peut élever ses enfans, et leur apprendre un métier; il ne leur donnera pas ce degré d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social. Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

On atteint ce but par des écoles où l'on enseigne gratuitement à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manouvrier le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par conséquent des avantages attachés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complétement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à la société, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire met, pour quelques sous, le dernier citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfans.

Les gouvernemens seraient d'autant plus inexcusables de négliger l'instruction et de laisser croupir, dans un état voisin de la barbarie, la majeure partie de nos nations soi-disant civilisées de l'Europe, qu'en se servant des procédés nouvellement employés avec succès, on peut répandre avec promptitude, et à très-peu de frais, l'instruction parmi la totalité de la classe indigente. (1)

(1) Dans le nouveau système d'Enseignement mutuel, d'abord

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées qui, moins favorisées que les autres par la nature des choses, et par la concurrence

---

introduit par M. Lancastre, et ensuite perfectionné par d'autres, un seul instituteur, presque sans livres, ni plumes, ni papier, enseigne avec succès et rapidité à lire, écrire et compter, à cinq ou six cents élèves à la fois. Cette instruction, véritablement économique, est fondée sur le parti qu'on peut tirer du petit excédant de savoir qu'un écolier a sur un autre écolier, et de l'émulation naturelle au cœur humain, lorsqu'on sait la diriger vers un bon but. Une grande école est divisée en escouades de huit enfans à peu près de la même force, qui sont instruits par un autre enfant un peu plus avancé, et qu'on nomme un *moniteur*. Ces escouades sont réparties dans huit classes, dont la première apprend à nommer les lettres de l'alphabet et à tracer grossièrement leur figure, avec le doigt, dans du sable répandu sur une table, et dont la dernière est capable d'écrire sur du papier, et d'exécuter les quatre règles de l'arithmétique. Dans chaque escouade, les enfans sont rangés suivant l'ordre de leur savoir; celui qui ne sait pas répondre, cède sur-le-champ sa place à celui qui répond mieux que lui. Aussitôt qu'un enfant sait faire tout ce qui est exigé dans une classe, il passe dans la classe immédiatement supérieure. Tantôt les exercices se font assis, tantôt debout, devant des tableaux accrochés contre les murs. L'enfance trouve toujours dans ces écoles une instruction appropriée à son degré d'avancement, une instruction qui soutient nécessairement son attention et la récompense, et un mouvement du corps dont le besoin est impérieux à cet âge. Toute cette instruction se donne dans une seule salle, et peut être surveillée par un seul maître ou une seule maîtresse. Un stu-

des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique qui veille aux intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres; mais ils n'y sont pas aussi directement intéressés; le déclin qu'elles éprouvent ne les expose pas à une perte immédiate; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénûment, avant que les particuliers se fussent aperçus de la cause qui les y pousse.

Je ne prétends pas, au reste, blâmer les établissemens d'instruction qui, payés par le public, embrassent des parties d'enseignement autres que celles que j'ai désignées; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage est bon aussi. Il faut seulement éviter, lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité : un maître, une in-

---

pide attachement à la routine combattra pendant quelques années encore ce nouveau mode d'instruction, et ensuite il finira par être adopté partout, parce qu'il est fondé sur la nature de l'homme et des choses.

stitution privée, ne recevront pas un salaire convenable dans un pays où l'on pourra trouver gratuitement des maîtres et un enseignement pareils, fussent-ils plus médiocres. Le mieux sera sacrifié au pire; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public, est l'étude de la morale. La morale est ou expérimentale ou dogmatique. La première consiste dans la connaissance de la nature des choses morales et de la manière dont s'enchaînent les faits qui dépendent de la volonté de l'homme : elle fait partie de l'étude de l'homme. La meilleure école pour l'apprendre, c'est le monde. La morale dogmatique, celle qui se compose de préceptes, n'influe presque en rien sur la conduite des hommes. Leur bonne conduite dans leurs relations privées et publiques, ne saurait être le fruit que d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple. (1)

Le seul véritable encouragement à la vertu, est

(1) J'en dirais volontiers autant de la logique. Qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. Jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses; et s'il en a de justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner. Quand on veut se former des idées justes de chaque chose, il faut l'examiner avec attention, chercher à n'y voir que ce qui s'y trouve et tout ce qui

l'intérêt qu'ont tous les hommes de ne rechercher, de n'employer que ceux qui se conduisent bien. Les hommes les plus indépendans par leur position ont encore besoin, pour être heureux, de l'estime et de la considération qu'accordent les autres hommes; il faut donc qu'ils paraissent estimables à leurs yeux, et le moyen le plus simple pour paraître tel, c'est de l'être. Le gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, parce qu'il emploie beaucoup de monde; son influence est moins favorable que celle des particuliers, parce qu'il est moins intéressé qu'eux à n'employer que d'honnêtes gens; et quand à cette tiédeur pour la bonne morale se joint l'exemple qu'il donne quelquefois de la dépravation, du mépris de la probité et de l'économie, le gouvernement avance rapidement la corruption d'une nation (1). Mais un peuple se régénère par des moyens contraires à ceux qui l'ont dépravé. La plupart des colonies ne sont pas composées, dans l'origine, des gens les plus estimables de chaque nation; cependant, au bout d'un temps assez court, lorsque l'esprit de retour n'y règne pas, et que

---

s'y trouve : c'est l'objet de chaque science, et non pas de la logique.

(1) Le mauvais exemple donné par un prince immoral est très-funeste, parce que le prince est un personnage fort en évidence, parce que son autorité appuie ses exemples, et que ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc.

chacun prévoit qu'il sera obligé d'y terminer ses jours, il est forcé de mettre du prix à l'estime de ses concitoyens; les mœurs y deviennent bonnes, et par le mot de *mœurs*, j'entends toujours l'ensemble de la conduite.

Telles sont les causes qui influent véritablement sur les mœurs. Il faut y joindre l'instruction, en général, qui nous éclaire sur nos vrais intérêts, et qui adoucit notre caractère moral. Quant aux exhortations et aux menaces de châtimens douteux et éloignés, l'expérience des siècles montre qu'elles y influent excessivement peu.

L'enseignement religieux, rigoureusement parlant, ne devrait être payé que par les différentes sociétés religieuses; car chacune de ces sociétés regarde comme des erreurs plusieurs des dogmes professés par toutes les autres, et trouve injustes les sacrifices qu'on lui impose pour propager ce qu'elle regarde comme des erreurs.

Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfaisance.

Les malheureux ont-ils des droits aux secours de la société? C'est une question qui a été quelquefois agitée. Il semble qu'ils n'en ont qu'autant que leurs malheurs sont une suite nécessaire de l'ordre social établi. Si le dénûment, les infirmités d'un malheureux, sont l'ouvrage des institutions sociales, la société lui doit des secours; encore faudrait-il prouver que l'ordre

social ne lui eût pas fourni en même temps ses ressources pour échapper à ses maux.

Ce point de droit est au surplus indifférent à résoudre. L'utilité est de considérer les établissemens de bienfaisance relativement à leur nature et à leurs effets.

La société, en formant, aux dépens de ses contribuables, des institutions de bienfaisance, établit des espèces de *caisses de prévoyance* où chacun de ses membres verse une légère part de son revenu, pour acquérir le droit de recourir à leur aide dans des circonstances malheureuses.

L'homme riche croit qu'il est impossible que jamais il réclame les secours publics. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme sont nos infirmités et nos besoins : elles peuvent s'évanouir; nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et, si vous appelez l'expérience au secours du raisonnement, n'avez-vous jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir?

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfans, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettent de se multiplier un peu plus qu'elle ne ferait sans cela, et causent, par cette raison, une légère baisse dans les salaires. Si les hôpitaux et les hospices se multipliaient au point de pourvoir à l'entretien de tous les malades, de tous les enfans, de

tous les vieillards de cette classe, les salaires ne devant plus suffire qu'à l'entretien des travailleurs, tomberaient encore plus bas. S'il n'y avait ni hospices ni hôpitaux, les salaires remonteraient, mais non pas au point d'entretenir une classe indigente aussi nombreuse qu'on le fait avec des hospices, car la demande qu'on ferait des travailleurs ne resterait pas la même, leur travail étant plus cher.

Ces différentes suppositions suffisent pour faire connaître l'effet des sacrifices plus ou moins étendus qu'on supporte en divers pays pour venir au secours des indigens. Elles montrent pourquoi les besoins en ce genre se multiplient avec les secours, quoique ce ne soit pas tout-à-fait dans une même proportion.

La plupart des nations se tiennent, relativement aux secours publics, dans un point intermédiaire entre les deux suppositions extrêmes. Elles offrent des secours à une partie seulement de la classe indigente, infirme par enfance, vieillesse ou maladies. Les moyens qu'elles emploient pour écarter l'autre partie infirme de la classe indigente, sont de deux sortes : ou bien elles prescrivent de certains titres d'admission, comme l'âge, la nature des infirmités, ou simplement la faveur; ou bien elles écartent les demandes par la médiocrité des secours, la dureté de la condition à laquelle elles réduisent les personnes secourues, ou la honte qui en rejaillit sur elles. (1)

(1) A Paris, ce sont des moyens du premier genre qui bor-

Il est affligeant que le défaut de protection, ou la dureté du sort offert aux indigens, soient les deux seuls moyens qu'on ait d'écarter des secours publics les gens qui excèdent le nombre de ceux qu'on peut secourir. Il serait à désirer qu'au lieu de la faveur, ce fussent des malheurs non mérités qui donnassent accès aux hospices meilleurs que les autres; et que ce titre fût constaté par un jury pour que ces places ne fussent pas usurpées par protection. Quant aux autres hospices, peut-être n'y a-t-il de moyens conformes à l'humanité d'en écarter le trop grand nombre d'indigens, qu'en y maintenant une discipline équitable, mais sévère, qui les fasse considérer avec une sorte de terreur.

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les hospices consacrés aux militaires invalides de terre et de mer. Ici le titre d'admission est tellement positif, que le défaut de protection ne peut en fermer l'entrée à aucun de ceux qui y ont des droits; et la bonté du

---

nent le nombre des indigens secourus à l'hospice des Incurables, des Petites-Maisons, de Saint-Louis, de la Charité, et dans beaucoup d'autres; ce sont des moyens du second genre qui bornent seuls le nombre des indigens qu'on admet à l'Hôtel-Dieu, à Bicêtre, à la Salpêtrière, aux Enfans-Trouvés. Le nombre des personnes qui remplissent les conditions exigées pour l'admission dans les maisons du premier genre, excédant le nombre des places qui s'y trouvent, c'est toujours la faveur qui décide en dernière analyse des individus qu'on y admet.

traitement qu'on y reçoit ne saurait en augmenter le nombre. Si les militaires invalides reçoivent dans leur hospice les soins qu'un citoyen trouverait dans sa famille; s'ils y trouvent le repos, et de plus les moyens d'y satisfaire quelques-unes des fantaisies du vieil âge, ils y seront sans doute plus nombreux, parce que les soins et les bons traitemens prolongeront la vie de quelques-uns qu'aurait emportés la misère: voilà tout le surcroît de dépense qui en résultera; mais ce sont là de ces dépenses auxquelles la patrie et l'humanité applaudissent de concert. (1)

Ce sont de belles et bonnes institutions de bienfaisance que les maisons de travail qui se multiplient rapidement en Amérique, en Hollande, en Allemagne, en France. Ce sont des maisons où l'on fournit du travail à toute personne valide, selon sa capacité. Les unes sont libres: un ouvrier y va chercher de l'occupation quand il en manque. Les autres sont des espèces de lieux de correction; on y dépose pour un

(1) Ces considérations n'empêchent point qu'on n'examine s'il ne conviendrait pas mieux au trésor public et au bonheur des militaires, de payer leur entretien dans leur province, soit en leur attribuant une rente, soit en les mettant en pension chez des particuliers. L'abbé de Saint-Pierre, qui n'était resté étranger à aucune vue de bien public, avait calculé que l'entretien de chaque militaire coûtait à l'état, dans le fastueux hôpital qu'on leur a élevé à Paris, trois fois ce qu'il en coûterait pour l'entretenir dans son village. *Voyez* ses *Annales politiques*, page 209.

temps les vagabonds, les fainéans, qui vivent de mendicité. On a établi aussi des ateliers de travail pour les condamnés, dans des prisons; par ce moyen, on est parvenu à ne plus rendre ces établissemens une charge pour la société, et à réformer les habitudes des détenus au point de les changer, de malfaiteurs qu'ils étaient, en citoyens utiles.

Je ne sais pourquoi je mettrais ces maisons au nombre des charges de la communauté; du moment qu'elles produisent autant qu'elles consomment, elles ne sont plus à charge à qui que ce soit. Elles sont un bienfait immense dans une société nombreuse, où, parmi la multitude des occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers; souvent, avec la meilleure conduite, un homme laborieux peut tomber au dernier degré du besoin. Il trouve, dans une maison de travail, les moyens de gagner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelque autre travail analogue.

La principale difficulté qu'on rencontre à former des maisons de travail, c'est celle de rassembler les capitaux qu'elles exigent. Ce sont des entreprises industrielles; partant, il leur faut des machines, des outils très-variés et des matières premières sur les-

quelques l'industrie puisse s'exercer. Leurs frais ne sont remboursés qu'autant qu'elles gagnent assez pour payer, outre les dépenses de la maison, l'intérêt des capitaux qu'elles emploient.

Les faveurs dont elles sont l'objet de la part de l'administration publique, qui, par exemple, leur fournit ordinairement des capitaux gratuits et des bâtimens, les rendraient des établissemens préjudiciables à l'industrie privée, si d'un autre côté elles n'étaient pas sujettes à certains désavantages que n'éprouvent point les entreprises particulières. Elles sont forcées de travailler non aux produits qui sont les plus demandés, mais à ceux qui sont à la portée de la faiblesse et des talens, ordinairement médiocres, de leurs ouvriers. De plus, c'est une maxime d'ordre et de police, dans la plupart de ces maisons, d'accumuler régulièrement le tiers ou le quart du salaire pour préparer un petit capital à l'ouvrier au moment de sa sortie; précaution excellente, mais qui empêche de fournir le travail à un prix tel que nulle autre entreprise ne puisse soutenir leur concurrence.

L'administration des établissemens de bienfaisance, étant une fonction honorable de sa nature, on trouve ordinairement sans peine, dans les classes aisées et respectables de la société, des personnes qui consentent à s'en charger gratuitement; mais aussi du moment que les soins qui en résultent deviennent nombreux et fatigans, ces administrateurs s'acquittent de leurs devoirs avec une négligence dont l'hu-

manité a beaucoup à souffrir. On a eu tort peut-être de former à Paris une seule administration des hospices. A Londres, il y a autant d'administrations que d'hospices; aussi sont-ils gouvernés avec plus de diligence et d'économie. Il s'établit entre les différens hospices une louable émulation; et voilà un exemple de plus, qui prouve la possibilité et l'avantage qu'on trouve à établir la concurrence dans les choses d'administration.

Des Dépenses relatives aux édifices et constructions publiques.

Mon intention n'est point ici de passer en revue toutes les constructions qui sont à l'usage du public, mais de donner les méthodes qui peuvent conduire à la juste appréciation de ce qu'elles coûtent. Quant à l'appréciation de l'avantage qu'elles rapportent, il est souvent presque impossible de la faire, même par approximation. Comment évaluer le service, c'est-à-dire l'agrément que les habitans d'une ville retirent d'une promenade publique? C'est un avantage incontestable que celui de pouvoir trouver à portée des habitations entassées des villes, un lieu où l'on puisse respirer un peu plus librement, prendre quelque exercice, jouir de l'ombrage et de la verdure des arbres, laisser la jeunesse s'ébattre à l'instant de ses loisirs; mais un semblable avantage échappe à toute évaluation.

Quant au sacrifice au prix duquel on l'achète, il peut être connu ou du moins évalué.

La dépense annuelle de toute espèce de construction publique se compose :

1°. De la rente de la terre où elle est assise : cette rente s'apprécie par le loyer qu'on tirerait du terrain;

2°. De l'intérêt du capital qui a servi à l'établir;

3°. Des frais annuels de l'entretien.

Quelquefois les uns ou les autres de ces frais n'ont pas lieu. Lorsque le terrain sur lequel est placé un établissement public ne serait pas susceptible d'être vendu, ni loué, le public ne perd point la rente de la terre, puisque la terre n'en serait pas plus louée si la construction n'y était pas. Un pont, par exemple, ne coûte que l'intérêt du capital qui a été consacré à le construire, et les réparations annuelles auxquelles il donne lieu. Si l'on ne fait aucuns frais d'entretien, on consomme à la fois le service de ce capital représenté par l'intérêt de la somme, et peu à peu, le capital lui-même, puisque lorsque l'édifice sera hors d'usage, non-seulement le service ou le loyer de ce capital sera perdu, mais ce capital lui-même le sera.

Je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté, de premier établissement, cent mille francs; si l'intérêt que cette somme eût rapporté est de cinq pour cent, la digue coûte annuellement cinq mille francs; et si elle oblige à trois mille francs d'entretien, elle coûte annuellement huit mille francs.

On peut appliquer ce calcul aux routes, aux canaux. Une route trop large fait perdre chaque année la rente de la terre qui y est inutilement consacrée,

et des frais d'entretien plus forts que ceux qui seraient nécessaires. Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large compris les bas côtés; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excéderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non-seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées; à l'exemple de ces seigneurs italiens qui ont pour maisons des palais qu'on ne balaie point.

Quoi qu'il en soit, il y a le long des routes dont je parle 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque lieue commune 50 arpens. Maintenant qu'on mette ensemble le fermage de ces arpens, l'intérêt des frais de confection, et les frais annuels d'entretien de la largeur inutile (qui coûte quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur, qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges, pour arriver à une ville dont les rues sont quatre fois trop étroites. (1)

(1) Sur cette largeur perdue dans plusieurs routes de France,

Les routes et les canaux sont des établissemens publics très-dispendieux, même dans les pays où ils sont établis judicieusement et avec économie. Néanmoins il est probable que le service qu'en tire la société excède, dans la plupart des cas, de beaucoup la dépense annuelle qu'ils lui causent. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à ce que j'ai dit de la production de valeur due uniquement à l'industrie commerciale, au transport opéré d'un lieu dans un autre (1), et du principe que tout ce qui est épargné sur les frais de production est un profit pour le consommateur (2). A ce compte, si l'on évalue le transport que coûteraient toutes les marchandises et toutes les denrées qui passent annuellement sur cette route, en supposant qu'elle ne fût pas faite, et si l'on compare l'énorme dépense de tous ces transports avec ce qu'ils coûtent dans l'état actuel, la différence donnera le montant du gain que font les consommateurs de ces denrées et marchandises; gain réel et complet pour la nation. (3)

---

le voyageur à pied ne trouve nulle part un trottoir ferré, praticable en tout temps; point de bancs de pierre pour se reposer, point d'abris pour laisser passer un orage, point de fontaines pour se désaltérer: avantages qu'on pourrait se procurer à peu de frais.

(1) Liv. I, chap. 9.

(2) Liv. II, chap. 3.

(3) C'est à tort qu'on dirait que si la route n'existait pas, les frais de transport ne seraient pas si énormes qu'on le dit

Les canaux procurent un gain encore plus considérable, parce qu'il en résulte une économie encore plus forte. (1)

Quant aux édifices publics sans utilité, comme les palais, les arcs de triomphe, les colonnes monumentales, c'est le luxe des nations. Il n'est pas plus excusable que celui des particuliers. La satisfaction creuse qu'en retire la vanité d'un peuple ou d'un prince, ne balance pas les frais, et trop souvent les larmes qu'ils ont coûtés.

---

ici, parce que la plupart de ces transports n'auraient pas lieu, et qu'on se passerait de la chose transportée. Ce n'est pas être riche que de se passer des choses parce qu'on n'en peut pas faire la dépense. Chaque consommateur est infiniment pauvre relativement à un produit qui revient trop cher pour pouvoir être consommé; et sa richesse croit, par rapport à ce produit, à mesure que la valeur du produit diminue.

(1) A défaut de canaux, il est probable qu'avec le temps on établira des coulisses de fonte pour communiquer d'une ville à l'autre. Quelque dispendieux qu'en fût le premier établissement, il est probable que l'économie qui en résulterait dans le transport, paierait bien au-delà de l'intérêt des premières avances. Ces coulisses de fonte, fixées dans une maçonnerie, auraient, indépendamment de la facilité du roulage, l'avantage de ne point cahoter les voyageurs et les marchandises. Ces vastes entreprises se font dans les pays où de grands capitaux permettent de se livrer à des avances considérables, et où l'administration inspire assez de confiance pour que les entrepreneurs ne redoutent pas d'en perdre le fruit.

CHAPITRE VII.

Par qui sont payées les Consommations publiques.

Il est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur les ennemis; et les dépouilles même des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre, où il y a tant d'établissemens fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent sont nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine, et augmentés par des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grâce qu'à sa bonne fortune, ou tout au plus à quelques instans d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains se faisait immédiatement aux dépens des

peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consommaient.

Chez la plupart des nations modernes, le public est propriétaire, soit la nation tout entière, soit les villes, bourgs et villages en particulier, de domaines que l'autorité publique loue ou administre au nom de la communauté. En France, les terres labourables et les usines appartenant au public, sont en général louées à des particuliers; les forêts nationales sont administrées par les agens du gouvernement. Les produits annuels de tous ces biens fournissent à une partie importante des consommations publiques.

Mais la majeure partie de ces consommations sont payées avec le produit des contributions fournies par les citoyens ou sujets. Ils contribuent tantôt comme membres de tout l'état, et leur contribution se verse dans le trésor public où se puisent les dépenses qui regardent l'état tout entier; tantôt comme membres d'une province ou d'une commune; et leur contribution se verse dans la caisse provinciale ou communale, où se puisent les dépenses qui ne regardent que la province ou la commune.

Si l'équité commande que les consommations soient payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport, sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques, proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société tout entière jouit des bienfaits de l'ad-

ministration centrale, ou si l'on veut, du gouvernement; elle jouit de même tout entière de la protection des forces militaires; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces mêmes qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses des places fortes, des ports militaires, des agens extérieurs de l'état, sont de nature à être supportées par la société tout entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur, ne travaille-t-il pas pour la sûreté de la France tout entière? Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. Smith veut que la justice civile soit payée par les plaideurs. Cette idée deviendrait plus praticable encore, si tous les jugemens étaient rendus, non par des tribunaux nommés d'office, mais par des arbitres choisis par les parties, entre un certain nombre d'hommes désignés à la confiance publique. Si ces arbitres, qui feraient toujours l'office d'un jury d'équité, étaient payés proportionnellement à la somme disputée, et sans égard à la durée de l'instruction, ils seraient intéressés à simplifier, à abréger les procès, pour épargner leur temps

et leurs peines; et à juger équitablement pour avoir de l'occupation.

Une province, une commune paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale et les établissemens d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfaisance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier retire bien quelque avantage de l'administration d'une de ses provinces; un étranger à une ville est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothéques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hôpitaux; mais on ne peut nier que ce ne soient pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très-grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, surtout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux frais de qui elles ont lieu, et pour leur avantage, il se perd moins d'argent; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure le plus souvent que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses ne réside pas sur les lieux.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux et à moins de frais de toutes les choses d'utilité ou d'agrément publics, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet, y sont fidèlement appliqués.

CHAPITRE VIII.

De l'Impôt.

§. Ier.

Des effets généraux de toute espèce d'impôt.

L'IMPÔT est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, c'est une charge *imposée* aux particuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens: c'est donc un *impôt*.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'examiner à qui appartient le droit de voter l'impôt. Pour l'économie politique, l'impôt est une chose de fait, et non de droit (1). Elle en étudie la nature, elle cherche

(1) Qu'importe, par exemple, que l'impôt soit voté par le peuple ou par ses représentans, s'il y a dans l'état un pouvoir dont les opérations l'ont rendu tellement nécessaire, que le peuple ne puisse faire autrement que de le voter? Delolme,

à découvrir d'où viennent les valeurs dont il se compose, et quels sont ses effets, relativement aux intérêts des particuliers et des nations. Voilà tout.

L'impôt ne consiste pas dans la substance matérielle fournie par le contribuable, et reçue par le collecteur, mais dans la valeur de cette substance. Qu'on le lève en argent, en denrées, ou en services personnels, ce sont là des circonstances accidentelles plus ou moins favorables au contribuable ou au gouvernement. La chose essentielle *est la valeur* de cet argent, de ces denrées, de ces services. Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement ou par ses agens, elle est perdue pour tout le monde, et ne se reverse point dans la société. C'est ce qui a été prouvé, je pense, lorsqu'il a été question des effets généraux des consommations publiques. C'est là qu'on a vu que l'argent des contributions a

---

dans son livre sur la Constitution d'Angleterre, dit que c'est en vain que le roi voudrait faire la guerre, si le peuple ne veut pas voter l'impôt pour la soutenir. Ne peut-on pas dire, à plus juste titre, que c'est en vain que le peuple voudrait refuser l'impôt, si le roi l'a mis dans l'indispensable nécessité de le payer? La vraie sauve-garde de la liberté anglaise est dans la liberté de la presse, qui est elle-même plutôt fondée sur les habitudes et l'opinion de la nation, que sur la protection des lois : un peuple est libre, parce qu'il veut l'être; et le plus grand obstacle à la liberté publique, c'est de n'en pas sentir le besoin.

beau être reversé dans la société, la valeur de ces contributions n'y est pas reversée, parce qu'elle n'est pas rendue gratuitement à la société, et que les agens du gouvernement ne lui restituent pas l'argent des contributions sans recevoir d'elle une valeur égale en échange.

Par les mêmes raisons qui nous ont démontré que la consommation improductive n'était en rien favorable à la reproduction, la levée des impositions ne saurait lui être favorable. Elle ravit au producteur un produit dont il aurait retiré une jouissance, s'il l'eût consommé improductivement; ou un profit, s'il l'eût consacré à un emploi utile. Comme un produit est un moyen de production, lorsqu'on enlève au contribuable un produit, on diminue plutôt qu'on n'augmente sa faculté de produire.

Dira-t-on que la nécessité de payer l'impôt oblige la classe industrieuse à un redoublement d'efforts, d'où résulte un accroissement de production? Mais en premier lieu, les efforts ne suffisent pas pour produire, et il faut encore des capitaux composés de produits qui sont précisément la chose que l'impôt ravit; qui ne voit, en second lieu, que la portion de valeurs que l'industrie ne produit que pour acquitter l'impôt, n'enrichit pas, puisque l'impôt la ravit et la consomme? Prétendre que l'impôt contribue aux richesses d'une nation par cela seul qu'il prélève une partie de ses produits; qu'il l'enrichit, parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bon-

nement soutenir une absurdité ; et en faire la remarque serait une niaiserie, si la plupart des gouvernemens n'agissaient pas conformément à ce prétendu principe, si des ouvrages estimables par les intentions et les connaissances de leurs auteurs, ne cherchaient pas à le prouver. (1)

Que si, de ce que les pays les plus chargés d'impôts, comme l'Angleterre, sont en même temps les plus riches, on concluait qu'ils sont riches parce qu'ils paient plus d'impôts, on raisonnerait mal, on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas riche parce qu'on paie ; mais on paie parce qu'on est riche. Ce serait pour un homme un plaisant moyen de s'enrichir que de dépenser beaucoup par la raison que tel autre particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est

(1) C'est par le même raisonnement qu'on croit prouver que le luxe et les consommations sont favorables à la production. Il est cependant d'un degré plus mauvais, en ce que le système favorable à la consommation procure au moins quelques jouissances à ceux qui sont chargés du doux emploi de consommer ; au lieu que faire payer des contributions pour obliger le peuple de produire davantage, c'est augmenter les labeurs de la nation pour lui procurer des maux plutôt que des jouissances ; car, si l'extension des impôts permet de soudoyer une administration plus nombreuse, plus compliquée, et dont le faste insulte aux administrés ; si elle permet de lever et d'entretenir plus de gens de guerre, qui enlèvent aux familles leurs plus précieux soutiens et les objets de leurs affections, ce sont effectivement là des maux affreux, qu'on paie aussi chèrement que si c'étaient des jouissances.

évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

L'effet se distingue facilement de la cause, quand celle-ci précède l'effet; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

On voit par-là que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il produit toujours un mal quant à sa levée. C'est un mal que les bons princes et les bons gouvernemens ont toujours cherché à rendre léger par leur économie; ils ne lèvent pas sur les peuples tout ce qu'ils peuvent lever, mais seulement tout ce qu'ils ne peuvent se dispenser de consommer. Et si une économie sévère est une des vertus les plus rares dans les gouvernemens, c'est qu'ils sont nécessairement entourés de gens qui sont intéressés à ce qu'ils ne l'aient pas. Les uns font entrevoir, par des raisonnemens spécieux, que la magnificence est favorable à la chose publique, et qu'il convient à l'état de dépenser beaucoup. Les développemens qui sont l'objet de ce Liv. III, doivent suffire pour apprécier un tel système.

D'autres, sans prétendre que la dissipation des deniers publics soit un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés, et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit Sully dans ses » Mémoires (1), il est une espèce de flatteurs don-

(1) Liv. XX.

» neurs d'avis, qui cherchent à faire leur cour au » prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles » idées pour lui rendre de l'argent; gens autrefois en » place pour la plupart, à qui il ne reste de la situa- » tion brillante où ils se sont vus, que la malheu- » reuse science de sucer le sang des peuples, dans » laquelle ils cherchent à instruire le roi pour leur » intérêt. »

D'autres enfin apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince, sans charger les sujets. Mais à moins qu'un plan de finance ne soit un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais d'un coup de baguette quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs, quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Si l'impôt est une portion des propriétés particulières (1), levée pour le service du public; si l'impôt

« (1) Il ne m'a pas semblé nécessaire de combattre l'opinion que beaucoup de princes, qui ne sont pas de notre siècle, se sont formée des propriétés des peuples. Louis XIV écrivait en propres termes à son fils, *pour son instruction* : « Les rois sont » seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine

est une valeur qui ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie; si l'impôt n'est point un moyen de reproduction, nous pourrons conclure que les meilleurs impôts, ou plutôt les moins mauvais, sont :

1°. *Les plus modérés quant à leur quotité.*

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

3°. *Ceux dont le fardeau se répartit équitablement.*

4°. *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

5°. *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire, aux habitudes utiles à la société.*

Quelque évidente que paraisse l'utilité de ces règles, j'ajouterai à chacune quelque développement.

1°. *Les plus modérés quant à leur quotité.*

En effet, l'impôt ravissant au contribuable un produit qui est ou un moyen de jouissance, ou un moyen de reproduction, lui ravit d'autant moins de jouissances ou de profits qu'il est moins considérable.

Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplo-

» et libre de tous les biens qui sont possédés aussi-bien par les » gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout » temps comme de sages économes et suivant le besoin général » de leur état. » *OEuvres de Louis XIV, Mémoires historiques*, année 1666.

rable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes. (1)

C'est pour cela qu'un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne, d'où

(1) En France, avant 1789, la consommation du sel était évaluée par année à neuf livres de poids par personne dans les pays de gabelles, et à dix-huit livres par personne dans les pays où le commerce du sel était libre. (De Monthion, *Influence des divers Impôts*, page 141.) L'impôt empêchait donc la production de la moitié de cette denrée, et réduisait de moitié les jouissances que pouvait donner ce produit, indépendamment des autres maux que causait la gabelle, comme de nuire à l'aménagement des bestiaux et aux salaisons; d'armer une partie de la nation contre l'autre, les commis contre les contribuables; et de peupler les galères de gens qui, par

est né cet adage dans l'administration des finances, que *deux et deux ne font pas quatre*. Un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ; il la détruit, soit qu'il soit assis sur des objets de nécessité, ou bien sur des objets de luxe : avec cette seule différence, que sur ces derniers il supprime, avec une portion de la matière imposable, la jouissance qui pou-

---

leur industrie et leur courage, pouvaient contribuer à la richesse de l'état.

En 1804, le gouvernement anglais augmenta de 20 pour cent les droits sur le sucre. On aurait pu croire que ce droit, qui produisait au fisc, année commune, 2,778,000 liv. st., augmenté d'un 5e, devait rapporter 3,330,000 l. st. Il rapporta 2,537,000 liv. st., c'est-à-dire moins qu'auparavant. *Brougham's speech in the house of Commons, March* 13, 1817.

La nation anglaise pourrait jouir des vins de France presque à aussi bon compte que les Français ; c'est-à-dire, se procurer une boisson naturelle, salubre, fortifiante, moyennant quelques sous par bouteille. L'énorme impôt mis sur les vins de France en réduit l'importation à presque rien, les droits à peu de chose ; et il ne résulte guère de ce droit qu'une privation totale, pour les Anglais, d'un produit salutaire, et peu coûteux.

Ces deux derniers exemples répondent suffisamment à M. *Ricardo*, qui attaque ce passage du texte, en disant que l'impôt ne nuit pas à la production générale, par la raison que le gouvernement se rend consommateur d'une valeur équivalente à celle qu'il ravit au contribuable. Si ce qu'il ravit au contribuable n'augmente pas sa recette, il diminue la demande qu'aurait faite le contribuable sans augmenter la sienne.

vait résulter de sa consommation; et qu'assis sur des objets indispensables, il supprime également le produit et la consommation, et tout à la fois le contribuable.

Des exemples assez frappans justifient ces principes, d'ailleurs bien évidens, et montrent ce que les gouvernemens plus éclairés sur leurs vrais intérêts, peuvent gagner à être modérés.

Lorsque Turgot, en 1775, réduisit à moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée qui se débitait à Paris, le montant total de ces droits resta le même. Il fallut donc que la consommation de cette denrée eût doublé; les pêcheurs et ceux qui font le commerce de la marée doublèrent donc leurs affaires et leurs profits; et comme la population s'accroît à la suite de la production, le nombre des consommateurs dut s'augmenter; le nombre des producteurs dut augmenter aussi, car l'augmentation des profits, c'est-à-dire, des revenus, facilite les accumulations, et par conséquent l'augmentation des capitaux et des familles; il est hors de doute que le montant de plusieurs autres contributions s'améliora par suite de l'accroissement de la production; et le gouvernement se fit honneur en allégeant le fardeau des impôts.

Les agens du gouvernement, régisseurs ou fermiers des droits, forts de l'ascendant que l'autorité leur prête, parviennent trop souvent à faire décider en leur faveur les obscurités des lois fiscales, ou même à

créer des obscurités pour en profiter; ce qui équivaut à une extension de l'impôt (1). Le même ministre adopta une marche opposée: il décida tous les cas douteux en faveur du contribuable. Les traitans jetèrent les hauts cris, disant qu'ils ne pourraient jamais tenir leurs engagemens envers le roi, et offrant de compter de *clerc-à-maître*. L'événement prouva contre leur opinion en faveur de leur bourse. Une perception plus douce favorisa à tel point la production et la consommation qui en est la suite, que les profits

(1) On en trouve un exemple criant dans un écrit de M. C. Saint-Paul, intitulé: *Diverses idées sur la législation et l'administration.* La succession d'un des principaux banquiers de Paris s'ouvrit en 1817, et la régie des domaines perçut le droit de succession sur l'*actif* de ses comptes courans, sans faire déduction du *passif* de ces mêmes comptes. Cette régie s'autorisa d'une loi fiscale qui fait porter le droit de succession sur la masse brute d'un héritage, sans égard aux dettes et aux charges qui le grèvent. La crainte de quelques dettes supposées par le défunt, dans le but d'épargner quelques droits à ses héritiers, n'autorise pas à percevoir ce qui n'est pas dû.

La même administration a soin de n'avertir les héritiers des paiemens qu'ils ont à faire, qu'après que l'époque est passée où ces paiemens doivent être faits, de manière à leur faire encourir l'amende. Cette âpre avidité de nos lois fiscales avait été détruite par la révolution; elle a été rétablie et augmentée sous le gouvernement impérial, et conservée depuis. Un employé n'obtient d'avancement qu'en sacrifiant constamment le public à l'intérêt du fisc.

qui, sur le bail précédent, n'avaient été que de 10 millions 550 mille livres, s'élevèrent à 60 millions; augmentation qui serait difficile à croire, si c'était une chose moins bien constatée. (1)

On lit dans l'Essai politique sur la Nouvelle-Espagne (2) de M. de Humboldt, que pendant les treize années qui suivirent 1778, époque où le gouvernement espagnol adopta un système un peu plus libéral pour l'administration de ses colonies, son revenu brut augmenta, pour les treize années, au Mexique seul, de plus de 102 millions de piastres (560 millions de francs), et que la quantité de numéraire qu'il retire de ce même pays, frais d'administration déduits, augmenta dans la même période de 14 millions et demi de piastres (80 millions de francs). Il est naturel de supposer que les profits des particuliers, qui sont la matière imposable, furent bien plus considérables encore pendant les mêmes florissantes années.

Partout les mêmes procédés ont été accompagnés des mêmes effets (3); et l'écrivain honnête homme

---

(1) *Œuvres de Turgot*, Tome I, page 170. Les profits des fermiers généraux étaient rigoureusement constatés, parce que le roi entrait en partage de leurs bénéfices.

(2) *Essai polit. sur la Nouv.-Espagne*, Liv. V, chap. 12.

(3) On en trouve une nouvelle preuve dans une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, adressée en 1785 à M. l'abbé Morellet : « Quant au thé, la » diminution des droits sur cette marchandise a eu des suites

est heureux de pouvoir prouver que la modération n'est pas une duperie. (1)

» si avantageuses, qu'elles ont passé nos espérances. Les ventes » ont augmenté de cinq millions de livres (de poids) à douze » millions, malgré beaucoup de circonstances défavorables; » mais, outre cet avantage, nous avons retiré de cette opéra- » tion celui d'affaiblir tellement la contrebande, que le revenu » public se trouve augmenté à un degré dont tout le monde » est étonné. »

(1) Cette doctrine a été combattue par M. David Ricardo (*on the principles of Political Economy*). Il prétend que l'industrie et ses produits étant toujours en raison de la somme des capitaux employés, si un impôt détruit une certaine industrie, ses produits sont remplacés par une autre, vers laquelle se reportent et les travaux et les capitaux demeurés vacans. Je répondrai qu'un impôt qui change l'emploi des capitaux, fait perdre les profits que rendaient ceux qui se trouvaient engagés, et qu'il diminue les profits de ceux qui ne l'étaient pas; car leur emploi devait être le plus lucratif, puisqu'on le préférait. J'ajouterai qu'un changement de direction imprimé forcément à la production, fait perdre encore beaucoup de profits industriels. Enfin, est-ce la même chose pour la prospérité publique, que ce soit un particulier qui consomme ses revenus, ou que ce soit l'état? Une industrie florissante et lucrative facilite l'accumulation et la formation de nouveaux capitaux; une industrie contrariée par l'impôt, fait qu'on travaille défavorablement: loin d'accroître son capital, on l'entame, on s'appauvrit, la production diminue, les charges demeurent, et la prospérité s'en va. M. Ricardo procède par principes absolus, comme on ferait en géométrie. En économie politique, c'est une méthode dangereuse, et dont il faut se méfier.

Poursuivant notre marche, nous déduirons des mêmes principes que les impôts, quels qu'ils soient, qui ont le moins d'inconvéniens, sont :

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

Plusieurs personnes ne regardent pas les frais de recouvrement comme un grand mal, parce qu'elles les croient reversés dans la société sous une autre forme. On ne peut que les renvoyer à ce qui a été dit plus haut (chap. 5, §. 1er). Les frais ne sont pas plus reversés que le principal des contributions, parce que l'un comme l'autre ne consistent pas dans le numéraire qui acquitte la contribution, mais dans la valeur avec laquelle le redevable a acquis ce numéraire, et dans la valeur que l'administration acquiert par son moyen, valeur qui est bien réellement consommée et détruite.

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé depuis deux siècles la plupart des états de l'Europe à mettre dans leurs finances bien plus d'ordre qu'auparavant. Comme on fait supporter aux peuples à peu près tout le fardeau qu'ils peuvent porter sans se fâcher, toutes les économies faites sur les frais de recouvrement ont été un gain pour le fisc.

On voit dans les Mémoires de Sully (1) que, pour

(1) Liv. XX.

30 millions que faisaient entrer au trésor royal les contributions en 1598, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. « La chose paraissait incroya» ble, ajoute Sully, mais à force de travail, j'en assu» rai la vérité. » Sous le ministère de Necker, les frais de recouvrement, sur 557 millions 500 mille livres, ne se montaient plus qu'à 58 millions. La France employait encore, sous ce ministère, 250 mille personnes pour le recouvrement des impositions; mais la plupart avaient en même temps d'autres occupations. Ces frais étaient, comme on voit, de 10 $\frac{4}{7}$ pour cent environ, et excédaient encore de beaucoup ceux qu'occasionne le recouvrement des impôts en Angleterre. (1)

Ce ne sont pas seulement les frais de perception qui sont une charge pour les peuples, sans être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte n'augmentent pas d'un sou les recettes, et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux; les autres n'attendent pas la contrainte. Ces moyens odieux de faire payer les contributions se réduisent à cette proposition : *Vous n'avez*

(1) Sous Bonaparte, qui, dans cette partie comme dans presque toutes les autres, a fait rétrograder la marche de la civilisation, les frais de perception (dans lesquels il faut comprendre les frais de contrainte et les fonds de non-valeurs) étaient redevenus bien plus considérables; mais on ne connaît pas encore positivement l'étendue du mal qu'il a fait.

pas les moyens de payer dix francs : en ce cas, je vais vous en demander douze. On n'a pas besoin de moyens violens pour faire payer, lorsque les contributions sont légères, comparées aux facultés des contribuables; mais quand on a le malheur d'avoir de trop forts impôts à faire rentrer, oppression pour oppression, les saisies valent mieux. Le contribuable dont on saisit et vend les effets jusqu'à concurrence de sa contribution, au moins ne paie pas au-delà de ce qu'il doit payer, et ne fait aucuns frais qui n'entrent au trésor public.

C'est par une raison pareille que les travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais impôts. Le temps perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail; celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé, et qu'on fait à contre-cœur, est une perte pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionnée par une interruption forcée de travail agricole, est plus considérable que le produit du travail obligé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. Turgot demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient, année commune, les routes pour leur entretien, en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. Turgot évaluait à

40 millions les pertes que la corvée occasionnait aux peuples. (1)

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre parcelle au trésor de l'état.

3°. *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.*

L'impôt est un fardeau: l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu, ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part, il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal, la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entre elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne sont injustes à l'égard de particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote; et celui qui est surtaxé paie mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

---

(1) Necker n'évalue la corvée qu'à 20 millions; mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies que le tort résultant de cette charge.

Est-il équitable que l'impôt soit levé sur cette portion des revenus que l'on consacre aux superfluités plutôt que sur celles qu'on emploie à l'achat des choses nécessaires ? On ne peut, ce me semble, hésiter sur la réponse. L'impôt est un sacrifice que l'on fait à la société, à l'ordre public; l'ordre public ne peut exiger le sacrifice des familles. Or, c'est les sacrifier que de leur ôter le nécessaire. Qui osera soutenir qu'un père doit retrancher un morceau de pain, un vêtement chaud à ses enfans, pour fournir son contingent au faste d'une cour, ou bien au luxe des monumens publics? De quel avantage serait pour lui l'état social, s'il lui ravissait un bien qui est le sien, qui est indispensable à son existence, pour lui offrir en échange sa part d'une satisfaction incertaine, éloignée, qu'il repousserait dès lors avec horreur?

Mais chaque fois qu'on veut marquer la limite qui sépare le nécessaire du superflu, on est embarrassé; les idées qu'ils réveillent ne sont point absolues : elles sont relatives aux temps, aux lieux, à l'âge, à l'état des personnes, et si l'on voulait n'asseoir l'impôt que sur le superflu, on ne viendrait pas à bout de déterminer le point où il devrait s'arrêter pour ne pas prendre sur le nécessaire. Tout ce qu'on sait, c'est que les revenus d'un homme ou d'une famille peuvent être modiques au point de ne pas suffire à leur existence, et que depuis ce point jusqu'à celui où ils peuvent satisfaire à toutes les sensualités de la vie, à toutes les jouissances du luxe et de la vanité, il y a

dans les revenus une gradation imperceptible, et telle qu'à chaque degré, une famille peut se procurer une satisfaction toujours un peu moins nécessaire, jusqu'aux plus futiles qu'on puisse imaginer; tellement que si l'on voulait asseoir l'impôt de chaque famille, de manière qu'il fût d'autant plus léger qu'il porte sur un revenu plus nécessaire, il faudrait qu'il diminuât, non pas simplement proportionnellement, mais progressivement.

En effet, et en supposant l'impôt purement proportionnel au revenu, d'un dixième par exemple, il enlèverait à une famille qui possède trois cent mille francs de revenu, 30 mille francs. Cette famille en conserverait 270 mille à dépenser par an, et l'on peut croire qu'avec un pareil revenu, non-seulement elle ne manquerait de rien, mais qu'elle se conserverait encore beaucoup de ces jouissances qui ne sont pas indispensables pour le bonheur; tandis qu'une famille qui ne posséderait qu'un revenu de trois cents francs, et à qui l'impôt n'en laisserait que 270, ne conserverait pas, dans nos mœurs, et au cours actuel des choses, ce qui est rigoureusement nécessaire pour exister. On voit donc qu'un impôt qui serait simplement proportionnel, serait loin cependant d'être équitable; et c'est probablement ce qui a fait dire à Smith : « Il n'est point déraisonnable que le riche contribue » aux dépenses publiques, non-seulement à propor- » tion de son revenu, mais pour quelque chose de » plus. »

J'irai plus loin, et je ne craindrai pas de prononcer que l'impôt progressif est le seul équitable. (1)

4°. *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

Parmi les valeurs que l'impôt ravit aux particuliers, une grande partie, sans doute, si elle leur eût été laissée, aurait été employée à la satisfaction de leurs besoins et à leurs jouissances; mais une autre partie aurait été épargnée et ajoutée à leurs capitaux productifs. Ainsi l'on peut dire que tout impôt nuit à la reproduction, en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs.

Toutefois l'impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque pour le payer le contribuable doit nécessairement détourner une partie de ceux qui sont déjà voués à la production. Selon une expression ingénieuse de M. de Sismondi, ils ressemblent à une

(1) *Rich. des Nat.* Liv. V, chap. 2. On dit à cet égard que l'impôt progressif a le fâcheux effet d'établir une prime de découragement sur les efforts et les épargnes qui favorisent la multiplication des capitaux. Mais qui ne voit que l'impôt, quel qu'il soit, ne prend jamais qu'une part, et ordinairement une part très-modérée de l'accroissement qu'un particulier donne à sa fortune, et qu'il reste à chacun, pour produire, une prime d'encouragement supérieure à la prime de découragement? Celui qui augmente son revenu de mille francs, et qui paie en conséquence 200 francs d'augmentation dans ses contributions, multiplie néanmoins ses jouissances bien plus encore que ses sacrifices. *Voyez* ce qui est dit plus loin, dans ce même chapitre, §. 4, sur l'impôt territorial d'Angleterre.

dîme qu'on lèverait sur les semences au lieu de la lever sur la moisson. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95 mille francs. Or, la fortune du défunt, qui précédemment était placée pour 100 mille francs, ne l'étant plus que pour 95 mille, par son successeur, le capital de la nation est diminué des 5 mille francs perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs : si l'acquéreur est tenu de payer un droit de cinq pour cent, il ne donnera que 95 mille francs de cette propriété. Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105 mille francs pour acquérir une valeur de 100 mille; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre un obstacle à la circulation des propriétés.

On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne pas gêner la circulation des propriétés; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste? — Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller, car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre? c'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu, ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il la croit susceptible d'améliorations. La transmutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractans. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

Ces impôts qui détruisent une partie des moyens de production de la société, qui par conséquent privent d'ouvrage et de profits une partie des hommes industrieux qu'elle contient, ont cependant au plus haut degré une qualité qu'Arthur Young, homme savant en économie politique, réclame dans un impôt, celle d'être payés avec facilité (1). Quand une nation

(1) C'est par cette raison que le droit d'enregistrement a pu être porté si haut en France. Peut-être que, s'il était baissé,

a le malheur d'avoir beaucoup d'impôts, comme en cette matière on n'a que le choix des inconvénients, peut-être doit-on tolérer ceux qui portent modérément sur les capitaux.

Les impôts sur les procédures, et en général tous les frais qu'on paie aux gens de loi, sont pris de même sur les capitaux; car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est compliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

L'impôt n'influe pas sur la production seulement en altérant une de ses sources, les capitaux; il agit encore à la manière des amendes, en punissant de certaines productions et de certaines consommations. Tous les impôts qui portent sur l'industrie, comme les patentes ou permissions d'exercer une industrie, sont dans ce cas-là; mais lorsqu'ils sont modérés, l'industrie surmonte facilement l'obstacle qu'ils lui présentent.

L'industrie n'est pas seulement frappée par les impôts qui lui sont directement demandés, elle l'est encore par ceux qui portent sur la consommation des denrées dont elle fait usage.

En général les produits de première nécessité sont

---

il rapporterait au fisc la même somme; et la nation, outre que ses capitaux seraient moins entamés, y gagnerait une plus libre circulation des propriétés.

ceux qui sont consommés reproductivement, et les impôts qui les défavorisent, nuisent à la reproduction. Cela est plus généralement vrai encore des matières premières des arts, qui ne peuvent être consommées que reproductivement. Lorsqu'on met un droit excessif sur les cotons, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base. (1)

Le Brésil est un pays abondant en denrées qui se conserveraient et s'emporteraient au loin, si l'on pouvait les saler. Les pêcheries y sont très-abondantes, et les bestiaux s'y multiplient si facilement, qu'on y tue un bœuf pour la peau seulement. C'est de là que sont approvisionnées, en grande partie, les tanneries d'Europe. Mais l'impôt sur le sel empêche qu'on n'y emploie la salaison pour conserver et exporter la viande et le poisson; et pour quelques cent mille

(1) En Angleterre, même en France, afin d'encourager les manufactures, on donne des primes pour l'importation de certaines matières brutes. C'est tomber dans un excès opposé. D'après le même principe, loin de faire payer une contribution foncière, on devrait payer une gratification à ceux qui ont la bonté de cultiver la terre; car l'industrie agricole fournit aussi des matières brutes à la plupart des manufactures, et notamment le blé, qui, par l'élaboration des ouvriers, est transformé en marchandises d'une valeur supérieure aux valeurs consommées. Les droits de douane, sur quelque matière que ce soit, sont aussi équitables que l'impôt foncier; mais comme l'un et l'autre ne peuvent produire que du mal, le mal est d'autant plus petit, que l'impôt est plus léger.

francs qu'il rapporte au fisc, il nuit d'une manière incalculable aux productions de ce pays, et aux contributions que ces productions pourraient payer.

Par la même raison que l'impôt, agissant comme ferait une amende, décourage les consommations reproductives, il peut décourager les consommations stériles, et alors il produit le double bien de ne prendre point une valeur qui aurait été employée reproductivement, et celui d'éloigner de cette inutile consommation des valeurs qui peuvent être employées plus favorablement pour la société. C'est l'avantage de tous les impôts qui portent sur des objets de luxe. (1)

Quand le gouvernement, au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductive, ou lorsque les particuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils balancent, par un bien opposé, le mal que fait l'impôt. C'est placer l'impôt d'une manière reproductive, que de l'employer à créer des communications, creuser des ports, élever des constructions utiles. Plus rarement les gouvernemens pla-

(1) Lorsqu'on est obligé de frapper d'impôt une certaine consommation, ou une industrie qu'on ne veut cependant pas détruire, on doit la charger d'abord légèrement, et augmenter le fardeau avec lenteur et précaution. Veut-on, au contraire, réprimer, détruire une consommation ou une industrie fâcheuse? de prime-abord il faut la frapper de tout l'impôt qu'elle doit subir.

rent directement dans les entreprises industrielles une partie des valeurs levées par les contributions. Colbert le fit quand il prêta aux fabricans de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus.

5°. *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.*

Un impôt influe sur les habitudes d'une nation, de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations; il attache une peine pécuniaire à certaines actions, et il a le caractère qui rend les peines efficaces : c'est d'être en général une amende modérée et inévitable (1). C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernemens une arme très-puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.

Avant la révolution de France, quand les terres productivement cultivées étaient assujetties à l'impôt des vingtièmes, et que les terrains d'agrément ne payaient rien, ne donnait-on pas une prime au luxe aux dépens de l'industrie?

(1) Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très-bien prouvée dans Beccaria : *Traité des Délits et des Peines.*

Lorsqu'on faisait payer le droit de centième denier à ceux qui rachetaient une rente foncière, ne frappait-on pas d'une amende une action favorable aux familles comme à la société? ne punissait-on pas les sacrifices louables que s'imposent les personnes rangées pour libérer leurs héritages?

La loi de Bonaparte, qui fait payer chaque année, par chacun des élèves des pensionnats particuliers, une somme au profit de l'université, ne frappe-t-elle pas d'une amende l'instruction de la jeunesse de qui seule on peut attendre l'adoucissement des mœurs et le développement des facultés des nations? (1)

---

(1) Cet impôt est d'autant plus inique, que lorsqu'il ne porte pas sur des orphelins, il tombe sur des pères et des mères, sur des personnes qui sacrifient une partie de leur bien-être pour élever des citoyens à l'état; que l'impôt est d'autant plus fort, que les parens ont plus d'enfans, c'est-à-dire, plus de sacrifices à faire; et qu'il est sans proportion avec la fortune des contribuables, puisque l'enfant pauvre paie autant que le riche. Un père de famille, d'une fortune modérée, qui n'a qu'un fils, paie à l'Université, en vertu de cette loi, plus qu'il ne paie au trésor public pour toutes ses autres contributions. C'est bien pis s'il a plus d'un fils. De manière que l'usurpateur avait fait de cette institution une machine fiscale qui aurait suffi pour plonger un peuple dans la barbarie, lors même qu'elle n'aurait jamais propagé aucune idée fausse, ni aucune habitude servile. Le prétexte de subvenir aux frais de l'instruction à laquelle les élèves des pensionnats particuliers étaient contraints de prendre part, n'a point de quoi satisfaire les esprits justes; car, en admettant que l'in-

Lorsqu'on établit, en guise d'impôt, des loteries, des maisons de jeu, ne favorise-t-on pas un vice fatal au repos des familles, fatal à la prospérité des états? Quel affreux métier ne fait pas un gouvernement, lorsque, pareil à la plus vile courtisane, il excite un penchant honteux, et que semblable aux escrocs qu'il punit de la flétrissure, il présente à l'avidité ou au besoin l'appât d'une chance trompeuse! (1)

---

struction des lycées fût la plus propre à former des membres utiles à la société, et qu'on pût, sans violer le droit naturel, forcer un père, ou l'instituteur qui le représente, à conduire son élève devant tels ou tels professeurs nommés d'office, les élèves qui avaient le moins besoin de ces professeurs n'étaient-ils pas ceux qui recevaient déjà leur instruction dans des maisons consacrées à l'enseignement, et sous des professeurs de leur choix? Si la société juge qu'il est de son intérêt d'offrir gratuitement une certaine instruction, elle ne peut, sans une absurde oppression, la faire entrer par force, et à grands frais, dans les têtes; et si une classe particulière de la société doit payer les frais modérés de cette instruction, ce doit être celle qui n'ayant point d'enfans, recueille les fruits de la civilisation, sans en avoir les charges.

(1) Les loteries et les jeux, ou se l'argent des pontes, leur font perdre un temps qui pourrait être profitablement employé. C'est une partie de l'impôt qui ne tourne pas au profit du fisc. Les chances du hasard ont, en outre, cette fâcheuse influence, qu'elles habituent l'homme à attendre de la fortune ce qu'il devrait obtenir de ses talens et de son courage; qu'elles l'accoutument à chercher ses gains dans les pertes faites par les autres, plutôt que dans les véritables sources de la richesse. Les récompenses d'un travail actif paraissent mesquines au-

Les impôts, au contraire, qui découragent et rendent plus rares les dépenses du vice et de la vanité, peuvent être utiles comme moyen de répression, indépendamment de la ressource qu'ils procurent au gouvernement. M. de Humboldt parle d'un impôt mis sur les combats de coqs au Mexique : le gouvernement en retire 45 mille piastres, et de plus l'avantage de mettre des bornes à un genre de divertissement blâmable.

Quand l'impôt est excessif ou inique, il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des mensonges. Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules. Ils éprouvent le sentiment, toujours pénible, dont on ne peut se défendre en voyant attacher le nom, et même les punitions du crime, à des actions, je ne dis pas seulement innocentes par elles-mêmes, mais souvent très-utiles au public.

Telles sont les principales règles d'après lesquelles, lorsqu'on veut avoir égard à la prospérité publique, il convient de juger tous les impôts nés et à naître.

Après ces observations, applicables à tous les

---

près des amorces d'un gros lot. Les loteries sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presque entièrement sur la classe nécessiteuse, à qui le besoin peut seul faire braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde, lorsque ce n'est pas le fruit du crime.

sortes de contributions, il peut être utile d'examiner les diverses manières dont elles sont assises, ou en d'autres termes, à l'occasion de quoi la demande en est faite au contribuable, et sur quelles classes de contribuables retombe principalement leur fardeau.

§. 2.

Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes portent les divers Impôts.

L'impôt se compose, ainsi qu'on l'a vu, de produits, ou plutôt de la valeur des produits exigés des contribuables de la part des gouvernemens. Mais quels effets résultent de la nature des produits exigés, de la manière dont on en répartit le fardeau, et sur qui retombe la perte (qui résulte infailliblement pour quelqu'un) de la contribution acquittée? Telles sont les questions dont on est fondé à demander la solution à l'économie politique. L'application qui sera faite des principes à quelques exemples particuliers, montrera comment on peut les appliquer dans tous les autres cas.

L'autorité lève les valeurs dont se composent les contributions, tantôt en monnaie, tantôt en nature, selon qu'il convient le mieux à ses besoins ou aux facultés des contribuables. Mais quelles que soient la forme et la matière, la contribution est toujours le montant de la valeur des choses livrées. Si le gouvernement, sous prétexte qu'il a besoin de blé, ou de

cuirs, ou d'étoffes, oblige le contribuable à faire un achat de ces diverses marchandises, la contribution s'élève au niveau de ce que le contribuable a été obligé de payer pour se les procurer, ou au niveau de ce qu'il les aurait vendues, si on les lui avait laissées. Quelle que soit l'évaluation que le gouvernement en fait par le droit du plus fort, le montant de la contribution ne peut s'apprécier autrement que je ne viens de le dire.

De même les frais de perception, sous quelque forme qu'ils soient présentés, sont toujours une addition à la contribution, quoique l'autorité n'en fasse pas son profit; et lorsque le contribuable est obligé de perdre du temps ou de transporter des marchandises pour s'acquitter, sa contribution est plus forte de toute la valeur du temps qu'il perd et des transports qu'il exécute.

On doit encore comprendre dans les contributions qu'un gouvernement impose au peuple qu'il régit, toutes les dépenses que ses opérations font nécessairement retomber sur lui. Ainsi, quand il fait la guerre, le fardeau qu'il impose à la nation s'accroît de la valeur de l'équipement et de l'argent de poche dont se fournissent les militaires, ou que leur famille fournit pour eux; il s'accroît de la valeur du temps perdu par les milices; il s'accroît des sommes payées pour les exemptions et les remplacemens; il s'accroît du montant des frais de logement des gens de guerre, ainsi que des ravages et des spoliations dont ils se

rendent coupables; il s'accroît des secours et des traitemens qu'ils obtiennent de leurs parens ou de leurs compatriotes à leur retour; il s'accroît même des aumônes que la misère, enfantée par un mauvais régime, arrache à la compassion ou à la piété. En effet, aucune de ces valeurs n'aurait été ôtée aux citoyens ou sujets, sous un régime différent. Ces valeurs ne sont pas entrées dans le trésor du prince, mais les peuples les ont payées, et leur montant a été aussi complétement perdu que si elles avaient contribué au bonheur de l'espèce.

Nous venons de nous former une idée de l'étendue des sacrifices des contribuables; au sein de quelles valeurs en puisent-ils le montant? Ce ne peut être que dans les produits annuels de leur industrie, de leurs capitaux ou de leurs terres: c'est-à-dire, dans leurs revenus; ou bien dans les valeurs précédemment épargnées: c'est-à-dire, dans leurs capitaux.

Quand les contributions sont modérées, non-seulement le contribuable peut les prendre entières sur ses revenus, mais elles ne lui ôtent même pas tout moyen de faire des épargnes; et si quelques contribuables sont obligés, pour les payer, d'entamer leurs capitaux, ce que la masse des capitaux perd ainsi, est avantageusement remplacé par les épargnes que permet à d'autres un ordre de choses aussi favorable.

Il n'en est pas de même quand une autorité militaire, une autorité usurpée, fait payer des tributs excessifs. Une forte partie de ces impôts est alors

prise sur les valeurs accumulées et placées, sur les capitaux; et si cette autorité domine plusieurs années de suite sur le même pays, elle altère ainsi chaque année et progressivement les revenus de la suivante, et amène la ruine et la dépopulation dont elle est elle-même victime, quand ses propres excès n'accélèrent pas son renversement.

Une autorité régulière et conservatrice voit au contraire chaque année s'augmenter les profits et les revenus sur lesquels se paie l'impôt; et, sans qu'élever la proportion, le montant des contributions devient plus considérable par cela seul que la matière imposable s'étend et se multiplie.

Le gouvernement intéressé, comme on voit, à modérer les charges des peuples, l'est aussi à les répartir équitablement, c'est-à-dire à atteindre la totalité des revenus particuliers, et à ce qu'un genre de revenu ne soit pas plus chargé qu'un autre. En effet, lorsque les revenus sont imparfaitement atteints, l'impôt rencontre plus promptement les bornes des facultés de certains contribuables, tandis qu'il effleure à peine celles de beaucoup d'autres; il devient vexatoire, destructif, avant d'être aussi considérable qu'il pourrait l'être. C'est un fardeau qui paraît lourd, non pas à cause de son poids, mais parce qu'il n'est pas supporté par un assez grand nombre d'épaules.

On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien on leur demande

directement une portion du revenu qu'on leur suppose : c'est l'objet des *contributions directes* ; ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec leur revenu : c'est l'objet de ce qu'on nomme en France *contributions indirectes*.

Mais, soit dans un cas, soit dans l'autre, la chose évaluée, qui sert de base à la contribution demandée, n'est pas en réalité la matière imposable ; ce n'est pas nécessairement cette valeur dont on lève une partie, elle n'est qu'un moyen, plus ou moins imparfait, de connaître un revenu qu'on veut atteindre, lequel présente seul la vraie matière imposable. Et si l'on pouvait compter sur la bonne foi du contribuable, un seul moyen suffirait : ce serait de lui demander quels sont ses profits annuels, quel est son revenu. Il ne faudrait point d'autre base pour la fixation de son contingent; il n'y aurait qu'un seul impôt, et jamais impôt n'aurait été plus équitable, et n'aurait moins coûté de perception. C'est ce qui se pratiquait à Hambourg avant les malheurs que cette ville a éprouvés ; c'est ce qui ne peut avoir lieu que dans un état républicain, de peu d'étendue, et où les contributions sont modérées.

Pour asseoir les contributions directes en proportion du revenu des contribuables, tantôt les gouvernemens exigent des particuliers l'exhibition de leurs baux ; à défaut de baux, ils évaluent la valeur locative de leurs biens-fonds, et demandent au propriétaire

une part de ce revenu : c'est la contribution foncière.

Tantôt ils jugent du revenu par le loyer de l'habitation qu'on occupe, par le nombre des domestiques, des chevaux, des voitures qu'on entretient, et font de cette évaluation la base de leurs demandes : c'est ce qu'on nomme en France la contribution mobilière.

Tantôt ils estiment les profits que l'on peut faire suivant l'espèce d'industrie qu'on exerce, l'étendue de la ville, le local où elle est exercée : c'est la base de l'impôt qu'on appelle en France les patentes.

Toutes ces manières d'asseoir l'impôt, en font des contributions directes.

Pour asseoir les contributions indirectes et celles dont on veut frapper les consommations, on ne s'informe pas du nom du redevable : on ne s'attache qu'au produit. Tantôt dès l'origine de ce produit, on réclame une part quelconque de sa valeur, comme on fait en France pour le sel ;

Tantôt cette demande est faite au moment où le produit franchit les frontières (les droits de douanes), ou l'enceinte des villes (l'octroi) ;

Tantôt c'est au moment où le produit passe de la main du dernier producteur dans celle du consommateur, qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre par le *stamp-duty*, en France par l'impôt sur les billets de spectacles) ;

Tantôt le gouvernement exige que la marchandise porte une marque particulière qu'il fait payer, comme le contrôle de l'argent, le timbre des journaux ;

Tantôt il s'empare de la préparation exclusive d'une marchandise, ou d'un service public, et les vend à un prix monopole, comme le tabac ou le transport des lettres par la poste;

Tantôt il frappe, non la marchandise elle-même, mais l'acquittement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce.

Toutes ces manières de lever les contributions les rangent dans la classe des *contributions indirectes*; parce que la demande n'en est adressée à personne directement, mais au produit, à la marchandise frappée de l'impôt. (1)

On conçoit facilement que tel revenu qui pourrait n'être pas atteint par un de ces genres de contributions, l'est par un autre, et que c'est un grand acheminement à l'équitable répartition des charges publiques, que la multiplicité des formes sous lesquelles elles se présentent, pourvu toutefois que chacune en particulier soit maintenue dans les bornes d'une certaine modération.

Chacune de ces manières d'asseoir l'impôt, outre l'inconvénient général d'appliquer une partie des

(1) Et non parce qu'elles atteignent indirectement le contribuable; car, si elles tiraient leur dénomination de cette dernière circonstance, il faudrait donner le même nom à des contributions très-directes, comme, par exemple, à l'impôt des patentes, qui tombe en partie indirectement sur le consommateur des produits dont s'occupe le patenté.

produits de la société à des usages peu favorables à son bonheur et à ses reproductions, a d'autres inconvéniens et des avantages qui lui sont propres. L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très-inéquitablement. Un riche négociant qui paie une patente de six cents francs, peut gagner cent mille francs par an; un petit boutiquier dont les gains ne peuvent excéder deux mille écus, paie une patente qui ne peut être moindre de cent francs. Le revenu d'un propriétaire foncier, déjà frappé par la contribution foncière, l'est une seconde fois par la contribution mobilière; tandis que le revenu du capitaliste, frappé par cette dernière contribution, ne l'est qu'une seule fois.

Les contributions indirectes ont le mérite d'être acquittées plus facilement, et de paraître moins vexatoires. Toute contribution se paie avec répugnance, parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu; on croit payer le prix de la denrée qu'on désire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette; et l'on paie

volontiers une valeur dont le sacrifice est suivi d'une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire, que, tout en refusant au parlement britannique le droit de les imposer sans leur consentement, ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée (1). Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes; il ressemble à une spoliation.

L'impôt indirect se perçoit par petites portions, insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartition entre les provinces, entre les arrondissemens, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en présence; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitans de la même ville, point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet au législateur de mettre un choix dans les consommations qu'il impose; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives; pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son

(1) *Voyez* l'Interrogatoire subi en 1766, par Franklin, à la barre de la chambre des communes.

appauvrissement, comme toutes les consommations stériles; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour ménager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses.

On a objecté contre les impôts indirects les frais de perception qu'ils entraînent; ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes; mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre, en Angleterre, ne coûtaient plus que 3 $\frac{1}{4}$ pour cent de frais de perception en 1799 (1). Il n'y a pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

On a dit que l'impôt indirect ne promettait qu'une valeur variable, incertaine, tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés; mais les rentrées variables sont tellement assurées, qu'il n'en est pas une qui n'ait été affermée. Excepté dans des circonstances extraordinaires et rares, l'expérience fait connaître, à peu de choses près, le produit de toute espèce de contribution. D'ailleurs les impôts sur les consommations sont, de leur nature, variés : la plus-value des uns couvre le déficit des autres.

(1) Garnier, traduction de Smith, Tome IV, p. 438. Suivant Arthur Young, l'impôt du timbre, qui rapporte au fisc 1 million 330 mille livres sterling, ne coûte à recouvrer que 5,691 livres sterling. Ce n'est pas un demi pour cent.

L'impôt indirect provoque les fraudes, crée des crimes qui ne sont pas dans l'ordre de la nature, et, par suite, des punitions plus affligeantes que toutes les autres; mais ces inconvéniens n'acquièrent un caractère très-grave que lorsque l'impôt est excessif: c'est alors seulement que le profit de la fraude en surpasse le danger. Tous les impôts excessifs produisent au reste le même effet; ils ne procurent plus de nouvelles rentrées, sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

On remarquera que les contributions indirectes, de même que les autres, frappent très-inégalement les consommateurs, et par conséquent les revenus; car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est point en proportion avec le revenu des consommateurs : un homme qui a cent mille francs de revenu annuel, ne consomme pas cent fois plus de sel qu'un homme qui gagne mille francs; mais ces contributions pouvant être assises sur beaucoup d'objets divers, les défauts de l'une sont couverts par l'autre. En second lieu, on remarquera qu'elles frappent des revenus déjà atteints par la contribution foncière et mobilière : un homme qui a tout son bien en terres, et qui paie l'impôt relatif à son revenu, paie, comme nous l'avons déjà remarqué, une seconde fois sur le même revenu pour sa contribution mobilière, et une troisième fois sur le même revenu, au moment où il achète les objets de sa consommation.

Supposant toutes ces contributions payées par ceux

à qui l'autorité les demande, on aurait tort de croire qu'elles retombent définitivement sur les payeurs. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables ; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser, plus ou moins complétement par les consommateurs des choses qu'ils produisent. Mais la différence des positions établit de fort grandes irrégularités dans cette espèce de remboursement.

Pour en juger, voici les faits généraux qu'il faut prendre en considération.

Lorsque l'impôt payé par les producteurs d'une marchandise en élève les prix, le consommateur de cette marchandise paie une partie de l'impôt. Si la marchandise ne renchérit pas, l'impôt est payé par les producteurs. Si, sans que la marchandise hausse de prix, sa qualité est altérée, l'impôt est supporté du moins en partie par le consommateur, car une qualité *inférieure* qui se vend *aussi cher* équivaut à une qualité *égale* qui se vend *plus cher*.

Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font (1). Lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. Or la demande de ce produit devenant moins grande relativement aux moyens de produc-

(1) *Voyez* Liv. II, chap. 1.

tion, les services productifs en ce genre sont moins bien payés, c'est-à-dire, que l'entrepreneur des salines, par exemple, et par suite ses agens, ses ouvriers, et même le capitaliste qui lui prête des fonds, le propriétaire qui lui loue un local, éprouvant une diminution dans la demande de leur produit, ne peuvent obtenir des profits aussi grands (1). Les producteurs cherchent bien à se faire rembourser le montant du droit, mais ils n'y réussissent jamais complétement, car la valeur intrinsèque de la marchandise, celle qui paie ses frais de production, baisse; aussi remarque-t-on qu'un impôt quelconque mis sur un

(1) Cette assertion, que les intérêts du capitaliste, le loyer du propriétaire baissent, peut paraître étrange, sans en être moins vraie. On dira qu'un capitaliste qui prête des fonds à un manufacturier, un propriétaire qui lui loue son terrain, ne diminuent pas leurs prétentions quand un impôt vient enlever une part des valeurs produites dans la manufacture; mais compte-t-on ce qui, dans ces cas-là, se perd en retards de paiemens, de la part de l'entrepreneur; en indemnités qu'il faut accorder; en faillites, en procès? Ces pertes retombent toujours, au moins en partie, sur la classe des propriétaires et des capitalistes, qui souvent ne se doutent pas de ce qui est pourtant vrai, c'est qu'ils acquittent par là une portion des impôts. Dans une machine sociale un peu compliquée, l'impôt s'acquitte sous bien des formes inaperçues.

Cela montre le danger des principes trop absolus, et combien on risque de s'égarer lorsqu'à l'imitation des économistes du 18e siècle, et de quelques écrivains anglais récens, on abandonne la méthode expérimentale de Smith, pour faire de l'économie politique *à priori*.

produit, n'en élève pas le prix total de tout le montant de l'impôt. Il faudrait pour cela que la demande totale restât la même; ce qui est impossible. L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur ceux des consommateurs qui persistent à consommer malgré le renchérissement; et en partie sur les producteurs, qui ont fait une moins grande quantité du produit, et qui, l'impôt déduit, se trouvent l'avoir donné à plus bas prix, en raison d'une demande moins vive. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer.

Quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur qui élève les moutons, en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on; mais il faut supposer que, dans la situation et par la nature de son terrain, l'éducation des bêtes à laine était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il l'avait préférée; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu. Ce qui n'empêche point au reste que le manufacturier de draps, et le capitaliste dont les fonds sont engagés dans son entreprise, ne supportent leur part du même impôt.

Chaque producteur ne supporte une part de l'impôt sur les consommations, qu'en proportion de la

part qu'il prend à la production de la chose imposée. Si le propriétaire foncier fournit la majeure partie de la valeur du produit, comme lorsque les produits peuvent être consommés sans beaucoup de préparation, alors il supporte presque entière cette part de l'impôt qui tombe sur les producteurs. Qu'on mette un droit d'entrée aux villes sur les vins, les cultivateurs de vignobles en souffriront beaucoup. Qu'on mette un droit de marque, même très-fort, sur les dentelles, les cultivateurs qui fournissent le lin s'en apercevront à peine. Mais, à leur tour, les producteurs, entre les mains de qui cette marchandise acquiert sa principale valeur, entrepreneurs, ouvriers et marchands, en seront violemment affectés.

Quand la valeur a été donnée partie par des producteurs étrangers, partie par des producteurs nationaux, ceux-ci supportent presque tout le fardeau de l'impôt. Si l'on impose chez nous les cotonnades, la demande de ces produits devenant moins forte, les services productifs de nos fabricans seront moins payés; ils porteront une part de cet impôt: mais les services productifs de ceux qui cultivent le coton en Amérique, ne seront pas payés sensiblement moins, s'il n'y a pas d'autres raisons que celle-là. En effet, cet impôt, qui altère peut-être la consommation de la France en cotons d'un dixième, ne diminuera les ventes de l'Amérique que d'un centième, en supposant que la France n'entrât que pour un dixième dans le débouché que l'Amérique trouvait pour ses cotons.

Un impôt mis sur un objet de consommation, lorsqu'il est de nécessité première, affecte plus ou moins le prix de presque tous les autres produits, et par conséquent se prend sur les revenus de tous les autres consommateurs. Un droit d'octroi mis à l'entrée d'une ville sur la viande, les grains, les combustibles, fait renchérir tous les produits fabriqués dans cette ville; mais un droit mis sur le tabac dans la même ville ne fait renchérir aucune autre denrée. Il affecte les producteurs et les consommateurs de tabac, et nul autre. La raison en est évidente : le producteur qui consomme des superfluités, est obligé de soutenir la concurrence de celui qui n'en fait pas d'usage; tandis que le producteur qui paie un droit sur ce qui est indispensable, n'a pas de concurrence à redouter, tous les producteurs comme lui étant forcés de le payer.

Les contributions directes qu'on fait payer aux producteurs, affectent, à plus forte raison, les consommateurs de leurs produits; mais par les raisons qu'on a vues plus haut, ils ne peuvent jamais élever le prix de leurs produits assez pour être complétement remboursés du montant de l'impôt; car, encore une fois, le renchérissement restreint la demande, et une demande moins forte réduit le profit de tous les services productifs.

Parmi tous les producteurs d'un même produit, les uns peuvent plus aisément que d'autres se soustraire à l'effet de l'impôt. Le capitaliste dont les fonds ne

sont pas engagés dans cette affaire, les retire et les place ailleurs, si l'on ne peut plus lui payer le même intérêt, ou si les paiemens qu'on lui doit deviennent plus précaires. L'entrepreneur peut, dans de certains cas, liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux; mais le propriétaire foncier ou le capitaliste dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement, n'ont pas le même avantage (1). La quantité de vin ou de blé que produit une terre, reste à peu près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée; l'impôt lui enlèverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou si l'on veut, de son fermage, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas (2). Le taux du fermage, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait: voilà tout. On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre et envoyées au marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent

(1) *Voyez* Liv. I, ch. 4, comment le propriétaire foncier concourt à la production par sa terre, et doit par conséquent être considéré comme un des producteurs.

(2) Il ne convient d'abandonner la culture qu'autant que l'impôt enlève au-delà du produit net, ou, si l'on veut, du fermage. Alors il ne convient à personne d'exploiter la terre; non-seulement le propriétaire n'en tirerait rien: l'impôt serait substitué au fermage; mais le fermier, en payant l'impôt, paierait le fermage au-delà de sa valeur.

les mêmes aussi (1). Or, si la quantité des produits qui est offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne doivent pas varier non plus ; et si les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet impôt. (2)

Le propriétaire ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt, car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce

---

(1) Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent ; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée*, diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complétement cultivé. Le blé n'est *réellement* pas plus cher en Espagne qu'au temps où régnaient Ferdinand et Isabelle, quoique l'Espagne en produise aujourd'hui bien moins qu'alors. Il s'y trouve aussi bien moins de bouches pour le manger. L'Angleterre, la France, au contraire, étaient beaucoup moins bien cultivées au moyen âge que de nos jours ; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement.

(2) Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie

que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme qui acquiert une terre, n'en évalue le revenu que net de frais et d'impositions. Si le taux de ce genre de placement est dans le pays de cinq pour cent, et qu'il ait à acheter une terre de cent mille francs, il ne la paiera plus que quatre-vingt mille du moment qu'un nouvel impôt viendra à charger cette terre d'un tribut annuel de mille francs, car elle ne produira plus alors que quatre mille francs.

C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre; le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas. (1)

Il y a une exception à faire pour les maisons d'ha-

---

et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt? On se trompera; car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des fermages a dû rester le même aussi.

L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les Économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs.

(1) Les Économistes avaient raison de dire que l'impôt foncier portait tout entier sur le produit net, et par conséquent sur les propriétaires des terres; mais ils avaient tort de soutenir que tous les autres impôts retombaient en totalité sur les mêmes propriétaires des terres.

bitation : l'impôt qu'on fait payer au propriétaire enchérit les loyers ; c'est qu'à proprement parler, une maison, ou plutôt la jouissance d'une maison, est un produit manufacturier, et non pas un produit foncier, et que le haut prix des loyers diminue la consommation et la production des maisons comme celle des étoffes. Les bâtisseurs de maisons y trouvant de moins bons profits, en font moins, et les consommateurs payant ce produit plus cher, se logent plus à l'étroit.

On voit, d'après ce qui précède, combien il est téméraire d'affirmer comme un principe général que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société, ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce qu'ils sont un fardeau que chacun éloigne de tout son pouvoir ; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale. Il y a plus, ils varient selon les temps, pour les mêmes professions. Quand une marchandise est fort demandée, son détenteur ne la cède qu'autant que tous ses frais sont bien payés ; l'impôt fait partie de ses frais ; il a soin de se le faire rembourser en totalité et sans miséricorde. Une circonstance imprévue fait-elle baisser le même produit ; il se trouve heureux de supporter l'impôt tout entier pour en faciliter la vente. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus variable que les proportions suivant lesquelles les diverses classes de la société supportent l'impôt. Les

auteurs qui les font porter sur telle ou telle classe, et suivant des proportions constantes, raisonnent sur des suppositions que l'observation des faits dément à chaque instant.

Ajoutons que les effets que je fais remarquer, et qui sont conformes à l'expérience aussi-bien qu'expliqués par le raisonnement, durent autant que durent les circonstances qui les ont occasionnés. Un propriétaire foncier ne pourra *jamais* faire supporter à ses consommateurs aucune part de sa contribution foncière : il n'en sera pas de même d'un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera *constamment* bornée par un impôt qui en élèvera le prix ; et il y aura moins de gains faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe, ne supportera *jamais* la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine qui a malheureusement obtenu l'approbation d'une société illustre trop étrangère à ce genre de connaissance (1), doctrine où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi, que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe sur tout le corps? Cette comparaison

(1) L'Institut de France, lorsqu'il couronna un Discours de M. Canard.

n'est nullement analogue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre périsse; elle est plus fâcheuse, si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Il faut que les blessures se multiplient, que l'arbre entier soit attaqué, pour qu'il devienne complétement stérile et qu'il meure. Cette similitude représente mieux l'effet de l'impôt que ne le fait la circulation du sang; mais ni l'une ni l'autre ne tiennent lieu du raisonnement. Une comparaison n'est point une preuve : elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

Jusqu'à présent, lorsque j'ai parlé d'un droit imposé sur un produit quelconque (droit que j'ai quelquefois appelé impôt sur les consommations, quoique le consommateur du produit ne le paie pas en totalité), je ne me suis point arrêté à remarquer à quel période de la production le droit avait été demandé, et quels effets devaient résulter de cette circonstance; qui cependant mérite de nous arrêter quelques instans.

Les produits augmentent successivement de valeur en passant entre les mains de leurs différens producteurs; car les plus simples produits subissent bien des façons avant d'être au point de pouvoir être consommés. Un impôt n'est donc en proportion avec la valeur d'un produit que lorsqu'il est assis sur ce produit au

moment seulement où il a acquis sa plus grande valeur, où il a subi toutes ses façons productives.

Que si l'on fait payer dès l'origine à la matière première une contribution proportionnée, non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit acquérir, alors on force le producteur aux mains de qui elle se trouve, à faire l'avance d'un impôt disproportionné avec la valeur qu'il manie; avance gênante, remboursée avec gêne par le producteur qui suit, et par les autres, jusqu'au dernier producteur, qui est à son tour imparfaitement remboursé par le consommateur.

Il y a dans cette avance d'impôt un autre inconvénient: c'est que l'industrie, qui en est grevée, ne peut être conduite qu'au moyen de capitaux plus considérables que ne l'exige la nature de la production; et que l'intérêt de ces capitaux, payé en partie par les producteurs, et en partie par les consommateurs, est une addition d'impôt dont le fisc ne profite pas. (1)

(1) En France, en 1812, les droits d'entrée sur les cotons en laine allaient environ à mille francs par balle, l'une portant l'autre! Plusieurs manufactures étaient montées pour consommer deux de ces balles par chaque jour de travail. Il fallait qu'elles fissent l'avance de cet impôt depuis le moment de l'achat de leur matière première jusqu'au moment de la réalisation des ventes. En supposant cette espace d'une année, elles avaient besoin d'un capital de six cent mille francs plus fort que si le droit n'eût pas existé, et, pour ne pas y perdre, il fallait qu'elles retrouvassent sur la vente des produits l'intérêt de ce capital. C'était un renchérissement du produit,

L'expérience et le raisonnement conduisent ainsi à cette conséquence, opposée à celle des Économistes, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu du consommateur, y retombe toujours avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels qui font renchérir les denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré; ils obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé; la même quantité de capitaux entretient dès lors une industrie moindre, et les contribuables paient l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité.

Ce ne sont pas là de vaines théories. C'est faute de les comprendre qu'on commet d'importantes erreurs dans la pratique, comme l'assemblée constituante qui porta beaucoup trop loin les contributions directes, et surtout la contribution foncière, en vertu de ces principes des économistes dont elle eut les oreilles rebattues, que la terre est la source de toute richesse,

---

une addition à l'impôt, perdue par les Français, sans pour cela qu'elle entrât au fisc de leur gouvernement. A la même époque, les plus fortes charges supportées par les Français n'étaient pas celles qui figuraient dans leur budget. Ils souffraient, sans savoir bien souvent à quoi attribuer leurs maux. On le voit par cet exemple.

qu'il n'y a pas d'autre travail productif que celui du cultivateur, et que la France est essentiellement un pays agricole.

Dans l'état présent de l'économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit au contraire, ce me semble, être exprimée ainsi :

L'impôt est une valeur fournie par la société, et qui ne lui est pas restituée par la consommation qu'on en fait.

Il coûte à la société non-seulement les valeurs qu'il fait entrer dans le trésor, mais les frais de perception et les services personnels, ainsi que la valeur des produits dont il empêche la création.

Le sacrifice, volontaire ou forcé, résultant de l'impôt, affecte le contribuable en sa qualité de producteur, lorsqu'il altère ses profits, c'est-à-dire ses revenus; et il l'affecte en sa qualité de consommateur, lorsqu'il augmente ses dépenses en renchérissant les produits.

Et comme une augmentation de dépense équivaut exactement à une diminution de revenu (1), on peut dire dans tous les cas que l'impôt est une valeur prise sur les revenus de la société.

Dans le plus grand nombre des cas, le contribuable est affecté par l'impôt, en ses deux qualités à la fois de producteur et de consommateur; et lorsqu'il ne

(1) *Voyez*, à la suite de cet ouvrage, l'Épitome, aux mots *Revenus* et *Richesses*.

peut suffire avec son revenu, à payer, concurremment avec sa propre consommation, les charges de l'état, il entame ses capitaux. Quand les valeurs capitales ainsi entamées par les uns, ne sont pas balancées au moyen des valeurs épargnées par les autres, la richesse sociale va en déclinant.

Celui qui paie au collecteur le montant de l'impôt n'est pas toujours le vrai contribuable, du moins pour la totalité de la valeur payée. Souvent il ne fait qu'avancer, sinon en totalité, au moins pour une partie, l'impôt qui lui est alors remboursé par d'autres classes de la société d'une manière très-compliquée, et souvent à la suite de plusieurs opérations; tellement que bien des gens paient des portions de contributions au moment qu'ils s'en doutent le moins, soit par les prix auxquels ils achètent les denrées, soit par les pertes qu'ils éprouvent, sans pouvoir en assigner les causes.

Ceux sur les revenus de qui retombent définitivement les contributions, sont les vrais contribuables, et les valeurs dont ils contribuent excèdent de beaucoup la somme des valeurs qui entrent véritablement aux mains des gouvernemens, en y joignant même les frais de perception. Cet excédant de valeurs contribuées est d'autant plus considérable, que le pays est plus mal administré.

Un pays chargé de contributions peut être considéré comme un pays soumis à des circonstances qui y rendent la production désavantageuse. C'est un pays qui,

en échange de beaucoup de frais de production, obtient peu de produits. Les efforts individuels, les sacrifices de capitaux, le concours productif des terres, y sont peu récompensés ; on gagne moins et l'on dépense davantage.

Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici des principes établis au chap. 3 du Livre II, où l'on a vu la différence qui existe entre la cherté réelle et la cherté relative. La cherté résultante de l'impôt est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenue pour une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises *plus cher en monnaie*. La raison en est que l'argent n'est point une production annuelle et courante comme celles qu'absorbe l'impôt. Sauf les cas où le gouvernement envoie de l'argent dans l'étranger pour acquitter des subsides ou salarier des armées, il ne consomme pas de la monnaie : il reverse dans la société, par ses achats, la monnaie qu'il lève par l'impôt, sans y reverser la valeur de l'impôt (1). Mais comme l'impôt paralyse une partie de la production, et opère une prompte destruction des produits qu'il n'empêche pas de naître, les impôts excessifs rendent les produits

(1) On vient d'en voir la raison. Les achats qu'on fait avec l'argent de l'impôt, sont des échanges, et non des restitutions.

toujours plus rares par rapport à la monnaie, dont la quantité n'est pas diminuée par le fait de l'intérêt. Or, toutes les fois que les marchandises en circulation deviennent plus rares par rapport à la quantité de monnaie en circulation, leur valeur relative avec la monnaie éprouve une hausse : on obtient *moins* de produits pour la *même quantité* de monnaie.

Il semblerait que cette surabondance de monnaie d'or et d'argent devrait contribuer à l'aisance publique. Point du tout; car l'argent a beau être en plus grande proportion par rapport aux produits courans, chacun ne peut l'acquérir que par des produits de sa propre création, et c'est cette création même qui est dispendieuse et difficile.

Au reste, quand les produits sont chers en argent, l'argent lui-même ayant moins de valeur relative, ne tarde guère à s'écouler, et de même que les autres denrées, il devient plus rare qu'il n'était; et c'est ainsi qu'un pays écrasé d'impôts qui surpassent les moyens de production, se trouve peu à peu privé d'abord de marchandises, ensuite d'argent; c'est-à-dire, de tout, et se dépeuple.

En étudiant avec soin ces principes, on comprendra comment les dépenses annuelles si véritablement gigantesques des gouvernemens modernes, ont obligé les contribuables à un travail plus opiniâtre, puisque, indépendamment des productions que réclament leur entretien, celui de leurs familles, leurs plaisirs, les mœurs du pays, il faut qu'ils produi-

d'y ajouter encore ce que dévore le fisc, et ce que le fisc sait perdre sans le dévorer, valeur incontestablement fixée chez quelques grandes nations, mais impossible à évaluer.

Cet excès, résultat graduel de systèmes politiques vicieux, a du moins servi à perfectionner l'art de produire, en obligeant les hommes à tirer de plus grands services du concours des agens naturels; et sous ce rapport, les impôts ont été favorables aux développemens et au perfectionnement des facultés humaines; aussi, lorsque les progrès de l'art social auront ramené les contributions publiques au niveau des véritables besoins des sociétés, on éprouvera un très-grand bien-être résultant des progrès qui ont été faits dans l'art de produire. Mais si, par une suite des profusions où nous jettent des machines politiques abusives et compliquées, le système des impôts excessifs prévaut, et surtout s'il se propage, s'étend et se consolide, il est à craindre qu'il ne replonge dans la barbarie les nations dont l'industrie nous étonne le plus; il est à craindre que ces nations ne deviennent de vastes galères, où l'on verrait peu à peu la classe indigente, c'est-à dire le plus grand nombre, tourner avec envie ses regards vers la condition du sauvage..... du sauvage qui n'est pas bien pourvu à la vérité, ni lui ni sa famille, mais qui du moins n'est pas tenu de subvenir, par des efforts perpétuels, à d'énormes consommations publiques, dont le public ne profite pas, ou qui tournent même à son désavantage.

§. 3.

De l'Impôt en nature.

L'impôt en nature prélève, sur le terrain même, une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon, qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, après avoir été conquise par les Français, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît, puisqu'il demandait de l'argent : elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon, que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes, et par conséquent à favoriser l'agriculture. Et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde au premier des arts industriels. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection ? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernemens puisent leurs subsides ? Les gouvernemens ne sont-ils pas également intéressés à protéger d'autres industries qu'ils écrasent ?

Il a cela de bon, que sa perception n'admet rien

d'arbitraire ni d'injuste; le particulier, une fois que sa récolte est faite, sait ce qu'il est tenu de payer, le fisc ce qu'il est en droit de réclamer.

Cet impôt paraît le plus équitable de tous; il n'y en a pas qui le soit moins : il ne tient nul compte des avances faites par le producteur; il se proportionne au revenu brut, et non au revenu net.

Deux agriculteurs propriétaires ont des cultures différentes: l'un cultive de médiocres terres à blé; ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 francs; le produit brut de ses terres est de 12,000 francs : il a donc 4,000 francs de revenu net.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 francs. C'est donc année commune, 10,000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 francs; et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou du bois, pour une valeur de 1,000 francs également. Qu'est-il arrivé? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu qui se montait à 4,000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10,000 francs.

Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il a fait après que son capital, tel qu'il

était, s'est trouvé rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année? Non, certes : il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances; sur cet excédant seul qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner.

La dîme ecclésiastique, en France, n'avait qu'une partie de cet inconvénient : elle ne se levait ni sur les prés, ni sur les bois, ni sur les jardins potagers, ni sur d'autres cultures : elle se composait tantôt du 18e, tantôt du 15e, tantôt du 10e du produit brut. Ces inégalités apparentes corrigeaient l'inégalité réelle.

Le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un esprit juste, et qui mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dîme du 20e des fruits de la terre, qu'on pourrait à la rigueur, et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au 10e. Mais Vauban proposait cet impôt inégal pour remédier à une inégalité encore plus grande : les biens en roture payaient tout l'impôt; les biens nobles et ecclésiastiques ne payaient presque rien. Cet excellent citoyen qui, en sa qualité d'ingénieur, parcourait les différentes parties de la France, parle avec un cœur ulcéré des maux que faisait l'impôt de la taille. A l'époque où il donna son plan, il n'est pas douteux que, si on l'eût adopté, la France n'en eût retiré un grand soulagement. Vauban ne fut pas écouté; il n'y avait pas un homme de la cour dont

il ne blessât les intérêts : ce beau pays fut plongé dans la détresse. La faim moissonna encore plus de Français que le fer, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature, sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agens à employer! que de dilapidations à craindre! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les denrées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitans dont les profits sont faits sur le public! Les poursuites seules qu'il faudrait diriger contre les fermiers, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, dit Smith, qui passerait sa vie dans la » capitale, et qui toucherait en nature, dans diverses » provinces éloignées, le prix de ses fermages, risquerait de perdre la plus grande partie de ses revenus. Et cependant les agens du plus négligent » de tous les propriétaires, ne sauraient dilapider autant que ceux du plus vigilant des princes. » (1).

On a fait valoir encore d'autres considérations contre l'impôt en nature; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer

(1) *Rich. des Nat.* Liv. V, ch. 2.

quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions, de subvenir aux besoins toujours urgens d'un trésor public, ferait vendre les denrées au-dessous du taux où le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix; concurrence impossible à soutenir. Un tel impôt, non-seulement ôte aux cultivateurs une portion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

§. 4.

De l'Impôt territorial d'Angleterre. (Land tax.)

En 1692, quatre ans après l'heureuse révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à la répartition de l'impôt territorial qu'on y lève; de manière que, quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du revenu foncier actuel qu'on perçoit, c'est le cinquième du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a dû être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amé-

lioré, e qui rapporte un revenu décuple de ce qu'il rapportait dans l'origine, ne paie point une décuple contribution. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paie pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on, si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux; étendez votre commerce, et qu'il vous procure d'immenses profits; vous ne paierez toujours que la même contribution. Bien plus : quand vos héritiers succéderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous; et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques.*

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce; mais serait-il équitable? Leurs progrès ne pourraient-ils avoir lieu qu'à ce prix? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'état lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt, ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal qu'il a fait de bien dans d'autres cas : il forcerait à abandonner la culture des terrains qui, soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu un exemple en Toscane. On y fit, en 1496, un recensement ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrens ne permettaient aucune culture profitable; les coteaux qui étaient seuls cultivés y furent évalués fort haut : les inondations, les torrens ont été contenus, et les plaines fertilisées; leurs produits peu chargés d'impôts ont pu être donnés à meilleur marché que ceux des coteaux; ceux-ci n'ont pu soutenir la concurrence, parce que l'impôt y est resté le même; et ils sont devenus presque incultes et déserts (1). Si l'impôt s'était prêté aux circonstances des deux ter-

(1) Forbonnais, *Principes et Observations*, etc. Tome II, page 247.

rains, ils auraient continué à être cultivés l'un et l'autre.

Si j'ai parlé d'un impôt particulier à un pays, c'est qu'il se lie à des principes généraux.

CHAPITRE IX.

De la Dette publique.

§. 1er.

Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux.

Il y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernemens qui empruntent, que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive; tandis que les seconds n'empruntent ordinairement que pour dissiper sans retour le fonds qu'on leur a prêté. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser de périls imminens, qu'on fait des emprunts publics; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein; mais, dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue; et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melon dit que les dettes d'un état sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouve pas affaibli. Il se trompe : l'état se trouve affaibli en ce que le capital prêté au gouvernement, ayant été détruit par la consommation que le gouvernement en a faite, ne donnera plus à personne le pro-

fit, ou, si l'on veut, l'intérêt qu'il pouvait rapporter en sa qualité de fonds productif. Avec quoi l'état paie-t-il donc l'intérêt de sa dette? Avec la portion d'un autre revenu qu'il transporte d'un contribuable au rentier.

Deux fonds productifs, deux revenus résultant de ces fonds, existaient avant l'emprunt; savoir, le capital du prêteur, et le fonds quelconque d'où le contribuable tirait la portion du revenu qu'on va lui demander. Après l'emprunt, de ces deux fonds il ne reste qu'un, celui du contribuable, dont il ne peut plus employer le revenu à son usage, puisque le gouvernement est obligé de le lui demander sous la forme d'un impôt pour satisfaire le rentier. Le rentier n'y perd aucune portion de revenu, c'est le contribuable qui la perd.

Bien des gens, parce qu'ils ne voient point de perte de numéraire à la suite des emprunts publics, n'y voient point de perte de valeur, et s'imaginent qu'il en résulte seulement un déplacement de richesse. Afin de rendre leur erreur encore plus sensible, je place à la suite de ce chapitre un tableau qui montre synoptiquement ce que devient le fonds prêté, et d'où vient la rente payée dans les emprunts publics. (*Voyez* le tableau à la fin du chapitre.)

Un gouvernement qui emprunte, promet ou ne promet pas le remboursement du principal; dans ce dernier cas, il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux

emprunts remboursables, ils ont été variés à l'infini. Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots, ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal, ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères, la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie; dans les tontines, elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très-onéreux pour l'emprunteur, qui paie jusqu'à la fin le même intérêt, quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal; elles sont, de plus, immorales : c'est le placement des égoïstes : elles flattent et favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernemens qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'état, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'ache-

teur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente (1). De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour qu'il puisse violer ses engagemens sans beaucoup de difficultés ; quand c'est le prince qui contracte personnellement, et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds, à moins qu'elle n'ait un terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paie un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels; mais ils sont forcés. Une fois qu'on a tâté de cette ressource, quelque peu ridicule, on réduit en offices privilégiés, sous des prétextes très-plausibles, presque toutes les professions, jusqu'à celles de charbonnier et de crocheteur.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunt. Par anticipations, on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles; des traitans en font l'avance, et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources leur font courir.

---

(1) *Voyez*, au paragraphe suivant, comment les gouvernemens peuvent éteindre une dette non-remboursable en la rachetant au cours.

Les engagemens que le gouvernement contracte de cette manière, et qui sont acquittés, soit par les receveurs des contributions, soit par de nouveaux billets fournis par le trésor public, forment ce qu'on nomme, d'après une expression anglaise un peu barbare, la *dette flottante*. Quant à la *dette consolidée*, c'est cette partie dont la rente seule est reconnue par la législature, et dont le fonds n'est pas exigible.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient d'enlever aux usages productifs, des capitaux ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation; et de plus, quand ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à 5 pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 ou 8 pour cent? Le genre de revenu qui se nomme *profits des capitaux* s'élève alors aux dépens du consommateur. La consommation se réduit par le renchérissement des produits; et les autres services productifs sont moins demandés, moins bien récompensés; la société, les capitalistes exceptés, souffre de cet état de choses.

Le grand avantage qui résulte pour une nation de la faculté d'emprunter, c'est de pouvoir repartir sur un grand nombre d'années les charges que réclament les besoins d'un moment. Aucun pays ne pourrait, dans la situation où se trouvent les états modernes, avec

les frais énormes que la guerre entraîne, soutenir une guerre au moyen des seules ressources courantes que les peuples sont en état de fournir. Les grandes nations paient à peu près tout ce qu'elles sont en état de payer d'impôts, car l'économie n'est pas leur vertu, et les dépenses y montent toujours au niveau des facultés des peuples, ou très-près de là. S'il faut doubler la dépense ou périr, elles n'ont guère d'autres ressources que l'emprunt, à moins qu'elles ne mettent au nombre de leurs expédiens la violation des engagemens antérieurs, et la dépouille de leurs sujets et des étrangers. L'emprunt est une arme nouvelle plus terrible que la poudre à canon, et dont on ne pourra peut-être pas se servir bien long-temps encore, à cause de l'abus même qu'on en a fait.

On a voulu trouver à l'emprunt, aussi-bien qu'à l'impôt, des avantages provenans de sa nature, autres que les ressources qu'il offre pour les consommations publiques; mais ces prétendus avantages s'évanouissent devant un examen sévère.

On a dit que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique, deviennent dans l'état de véritables valeurs, et que les capitaux représentés par ces contrats sont autant de richesses réelles qui prennent rang dans les fortunes (1). C'est une erreur : un contrat n'est que le titre qui atteste que

(1) *Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique*, page 8.

telle propriété appartient à tel homme. C'est la propriété qui est la richesse, et non le parchemin qui en constate le propriétaire (1). A plus forte raison, un titre n'est pas richesse lorsqu'il ne représente pas une valeur réelle et existante, et qu'il n'est autre chose qu'une délégation fournie par le gouvernement au prêteur, afin que celui-ci puisse, chaque année, prendre part aux revenus encore à naître entre les mains d'un contribuable. Si le titre venait à être anéanti (comme il l'est par une banqueroute), y a-t-il une richesse de moins dans la société? nullement : le contribuable dispose alors de cette portion de son revenu, qui aurait passé au rentier.

Et quand on dit (2) que la circulation annuelle s'enrichit du montant des arrérages que l'état y verse annuellement, on ne fait pas attention que ces arrérages ne sont autre chose que des produits annuels, une portion de revenus annuels, levés sur un contribuable et qui auraient été versés dans la circulation

(1) La faculté qu'ont les contrats de rente de pouvoir circuler d'une main dans l'autre, ne leur donne pas une valeur pareille à celle de la monnaie, parce qu'ils n'en remplissent pas l'office. Des billets de confiance, en servant de monnaie, augmentent véritablement la masse des capitaux, car, s'ils ne servaient pas à la circulation des autres biens, il faudrait employer à cette circulation des capitaux véritables, de l'argent; mais des contrats de rente emploient, pour leur circulation, de la monnaie, loin qu'ils en tiennent lieu.

(2) Même ouvrage, page 13.

tout de même quand il n'y aurait pas eu de dette publique. Le contribuable l'aurait dépensé; au lieu de cela, c'est le rentier. (*Voyez* le tableau annexé à ce Chapitre.)

L'achat des effets publics n'est point une circulation productive, c'est la substitution d'un créancier de l'état à un autre. Quand il dégénère en agiotage, c'est-à-dire, quand il a pour but de chercher des bénéfices dans les événemens de la hausse et de la baisse, il devient très-nuisible; d'abord en occupant l'agent de la circulation, la monnaie qui fait partie du capital général, d'une manière improductive; et de plus, comme tous les autres jeux, en ne procurant pas un bénéfice qui ne soit une perte pour quelqu'un. L'industrie de l'agioteur ne donnant aucun produit utile, et ne fournissant aucune matière à l'échange, il vit non pas de ses revenus, mais aux dépens des joueurs moins adroits ou moins heureux que lui.

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'état; et que ceux-ci, associés à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très-vrai. Mais ce moyen de conservation s'appliquant à un mauvais ordre de choses comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile. Voyez l'Angleterre, où cette raison force une foule de gens très-honnêtes à soutenir une administration très-perverse.

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opi-

nion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès lors le gouvernement, jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien conduire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'état, c'est payer exactement les arrérages de la dette; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact paiement de la dette, loin de garantir une bonne administration, y supplée en beaucoup de cas, et fait tolérer en certains pays de grands et nombreux abus.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les empêche de les envoyer au dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paie : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger; il en reviendrait tôt ou tard; et en attendant, ce serait l'étranger qui paierait les intérêts.

Des emprunts publics modérés, et dont les capitaux seraient employés par le gouvernement en établissemens utiles, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux placés entre des mains peu industrieuses, et qui, si l'on ne leur ouvrait pas de facile

placement, languiraient dans des coffres, ou se dépenseraient en détail. C'est peut-être sous ce seul point de vue que les emprunts publics peuvent produire quelque bien ; mais ce bien même est un danger, s'il y est pour les gouvernemens une occasion de dissiper les épargnes des nations. Car à moins que le principal n'ait été dépensé d'une manière constamment utile au public, comme en routes, en facilités pour la navigation, etc. ; il valait mieux pour le public que ce capital restât enfoui : alors du moins si le public perdait l'usage du fonds, il n'en payait pas les intérêts.

Il peut donc être expédient d'emprunter lorsqu'on n'a qu'un usufruit à dépenser, et que l'on est forcé de dépenser un capital ; mais qu'on ne s'imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Quiconque emprunte, particulier ou prince, grève son revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal, s'il le consomme ; or, c'est ce que font toujours les nations qui empruntent.

§. 2.

Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.

Le crédit public est la confiance qu'on a dans les engagemens du gouvernement. Il est au plus haut point, quand la dette publique ne rapporte pas aux prêteurs un intérêt supérieur aux placemens les plus

solides, c'est une preuve que les prêteurs d'argent n'exigent aucune prime d'assurance pour couvrir le risque auquel leurs fonds sont exposés, et qu'ils regardent ce risque comme nul. Le crédit ne s'élève à ce haut degré que lorsque le gouvernement [illegible] ciers de forme, ne peut pas aisément violer ses promesses de dette; et lorsque d'ailleurs on lui connaît des ressources égales à ses besoins. C'est pour cette dernière raison que le crédit public est faible partout où les comptes financiers de la nation ne sont pas connus de tout le monde.

Là où le pouvoir réside entre les mains d'un seul homme, il est difficile que le gouvernement jouisse d'un grand crédit. Il ne peut offrir pour gage que la bonne volonté du monarque. Sous un gouvernement où le pouvoir législatif réside dans le peuple ou bien dans ses représentans, on a de plus pour garantie les intérêts du peuple qui est créancier comme composé de particuliers, en même temps qu'il est débiteur comme formant une nation, et qui ne saurait recevoir ce qui lui est dû sous la première de ces qualités, à moins de le payer sous la seconde. Cette seule considération peut faire présumer qu'à une époque où les grandes entreprises ne s'achèvent qu'à grands frais, et où de très-grands frais ne peuvent être soutenus que par des emprunts, les gouvernemens représentatifs prendront un ascendant marqué dans le système politique, à cause des ressources financières qu'ils offrent, et indépendamment de toute autre circonstance.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout à fait, ou du moins en si grande partie, qu'il devienne hors d'état d'acquitter ses engagemens. Des dissipations hasardeuses dans le commerce, des événemens majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent ruiner un particulier, tandis que les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

Mais ce qui favorise singulièrement les emprunts que font les gouvernemens, est bien moins le crédit qu'ils méritent ou qu'on leur accorde, que la grande facilité qu'ils donnent pour le transfert du titre des créances. Les créanciers de l'état se flattent toujours d'être assez tôt avertis d'une banqueroute, pour pouvoir y échapper par la vente de leur titre; ou s'ils croient pouvoir être surpris par une baisse des effets publics, ils calculent qu'un intérêt un peu fort leur présente une prime d'assurance plus que suffisante pour balancer ce risque.

On peut remarquer en outre que l'opinion des prêteurs, comme toute autre opinion des hommes, est beaucoup plus influencée par les impressions présentes que par toute autre considération; on ne profite pas des expériences qui ne sont pas très-récentes,

ni des prévoyances qu'il faut étendre trop loin. L'énorme abus de confiance que le gouvernement français avait fait, en 1721, à l'occasion de son papier-monnaie et des actions du Mississipi, ne l'empêche à pas de trouver à emprunter facilement 200 [illegible] par sa en 1759; et les banqueroutes de l'abbé Tanesses, 1772 n'apportèrent aucun obstacle aux emprunts qu'on fit en 1778, et toutes les années suivantes.

Sous d'autres rapports, un gouvernement n'obtient jamais autant de crédit qu'un particulier solide. On ne peut exercer aucune contrainte contre lui, lorsqu'il est infidèle à ses engagemens. Le soin que les particuliers prennent de leur fortune n'est jamais égalé par celui que les gouvernemens prennent de la fortune publique. Enfin, dans les bouleversemens qui peuvent compromettre la fortune publique et les fortunes particulières, les particuliers ont quelques moyens de soustraire leurs biens que n'ont pas les gouvernemens.

Le crédit public offre un moyen si aisé de dissiper de grands capitaux, que plusieurs publicistes l'ont regardé comme funeste aux nations. Un gouvernement puissant par la faculté d'emprunter, ont-ils dit, se mêle de tous les intérêts politiques. Il conçoit des entreprises gigantesques, accompagnées tantôt de la honte, tantôt de la gloire, mais toujours suivies de l'épuisement. Il fait la guerre, ou la fait faire; achète tout ce qui peut s'acheter, jusqu'au sang et à la conscience des hommes; et les capitaux, fruits de l'indu-

strie et de la bonne conduite, sont alors remis aux mains de l'ambition, de l'orgueil, de la perversité.

Si la nation qui a du crédit est politiquement faible, coup, est mise à contribution par les grandes puissmeure elle les paie pour soutenir la guerre; elle les faillites pour avoir la paix; elle les paie pour conserver mens: dépendance, et finit par la perdre; ou bien elle cour prête, et on lui fait banqueroute.

Ce ne sont point là des suppositions gratuites, mais je laisse à faire les applications.

Par le moyen des *Caisses d'amortissement*, les gouvernemens qui ont de l'ordre ont trouvé le moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non-remboursables. Ce moyen régulièrement employé affermit, plus que tout autre, le crédit public. Voici ce qu'il y a de fondamental dans leurs opérations.

Si l'état emprunte cent millions à 5 pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant, à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le

fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal t[illegible]r entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse [illegible]pêcha [illegible]millions tissement. [illegible]errai en

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de[illegible]unts térêt composé, c'est-à-dire, d'un intérêt qu'on accumul[illegible] chaque année, et qui lui-même porte intérêt dans toutes les années suivantes.

On voit que, moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter un principal qui rapporte 5 pour cent. Mais comme la vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair, c'est-à-dire, sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancelle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline, et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

C'est à l'institution d'une semblable caisse qu'on attribue le crédit si long-temps soutenu de l'Angleterre, qui, malgré une dette de plus de dix-neuf

milliards, argent de France, trouve encore des prêteurs (1)! C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith, que les caisses d'amortissement qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à l'accroissement. Les gouvernemens sont heureusement portés à abuser de toutes les ressources : sans doute ils seraient trop puissans.

L'établissement d'un fonds d'amortissement est complétement illusoire du moment qu'on emprunte d'un côté une valeur égale à celle qu'on rembourse de l'autre; à plus forte raison, si l'on emprunte plus qu'on ne rembourse, comme l'Angleterre a fait constamment depuis 1793 jusqu'à ce jour. Quelle que soit l'origine de la valeur au moyen de quoi l'on rembourse, qu'elle soit simplement le montant d'un impôt additionnel, ou de cet impôt accru des intérêts de ceux des années précédentes, si, tandis que le gouvernement rachète pour un million du principal de sa dette, il emprunte un autre million, il s'impose une charge annuelle précisément égale à celle qu'il

(1) M. Vansittard, chancelier de l'échiquier, dans un discours prononcé au parlement, en février 1815, ne la porte à cette époque qu'à 650 millions sterling, ce qui ne ferait que 15 à 16 milliards; mais il l'égale aux sommes véritablement reçues par le trésor, tandis qu'elle est égale aux sommes qu'il faudrait payer, si l'on voulait la rembourser. (*Voyez* la brochure intitulée : *De l'Angleterre et des Anglais, par J. B. Say. Paris*, 1816, *chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille.* 3e *édit.* page 1[illegible].)

éteint; il valait autant qu'il s'empruntât à lui-même le million qu'il pouvait consacrer à l'amortissement. Il aurait du moins épargné les frais de l'opération. C'est ce qu'a très-bien prouvé M. *Robert Hamilton* dans un excellent écrit (1) qui ne laisse rien à désirer sur cette matière; car les charges énormes qu'on a fait supporter au peuple d'Angleterre, le scandaleux abus qu'on y a fait de la faculté d'emprunter, et le papier-monnaie qu'on a substitué à ses espèces, auront du moins produit le bon effet d'éclaircir plusieurs questions importantes au bonheur des nations; ce qui rendra beaucoup plus difficile, chez nos neveux, le retour des mêmes excès.

On sent que la première condition pour qu'une caisse d'amortissement produise l'effet qu'on en attend, c'est que le fonds qui lui est affecté soit invariablement employé à l'usage auquel il est destiné; ce qui n'est pas toujours arrivé, même en Angleterre, dont le gouvernement est renommé pour son esprit de suite et sa fidélité à remplir ses engagemens. Aussi les écrivains anglais ne comptent guère sur les caisses d'amortissement pour l'extinction de la dette; et Smith ajoute assez naïvement que jamais les dettes publiques n'ont été éteintes que par des banqueroutes.

On cherche quelquefois à savoir l'effet d'une ban-

(1) *An inquiry concerning the rise and progress, the redemption and present state, and the management of the national debt of Great-Britain; by Robert Hamilton.* In-8°. 280 pages.

queroute sur les fortunes particulières et sur l'économie d'une nation. Dans les cas ordinaires, un gouvernement qui fait banqueroute, en privant les rentiers des intérêts annuels de sa dette, ajoute cette perte à son profit aux revenus des contribuables. Il rend même seulement les contribuables plus qu'il n'ôte aux rentiers; car il cela rend les frais de recouvrement des impôts et les frais d'administration de la dette publique. Une nation qui aurait pour cent millions de rentes annuelles à payer, et où l'on pourrait évaluer à 30 pour 100 les frais dont je viens de parler (1), ôterait, en faisant banqueroute, cent millions de revenus à ses rentiers, et en rendrait cent trente à ses contribuables.

En Angleterre, l'effet serait plus compliqué, parce que ce n'est point (du moins à l'époque actuelle) avec l'impôt que le gouvernement paie les rentiers. Il y emprunte annuellement une somme à peu près égale aux intérêts de la dette (2). Si la banqueroute avait

---

(1) Cette supposition serait exagérée pour l'Angleterre et les États-Unis; elle est modérée pour bien d'autres états qu'on pourrait citer.

(2) *Voyez* Colquhoun : *On the wealth, power and ressources of the British empire.* Londres, chez Mawman, 1814. *Voyez* encore Charles Stokes : *Statements of the revenue and expenditure of Great-Britain*, 1815. Londres, chez John Richardson.

Un état de paix qui permettrait à l'Angleterre de baisser ses dépenses au point d'acquitter l'intérêt annuel de sa dette sans faire de nouveaux emprunts, ne serait point encore un remède. Le mal n'irait pas en augmentant; voilà tout.

lieu, les 40 millions de livres sterling, plus ou moins, annuellement prêtés au gouvernement, seraient soustraits à la consommation improductive des rentiers, pour être appliqués à une consommation reproductive; car il faut supposer que les capitalistes qui en font l'accumulation, voudraient néanmoins les placer et en tirer un profit. Et, sous ce rapport, l'opération serait favorable à l'accroissement du capital et du revenu national; mais l'exécution en serait accompagnée de terribles inconvéniens; car ces 40 millions seraient ôtés annuellement à une classe de consommateurs improductifs dont l'existence réclame cette consommation, et qui seraient dans l'impossibilité de remplacer le revenu qui viendrait à leur manquer, soit par défaut d'industrie, soit par défaut de capitaux.

La banqueroute permettrait peut-être de n'avoir recours à aucun nouvel emprunt; mais elle ne rendrait superflu aucun ancien impôt; car les intérêts ne sont pas payés avec les impôts, mais avec de nouveaux capitaux empruntés. Les charges du peuple anglais n'en seraient donc point allégées (1); les frais de production ne seraient pas moindres; par conséquent le prix des marchandises ne pourrait baisser

(1) Plus d'économie dans les dépenses pourrait seule diminuer les impôts; mais que deviendrait alors le système de corruption qui assure la prévalence des intérêts ministériels sur les intérêts nationaux?

sensiblement, ni les produits anglais obtenir une vente plus facile dans l'intérieur et chez l'étranger.

La nation imposable ne serait plus si considérable, puisqu'elle serait diminuée des rentiers; et les impôts, sans être diminués, rapporteraient moins au fisc. Les 40 millions de revenus ravis aux rentiers ne seraient plus représentés pour payer l'impôt, que par les profits annuels, ou le revenu de ces 40 millions replacés comme capitaux par les capitalistes.

Aux maux éprouvés par les rentiers il faut ajouter les maux qui seraient les contre-coups de ceux-là; les faillites de plusieurs d'entre eux; leurs ouvriers, leurs domestiques sans emploi, leurs dépendans sans secours.

D'un autre côté, si l'on continue à emprunter pour payer l'intérêt des dettes passées, on accroît toujours les intérêts futurs; pour les payer, on augmente sans fin l'impôt; il est impossible qu'on n'arrive pas finalement à un précipice, quand on a pris une route qui n'a point d'autre issue.

Les princes qui, comme les potentats de l'Asie, désespèrent d'avoir un crédit, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger. Il

est rare qu'il serve au dessein pour lequel il a été amassé. Le trésor formé par Charles V, roi de France, devint la proie de son frère le duc d'Anjou; celui que le pape Paul II destinait à combattre les Turcs et à les repousser en Asie, favorisa les débordemens de Sixte IV et de ses neveux; celui que Henri IV réservait à l'abaissement de la maison d'Autriche, fut employé aux profusions des favoris de la reine-mère; et plus récemment les épargnes qui devaient consolider la monarchie de Frédéric II, roi de Prusse, ont servi à l'ébranler.

Entre les mains d'un gouvernement, une grosse somme fait naître de fâcheuses tentations. Le public profite rarement, je n'ose pas dire jamais, d'un trésor dont il a fait les frais; car toute valeur, et par conséquent toute richesse, vient originairement de lui.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DERNIER.

INDIQUER LA MARCHE DES VALEURS DANS LES EM

		REVENUS.	
FONDS DE MILLE francs,	Duquel sort par supposition un revenu de.....	50 francs.	Cette portion de censée reçue et cons le propriétaire du f produite.
FONDS DE MILLE francs.	Cette portion du fonds général, de laquelle pouvait sortir un revenu de 50 francs, est censée prêtée par son propriétaire au gouvernement qui la consomme improductivement; elle ne fournit donc plus de revenu.	50 francs.	Cette portion de payée au rentier ci-d sesseur du fonds de r qui a été prêté au ment, fonds qui, aya sommé par le gouv ne donne plus de rev
FONDS DE MILLE francs,	Duquel sort un revenu de 50 fr. que le gouvernement lève sous forme d'impôt sur le propriétaire de ce fonds, pour payer une rente au propriétaire du fonds précédent prêté en principal au gouvernement, et que celui-ci a consommé, ci.....	Ici le revenu est nul, ayant été transporté à la portion précédente.	
FONDS DE MILLE francs,	etc. On peut soumettre les portions suivantes du fonds général à to suppositions, relativement à l'usage qu'on peut faire du revenu chacune d'elles.		

tique. (Ce Tableau doit

TABLE ANALYTIQUE

DES CHAPITRES ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

Contenues dans les Livres II et III du TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

LIVRE II.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER. *Des fondemens de la valeur des choses; de la quantité offerte et de la quantité demandée.* page 1

La valeur d'une chose est la quantité d'une autre chose que l'on consent à donner pour obtenir la première..... 2

La valeur est constatée par la possibilité de l'échange au taux évalué..... 3

Les choses qui peuvent satisfaire les besoins des hommes, lorsqu'elles sont données gratuitement par la nature, sont des *richesses naturelles*..... 5

Lorsqu'elles sont des produits de l'industrie humaine, ce sont des *richesses sociales*..... 6

Ces dernières sont les seules qui peuvent devenir l'objet d'une étude scientifique..... *ibid.*

Nous acquérons les richesses sociales par des services productifs. 7

Les échanges des produits entr'eux ne sont en effet que des échanges de leurs services productifs..... *ibid.*

La valeur des choses produites détermine le prix courant des services productifs..... 8

Quantité demandée, quantité offerte, quel en est le fondement. 10

Il n'y a de quantité demandée, que celle qui est demandée avec la volonté et les moyens d'acquérir..... *ibid.*

Les moyens, ou la fortune, s'élèvent par gradations insensibles des plus pauvres qui sont les plus nombreux, au plus riche qui est unique..... 11

La consommation des produits augmente quand ils baissent de prix. Elle diminue ou cesse tout-à-fait quand ils haussent... *page* 11
La quantité offerte ne l'est réellement que lorsqu'elle est offerte au cours..... 15
Les prix s'élèvent en raison directe de la quantité demandée, et en raison inverse de la quantité offerte..... 17
Effet des lois qui fixent un *maximum* au prix des denrées..... 18
Exemple de quelques produits surpayés par des causes purement politiques..... 19

CHAP. 2. *De la source de nos revenus*..... 22

Nos revenus sont les produits qui naissent de nos fonds productifs..... *ibid.*
Le droit qu'on a sur le revenu vient du droit qu'on a sur le fonds..... *ibid.*
La propriété des facultés industrielles et des capitaux est plus incontestable que celle des fonds de terre..... 23
Les fonds sont aliénables ou non; consommables ou non..... *ibid.*
Ils conservent à perpétuité la faculté de fournir de nouveaux produits..... 24
Leur valeur courante s'établit sur les mêmes principes que celle de toute autre chose..... *ibid.*
Le premier produit d'un fonds est le service productif qu'il rend. 25
Les produits qui forment le revenu ne sont que le résultat d'un échange où l'on a donné les services productifs..... *ibid.*
Le service productif vaut d'autant plus que la quantité de produits qui en sort est plus considérable..... 26
Le revenu d'un particulier peut s'accroître aux dépens d'un autre revenu : le revenu national est absolu..... 27
Les économies dans l'emploi des services productifs équivalent à une augmentation de revenu..... 28
Quels particuliers font leur profit de cette augmentation.... *ibid.*
Le revenu subsiste malgré les transformations, tant que la valeur dont il a été originairement composé, subsiste..... *ibid.*
Le revenu des nations et des particuliers est d'autant plus grand que les produits sont plus abondans et à plus bas prix..... 30

CHAP. 3. *Des variations réelles, et des variations relatives, dans les prix*, page 31

Le prix est la quantité de monnaie que vaut une chose..... *ibid.*
Le prix représente tout autre produit que l'on peut acquérir pour cette quantité de monnaie..... *ibid.*
Il y a un prix d'achat et un prix de vente..... *ibid.*
Le prix d'achat originaire ce sont les frais de production..... 32
Moins de frais de production sont une baisse *réelle* du prix des produits..... 33
Moins de produits acquis par la vente d'un produit sont pour tous deux une variation *relative*..... 34
La baisse réelle enrichit une nation ; une baisse relative ne change rien à ses richesses..... *ibid.*
La baisse réelle est une conquête faite sur les facultés productrices et gratuites de la nature..... 35
Cette baisse n'est pas relative à la valeur des autres produits ; de manière qu'ils peuvent baisser tous à la fois..... 37
Pourquoi les petites fortunes peuvent maintenant se procurer des douceurs qui n'étaient autrefois qu'à l'usage des riches..... 39
La diminution des frais de production équivaut à une augmentation des quantités produites..... 40
La valeur totale d'un produit hausse lorsque son prix particulier baisse..... 41
La hausse des prix est non-seulement un appauvrissement réel, mais un appauvrissement nominal..... 42
La baisse réelle n'altère point les revenus réels ni nominaux de la nation..... 43
Si toutes choses venaient à ne rien coûter, tout le monde serait infiniment riche..... 45
Les variations relatives dans les prix n'influent pas sur le total des richesses, mais bien sur les richesses des particuliers, et des nations considérées comme individus..... 46
Effets opérés par de grandes révolutions commerciales sur les fortunes particulières..... 48

CHAP. 4. *Des variations nominales dans les prix, et de la valeur propre de l'or, de l'argent et de la monnaie*..... 50

L'argent a une valeur qui lui est propre et qui influe sur le prix des choses..... *ibid.*

La même quantité d'argent, transformé en monnaie, a reçu différens noms..... *page* 51
Quand la variation de prix n'est que dans le changement de nom, sans qu'il y ait changement dans la quantité ou la valeur de l'argent, elle n'est que nominale..... 52
Elle ne change rien à la valeur réelle ou relative de l'argent.... 53
La monnaie est une marchandise. Les métaux précieux sont une autre marchandise. Le rapport de l'offre et de la demande peuvent n'être pas pareils pour ces deux sortes de marchandises..... 54
Les besoins qu'on eut des métaux précieux augmenta vers l'époque où les mines furent découvertes..... 55
Erreurs de Locke, de l'Encyclopédie, combattues..... 56
La monnaie est une marchandise qui est perpétuellement dans la circulation..... 59
Les quantités d'argent jetées dans la circulation y font peu d'effet, parce que le marché embrasse tout l'univers..... 60
Raisons qui établissent la demande de l'argent..... 61
Le besoin de cette marchandise n'augmente pas en proportion de la richesse des nations..... *ibid.*
L'or est moins demandé que l'argent proportionnellement à sa quantité produite..... 63
La demande des métaux précieux s'accroît par leur déperdition. 64
Des variations futures que l'on peut prévoir dans leur valeur... 65

CHAP. 5. *Comment les revenus se distribuent dans la société*..... 67
Les services productifs acquièrent une valeur par les mêmes principes que toutes les autres choses..... *ibid.*
Cette valeur est acquittée par la valeur du produit, résultat de la production..... 68
Exemple : Distribution de la valeur d'une montre..... 69
Dans les progrès de la production, chaque producteur rembourse à celui qui le précède immédiatement, le montant de ses avances, et en outre ses profits..... 70
La valeur du produit achevé rembourse le dernier producteur.. 71
De là les profits qui composent les revenus du propriétaire foncier, du capitaliste, de l'homme industrieux..... *ibid.*
Le revenu de la société est égal à la valeur de son *produit brut*; le *produit net* ne regarde que les intérêts des particuliers..... 72
Revenu annuel d'un particulier, d'une nation, ce que c'est.... 75

Il faut déduire du revenu des nations les valeurs exportées. *page* 75
L'excédant des importations sur les exportations est à ajouter aux revenus d'un pays..... 76
Les produits les plus fugitifs font partie des revenus d'un pays. *ibid.*
De ce qu'on évalue le revenu d'un pays en numéraire, il ne s'ensuit pas que la numéraire fasse partie de ce revenu..... 77
Des revenus consommés en nature..... 78
Un revenu peut se trouver momentanément ou définitivement sous la forme d'une valeur foncière..... 79
Le revenu que consomme une personne ne saurait servir à payer le revenu d'une autre personne..... 80

CHAP. 6. *Quels genres de production paient plus largement les services productifs*..... 82
Les fonds de terre, les capitaux et l'industrie ne peuvent changer d'emplois à volonté..... *ibid.*
Tous les emplois ne sont pas également lucratifs..... 83
Pourquoi les produits les plus communs et les moins chers donnent au total les meilleurs profits..... 84
Les professions qui fournissent des denrées alimentaires font les profits les plus assurés..... 85
C'est un mauvais calcul pour une nation de fournir des objets de luxe, et de recevoir en échange des objets d'une utilité commune..... 86

CHAP. 7. *Des revenus industriels*..... 89

§. 1er. *Des profits industriels en général*..... *ibid.*
Les services de l'industrie sont plus chèrement payés là où les capitaux et les terres abondent..... 90
En outre, ils le sont d'autant plus :
1°. Que les travaux sont plus dangereux ou plus désagréables. 91
2°. Que l'occupation est moins constante..... *ibid.*
3°. Enfin, qu'ils supposent plus de talens naturels ou d'habileté acquise..... *ibid.*
Les professions qui ne sont pas payées en considération, doivent l'être en argent..... *ibid.*
Celles qui ne gagnent pas constamment sont obligées de faire payer plus cher leurs produits..... 92
Motifs qui portent à embrasser les professions dont le revenu au total est moindre que dans d'autres..... 93

Le talent est en partie un don de la nature, et en partie un capital accumulé..... *page* 94
Pourquoi on trouve des personnes qui consentent à exercer les fonctions du bas clergé, quoiqu'elles soient fort peu payées.. 96
§. 2. *Des profits du savant*..... 97
Le savant fait de médiocres profits, parce qu'il met en peu de temps dans la circulation une grande quantité de sa marchandise, et qu'elle ne se détruit pas par la consommation..... 98
De là les faveurs que tous les peuples civilisés accordent aux savans qui, par la nature des choses, ne reçoivent pas une récompense proportionnée à leur utilité..... *ibid.*
Des procédés exclusifs..... 99
§. 3. *Des profits de l'entrepreneur d'industrie*..... 100
Il est rare qu'un entrepreneur d'industrie ne soit pas en même temps capitaliste, c'est-à-dire ne possède pas en propre au moins une partie du capital de son entreprise..... *ibid.*
Trois causes contribuent à rendre rares et chers les services de l'entrepreneur d'industrie: 1°. la nécessité où il est de trouver des capitaux; 2°. les qualités personnelles et les connaissances que ses fonctions exigent; 3°. les risques auxquels il est exposé..... 102
C'est dans cette classe que se font presque toutes les grandes fortunes, et par quelles raisons..... 105
§. 4. *Des profits de l'ouvrier*..... 106
Le travail de l'ouvrier est presque toujours offert autant que réclamé, et pourquoi..... *ibid.*
Pour qu'il continue à être offert à ce point, il faut que les gains de l'ouvrier suffisent pour qu'il puisse élever ses enfans..... 107
Circonstances contraires ou favorables à cette classe..... *ibid.*
La main-d'œuvre des personnes qui ne vivent pas de leur travail est moins chère que celle des autres. Pourquoi les ouvrages de femmes sont peu payés..... 109
Les ouvriers des manufactures exposés à de plus fâcheuses vicissitudes que ceux des campagnes..... 110
Les variations dans les profits des ouvriers entraînent de grands malheurs..... 111
Attention qu'il faut avoir lorsqu'on veut y porter des remèdes efficaces..... *ibid.*

Les habitudes de chaque pays influent sur les besoins de la classe ouvrière; ses besoins sur ses salaires..... *page* 114
Utilité des caisses d'épargnes..... 116
Avantage de la position du maître pour le règlement du salaire de l'ouvrier..... 117
M. Sismondi combattu lorsqu'il veut que les entrepreneurs d'industrie prennent soin des ouvriers quand l'ouvrage vient à manquer..... 118
Si les ouvriers qui sont mieux payés travaillent moins..... 121
§. 5. *De l'indépendance née chez les modernes des progrès de l'industrie*..... 122
Chez les anciens, ceux qui n'avaient point de terres étaient obligés de se mettre à la solde des grands propriétaires, et ensuite du gouvernement..... *ibid.*
Même dépendance sous d'autres noms durant le moyen âge.. 123
Chez les modernes, les profits provenant des capitaux accumulés et d'une active industrie, permettent à la partie de la nation qui n'est pas propriétaire des terres, de vivre indépendante.... 124
Cette portion des peuples donne au gouvernement les secours qu'elle en retirait jadis..... *ibid.*
Des progrès ultérieurs seront favorables à la paix et à la bonne administration..... 125
CHAP. 8. *Du revenu des capitaux*..... 126
§. 1er. *Du prêt à intérêt*..... 127
Pourquoi appelé *usure* autrefois, et pourquoi il était odieux.. *ibid.*
Un capital prêté est un outil, et l'intérêt un loyer..... 129
Tout intérêt se décompose en deux parts: 1°. le loyer proprement dit; 2°. la prime d'assurance qui couvre les risques du non-remboursement..... *ibid.*
On a toujours réveillé l'usure lorsqu'on a voulu la réprimer... 130
Ce qui fonde la sûreté du prêteur, et par-là influe sur la portion d'intérêt qui est une prime d'assurance, c'est: 1°. la nature de l'emploi; 2°. le crédit personnel de l'emprunteur; 3°. la législation du pays..... 132
Un emploi hasardeux fait qu'on paie un intérêt plus cher.... *ibid.*
Une valeur n'est solidement prêtée que lorsqu'elle est destinée à une dépense reproductive..... 133
Les capitaux engagés veulent obtenir un plus fort intérêt..... 135

La ponctualité est le meilleur fondement du crédit personnel..... *page* 135
Les contraintes contre les débiteurs sont favorables à ceux qui ont besoin d'emprunter..... 136
Le loyer du capital se fixe sur les mêmes bases que le prix des choses : en raison directe de la quantité demandée, et en raison inverse de la quantité offerte..... 137
La facilité des emplois influe sur la quantité demandée..... *ibid.*
Ce que c'est que la quantité de capitaux en circulation, de capitaux susceptibles d'être prêtés..... 139
L'intérêt plus bas dans les villes que dans les campagnes, et pourquoi (*en note*)..... *ibid.*
Le crédit ne multiplie pas les capitaux..... 141
Dans quel cas la loi peut fixer le taux de l'intérêt. *Intérêt légal*, mauvaise dénomination..... 144
Grande erreur fondée sur cette expression fautive, *intérêt de l'argent*..... 145
Ce qui se prête et s'emprunte n'est pas plus de l'argent que toute autre marchandise : c'est un capital..... 146
Il y a beaucoup de prêts qui n'en portent pas le nom (*en note*). *ibid.*
Le plus ou le moins d'abondance de l'argent n'influe en rien sur le taux de l'intérêt..... 147

§. 2. *Des profits des capitaux*..... 149

On appelle ainsi le profit que rend un capital qu'on emploie, soit qu'on en soit le propriétaire, soit qu'on l'ait emprunté..... 150
Il est difficile de distinguer le profit du capital employé par un entrepreneur, du profit de son industrie..... *ibid.*
Smith et les écrivains anglais les ont confondus, et sur quel motif (*en note*)..... *ibid.*
Moyen offert de les distinguer..... 151
Le profit d'un capital employé est d'autant plus fort que l'emploi est plus hasardeux et le capital plus long-temps engagé..... 152
Les profits des capitaux sont le prix des services productifs des capitaux, et non du travail qui a créé les capitaux eux-mêmes. 153

§. 3. *Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société*..... 155

L'intérêt du capitaliste n'est pas le même que celui de la société..... *ibid.*

Le meilleur emploi du capital pour le pays en général est d'abord celui qui a pour objet l'agriculture..... *page* 155
Ensuite celui qui a pour objet l'industrie intérieure..... 156
Ce sont les emplois que les capitalistes préfèrent, lorsque les choses sont abandonnées à leur cours naturel..... 158

CHAP. 9. *Des revenus territoriaux*..... 159

§. 1er. *Des profits des fonds de terre*..... *ibid.*

Les fonds de terre sont à peu près le seul agent naturel qui soit susceptible d'appropriation..... 160
Avantages que la société, et même les plus pauvres de la société, retirent de l'appropriation des terres..... *ibid.*
Opinion des publicistes qui soutiennent que les profits d'un fonds de terre ne sont que l'intérêt du capital consacré à son défrichement et à son amélioration..... 161
Le pouvoir productif du sol a une valeur autre que les frais faits pour l'obtenir, et cette valeur naît des circonstances qui font naître la demande de ses produits..... 163
Différence du *profit de la terre* qui est ce qu'elle rend par rapport à sa étendue, de la *rente de la terre* qui est ce qu'elle rend par rapport à son prix d'achat..... 164
Avantages et inconvéniens des propriétés territoriales..... 165
Les mutations de propriétés ne changent rien à la quantité offerte ou demandée des services fonciers..... 166
Les capitaux placés en améliorations foncières deviennent des propriétés immobilières..... *ibid.*
L'étendue des terres propres à chaque culture, établit par tous pays la quantité des terres offertes pour chaque emploi..... 167
Le plus petit profit rendu par la terre suffit pour qu'on puisse la cultiver; il n'en est pas ainsi de l'industrie et des capitaux. *ibid.*
Comment est ravie, dans certains cas, la totalité du profit des fonds de terre..... 169

§. 2. *Des fermages*..... *ibid.*

Le fermage suit de près les profits qu'on peut faire sur les fonds. 170
Les propriétaires jouissent d'un monopole naturel par rapport aux fermiers, dont le nombre n'est pas nécessairement borné comme celui des biens à louer..... 171
Les circonstances favorables ou contraires au fonds de terre le sont toujours au propriétaire..... *ibid.*

Avantages des longs baux : ils permettent des bonifications de la part du fermier ..... *page* 172
La culture des terres par leurs propriétaires est encore préférable ..... *ibid.*
Avantage de la solidité des baux 173
De la culture par métayers ; ses inconvéniens ..... *ibid.*
Causes de la faiblesse des nations dans le moyen âge 174

CHAP. 10. *Quels sont les effets des revenus perçus d'une nation dans l'autre* 175

Les revenus industriels ne sont pas susceptibles d'être perçus par une nation chez une autre ..... *ibid.*
Effets des émigrations et des immigrations personnelles ..... *ibid.*
Un capital prêté par une nation à une autre, produit, pour la nation qui emprunte, ce qui, dans les profits de ce capital, excède les intérêts qu'elle paie 176
Quand le capital emprunté est consommé stérilement, il ne faut plus en attendre de profits ..... *ibid.*
Un fonds de terre acquis par un étranger est un gain pour la nation, si les nationaux savent retirer du capital payé pour l'acquisition, des profits qui excèdent les fermages que retire l'étranger ... 177
Il importe aux nations que les particuliers transportent d'un pays dans l'autre les valeurs qu'ils ont droit de transporter, sous la forme qui leur convient le mieux, parce que c'est aussi celle qui convient le mieux aux deux nations 178
Une nation n'a aucun moyen d'empêcher l'étranger de tirer hors de chez elle les revenus et les capitaux qu'il y perçoit 180

CHAP. 11. *De la population dans ses rapports avec l'économie politique* 181

§. 1er. *Comment la quantité des produits influe sur la population des états* ..... *ibid.*

La nature prodigue les êtres organisés ..... *ibid.*
La population s'élève toujours en tous pays au niveau des moyens d'existence, et ne va pas au-delà 182
Ce qu'il faut entendre par *moyens d'existence* ..... *ibid.*
Même chez les nations prospères, beaucoup d'individus meurent de besoin 185

Rien n'influe d'une manière durable sur la population que ce qui influe sur la production..... *page* 188
En quoi les fléaux dévastateurs sont véritablement funestes... 190
Les progrès de la médecine sont favorables à l'humanité, et non à la population (*en note*)..... 192
Une mauvaise administration attaque la population dans son principe..... 193
Ce n'est pas le célibat des moines qui nuit à la population, c'est leur oisiveté..... 194
Ce n'est pas le grand nombre des hommes qui nuit à leur aisance, c'est le défaut de productions..... *ibid.*
Si une grande population est un signe de prospérité..... 195
Ce que devient la population dans les disettes..... 196
Pourquoi les années de disette n'entraînent pas autant de dépopulation en Europe qu'en Asie..... *ibid.*
Inconvénient de trop compter sur les produits du commerce et des manufactures pour la subsistance d'une nation..... 197
Digression sur l'Angleterre, sur la colonisation..... *ibid.*
Les provinces de la France ne paraissent pas jouir de l'aisance que suppose l'état de son agriculture, et pourquoi..... 199
La population et la richesse ne suivent pas la circonscription des états; elles dépendent, en chaque canton, de l'économie et de la bonne administration du canton..... 202
§. 2. *Comment la nature de la production influe sur la distribution des habitans*..... *ibid.*
Quels genres de productions exige l'habitation des campagnes, et quels l'habitation des villes..... *ibid.*
Quelles professions manufacturières doivent être exercées dans les campagnes..... 203
Quelles proportions peuvent s'établir entre le nombre des agriculteurs et celui des manufacturiers et négocians..... 204
Population que pourrait nourrir la France (*en note*)..... *ibid.*
Les villes d'Europe misérables au moyen âge, et pourquoi.... 205
Peinture de l'industrie, telle qu'elle était jusque vers le 17e siècle. 206
Les villes sont favorables à l'agriculture..... 207
La fondation d'une ville ne suffit pas pour qu'elle continue à subsister; ce qu'il faut encore pour cela..... 208
Quelles circonstances favorisent l'extension des grandes villes.. 209
Quels sont les inconvéniens économiques qu'on y rencontre... 210

LIVRE III.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER *Des différentes sortes de consommations*..... *page* 211

Ce qu'il faut entendre par *consommation des richesses*..... *ibid.*

Tout ce qui est produit est susceptible d'être consommé, et l'est même nécessairement..... 212

Quels fonds sont susceptibles d'être consommés, et quels non. 213

Comment la consommation n'exclut pas les accumulations de valeurs..... 215

Ce que c'est que la consommation annuelle d'un particulier, d'une nation..... *ibid.*

La consommation annuelle s'entend de la consommation brute, sans déduction des valeurs reproduites; et par conséquent elle comprend les exportations..... 216

La somme des consommations annuelles n'a aucun rapport avec la somme des capitaux d'un particulier ou d'une nation..... 217

Les produits s'approprient naturellement aux besoins des consommateurs..... *ibid.*

Ce que c'est que les consommations publiques et les consommations privées..... 218

Tout le monde est consommateur. Les plus fortes consommations sont opérées par la classe indigente, à cause de sa multiplicité..... *ibid.*

Plus une nation est civilisée, plus elle consomme..... 219

CHAP. 2. *Des effets généraux de la consommation*..... 221

Toute consommation est une perte de richesses..... *ibid.*

En échange de cette perte on peut avoir, soit une nouvelle richesse par la consommation reproductive, soit une jouissance par la consommation improductive..... 222

La consommation improductive ne requiert aucune habileté de la part du consommateur..... *ibid.*

Une valeur consommée reproductivement ne satisfait à aucun besoin, ne procure aucune jouissance..... *ibid.*

La consommation reproductive d'un capital peut s'opérer par d'autres que le propriétaire du capital..... 223

Pourquoi la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un achat; ce qui a rendu à peu près synonymes les mots *dépenser* et *consommer*; ..... *page* 224

Ce n'est point la monnaie qui a servi à l'achat, qui est consommée : la monnaie est une chose tout-à-fait étrangère à la consommation 225

CHAP. 3. *Des effets de la consommation reproductive*. . . 226

La consommation reproductive a tous les effets de la consommation improductive, sauf qu'elle ne satisfait immédiatement à aucuns besoins ..... *ibid.*

Le salaire de l'ouvrier, consommé par lui, est une consommation improductive; mais son service, consommé par l'entrepreneur, est une consommation reproductive 227

La consommation de la matière première, par l'acheteur, est reproductive; et la consommation du prix qu'on en a payé au vendeur est improductive 228

Une épargne dans la consommation reproductive, équivaut à une augmentation de produits 229

On épargne les services de l'industrie, des capitaux et des terres, soit en tirant plus de produits des mêmes services, soit en tirant de moins de services les mêmes produits ..... *ibid.*

Les épargnes dans la production tournent par la concurrence au profit des consommateurs 230

La dissipation dans les dépenses productives est aussi fâcheuse que dans les dépenses improductives ..... *ibid.*

Les inventaires sont le seul moyen de savoir si la consommation reproductive a eu lieu avec avantage (*en note*) 231

CHAP. 4. *Des effets de la consommation improductive*. . . 232

La consommation improductive, la seule dont il sera question dorénavant, ne favorise point la reproduction ..... *ibid.*

On ne peut donc considérer dans la consommation que le plus ou le moins de satisfaction qu'on obtient en échange des produits consommés 233

Les consommations les mieux entendues, soit publiques, soit privées, sont :

1°. Celles qui satisfont des besoins réels plutôt que factices. *ibid.*

2°. Celles qui sont lentes plutôt que rapides; et celles qui s'attachent de préférence aux produits de la meilleure qualité. . 235

3°. Celles qui se font en commun..... *page* 39
4°. Celles qui ne sont pas contraires à la morale..... *ibid.*
Fâcheux effets de l'inégalité des fortunes..... *ibid.*
L'exemple du gouvernement influe sur les consommations d'un pays..... 240
Les consommations les plus mal entendues sont celles qui procurent des malheurs au lieu de satisfaction..... *ibid.*

CHAP. 5. *Des consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats*..... 242

Les revenus des particuliers pourvoient à leurs consommations privées; leur objet..... *ibid.*
Il n'est pas prudent de dépenser tout son revenu..... *ibid.*
Pourquoi l'augmentation constante de toutes les fortunes est un but louable..... 243
Les lois somptuaires sont inutiles ou injustes (*en note*)..... 244
L'économie privée définie et mise en opposition avec la prodigalité, l'avarice, le désordre..... 245
Le luxe, un des plus puissans promoteurs de la consommation. 250
Il exige de grands sacrifices de valeurs pour procurer la plus vaine des satisfactions..... 253
Il ne provoque pas plus de produits, mais de certains produits plutôt que d'autres..... 254
Il nuit aux épargnes, qui seules peuvent accroître les productions..... *ibid.*
Le luxe préconisé par deux systèmes opposés..... *ibid.*
La misère marche à sa suite, et pourquoi..... 256
Il ne contribue pas au bonheur même des riches..... 258
Il n'excite pas à produire..... 259
Il est destructif de la morale..... 260
Il augmente plutôt qu'il ne diminue l'inégalité des fortunes... 261
Les riches seraient-ils moins bien pourvus si les pauvres étaient moins misérables? Non..... 262

CHAP. 6. *Des consommations publiques*..... 264

§. 1er. *De la nature et des effets généraux des consommations publiques*..... *ibid.*

Les besoins de la société en masse donnent lieu aux consommations publiques..... *ibid.*

Les consommations publiques entraînent la perte du produit consommé, et la dépense du gouvernement n'est point une restitution de la valeur de ce qu'il consomme..... *page* 265
Il y a une analogie complète entre l'administration de la fortune publique et celle d'une fortune particulière, entre les consommations d'un grand état et celles d'un petit état, entre celles d'une monarchie et celles d'une république..... 268
Danger des principes contraires, surtout lorsqu'ils sont professés par des hommes puissans. Exemples: Louis XIV, Frédéric II. 270
Les consommations publiques ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte pour la nation un avantage équivalant au sacrifice qu'elles lui imposent..... 274
Elles forment une portion importante de la consommation totale; ce qui rend fâcheuses les erreurs des gouvernemens..... 275
Pourquoi les gouvernemens sont plus dissipateurs que les particuliers..... 277
L'économie des gouvernemens n'est point incompatible avec la grandeur des vues, et, au contraire, la favorise. Exemples: Charlemagne, le prince Eugène de Savoie, Suger, D'Amboise, Sully, Colbert, Necker..... 278
La prodigalité des gouvernemens les conduit aux plus honteuses extrémités, et les expose aux plus grandes calamités..... 280
Les peuples se relèvent vite des maux où les a précipités une mauvaise administration, lorsqu'elle est remplacée par une administration économe. Explication de ce qu'on entend, lorsqu'on dit que la confiance renaît..... 281

§. 2. *Des principaux objets de la dépense publique*..... 283

Le public consomme principalement des produits immatériels, soit des services rendus par des hommes, des terres, ou des capitaux..... *ibid.*
Le public fait peu de consommations reproductives..... 284

Des dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire.... 285

C'est le peuple qui paie la représentation qu'il exige dans ses magistrats..... *ibid.*
Une nation peut être administrée à très-bas prix..... 286
Les services mal rendus sont toujours chers..... 287
Il convient de bien payer les fonctionnaires publics..... 288
Le pouvoir est un salaire..... 289

S'il faut avoir dans les fonctions publiques des gens à grandes fortunes ..... *page* 289
Inconvéniens des charges vénales 290
Des fonctions civiles exercées par des prêtres 291
Le public n'est jamais servi à si bon marché que les particuliers. *ibid.*
Les salaires devraient être proportionnés à l'ouvrage exécuté.. 292
Le cérémonial et les déplacemens sont des pertes de temps payées par le public 293

Des dépenses relatives à l'armée ..... *ibid.*

Pourquoi, chez les peuples civilisés, il faut que ce soit une profession particulière que le métier des armes ..... *ibid.*
La guerre en est devenue un art plus perfectionné 295
Elle est plus dispendieuse qu'elle n'était autrefois 296
La richesse aussi nécessaire que la bravoure pour faire la guerre avec succès dans les temps modernes 297
La guerre coûte au-delà de ses frais : les productions qu'elle arrête, les ravages qu'elle commet 298
Le système militaire changera encore une fois 299
Les peuples sont essentiellement amis, et les succès militaires leur sont presque aussi funestes que les revers ..... *ibid.*
La principale force des états résidera dans les milices et dans de bonnes institutions 300

Des dépenses relatives à l'enseignement public 301

Par quelles raisons la société est intéressée à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances ..... *ibid.*
Elle n'a pas besoin de les enseigner tous à ses frais, mais seulement les genres qui, par eux-mêmes, ne procurant pas assez d'avantages à ceux qui les cultivent, ont besoin d'encouragement. 302
Utilité et danger des académies et des universités 303
Tout bon livre élémentaire devrait être généreusement payé par le public ou ses représentans 305
Le premier degré d'instruction est indispensable pour l'adoucissement des mœurs, et pour préserver un peuple de la barbarie. 307
Avantages du nouveau système d'instruction mutuelle (*en note*). 308
La morale ni la logique ne paraissent pas devoir être l'objet d'un enseignement public 311
Pourquoi l'instruction religieuse, dans chaque culte, devrait se donner aux frais de ceux qui professent ce même culte 313

Des dépenses relatives aux établissemens de bienfaisance. page 313

Si l'indigence a des droits aux secours de la société..... *ibid.*

Les établissemens de bienfaisance sont des espèces de caisses de prévoyance où chacun porte une partie de ses épargnes, pour acquérir le droit d'y avoir recours au besoin..... 314

Ils font baisser un peu le taux des salaires..... *ibid.*

Les hospices augmenteraient indéfiniment le nombre des secourus, si de certaines conditions d'admission, ou la dureté du sort que les secourus y éprouvent, n'en réduisaient pas perpétuellement le nombre..... 315

Les hôpitaux militaires n'augmentent pas le nombre des secourus. 316

Avantages des maisons de travail. Elles exigent des capitaux.. 317

Pourquoi elles ne présentent pas une concurrence redoutable à l'industrie privée..... 319

Le système de la concurrence peut être introduit dans l'administration des hospices..... *ibid.*

Des dépenses relatives aux édifices et constructions publiques.. 320

De la méthode qu'il faut suivre pour évaluer rigoureusement la dépense des travaux publics..... 321

Application des principes aux digues de Hollande, aux grandes routes de France..... *ibid.*

Les facilités pour les communications sont d'un produit si grand, qu'il excède probablement les plus grandes dépenses qu'elles aient occasionnées..... 323.

Les monumens publics sans utilité sont un luxe qui n'est pas plus excusable que celui des particuliers..... 324

CHAP. 7. *Par qui sont payées les consommations publiques.* 325

Les consommations publiques se font :

Quelquefois aux dépens d'un simple citoyen..... *ibid.*

Quelquefois aux dépens d'un peuple vaincu..... *ibid.*

Quelquefois elles sont payées du produit du domaine possédé par le public..... 326

Mais elles sont principalement payées avec le produit des contributions..... *ibid.*

Les citoyens ou sujets contribuent, soit comme membres de tout l'état pour subvenir aux dépenses qui regardent la société tout entière, soit comme membres d'une province ou d'une commune, pour subvenir aux dépenses locales..... *ibid.*

Si les frais d'administration de la justice doivent porter sur la société tout entière..... *page* 327
Les contributions sont mieux administrées quand les dépenses se font sous les yeux des contribuables..... 328

CHAP. 8. *De l'impôt*..... 330

§. 1er. *Des effets généraux de toute espèce d'impôt*..... *ibid.*

L'impôt est une portion des propriétés particulières, levée pour le service du public..... *ibid.*
Il ne consiste pas dans la matière où se trouve fixée la valeur fournie par le contribuable, mais dans la valeur de cette matière.. 331
La valeur dont se compose l'impôt, ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie..... *ibid.*
L'impôt n'est point un moyen de reproduction, et les bons gouvernemens sont toujours économes..... 332
De là on peut déduire les conséquences suivantes, savoir : que les impôts les moins mauvais sont,

1°. *Les plus modérés quant à leur quotité*..... 336

Comment l'impôt, lorsqu'il est poussé trop loin, prive le contribuable de sa richesse, sans en enrichir le gouvernement.. 337
Un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne..... *ibid.*
Exemples qui prouvent ce que le fisc gagne à une imposition modérée..... 339
M. Ricardo combattu..... 342

2°. *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public*..... 343

Les frais de recouvrement ne sont pas plus reversés dans la société que le principal des contributions..... *ibid.*
Les besoins croissans des gouvernemens les ont forcés de mettre depuis deux siècles plus d'ordre dans leurs finances..... *ibid.*
Les frais de contrainte, les garnisaires, mauvais moyens de forcer le contribuable à payer..... 344
Les corvées coûtent plus au contribuable qu'elles ne rapportent au public..... 345

3°. *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement*..... 346

Les vices de répartition sont contraires aux intérêts des particuliers et à ceux du fisc..... *ibid.*

L'impôt progressif est le seul équitable..... *page* 347
4°. *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction*..... 349
Les impôts qui sont levés sur les capitaux altèrent l'une des sources de la production..... *ibid.*
Exemples puisés dans les impôts sur les successions, sur les mutations..... 350
Inconvéniens qu'il y a de nuire à la facile circulation des propriétés..... 351
Les impôts levés sur les capitaux sont payés avec facilité.. *ibid.*
L'impôt influe sur la production, en agissant à la manière des peines pécuniaires..... 352
Il contrarie les consommations reproductives, lorsqu'il porte sur les objets de première nécessité et sur les matières premières des manufactures..... 353
Il a de bons effets lorsqu'il décourage les consommations stériles..... 354
Gouvernemens qui placent reproductivement une partie des contributions..... *ibid.*
5°. *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale*. 355
L'impôt agit comme une punition, ou bien comme un appât; il est par-là contraire ou favorable à certaines actions..... *ibid.*
Réflexions sur l'impôt du vingtième, le droit de centième-denier, les droits sur l'instruction, les loteries, les douanes, les gabelles..... 356
Tout impôt excessif nuit à la morale..... 358
§. 2. *Des différentes manières d'asseoir l'impôt, et sur quelles classes de sujets portent les divers impôts*..... 359
L'impôt se lève en argent ou en nature, mais se compose essentiellement *de la valeur* de la chose levée..... *ibid.*
Charges qui sont de vrais impôts, quoiqu'elles n'en portent pas le nom..... 360
C'est sur ses revenus ou sur ses capitaux que le contribuable paie l'impôt..... 361
L'autorité qui fait contribuer, est intéressée à ne pas altérer les sources de la production..... *ibid.*
Elle est intéressée à répartir l'impôt proportionnellement avec le revenu de chacun..... 362
On atteint les revenus, soit par des contributions directes, soit par des contributions indirectes..... 363

Manière de procéder des unes et des autres..... *page* 363
Inconvéniens et avantages des contributions directes et des contributions indirectes..... 365
Les contributions ne portent pas toujours en totalité sur ceux qui en font l'avance..... 369
Le consommateur d'un produit paie l'impôt qu'il supporte par le renchérissement du produit..... 370
Comment les impôts sur les consommations portent aussi sur le producteur de la chose imposée, et suivant quelles proportions..... 371
Comment la portion de l'impôt qui tombe sur les producteurs se répartit entr'eux..... 372
Comment l'impôt mis sur une classe porte en même temps sur une autre..... 374
Pourquoi le propriétaire foncier ne peut faire supporter à ses consommateurs la plus petite partie de son impôt..... 375
Les produits agricoles ont cela de particulier, c'est que, quand leur production décroît, la demande qui en est faite décroît aussi (*en note*)..... 376
Le propriétaire foncier ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire à l'impôt..... 377
Pour les maisons d'habitation, le propriétaire peut faire supporter une partie de l'impôt au locataire, et pourquoi..... 378
Les effets de l'impôt ne s'effacent pas par l'ancienneté, quand les mêmes circonstances continuent..... 379
L'impôt retombe sur les producteurs et les consommateurs avec d'autant plus de surcharge qu'il est perçu plus près des premiers producteurs..... 380
L'avance que les producteurs doivent faire de l'impôt, les oblige à se procurer plus de capitaux que n'en réclamerait la simple production..... 381
Théorie générale de l'impôt, et tableau de ses effets sur le corps social..... 383
L'augmentation de prix que l'impôt occasionne sur les denrées, n'est pas nominale; elle est réelle..... 385
Pourquoi l'impôt ne fait pas toujours hausser la valeur de la monnaie comme celle des autres marchandises..... *ibid.*
Effets probables des impôts exagérés..... 386

De l'impôt en nature..... page 388

L'impôt en nature ne demande au contribuable que ce qu'il a, et sous la forme qu'il l'a..... *ibid.*
Il intéresse le gouvernement aux progrès de l'agriculture..... *ibid.*
Il n'admet pas de fixation arbitraire..... 389
Il prend en proportion du produit brut, et non du produit net. *ibid.*
La dîme royale de Vauban défendue..... 390
Il entraîne des abus dans l'administration de ses produits, et il bouleverse le prix naturel des denrées..... 391

§. 4. *De l'impôt territorial d'Angleterre.* (Land tax)..... 392

Cet impôt a pour base une évaluation du revenu des terres, faite en 1692..... *ibid.*
Il offre un grand encouragement aux améliorations agricoles... 393
Son injustice..... 394
Espèce de découragement qu'il peut répandre. La Toscane citée pour exemple..... *ibid.*

CHAP. 9. *De la dette publique*..... 396

§. 1er. *Des emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux*..... *ibid.*

Un particulier emprunte souvent pour faire valoir; un gouvernement emprunte toujours pour consommer..... *ibid.*
Ce n'est pas le paiement des arrérages qui appauvrit une nation: c'est la consommation du principal..... 397
Les emprunts publics sont remboursables en différentes façons, ou non-remboursables..... *ibid.*
Les cautionnemens sont des espèces d'emprunts..... 399
Les anticipations sont des espèces d'emprunts..... *ibid.*
L'intérêt que paie le gouvernement fait monter le taux général de l'intérêt..... 400
Les titres de la dette publique n'augmentent point la masse des valeurs, ni la circulation productive..... 401
Les arrérages ne sont point une nouvelle valeur versée dans la circulation..... 402
Si le besoin d'emprunter fait que les gouvernemens se conduisent mieux..... 403
En outre les emprunts publics sont favorables comme procurant des

§. 2. *Du crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère* 405
Pourquoi un gouvernement despotique ne peut jouir du même crédit qu'un gouvernement représentatif 406
En quoi un gouvernement mérite plus de confiance qu'un particulier, et un particulier qu'un gouvernement 407
La possibilité de vendre facilement le titre des créances, en maintient la valeur ..... *ibid.*
Le crédit public est dangereux, en ce qu'il offre des moyens de dissiper de grands capitaux 408
De l'effet des caisses d'amortissement 409
Elles sont illusoires partout où l'on emprunte d'un côté ce qu'on amortit de l'autre 411
Effets que produisent les banqueroutes nationales sur la fortune publique et sur les fortunes privées 412
Des trésors amassés par l'autorité publique 415

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

AVERTISSEMENT.

Plusieurs bons esprits dont j'ai recueilli les avis dans le but de rendre mon ouvrage plus utile, se sont accordés à me dire qu'ils désiraient qu'on pût trouver, réunis et rapprochés, les principes fondamentaux de l'économie politique répandus dans cet ouvrage, de manière que, dégagés de développemens, il fût aisé d'en saisir promptement la liaison et les rapports mutuels.

C'est pour entrer dans leurs vues que j'ai composé cet Épitome.

Les principes s'y trouvent énoncés sous chacun des termes principaux de cette science, rangés par ordre alphabétique. On pourra, dans chaque discussion, dans chaque démonstration, remonter facilement à chacun de ces principes, qui ne sont que l'expression de la nature des choses, la simple exposition de la manière dont les choses sont et se passent, mais le plus souvent abstraite et dénuée des preuves, des exemples, des conséquences qui font la solidité et l'utilité de la science, et qui se trouvent dans mon Traité d'Économie politique. On doit supposer que ces propositions ont toutes été prouvées, ou sont susceptibles de l'être, et ne se trouvent ici réunies et resserrées qu'afin de s'éclaircir l'une par l'autre, afin de laisser mieux saisir leurs relations réciproques. C'est proprement la philosophie de la science; il faut la posséder, si l'on veut lier avec sûreté chaque principe à tous les autres; mais, pour l'usage ordinaire, c'est le

Traité qu'il faut consulter. Il est plus facile à en[illegible], parce qu'il rejette toutes les abstractions, ou du moins les fixe le plus promptement qu'il est possible, dans des exemples familiers à tous les lecteurs.

On sent, d'après cela, que cet Épitome n'est point un abrégé élémentaire. On ne peut pas y apprendre l'économie politique; mais il sera, je crois, fort utile pour opérer le classement de ce qu'on sait, montrer la liaison des vérités qu'on croyait isolées, et mettre à nu les fausses notions qu'on pourrait s'être faites à certains égards. Il n'est pas destiné à être lu de suite, mais à être consulté lorsqu'on est en doute sur quelque point de doctrine, ou lorsqu'on veut en faire quelque application nouvelle.

Il a un autre avantage. C'est qu'il montre indubitablement ce qui peut rester d'incomplet dans l'exposition de la science. L'exposition de chaque principe veut qu'on s'en réfère à plusieurs autres qu'il faut établir; ceux-ci à d'autres qu'il faut établir encore, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à expliquer dans les explications. Que l'on soumette à une pareille épreuve la plupart des livres qui, sous le nom d'*Elémens*, ou de *Principes*, ou de *Cours*, ont traité de l'Économie politique, et l'on apercevra bien vite si les explications qu'ils donnent, embrassent toutes les parties de la science; si elles ne se contredisent pas les unes les autres; si enfin elles ne réclament pas elles-mêmes des explications qu'on ne trouve nulle part dans ces ouvrages, quel que soit le nombre des observations justes qu'on y trouve d'ailleurs.

On regardera peut-être l'ordre alphabétique comme peu favorable à l'enchaînement des idées; mais qu'on prenne la peine de considérer que l'Économie politique

représente pas un phénomène qui ne tienne à tous les autres; que l'explication de chacun d'entre eux ne peut être bien donnée et complétement comprise, qu'autant qu'on possède déjà l'explication de beaucoup d'autres, et qu'il faudrait, s'il était possible, les étudier tous de front. C'est un tissu qu'il s'agit d'examiner, et non une chaîne qu'on puisse dérouler (1). L'ordre alphabétique permet du moins, lorsqu'on lit l'exposition d'un principe, de recourir à l'exposition de tout autre au besoin, et d'étudier autant simultanément qu'il est possible.

C'est pour cela qu'on trouvera écrits en italiques, dans les explications, tous les mots qu'on devra chercher dans l'Épitome lui-même, pour peu qu'on ne s'en retrace pas à l'instant, et dans toute son étendue, la signification exacte. Le lecteur dont l'esprit, à la vue du mot italique, s'en retrace la signification tout entière, peut se vanter de savoir l'Économie politique; car, si toute science se réduit à une langue bien faite, quiconque possède la langue, possède la science.

Pascal, Locke, Condillac, Tracy, Laromiguière, ont prouvé que c'est faute d'attacher la même idée aux mêmes mots que les hommes ne s'entendent pas, se disputent, s'égorgent (2) : j'ai cherché à fixer ici, de la

---

(1) Dans l'ordre des idées, par exemple, il semble qu'on ne doive étudier le phénomène de la consommation qu'après celui de la production, dont il est le but et le complément : cependant on ne peut entendre la production sans se familiariser avec la nature et l'office des capitaux; et il est impossible de bien connaître la nature et l'office des capitaux, si l'on ne distingue la consommation improductive de la consommation reproductive; si l'on n'a, par conséquent, analysé le phénomène de la consommation.

(2) Presque toutes les guerres livrées depuis cent ans, dans les quatre par-

manière la plus précise; le sens des termes de l'économie politique, afin qu'on puisse toujours savoir positivement quel fait ou quelle chose un mot représente; dès lors il n'est plus possible de le prononcer au hasard: un même mot ne peut plus être employé pour désigner des choses diverses, ou pour présenter des doctrines creuses, des faits imaginaires, vagues, imparfaitement observés.

Les personnes qui aiment à se rendre compte de tout, pourront consulter cet Épitome, non-seulement en lisant le Traité auquel il est joint, mais en lisant tout autre ouvrage sur l'administration, l'histoire, les voyages, la géographie, la politique, les arts industriels, le commerce. J'ose dire qu'elles apprécieront mieux la solidité de leurs bases, la justesse de leurs déductions. On pourra comparer perpétuellement les termes dont chaque auteur se sert, avec leur signification primitive et avec la nature des choses; on verra sans peine si ces termes sont employés à propos, si les auteurs leur conservent toujours le même sens, si les objets sont envisagés sous toutes leurs faces, si les conséquences qu'on en tire sont justes. Je me flatte que ce petit ouvrage aidera par là même à découvrir et à corriger mes propres erreurs. Si, dans quelque partie que ce soit de mon Traité, un des termes est employé une seule fois avec une signification autre que celle qui lui est assignée ici, c'est une faute.

---

ties du monde, l'ont été pour une *balance du commerce* qui n'existe pas. Et d'où vient l'importance attribuée à cette prétendue balance du commerce? De l'application exclusive qu'on a faite à tort du mot *Capital* à des matières d'or et d'argent.

Pour la commodité des lecteurs qui voudraient étudier de suite et méthodiquement l'Épitome, voici l'ordre dans lequel ils peuvent en lire les articles. On s'apercevra que cet ordre leur présente d'abord les notions relatives à la nature des richesses, puis à leur production, à leur distribution, et finalement à leur consommation.

Il servira également aux professeurs qui prennent ce livre-ci pour base de leur enseignement. Leur cours peut consister à développer, par des raisonnemens et surtout par des exemples, les principes qui ne sont eux-mêmes que la définition des termes : c'est pour eux le moyen le plus assuré d'avoir enseigné, sans lacune, la science. Malheureusement cet ordre qui est le plus logique, a l'inconvénient de commencer par les vérités les plus abstraites de l'Économie politique. C'est ce qui, dans le Traité, m'a déterminé à les prouver, non de prime-abord, mais dans le cours même de la description des phénomènes que présentent la production, la distribution, et la consommation des richesses.

ORDRE DANS LEQUEL IL CONVIENT DE LIRE L'ÉPITOME, SI L'ON VEUT LE LIRE MÉTHODIQUEMENT.

Principes qui ont rapport à la nature et à la circulation des Richesses.

PROPRIÉTÉ.

RICHESSE.

VALEUR DES CHOSES.

VALEURS.

ÉCHANGES.

QUANTITÉ DEMANDÉE.

QUANTITÉ OFFERTE.

PRIX.

CHERTÉ; BON MARCHÉ.

CIRCULATION.

UTILITÉ.

PRODUIT.

PRODUIT IMMATÉRIEL.

MARCHANDISE.

DENRÉE.

MONNAIE, OU AGENT DE LA CIRCULATION.

MÉTAUX PRÉCIEUX.

MARCHÉ.

DÉBOUCHÉS.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Production.

PRODUCTION; PRODUIRE.

REPRODUCTION.

AGENS DE LA PRODUCTION.

FACULTÉS PRODUCTIVES.

SERVICES PRODUCTIFS.

MACHINES.

1er *Agent de la production.*

INDUSTRIE.

FACULTÉS INDUSTRIELLES.

TRAVAIL.

FAÇONS PRODUCTIVES.

2e *Agent de la production.*

CAPITAL.

CAPITAL ENGAGÉ.

ACCUMULATION, ACCUMULER.

CAPITAL IMPRODUCTIF.

3e *Agent de la production.*

TERRES.

FONDS DE TERRE.

Nota. Les *Agens naturels*, autres que les fonds de terre, se trouvent compris dans le mot *Agens de la production.*

Procédés de la production.

AGRICULTURE; INDUSTRIE AGRICOLE.

MANUFACTURES; INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

COMMERCE; INDUSTRIE COMMERCIALE.

COMMERCE INTÉRIEUR.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

DROITS D'ENTRÉE.

COMMERCE DE TRANSPORT.

SPÉCULATEUR; SPÉCULATION.

BALANCE DU COMMERCE.

IMPORTATION.

EXPORTATION.

Différentes classes de Producteurs.

PRODUCTEUR.

INDUSTRIEUX.

SAVANS	Classe qui multiplie les connaissances humaines.
ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE.	Classes qui appliquent les connaissances humaines.
CULTIVATEUR.	
FERMIER.	
MANUFACTURIER	
NÉGOCIANT.	
DÉTAILLEUR.	

OUVRIER. . . . . } Classe qui exécute.
CAPITALISTE.
PROPRIÉTAIRE FONCIER.

Source et distribution des Revenus.

FONDS.
FRAIS DE PRODUCTION.
DISTRIBUTION DES VALEURS.
PROFITS.
REVENU.
PRODUIT NET; PRODUIT BRUT.
SALAIRE.
PRÊT.
EMPRUNT.
INTÉRÊT.
CRÉDIT.
FERMAGE.
RENTE DE LA TERRE.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Consommation.

CONSOMMATION; CONSOMMER.
CONSOMMATEUR.
IMPÔT.
MATIÈRE IMPOSABLE.
CONTRIBUABLE.
EMPRUNT PUBLIC.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

RANGÉS ALPHABÉTIQUEMENT SOUS CHACUNE DES EXPRESSIONS AUXQUELLES ILS PEUVENT SE RATTACHER.

N. B. Les mots en italique sont les termes dont l'explication est donnée à leur place alphabétique dans l'Épitome. En les cherchant, quand on ne s'en rappelle pas à l'instant la signification tout entière, on découvre la liaison de toutes les parties de l'Économie politique.

Les chiffres romains et arabes indiquent le volume et la page du Traité, où les principes qui les précèdent reçoivent de plus amples développemens.

A

ACCUMULATION; ACCUMULER. On accumule lorsqu'on soustrait des *produits*, des *valeurs produites*, à une *consommation improductive*.

Les *produits* mis en réserve par l'accumulation peuvent être cachés, enfouis, ou bien appliqués à une *consommation reproductive*. I. 102.

Dans le premier cas, ils forment un *capital* dormant, improductif, qui ne donne aucun *profit* aussi long-temps qu'on le laisse dans cette situation. I. 100.

Dans le second cas, les *produits* accumulés vont grossir les *capitaux productifs* de la société. Perpétuellement

consommés, ils sont perpétuellement *reproduits* pour être *consommés* de nouveau. Les *capitaux* accumulés sont en général *consommés reproductivement*; car un accumulateur est rarement disposé à sacrifier les *profits* que peuvent lui procurer ses épargnes (1). I. 102.

Lorsqu'il les fait valoir lui-même, il tire communément de cette portion du *capital*, des *profits*, indépendamment des *profits* de l'*industrie* qu'il y met. II. 119.

Lorsqu'il place ses épargnes, l'emprunteur lui paie un *intérêt* qui est le *prix* du *service productif* de ces épargnes devenues portion de *capital*, et représente les *profits* de ce *capital*. II. 126.

Dans ce dernier cas, si l'emprunteur ne faisait pas travailler cette portion de *capital*; c'est-à-dire s'il ne la *consommait* pas reproductivement, il paierait un *intérêt* dont il ne serait dédommagé par rien.

Les *produits immatériels* ne sont pas susceptibles d'accumulation, parce qu'ils sont *consommés* en même temps qu'ils sont *produits*.

AGENS DE LA PRODUCTION (comprenant les AGENS NATURELS). Ce sont l'*industrie*, les *capitaux*, les *terres* et autres *agens naturels*, par le moyen desquels on donne de la *valeur* aux choses, ou bien l'on augmente la *valeur* qu'elles ont déjà, I. 7. 23. 28.

Par extension, on peut appeler *agens de la production* les propriétaires des *facultés industrielles*, des *capitaux* et des *terres*. Bien qu'un *capitaliste* et un *propriétaire foncier* n'agissent pas immédiatement pour *produire*, ils peuvent

(1) On voit que l'épargne ne nuit point à la *consommation* qui s'accroît, au contraire, de tous les *profits* faits par l'accumulateur et par les *industrieux* qui font valoir son épargne.

être considérés comme agens, en ce qu'ils agissent médiatement par leurs *capitaux* et leurs *terres*.

L'action des agens de la production compose les *services productifs* de l'*industrie*, des *capitaux*, des *terres*, etc. Ces *services* ont une *valeur* qui s'établit sur le même pied que la *valeur* de toutes les autres choses (en raison directe de la *quantité demandée*, et en raison inverse de la *quantité offerte*). II. 7

Les agens naturels sont, non-seulement les corps inanimés que la nature nous offre, qui concourent à créer des *produits*, et au premier rang desquels il faut mettre les terres cultivables; mais encore les lois du monde physique, comme la gravitation qui fait descendre le poids d'une horloge, la chaleur qui se dégage par la combustion, le magnétisme qui dirige l'aiguille de la boussole, les propriétés des corps qui nous permettent d'en faire des outils, des machines, la force vitale des animaux soumis à l'empire de l'homme, et tout ce qui dans la nature concourt avec l'*industrie* et les *capitaux* à former des *produits*. L'action de toutes ces choses compose ce qui est appelé ici : *Services productifs des agens naturels*. I. 28. 33.

Parmi les agens naturels, les uns sont susceptibles de devenir des propriétés, comme les *fonds de terre*; ou même le sont nécessairement, comme les *facultés industrielles*. Les autres n'en sont pas susceptibles, comme le vent, les mers qui servent de véhicules et de moyens de transport. I. 34. II. 22.

Les agens naturels qui peuvent s'approprier, font payer leur concours dans l'acte de la *production*, ce qui procure un *revenu* à leurs possesseurs, et forme une addition aux *frais de production*. Si les terres, les mines, les cours d'eau et autres agens naturels, n'étaient pas des propriétés, et que leur service fût gratuit, les *frais de pro-*

duction étant moindres, les *produits* auxquels ils concourrent seraient moins chers, ce qui accroîtrait les *revenus* des *consommateurs;* mais l'expérience et le raisonnement prouvent que quand les agens naturels, susceptibles d'appropriation, ne sont pas des propriétés, on n'en peut attendre que beaucoup moins de *produits*, parce que dans l'incertitude du *profit*, personne ne veut y consacrer les *capitaux* et l'*industrie* nécessaires pour les mettre en valeur. II. 160.

Les plus grandes merveilles de l'*industrie* consistent dans l'emploi qu'on sait faire des *facultés productives* des agens naturels, soit qu'il faille payer leur concours (comme on le fait en prenant à loyer une chute d'eau), soit que leur concours soit gratuit (comme lorsqu'on se sert du poids de l'atmosphère, dans la machine à vapeur). I. 31. II. 5. 38. 387.

Lorsqu'on parvient à multiplier ou à perfectionner les *produits* par le concours des agens naturels gratuits, l'augmentation de production qui en résulte, est un *profit* pour le *producteur*, aussi long-temps qu'il réussit à tenir ses procédés secrets. Lorsque la concurrence a fait baisser le *prix* du *produit*, l'augmentation de production due à l'agent naturel, n'en existe pas moins; mais alors elle est un *profit* pour le *consommateur* qui est plus riche de ce qu'il peut acheter plus de choses, ou de meilleures choses, avec le même *revenu*. II. 28. 99.

Dans les deux cas, l'agent naturel gratuit a augmenté les *valeurs* qui font la *richesse* de l'homme : dans le premier, en augmentant la *valeur* du *revenu* du *producteur* (son pouvoir d'acheter); dans le second, en augmentant la *valeur* du *revenu* du *consommateur* (son pouvoir d'acheter, puisqu'il peut acheter d'autant plus d'un *produit* qu'il est rendu à meilleur marché par le concours d'un agent naturel).

AGENT DE LA CIRCULATION. Voyez *Monnaie :* c'est une même chose.

AGRICULTURE, ou *Industrie agricole.* C'est l'industrie qui provoque la *production* des matières brutes, ou simplement les recueille des mains de la nature. I. 7.

Sous ce dernier rapport, cette industrie embrasse des *travaux* tout étrangers à la culture des champs, comme la chasse, la pêche, le métier du mineur, etc.

Quand un agriculteur façonne ou transforme ses matières premières, comme le paysan lorsqu'il fait ses fromages, il est dans ce moment-là un vrai *manufacturier.* Lorsqu'il les transporte, il est jusqu'à ce point-là *négociant.*

AGRICULTEUR ou *Cultivateur.* Voyez ce dernier mot.

B

BALANCE DU COMMERCE. C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la *valeur* des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés (1). I. 184.

Dans le système exclusif, on viole par différens moyens la liberté des transactions qui se font entre deux pays, dans le but de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux recevoir de l'étranger, pour solde, des matières d'or et d'argent que toute autre marchandise de même *valeur.* I. 189.

Qu'on voie à l'article *Capital* comment les *capitaux* d'un

(1) On regarde les métaux précieux comme la solde au moyen de laquelle se complète le paiement des envois. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on s'imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le paiement des 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues. Présomption qui est démentie par l'expérience.

pays (les *capitaux productifs* comme les autres) se composent de toutes sortes de *marchandises* et de *denrées*, même de celles dont l'existence est la plus fugitive; et comment la *consommation* de ces *denrées* n'altère nullement la *valeur* du *capital national* qui se reproduit par le fait même de cette *consommation*. Dès lors on sentira qu'il n'y a pas d'avantages à faire entrer de la marchandise métallique préférablement à toute autre. I. 23. 190.

C

Capital. Un capital, dans le sens le plus étendu, est une *accumulation* de *valeurs* soustraites à la *consommation improductive*. I. 99. 103.

Les *valeurs* dont se compose un capital, sont :

Tantôt d'une essence immatérielle qui ne se manifeste que par ses effets, comme les talens qui n'ont pu être acquis qu'au moyen d'avances successives;

Tantôt sous la forme matérielle d'un *produit* quelconque (1).

Lorsqu'un capital, ou, si l'on veut, des *valeurs* mises en réserve, ne sont pas employées, elles sont un capital *improductif*. I. 100. 118.

Quand elles sont employées, elles sont *consommées reproductivement*. Elles sont un capital *productif*. I. 23. 102. II. 215. 223. 226.

---

(1) Il est à remarquer que le capital change perpétuellement de formes quand il est employé productivement. Le même capital existe tantôt sous la forme d'une somme d'argent, tantôt sous celle d'une matière première, d'un outil, d'une *marchandise* confectionnée. Ces choses ne sont pas proprement le capital; il réside dans la *valeur* qu'elles ont; de sorte qu'à parler avec la plus grande propriété, un capital est toujours d'une essence immatérielle, puisque ce n'est pas la matière qui fait le capital, mais la *valeur* de cette matière, *valeur* qui n'a rien de corporel. I. 1.

Un capital employé productivement est un des trois grands *agens de la production*, et prend part aux profits de cette *production*. I. 23. II. 150.

Employer un capital dans la *production*, c'est avancer les *frais de production*. La *valeur* du *produit* qui en résulte, rembourse cette avance. I. 97.

Les outils, machines, bâtimens d'exploitation, sont des avances; mais la *valeur* de ces choses étant durable, le *produit* n'est tenu de rembourser que les altérations que cette portion du capital a subies. II. 73.

Lorsque le capitaliste cède à une autre personne, moyennant un loyer qui se nomme *intérêt*, l'usage de son capital, cet *intérêt* est le *prix* des *services productifs* du capital; services qui sont dès lors *consommés* par l'emprunteur et à son *profit*. I. 36. II. 127.

Un capital n'est point la somme d'argent sous la forme de laquelle il est souvent prêté; mais la *valeur* de cet argent. Un capital peut être prêté sous quelque forme que ce soit, même sous une forme immatérielle, comme lorsqu'un particulier ouvre un crédit à un autre qui souvent emploie la *valeur* qu'il emprunte, et la fait travailler sans qu'elle se montre sous la forme d'une somme d'argent (1). I. 97. II. 116.

(1) Cela fait voir combien ce mot *intérêt* à l'égard est une expression vicieuse. C'est si peu l'argent que l'on prête, que les mêmes écus peuvent être prêtés successivement à dix personnes différentes, qui, toutes les dix, continuent à se servir du capital emprunté, tandis que les écus sont peut-être déjà employés à un tout autre usage, peut-être expédiés à l'étranger. Dix mille écus d'espèces servent donc à prêter cent mille écus de *valeurs*, et ne sont pas eux-mêmes prêtés, puisqu'ils vont servir à d'autres usages. Les emplois, les *intérêts* et les *profits*, qui sont la suite de tout cela, sont bien ceux de cent mille, et non ceux de dix mille écus. Il ne faut pas s'imaginer que la rapidité de la circulation de ces dix mille écus soit la cause qui en a multiplié la *valeur*. Pour qu'il y eût cent mille écus de *valeurs* prêtées, il a fallu qu'il y eût cent

CAPITAL ENGAGÉ. C'est un *capital* tellement engagé dans un genre de *production*, qu'il ne peut plus en être détourné pour se consacrer à un autre genre de *production* ; telles sont les *valeurs* employées à des améliorations agricoles, à la construction d'une usine, etc. I. 29.

La *valeur* d'un capital engagé ne peut plus rentrer dans la *circulation*, ni être offerte comme *capital* à employer ; et par conséquent influe faiblement sur le taux de l'*intérêt* (1). II. 139

CAPITAL IMPRODUCTIF. Ce sont des *valeurs* mises en réserve, *accumulées* et non employées. I. 118.

Un *capital* peut ne pas être employé à la *reproduction*, sans pour cela être un capital improductif. Les *valeurs* qu'on a sous forme de maisons, de meubles et d'autres choses qui servent aux besoins de la vie, sont un *capital productif* d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire, de *produits immatériels*. Ce *capital* produit alors un *revenu* qui est *consommé* à mesure : à savoir l'utilité ou l'agrément qui résultent de son usage. I. 130.

CAPITALISTE ; est celui qui possède un *capital* et qui le fait valoir par lui-même, ou bien le prête, moyennant un *intérêt*, à l'*entrepreneur d'industrie* qui le fait valoir, et dès lors en *consomme* le *service* et en retire les *profits*.

CHERTÉ, BON MARCHÉ. La cherté est la haute *valeur*, le bon

---

cent mille écus de valeurs réellement accumulées. Les espèces n'ont servi qu'au transfert de ces *valeurs* jusqu'aux mains qui devaient en faire usage. II. 144.

(1) On pourrait même croire que la *valeur* des capitaux engagés, et qui ne peuvent conséquemment plus être offerts de nouveau aux emprunteurs, n'influe pas du tout sur le taux de l'*intérêt* ; mais il faut considérer que plus il y a de capitaux ainsi engagés, moins il y a de disposition parmi les *industrieux*, à s'en engager de nouveaux ; ce qui diminue la *demande* qui avait pour objet des emplois de ce genre.

marché la basse *valeur* des choses. Mais comme la *valeur* des choses est relative, et qu'elle n'est haute ou basse que par comparaison, il n'y a de cherté réelle que celle qui provient des *frais de production*. Une chose réellement chère est celle qui coûte beaucoup de *frais de production;* qui exige la consommation de beaucoup de *services productifs*. Il faut entendre le contraire d'une chose qui est à bon marché. II. 32.

Ce principe ruine la fausse maxime: *quand tout est cher, rien n'est cher;* car pour créer quelque produit que ce soit, il peut falloir, dans un certain ordre de choses, faire plus de *frais de production* que dans un autre ordre. C'est le cas où se trouve une société peu avancée dans les arts industriels, ou surchargée d'*impôts*. Les *impôts* sont des *frais* qui n'ajoutent rien au mérite des *produits*. Les progrès dans les arts industriels sont, soit un plus grand degré d'*utilité* obtenu pour les mêmes *frais*, soit un même degré d'*utilité* obtenu à moins de *frais* (1). II. 35.

CIRCULATION. C'est le passage que fait une chose évaluable, une *valeur*, lorsqu'elle va d'une main dans une autre. Toute *marchandise* est dans la circulation, lorsqu'elle est disposée à passer dans une autre main, c'est-à-dire, lorsqu'elle est offerte en vente. Elle est retirée de la circulation lorsqu'elle n'est plus en vente. I. 106. II. 10. 14.

Toutes les *marchandises* et *denrées* qui sont dans les boutiques ou sur les marchés, sont dans la circulation; elles en sont retirées du moment qu'elles ont passé dans les mains du *consommateur*.

(1) La plus grande quantité d'un certain *produit* obtenue pour les mêmes *frais*, est une plus grande somme d'*utilité* obtenue. Cent paires de bas produites par le métier à tricoter, ont une *utilité* double de celle de cinquante paires produites par les aiguilles d'une tricoteuse

L'argent monnayé est une *marchandise* qui est toujours dans la circulation, toujours destinée à être échangée, excepté lorsqu'il est enfoui. II. 59.

Voyez : *Quantité demandée, Quantité offerte.*

COMMERÇANT, ou *Négociant.* Voyez ce mot.

COMMERCE, ou *Industrie commerciale.* C'est l'*industrie* qui met un *produit* à la portée de celui qui doit le *consommer.* L'action de chercher un *produit* dans l'endroit où il se trouve, et de le transporter au lieu où il doit se *consommer*, augmente sa *valeur* de toute la différence qu'il y a entre son *prix* dans le premier de ces endroits et son *prix* dans le second. C'est une *façon productive* donnée au *produit* par le *commerçant*, et dont il résulte une création de *valeur* qui constitue l'espèce de *production* qu'on doit à l'industrie commerciale. I. 8. 12. 13. 14. 15. 80.

COMMERCE DE SPÉCULATION. Voyez *Spéculateur.*

COMMERCE DE TRANSPORT. Ce commerce consiste à faire acheter des *marchandises* dans l'étranger, pour les faire revendre dans l'étranger aussi. I. 89.

D'autres personnes entendent par *commerce de transport*, l'industrie de l'armateur qui voiture sur ses navires, moyennant un fret, des *marchandises* qui ne lui appartiennent pas. Mais cette *industrie*, analogue à celle des rouliers sur terre, mérite à peine le nom de *commerce;* c'est le loyer d'un instrument.

COMMERCE EXTÉRIEUR. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* produites dans l'intérieur pour les envoyer et les faire vendre dans l'étranger; ou bien à acheter des *marchandises* dans l'étranger pour les revendre dans l'intérieur. Ordinairement on fait de suite ces deux opérations; c'est-à-dire, qu'on fait revenir en *marchandises* du dehors, la *valeur* des *marchandises* indigènes qu'on a en-

voyées. On appelle cela faire des envois et recevoir des retours. I. 81. 83. 185.

COMMERCE INTÉRIEUR. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *produits* de l'intérieur pour les revendre dans l'intérieur. I. 81.

Dans son acception la plus étendue, ce mot comprend l'*industrie* du *détailleur* qui achète dans une rue pour revendre dans une autre, aussi-bien que celle du *négociant* qui compare les *prix courans* de toutes les places de commerce de son pays. I. 81.

En tout pays, même dans celui dont le *commerce extérieur* a le plus d'étendue, la somme des transactions qui se font dans le commerce intérieur, excède de beaucoup en valeur celles du *commerce extérieur* (1). I. 85.

CONSOMMATEUR : Celui qui détruit la *valeur* d'un *produit*, soit pour satisfaire à ses besoins, soit pour reproduire une *valeur* supérieure.

Le consommateur obtient les *produits* dont il fait usage :

Soit en les produisant lui-même;

Soit en se les procurant par l'*échange* qu'il en fait avec les *produits* de sa propre création; (2)

Soit en les tenant gratuitement de ceux qui les produisent II. 218.

Le consommateur est d'autant plus riche, que les *produits* qu'il *consomme* sont à meilleur marché. Il est plus

---

(1) Aussi, quand les circonstances politiques interrompent les relations extérieures, une nation ressent la privation de quelques *marchandises* exotiques, et de quelques *profits* qui naissaient du *commerce extérieur;* mais elle n'en reçoit pas des coups aussi profonds, aussi sensibles, que des lois et des événemens qui portent atteinte à son *industrie* intérieure.

(2) L'échange comprend l'échange du *travail* contre des *produits*. Un salarié échange son *travail* contre les *produits* qu'il veut consommer.

riche, ou si l'on veut, moins pauvre, relativement à tel objet de *consommation*, quand cet objet baisse de *prix*. Il est plus pauvre ou moins riche relativement à un objet de sa *consommation*, lorsque cet objet renchérit. I. 213. II. 43.

Un peuple tout entier devient plus riche par rapport à un objet de *consommation*, quand cet objet peut être acquis à moins de frais, et *vice versâ*. L'objet est acquis à moins de frais, lorsque l'*industrie*, dans ses progrès, parvient à tirer plus de *produits* des mêmes moyens de production. Alors on a généralement plus d'*utilité* à consommer, sans avoir fait plus de frais pour l'obtenir. Tout ce qui tend à multiplier les *produits* d'une nation, tend par conséquent à l'enrichir. I. 59. 213. II. 44.

Voyez les mots *Revenu*, *Richesse*.

CONSOMMATION, CONSOMMER. Consommer, c'est détruire la *valeur* d'une chose, ou une portion de cette *valeur*, en détruisant l'*utilité* qu'elle avait, ou seulement une portion de cette utilité (1). II. 211. 224.

On ne saurait consommer une *valeur* qui ne saurait être détruite. Ainsi l'on peut consommer un *service* d'une *industrie*, et non pas la faculté industrielle qui a rendu ce *service*; le *service* d'un terrain, mais non le terrain lui-même (2). II. 213.

---

(1) L'*utilité* est ici la faculté qu'a une chose de pouvoir servir à un usage quelconque.

(2) Une journée de travail employée a été consommée, puisqu'elle ne peut plus être employée de nouveau; mais le talent de l'*ouvrier* n'a pu être consommé, même en partie. Le *service* du terrain, pendant une année, a été consommé; car le même terrain ne peut plus servir cette même année; mais le terrain lui-même peut servir éternellement; on ne peut donc pas dire qu'il se consomme. La faculté industrielle est cependant consommée par la mort de celui qui la possède, puisqu'elle ne peut plus servir au-delà.

Une *valeur* ne peut-être consommée deux fois; car dire qu'elle est consommée, c'est dire qu'elle est détruite. II. 212, 227. 232.

Tout ce qui se produit se consomme; par conséquent toute valeur créée est détruite, et n'a été créée que pour être détruite. Comment dès lors se font les accumulations de *valeurs*, c'est-à-dire, de *richesses*, dont se composent les *capitaux*? Elles se font par la *reproduction* sous une forme matérielle, de la *valeur* consommée; tellement que la *valeur* des *capitaux* peut être considérée comme une *valeur* qui s'attache successivement à plusieurs *produits* qui naissent les uns des autres, à mesure qu'ils sont consommés reproductivement. II. 215. 223.

Il y a donc deux sortes de consommations :

1°. La *consommation reproductive* qui détruit une *valeur*, pour la remplacer par une autre. I. 102. II. 221. 226.

2°. La *consommation improductive* qui détruit la *valeur* consommée, sans remplacement. II. 221. 232.

La première est une destruction de *valeurs* d'où il résulte d'autres *valeurs* inférieures, égales, ou supérieures à la *valeur* détruite. II. 226.

Quand elles sont inférieures, la consommation n'est reproductive que jusqu'à concurrence de la *valeur* reproduite. La *valeur* détruite comprend la *valeur* des *services productifs* qu'on a consommés pour *produire*. II. 227.

La consommation improductive est une destruction de *valeurs* qui n'a d'autre résultat que la jouissance qu'elle procure au *consommateur*. II. 232.

Lorsqu'on se sert du mot de *consommation* sans rien spécifier, on entend communément celle qui est improductive.

Un *capital* n'étant qu'une *accumulation* de *valeurs*, peut être consommé en entier, productivement ou non. Un *capital productif* est même nécessairement consommé,

et ne se perpétue que parce que les *valeurs* dont il se compose se reproduisent fixées dans d'autres matières. II. 215. 227.

La consommation annuelle d'une famille, d'une nation, est la somme des *valeurs* qu'elles ont consommées dans le courant d'une année. Elle n'a rien de commun avec la somme de leurs *capitaux*, et l'excède toujours de beaucoup, parce qu'elle embrasse, outre la consommation improductive des *revenus*, la consommation reproductive des capitaux souvent répétée plusieurs fois dans la même année. Quelques *valeurs* capitales, il est vrai, ne sont pas entièrement consommées dans l'espace d'une année, comme les bâtimens, les instrumens durables; mais une plus grande quantité sont consommées et reproduites plusieurs fois pendant le même espace de temps (1). II. 217.

Les *consommations publiques* sont celles qui sont faites par le public, ou pour le service du public. II. 218. 264. 283.

Les *consommations privées* sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. II. 218. 242.

Les unes et les autres sont absolument de même nature. Elles ne peuvent avoir d'autre but qu'une reproduction de *valeurs*, ou bien une jouissance pour le *consommateur*. Sauf ces deux résultats, toute consommation est un mal contraire au bien qui résulte d'une *production* : celle-ci est la création d'un moyen de bonheur; la consommation est la destruction d'un moyen de bonheur. II. 232. 268.

---

(1) Un boulanger consomme une partie de son *capital* en chauffant son four, mais cette portion de *capital* est reproduite dès le même jour, et se retrouve dans la *valeur* du pain. Voilà donc une portion d'un même *capital* consommée et reproduite 365 fois par an; la consommation annuelle de cette portion de *capital* l'exerce dans la proportion de 365 à un

Il faut comprendre dans la consommation d'une nation, toutes les *valeurs* qu'elle consomme, productivement (1). ou non, et par conséquent les *valeurs* qu'elle envoie à l'étranger; et dans ses *productions*, les *valeurs* qu'elle en reçoit; de même qu'on comprend dans ses consommations la *valeur* de la laine qu'elle emploie à faire du drap, et dans ses *productions* les draps qui en résultent. II. 75. 215. 228.

CONTRIBUABLE. C'est le sujet de l'état considéré comme payant, sous une forme ou sous une autre, une portion quelconque des contributions publiques, ou de l'*impôt*.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES. Voyez *Impôt*.

CRÉDIT. Le crédit est la faculté qu'un homme, un corps, une nation, ont de trouver des prêteurs.

Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs, que les *valeurs* qu'ils prêtent, leur seront rendues, et que les conditions du prêt seront fidèlement exécutées.

Le crédit ne multiplie pas les *capitaux*; c'est-à-dire, que si la personne qui emprunte pour employer productivement la *valeur* empruntée, acquiert par là l'usage d'un *capital*, d'un autre côté la personne qui prête, se prive de l'usage de ce même *capital*. Mais le crédit en général est bon en ce qu'il permet à un *capital* de sortir d'une main où il est inutile, pour passer dans celle qui peut le faire fructifier : il détourne un *capital* d'un emploi utile seulement au *capitaliste*, comme le placement dans les fonds publics, pour le rendre productif entre les mains de l'*industrie*; il facilite l'emploi de tous les *capitaux*, et n'en laisse point d'oisifs. II. 141.

(1) L'huile employée à la fabrication des savons, fait partie de la consommation totale d'une manufacture de savon, quoiqu'elle soit consommée reproductivement.

Il y a plus de confiance, plus de disposition à prêter, là où les entreprises industrielles ont plus de chances de succès. Le déclin de l'*industrie* entraîne le déclin du crédit. II. 281.

CULTIVATEUR. C'est le *propriétaire* d'un *fonds de terre*, lorsqu'il est en même temps *entrepreneur* de l'*industrie* qui met ce *fonds de terre* en œuvre. Lorsqu'il n'en est pas *propriétaire*, il est simplement *fermier*. I. 42.

D

DÉBOUCHÉS. Ce sont les moyens d'écoulement, les moyens d'échange, les moyens de vente pour un *produit*. I. 143.

L'abondance de l'or et de l'argent monnayé n'est pas ce qui facilite les débouchés. La *monnaie* n'est qu'un intermédiaire dans les *échanges;* celui qui la donne n'a pu se la procurer qu'en échange des fruits de sa *production*. Les *produits* ne sont donc en définitive achetés qu'avec des *produits*, et l'étendue des débouchés est proportionnée à l'étendue de la *production*. I. 149. 162. 211. 214.

Toute *valeur* nouvellement produite, à moins qu'elle ne soit immédiatement détruite par la *consommation*, ouvre dès ce moment un débouché à une autre *valeur* produite; elle appelle en échange un autre *produit*. Ainsi, quand la vente d'un objet languit, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'autres objets produits pour qu'on puisse l'acheter. Il résulte de là que l'avilissement dans le *prix* de certaines choses qui sont trop abondantes, est toujours accompagné du renchérissement de certaines autres choses qui sont trop rares relativement aux premières (1): quand les récoltes man-

(1) Les moyens de production se porteraient toujours vers la production des *marchandises* les plus chères, et par conséquent ouvriraient des débouchés aux *marchandises* avilies, si l'*industrie* était toujours libre dans ses mouvemens. C'est la cause principale qui fait que les guerres, les mauvaises lois

quent, les *produits* des *manufactures* ne se vendent pas bien, parce qu'une partie du *produit* des *manufactures* est acheté avec le produit des récoltes. I. 153.

Pour savoir l'influence que la facilité des débouchés exerce sur l'augmentation totale des *richesses*, voyez *Quantité demandée*.

DENRÉE. *Marchandise* mise en vente, non pour être revendue, mais pour être *consommée*, soit qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de *consommation*.

Tant qu'elle est achetée pour être revendue, elle conserve le nom de *marchandise*.

DÉTAILLEUR : *Commerçant* qui achète la *marchandise* du marchand en gros ou en demi-gros, pour la revendre au *consommateur*. Il donne une *façon productive* en accommodant une denrée aux besoins et à la commodité du *consommateur*.

DISTRIBUTION (des *valeurs* créées, de la *valeur* des *produits*). Elle s'opère par l'avance que les *producteurs* se font les uns aux autres, des *profits* auxquels ils peuvent prétendre, jusqu'à ce que le *consommateur* rembourse au dernier *producteur* tous ses avances, et en outre les *profits* auxquels lui-même peut prétendre. I. 97. II. 69.

Les *valeurs*, ainsi distribuées, vont former les *revenus* des particuliers, dont l'ensemble compose le *revenu* total de la société. II. 75.

DROITS D'ENTRÉE. Ils équivalent à un privilége, à un monopole accordé au *producteur* indigène, aux dépens du *consommateur*; ils renchérissent la *marchandise* imposée aux dépens du *consommateur*.

(telles que la prohibition des produits étrangers, les entraves intérieures, etc.) nuisent aux débouchés, le plus souvent sans que les parties intéressées s'en doutent. I. 154.

Lorsque les droits d'entrée sont modérés, ils équivalent aux *impôts* payés par les *producteurs* des *produits* indigènes, et rétablissent une égalité de désavantages entre ceux-ci et les *produits* étrangers. I. 224.

E

Échanges. Les échanges, en économie politique, ne sont pas une fin, mais un moyen. La marche essentielle des *valeurs* est d'être *produites*, *distribuées* et *consommées*. Si chacun créait tous les produits dont il a besoin, et les consommait, il n'y aurait point d'échanges proprement dits. Ce qui les rend indispensables, c'est que tout le monde ayant besoin pour sa *consommation*, de beaucoup de *produits* différens, et ne s'occupant à en créer qu'un petit nombre, quelquefois un seul (comme fait un fabricant d'étoffes), quelquefois même une portion d'un *produit* (comme fait un teinturier), on est obligé de se défaire par l'échange (par la vente) de ce qu'on fait de trop dans un genre, et de se procurer par l'échange (par l'achat) ce qu'on ne fait pas. I. 321.

La *monnaie* ne sert que d'intermédiaire : elle n'est point un résultat. Dans la réalité, on échange ce qu'on vend contre ce qu'on achète; la vente et l'achat terminés, la *monnaie* n'est pas restée : elle est allée prêter son ministère à d'autres contractans. I. 149. 323.

L'échange fait de gré à gré indique dans le tems, dans le lieu, dans l'état de société où l'on se trouve, la *valeur* que les hommes attachent aux choses possédées; et c'est la seule manière d'apprécier le montant des richesses qui sont l'objet des recherches de l'Économie politique. C'est ce qui a fait que beaucoup de personnes ont regardé les échanges comme les fondemens de la *valeur* et de la *richesse*; ce qui n'est pas. Ils fournissent seulement le moyen d'apprécier les *valeurs* et les *richesses*, en les com-

parant à d'autres *valeurs*, et surtout en réduisant des *richesses* diverses à une expression commune, à une certaine quantité d'un certain *produit*, comme serait un nombre quelconque d'écus. I. 372.

Il y a toujours possibilité d'échanger deux *produits* d'égale *valeur*; car ils ne seraient pas exactement d'une *valeur* égale, si l'on ne pouvait à volonté les échanger l'un contre l'autre. C'est ce qui fait qu'une *valeur* sous une certaine forme (en or ou argent) n'a rien de plus précieux, de plus utile, de plus désirable à conserver qu'une *valeur* égale sous une autre forme. C'est encore ce qui permet de considérer la *production* en général, en faisant abstraction de la nature des *produits*; de dire, par exemple, que la population s'élève naturellement au niveau de la *production*. II. 182.

L'estimation de la *valeur* produite se fait en réduisant toutes les *valeurs* à celle d'un seul *produit*; en disant, par exemple : toutes les *valeurs* produites en France dans l'espace d'une année, égalent la *valeur* qu'auraient 500 mille hectolitres de blé, ou bien 2 milliards de pièces de cinq francs, plus ou moins, au cours du jour.

L'échange lui-même qui se fait de deux *valeurs* égales n'augmente ni ne diminue la masse des *valeurs* (des *richesses*) existantes dans la société. L'échange de deux *valeurs* inégales (c'est-à-dire l'échange où l'un des échangistes dupe l'autre) ne change rien non plus à la somme des *valeurs* sociales, bien qu'il ajoute à la fortune de l'un ce qu'il ôte à la fortune de l'autre. Les deux objets échangés n'en ont ni plus ni moins de *valeur* qu'auparavant. L'échange de deux *produits*, ou de deux *fonds productifs*, sous quelque rapport qu'on le considère, n'est donc point une *production*. I. 14.

Lors même qu'on dit : La *production* est un échange dans lequel on donne les *services productifs* ou leur *valeur*

pour recevoir les *produits* ou leur *valeur;* ce n'est pas à dire que ce soit l'échange même qui produise. Les *fonds productifs* (*industrie, terrains, capitaux*) sont susceptibles de produire un *service* capable de créer un *produit* utile ; et c'est ce *service* que (à mesure qu'il est créé) on échange contre un *produit*. La véritable création est celle du *service productif;* le reste n'est plus qu'un échange de *valeurs*. Je ne fais, au reste, cette observation purement métaphysique, que pour prévenir le reproche d'une contradiction qui ne serait que dans les termes.

EMPRUNT. C'est l'acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une *valeur*. L'emprunt suppose la restitution ultérieure de la *valeur* empruntée, soit en une seule fois, soit selon de certains termes, comme dans l'emprunt viager.

La chose empruntée est la *valeur*, et n'est pas la *marchandise*, n'est pas l'argent, par exemple, sous la forme duquel cette *valeur* se trouvait au moment de l'emprunt. Ce n'est pas en conséquence l'abondance de l'argent qui rend les emprunts faciles, c'est l'abondance des *valeurs* disposées à être prêtées, des *valeurs* en *circulation* pour cet objet-là. (Voyez *Accumulation, Capital*.) II. 139.

EMPRUNTS PUBLICS. Ce sont des *valeurs* empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente.

Les *valeurs* ainsi empruntées sont des *capitaux*, fruits des *accumulations* des particuliers. Lorsque le montant des emprunts est employé, comme c'est l'ordinaire, à des *consommations improductives*, ils sont un moyen de détruire des *capitaux*, et par conséquent de supprimer, pour la nation en bloc, les *revenus annuels* de ces *capitaux* (1). II. 396.

(1) Il ne faut pas croire que les *revenus annuels* de ces *capitaux* conse

ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE. Ils concourent à la *production* en appliquant les connaissances acquises, le service des *capitaux* et celui des *agens naturels*, à la confection des *produits* auxquels les hommes attachent une *valeur*. I. 42. II. 67. 100.

Un entrepreneur d'*industrie agricole* est *cultivateur* lorsque la terre lui appartient; *fermier* lorsqu'il la loue.

Un entrepreneur d'*industrie manufacturière* est un *manufacturier*.

Un entrepreneur d'*industrie commerciale* est un *négociant*.

Ils ne sont *capitalistes* que lorsque le *capital*, ou une portion du capital dont ils se servent, leur appartient; ils sont alors à la fois *capitalistes* et *entrepreneurs*. I. 37.

EXPORTATION. C'est l'action de faire transporter des *marchandises* dans l'étranger.

L'exportation des *monnaies*, ou des matières d'or et d'argent, n'a rien de plus fâcheux que celle de tout autre *produit*; car

Sous le rapport des *valeurs*, la *valeur* des métaux précieux ne vaut pas plus qu'une égale *valeur* en toute autre *marchandise*. I. 188.

Sous le rapport de la *production*, les métaux précieux ne lui sont pas plus nécessaires que toutes les autres *valeurs* dont se compose le *capital productif*, et même peuvent être plus aisément suppléées que bien d'autres choses. I. 189. 192.

---

ne sont pas supprimés, parce qu'on voit des arrérages payés aux rentiers de l'état: ils leur sont payés au moyen des *contributions*; les *contributions* sont prises sur les *revenus* des *contribuables*. Ce n'est plus le *revenu* du capital prêté qui est payé au rentier: ce *capital* n'existe plus, et par conséquent ne fournit plus de *revenu* à personne. Ce qu'on paie au rentier est une rente prise sur d'autres *revenus*. (*Voyez* le tableau joint au chapitre 9 du Livre III du Traité.)

Sous le rapport de l'usage, ou de la *consommation improductive*, ils sont beaucoup moins nécessaires, et plus facilement suppléés que d'autres *produits*, tels que les alimens, les vêtemens. I. 189.

L'exportation des *métaux précieux* favorise l'*industrie* et la *production* intérieure, autant que l'exportation de toute autre *marchandise*; parce que l'or et l'argent qu'on exporte ne s'acquièrent qu'au moyen d'une *valeur* produite qui occupe l'*industrie* et les *capitaux* autant que si cette *valeur* produite elle-même était exportée. I. 180. II. 224.

L'exportation des *monnaies* frappées dans l'intérieur, est un *commerce* avantageux, si la façon des *monnaies* est payée par le *consommateur* de cet article d'orfévrerie. I. 404.

F

FAÇONS PRODUCTIVES. C'est l'action au moyen de laquelle l'*industrie* humaine crée ou augmente l'*utilité* d'une chose, et par là sa *valeur*. I. 7. 52. 64.

Les opérations du *savant*, de l'*entrepreneur*, de l'*ouvrier*, sont des façons productives, sans lesquelles une chose ne serait pas un *produit* complet, c'est-à-dire, ne serait pas rendue propre à la *consommation*. I. 41. 64.

Toutes les fois qu'une façon ne contribue pas à créer, ou bien à augmenter la *valeur* d'un *produit*, elle n'est pas productive. I. 11. 168.

Le mot *façon productive* signifiant l'action qui façonne un *produit*, ne peut guère se dire que de l'action humaine lorsqu'elle crée de la *valeur*. Un *capital* et un *fonds de terre* ne donnent point une façon productive: ils rendent seulement des *services productifs*. I. 53.

FACULTÉS INDUSTRIELLES: talens ou aptitude au *travail* industriel, desquels il résulte un *profit* ou *revenu*, dont le-

facultés industrielles peuvent être considérées comme le *fonds*. I. 41.

FACULTÉS PRODUCTIVES. Il faut entendre par ce mot l'aptitude qu'ont les *industrieux*, les *capitaux* et les *agens naturels*, à coopérer à la *production* en donnant aux choses de l'*utilité*.

On peut et l'on doit dire non-seulement les facultés productives de l'homme, mais les facultés productives des *capitaux* et des *terres*. I. 27. 28. 33.

FERMAGE. Le fermage est le loyer d'un *fonds* de terre prêté; ou bien, en termes plus exacts, le prix de l'achat qu'un fermier fait des *services productifs* d'un *fonds de terre* pour un temps et à un *prix* convenu. II. 29.

Le *fermier* (en mettant hors de la question les *profits* de son *industrie* et ceux de son *capital*) gagne ou perd sur le fermage, selon que le *fonds de terre* obtient, pour sa part dans la *production*, un *profit* supérieur ou inférieur au fermage.

L'offre des terres à donner à loyer en chaque contrée, est nécessairement borné, tandis que la demande ne l'est pas nécessairement; de là naît une concurrence plus grande de la part des *fermiers* pour prendre des terres à bail, que de celle des *propriétaires fonciers* pour en donner. Aussi, quand il n'y a pas de raison prépondérante contraire, le taux des fermages se fixe plutôt au-dessus qu'au-dessous du *profit* réel du *fonds de terre*. II. 170.

FERMIER. Locataire d'un *fonds de terre*. Le *propriétaire* lui cède, moyennant un *fermage*, le droit de retirer les *profits* du *fonds*.

Il fait un marché à forfait sur lequel il gagne si les *profits* du *fonds* excèdent le *fermage*, et où il perd dans le cas contraire. II. 29.

FONDS, FONDS PRODUCTIFS. Ce mot, pris en général, exprime,

soit les *facultés industrielles*, soit les *capitaux*, soit les *terres* dont on peut tirer un *revenu*. I. 7. 23. 28. 35.

La fortune de chacun se compose de la *valeur* du *fonds* qui est en sa possession, et qui, s'il n'a pas toujours une *valeur échangeable*, peut du moins s'évaluer par le *revenu* qu'on en tire (1). II. 22. 24.

Nous tenons nos fonds, soit de la munificence de la nature, soit de nos propres *accumulations*. II. 23.

Les premiers se composent des *agens naturels* appropriés (c'est-à-dire devenus des propriétés), comme les *fonds de terre*, les *facultés industrielles*. I. 34. II. 23.

Les seconds se composent de nos *capitaux*, et de nos talens acquis. II. 23.

Les fonds, lorsqu'ils sont utilisés, sont appelés *fonds productifs*. Ils produisent un *service*. La vente de ce *service* fait le *revenu* du fonds. II. 25.

Quand ce *service* est *consommé* pour la satisfaction du *consommateur*, c'est un *service productif* d'utilité ou d'agrément. Lorsqu'il est *consommé* pour produire une valeur nouvelle, c'est un *service productif* proprement dit. Il tire sa *valeur* de l'un ou l'autre de ces usages; et cette *valeur* s'établit comme toutes les autres : en raison directe du besoin qu'on a des *services*, et en raison inverse de la *quantité* qui en est *offerte*. II. 24.

La *valeur* d'un fonds s'altère, se consomme plus ou moins rapidement pendant la production : elle est rétablie par la *valeur* des *produits* qui résultent de la *production*. Si la somme de ces produits n'égale pas la somme des *valeurs* consommées, le fonds, la *valeur* du fonds est

(1) Le talent d'un artiste, d'un avocat, fait partie de leur fortune, mais ne pouvant s'échanger, ne peut être évalué que par le *revenu* viager qu'ils en tirent.

diminuée. Au contraire, elle est augmentée si la *valeur* produite excède la *valeur* consommée.

Fonds de terre. Le fonds de terre est, à proprement parler, le sol qui travaille à la *production*, de concert avec l'*industrie* humaine et avec un *capital*. I. 28.

Mais la force productive de la nature, se manifestant autrement que dans la végétation, on a quelquefois été contraint d'étendre la signification de cette expression jusqu'à désigner la force productive de la nature en général, telle que l'action du soleil sur la végétation, celle de l'eau comme produisant spontanément des poissons, ou bien comme moteur, ou simplement comme véhicule. Il serait plus raisonnable d'appeler *fonds naturel* l'ensemble des *agens naturels* dont l'action rend cette espèce de *services productifs*. Ce nom serait en opposition avec ceux de *fonds de facultés industrielles* et de *fonds capital*, qui agissent conjointement avec lui. (Voyez *Richesse*.) II. 22.

Entre tous les fonds naturels, les terres s'étant trouvées susceptibles de devenir des propriétés, ceux qui s'en sont emparés n'ont pas cédé gratuitement leur *service productif*. C'est la vente de ce *service productif* qui forme le revenu du *propriétaire foncier*. II. 29. 160. 169.

Quelques publicistes soutiennent qu'il n'y a point de *revenu foncier*; que la rétribution que le *propriétaire* reçoit comme *revenu foncier* n'est que l'*intérêt* du *capital* employé à défricher la terre, et à la garnir de moyens d'exploitation. Cela se trouve vrai dans quelques cas, mais ne l'est pas dans les lieux où une terre absolument inculte a néanmoins une *valeur* vénale ou locative; puisque le *prix* de cette terre est une avance qu'il faut joindre aux avances qu'exige son exploitation, pour parvenir à en tirer quelques *produits*. II. 161.

Au surplus, cette discussion n'influe en rien sur la soli-

dité des autres principes. Si le *service* de la terre ne coûte rien, c'est un présent que la nature fait aux *consommateurs* de ses *produits*, comme elle leur fait présent de l'action des rayons solaires et de beaucoup d'autres *agens naturels*; si le *service* de la terre coûte, c'est un présent fait par la nature au *propriétaire*; présent consacré par la législation de tous les peuples policés, et très-favorable à la *production* en général.

Il y a des fonds de terre qui ne donnent point de *produits* ruraux, mais qui sont productifs d'utilité et d'agrément; c'est-à-dire d'un *produit immatériel* qui n'est pas susceptible d'épargne ni d'*accumulation*. I. 133.

FRAIS DE PRODUCTION. C'est la *valeur échangeable* des *services productifs* nécessaires pour qu'un produit ait l'existence.

Toutes les fois qu'il y a des frais faits et point d'*utilité* produite, ces frais ne sont pas des frais de production, ce sont tout simplement des frais inutiles, dont la perte est supportée, soit par le *producteur*, soit par le *consommateur du produit* pour lequel ils ont été faits : par le *producteur*, quand ils n'élèvent pas la *valeur* du *produit*; par le *consommateur*, quand ils élèvent cette *valeur*. I. 11. II. 28.

Lorsque, par des causes accidentelles, telles que l'intervention importune de l'autorité, les frais de production montent au-dessus du taux auquel la libre concurrence les porterait, il y a spoliation du *consommateur*, en faveur soit du *producteur*, soit du gouvernement, de tous ceux en un mot qui profitent de cet excédant de prix. Lorsque le *consommateur* se prévaut de son côté des circonstances, pour payer l'*utilité* dont il fait usage, au-dessous du *prix* où la libre concurrence la porterait naturellement, c'est alors lui qui commet une spoliation aux dépens du *producteur*. I. 209.

La *production* pouvant être considérée comme un *échange* où l'on donne les *services productifs* (dont les frais de production ne sont que l'évaluation) pour recevoir l'*utilité* produite, il en résulte que plus l'*utilité* produite est considérable par rapport aux *services productifs* et plus l'échange est avantageux. II. 25.

Un meilleur emploi des *agens naturels* procure plus d'*utilité* produite, relativement aux frais de production, et rend par conséquent plus avantageux l'échange où l'homme reçoit des *produits* contre des frais de production (1). I. 83. II. 35.

Les fléaux naturels, comme la grêle, la gelée; et les fléaux humains, tels que la guerre, les déprédations, les impôts, en augmentant les frais de production, rendent l'*échange* moins avantageux. Les *produits* coûtent davantage, sans que les *revenus* soient plus grands; car alors l'augmentation des frais de production ne va pas au *producteur*.

Les frais de production d'un *produit* peuvent aller au-delà de la *valeur* qu'il a, dans l'état actuel de la société, on peut mettre à ce *produit*. En d'autres termes, personne,

(1) C'est l'espèce d'avantage qu'on trouve dans l'emploi des machines, dans un meilleur assolement des terres, etc. Quand, par le moyen d'une mule-jenny, on fait filer à la fois à une seule personne deux cents fils de coton; quand en alternant les cultures, on fait rapporter à un champ des fruits toutes les années, on emploie plus à profit les puissances de la mécanique qu'en filant à la quenouille, et les facultés productives du sol qu'en faisant des jachères. On tire plus d'*utilité* de ces *agens de production*; et cette *utilité* plus grande, achetée avec les mêmes *revenus*, rend tous les *revenus* de la nation plus grands par rapport à cet objet de *consommation*. Cet avantage peut s'étendre en même temps à tous les objets de *consommation* à la fois; et ce cas a lieu dans tous les pays où l'*industrie* va se perfectionnant, pourvu que l'impôt n'atteigne pas, et à plus forte raison n'outre-passe pas ce qu'on gagne aux perfectionnemens obtenus par l'industrie.

avec les facultés pécuniaires actuellement possédées, ne peut sacrifier les *services productifs* nécessaires pour avoir un certain *produit*. La chose alors n'est point produite : le *producteur* y perdrait. II. 13.

Cette supposition peut successivement s'étendre à tous les *produits ;* la *production* tout entière peut devenir si désavantageuse, qu'elle cesse, d'abord en partie, ensuite tout-à-fait. C'est le cas de l'excessive cherté de toute chose, et de l'excessive misère des peuples. II. 44.

Dans ce cas, objectera-t-on, la chose avec laquelle on achète, l'argent par exemple, étant lui-même excessivement cher, sa *valeur* échangeable doit rester dans le même rapport avec la *valeur* des autres choses. Rien ne sera cher parce que tout sera cher. Mais alors, qu'on y prenne garde, l'argent est cher aussi par rapport aux *services productifs ;* c'est-à-dire que beaucoup de *services productifs* ne procurent que peu d'argent, et par conséquent peu de denrées, jusqu'à ce que les *capitaux* d'une part se *consomment* ou s'enfuient, leur *service productif* étant mal récompensé ; et jusqu'à ce que la population, d'autre part, se détruise, ses *services productifs* ne donnant plus assez de *produits* pour l'entretenir. (1)

(1) Lorsqu'un pacha ne laisse à un paysan qu'une portion de sa récolte, insuffisante pour que la famille du paysan s'entretienne, cette famille décline ; lorsqu'il ne laisse au *commerçant* qu'une partie des marchandises produites par son commerce, ce *commerçant* ne disposant plus du même *revenu*, sa famille décline également. Tous les moyens de *production* peuvent être simultanément désavantageux. Cela peut s'observer, quoiqu'à un moindre degré, dans nos pays, lorsque l'*industrie*, sans être dans un état désespéré, souffre néanmoins d'une manière analogue, parce qu'aucun *produit* n'y peut être payé ce qu'il coûte. Liberté, sûreté et charges légères, sont des remèdes infaillibles contre ces maladies morales et politiques, qu'il dépend toujours de l'homme de faire cesser.

I

IMPORTATION. C'est l'action par laquelle on fait venir des marchandises d'un pays étranger dans le sien.

Les *marchandises* importées sont ordinairement payées à l'étranger par le moyen d'autres *marchandises* qu'on lui envoie, au nombre desquelles se trouvent quelquefois les *métaux précieux*. Cette dernière manière de s'acquitter envers l'étranger n'a rien de plus fâcheux que toute autre. (Voyez les mots *Capital*, *Balance du commerce*, *Exportation*.) I. 180. 185. 209.

IMPÔT. *Valeur* payée au gouvernement par les particuliers pour subvenir aux *consommations publiques*. I. 144. II. 330.

La forme matérielle sous laquelle cette *valeur* est payée n'importe que sous le rapport du plus ou du moins de commodité avec laquelle s'opère le paiement. L'essentiel est la quotité de la *valeur* payée. Une prestation en nature de la valeur de cent francs, des *services* rendus de la valeur de cent francs, et une somme de cent francs payée en écus, sont des contributions égales entre elles. Sous l'une ou l'autre forme, c'est une égale *valeur* sacrifiée par le *contribuable*, et conséquemment par la société. II. 331. 359.

Si la prestation a été faite en nature, les *produits* une fois consommés, leur *valeur* n'existe plus, et par conséquent n'appartient plus à personne. Si la prestation a été faite en services rendus (comme dans la corvée, dans les services militaires), ces services ont été de même consommés au profit du gouvernement ou du public. Si la prestation a été faite en espèces, ces espèces ont été échangées contre d'autres *produits* (ce qui n'est point une restitution); et ces *produits* ont été consommés (ce qui est une destruction). Dans tous les cas, la société n'est indemnisée du sacrifice de l'impôt que par les jouissances, la sûreté

qu'elle reçoit en *échange*, et nullement par le reversement de cette *valeur* dans la société; car cette *valeur* n'y est pas reversée : elle est consommée. En conséquence, si la société ne retire aucun avantage de cette *consommation*, elle ne reçoit aucune indemnité de son sacrifice; et si elle en reçoit un avantage qui ne soit pas proportionné à la privation qui est résultée pour elle du sacrifice, elle fait un marché où elle est lésée. II. 332.

Le sacrifice résultant de l'impôt ne tombe pas constamment et complétement sur celui par qui la contribution est payée. Lorsqu'il est *producteur* et qu'il peut, en vertu de l'impôt, élever le *prix* de ses *produits*, cette augmentation de *prix* est une portion de l'impôt qui tombe sur le *consommateur* des *produits* qui ont renchéri. II. 369.

L'augmentation de *prix* ou de *valeur* que les produits subissent en vertu de l'impôt, n'augmentent en rien le *revenu* des *producteurs* de ces *produits;* et ils équivalent à une diminution dans le *revenu* de leurs *consommateurs*. I. 6. II. 370.

(Voyez *Frais de production;* voyez, au mot *Revenu*, comment la *cherté* des *produits* équivaut à un diminution de *revenu*.)

INDUSTRIE. L'industrie est l'action des facultés humaines appliquées à la *production*. I. 7. 42.

On la nomme :

Industrie agricole, quand elle s'applique principalement à provoquer l'action productive de la nature, ou à recueillir ses *produits;* I. 7. 10.

Industrie manufacturière, quand c'est en transformant les choses qu'elle leur crée de la *valeur;* I. 7. 10.

Industrie commerciale, quand elle leur crée de la *valeur*, en les mettant à portée du *consommateur*. I. 8. 10.

Toutes les industries se résolvent à prendre une chose dans un état, et à la rendre dans un autre état où elle a plus de *valeur*. (En considérant le lieu où se trouve la chose, comme faisant partie de son état, de ses propriétés.) I. 16.

Dans tous les cas, l'industrie ne peut s'exercer sans un *capital*, car elle ne peut s'exercer à moins que ce ne soit sur quelque chose, et par le moyen de quelque chose. I. 23. 37.

Il y a une industrie qui n'est productive que de *produits immatériels*, de *produits* nécessairement consommés en même temps que produits. Telle est celle d'un médecin, d'un fonctionnaire public, d'un acteur. I. 121. 126. 129.

L'action des facultés humaines, ou l'industrie, quel que soit l'objet auquel elle s'applique, suppose trois opérations : I. 41.

1°. La connaissance des lois de la nature : c'est le fruit des occupations du *savant*;

2°. L'application de cette connaissance, dans le but de créer de l'*utilité* dans une chose : c'est l'industrie de l'*entrepreneur*;

3°. L'exécution, ou la main-d'œuvre : c'est le travail de l'*ouvrier*.

INDUSTRIEUX. Ce mot, pris substantivement, veut dire celui ou ceux qui travaillent à la *production* des *valeurs*; c'est-à-dire à la création des *richesses*.

L'industrieux est ici considéré comme un des moyens de *production*, et indépendamment des *capitaux* et des *agens naturels* qui sont ses outils.

L'industrieux qui s'applique à la connaissance des lois de la nature est le *savant*. Celui qui s'occupe de leur application aux besoins de l'homme, est un *entrepreneur*, un *ma-*

nufacturier ou un *négociant*. L'industrieux qui travaille manuellement, guidé par les lumières et le jugement des autres, est un *ouvrier*. I. 42.

Intérêt (1) : loyer d'un *capital* prêté; ou bien, en termes plus exacts, achat des *services productifs* que peut rendre un *capital*. II. 127.

Le *capitaliste* qui reçoit un intérêt, cède ses droits au *profit* que son *capital* peut faire; il renonce aux *services productifs* que son *capital* peut rendre pendant tout le temps où il est prêté.

L'*entrepreneur* qui emprunte, gagne ou perd sur l'intérêt payé, selon qu'il tire du *capital* des *profits* supérieurs ou inférieurs à cet intérêt. II. 29. 150.

L'intérêt d'un *capital* prêté peut, presque toujours, se décomposer en deux parts : l'une qui représente et qui paie le *service* que peut rendre le *capital* comme *agent de production* : c'est l'intérêt proprement dit; l'autre, qui représente le risque que le prêteur court de ne pas rentrer dans son *capital* : c'est une espèce le prime d'assurance. II. 129.

La rareté des *capitaux* disponibles, l'abondance des emplois lucratifs et sûrs, tendent à faire hausser le taux de l'intérêt proprement dit. Les circonstances contraires tendent à le baisser. II. 137.

---

(1) *Intérêt de l'argent* est une expression vicieuse, parce que cet argent fugitif qui, après avoir servi à transporter la *valeur* des mains du prêteur à celles de l'emprunteur, court servir à d'autres mutations, n'est point réellement la chose prêtée. La chose prêtée est une *valeur capitale* qui peut se transmettre sous toute autre forme que celle de monnaie d'argent. C'est l'usage de cette *valeur* qu'on emprunte; c'est cette *valeur* dont l'intérêt est le loyer. L'abondance ou la rareté de l'argent, ou de la monnaie, n'influe pas plus sur le taux de l'intérêt, que l'abondance ou la rareté du plomb, du cacao, ou de toute autre denrée (Voyez *Capital*.) II. 111.

M

MACHINES. Une machine est un outil, plus ou moins compliqué, dont l'*industrie* se sert pour tirer de l'*utilité* des *agens naturels*. I. 53.

Leur *valeur* fait partie du *capital productif*. I. 53.

Elles sont d'autant plus avantageuses, que sous une moindre *valeur*, elles tirent des *agens naturels* plus d'*utilité*, une plus grande quantité de *produits*. I. 54.

Quand la *valeur* vénale, ou *prix-courant*, des *produits* qu'elles ont créés, reste la même malgré cette plus abondante *production*, c'est le *producteur* qui fait son profit de l'*utilité* produite. Quand le *prix-courant* baisse, c'est le *consommateur*. Dans l'un et l'autre cas, il y a un gain fait. I. 54. 58.

L'introduction d'une nouvelle machine occasionne une diminution dans la somme des *revenus* gagnés par la classe des *manouvriers* jusqu'au moment où ils parviennent à occuper leurs *facultés* à une autre partie de la même ou de toute autre *production*. Le *revenu* des *entrepreneurs* ou *capitalistes*, au contraire, en est augmenté. I. 55.

Cet effet est momentané; et pour l'ordinaire, au bout de peu de temps, les *producteurs* pouvant baisser leurs prix sans y perdre, et la concurrence leur en faisant une loi, le *revenu* des *consommateurs* s'en trouve augmenté sans que ce soit aux dépens de personne. I. 56. 59.

MANUFACTURES, et *industrie manufacturière*. C'est l'industrie qui donne, par un changement de forme, de la *valeur* à une matière brute, ou bien ajoute de la *valeur* à une matière déjà manufacturée. I. 7. 10. 11. 12.

L'industrie manufacturière ne s'entend pas seulement des façons données, en atelier, par un grand nombre d'*ouvriers* réunis; elle s'entend aussi des plus simples façons données dans les boutiques, dans les demeures privées, et

même dans l'intérieur des ménages. Un tailleur, un cordonnier, un pâtissier, sont des manufacturiers; et une ménagère l'est aussi, au moment qu'elle se tricote une paire de bas.

MANUFACTURIER : c'est l'entrepreneur d'une *industrie manufacturière*. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*. I. 42.

MARCHANDISE : *produit* acheté pour être revendu.

Lorsqu'une marchandise est mise en vente pour passer entre les mains du *consommateur*, et par conséquent pour sortir du *commerce*, elle devient une *denrée*.

MARCHÉ : lieu où l'on trouve à échanger, ou, si l'on veut, à vendre ses *produits*.

En économie politique, ce n'est pas seulement le lieu où l'on se rassemble matériellement pour vendre et acheter : c'est le lieu quelconque où il se présente des acheteurs. Ainsi l'Angleterre est un *marché* pour le thé de Chine; et l'Asie est un *marché* pour les *métaux précieux* du Nouveau-Monde.

Ce mot, dans beaucoup de cas, peut être remplacé par celui de *débouchés*. I. 148.

MATIÈRE IMPOSABLE. C'est la *valeur* des *produits* parmi lesquels se puise le montant de l'*impôt*. Ainsi ce n'est ni la *monnaie* qui sert à acquitter l'*impôt*, ni même la chose sur laquelle l'*impôt* est assis. Celle-ci n'est qu'une occasion, une base qui sert à fixer le montant du tribut que l'autorité demande au *contribuable*, dont le *revenu* est la vraie matière imposable. II. 361. 363.

MÉTAUX PRÉCIEUX : l'or et l'argent, sorte de *marchandise* dont une partie est employée à faire l'office de *monnaie*; et une autre partie à faire des meubles et des ustensiles. I. 189. 331. 334. II. 54.

MONNAIE. La monnaie est une *marchandise* (communément d'or ou d'argent) qui a la propriété de procurer à son possesseur, par un seul échange, les choses dont il a besoin (1). I. 321.

La monnaie est une *marchandise* toujours dans la *circulation*, c'est-à-dire qu'elle est toujours achetée pour être revendue (échangée de nouveau), et non pour être *consommée*; et c'est ce qui fait que, quelle que soit la matière dont elle est composée, elle remplit également bien son office. I. 328. II. 59.

Quand la monnaie est de métal, l'autorité publique, pour plus de commodité, la divise en pièces d'une pureté et d'un poids déterminés, et qu'elle revêt de son empreinte. C'est une façon utile, et qui ajoute à sa *valeur*. I. 343.

La monnaie est un *produit* de l'*industrie* humaine, comme toute autre *marchandise*; mais ce *produit*, une fois versé dans la société, y remplit son office pendant des siècles, et ne subit qu'une *consommation* insensible (2); ce qui permet de la considérer comme faisant partie du *capital* d'un pays. L'activité dans la *circulation* de la monnaie fait qu'elle est employée plus à profit, mais n'ajoute rien à sa *valeur* (3). I. 166.

---

(1) Tout le monde est disposé à recevoir de la monnaie en échange des choses dont il veut se défaire, par la raison qu'il n'est personne, quelle que soit sa profession, qui n'ait d'autres *echanges* (des achats) à faire, et qui n'ait en conséquence besoin de l'agent universel des *echanges*. I. 193. 324.

(2) Le changement des coins et des empreintes n'empêche pas que ce ne soit toujours à peu près la même *marchandise-monnaie* dont on se sert, mais qui reçoit diverses empreintes, selon les temps.

(3) De même qu'une voiture dont on se sert beaucoup, rend plus de services, sans avoir pour cela plus de *valeur* intrinsèque.

Les monnaies qui se trouvent dans un pays, et qui s'y trouvaient l'année précédente, ne font point partie de la *production annuelle* de ce pays. Il n'y a de nouvellement produit que l'excédant, s'il y en a, de la *valeur* des monnaies existantes cette année, par-dessus celles de l'autre année. L'augmentation ou la diminution de cette *marchandise*, comme de toute autre, n'indique pas une augmentation ou une diminution dans le *capital* total du pays, puisque chaque *marchandise* en particulier ne fait jamais qu'une assez faible portion du *capital* total d'une nation, et qu'une diminution dans la somme d'une *marchandise*, peut être balancée par une augmentation dans la somme d'une autre. I. 198. II. 78.

Les pièces de monnaie, servant comme telles, non pas en raison de leurs qualités physiques, mais en vertu d'une qualité morale, leur *valeur*, peuvent être remplacées comme monnaie, par toute autre matière, telle que des coquilles, des grains de cacao. Il suffit pour cela que ces choses aient, par une cause quelconque, une *valeur* quelconque, et qu'elles soient facilement transmissibles : elles peuvent dès lors être des objets d'*échange*. I. 328.

On peut même faire de la monnaie de papier, pourvu qu'on ait le moyen de lui donner une *valeur*. Le papier-monnaie n'est pas un signe; car il n'emporte pas l'obligation de son remboursement (1). I. 358. 406. 450.

---

(1) La proscription, de droit ou de fait, de tout autre agent des *échanges*, l'autorisation donnée aux débiteurs de s'acquitter légalement, par son moyen, de dettes antérieurement contractées; son admission en paiement des *impôts*, et surtout une émission retenue dans les bornes des besoins de la circulation, peuvent soutenir la *valeur* du papier-monnaie au taux de l'or et de l'argent non monnayé, et même au-dessus. C'est-à-dire qu'on peut donner à un morceau de papier portant qu'il vaut un gramme d'or, la *valeur* d'un gramme d'or, et

N'étant pas reçue dans le but d'être *consommée*, la monnaie peut être remplacée par un signe (tel que des billets, des crédits ouverts en compte-courant, etc.), mais le signe ne peut valoir la chose, qu'autant qu'avec le signe on peut se la procurer à l'instant. I. 151. 426.

La *valeur* de la monnaie, quelle que soit sa matière, s'élève comme toute autre *valeur*, en raison directe de la *quantité demandée*, ou dont le besoin se fait sentir; et en raison inverse de la *quantité offerte*, ou de la quantité qu'on est disposé à donner en échange. I. 190. 204. 336. 451. II. 54.

La *quantité*, ou plutôt la *valeur* monétaire, est d'autant plus demandée, que les affaires sont plus multipliées et plus considérables. Les *échanges* étant plus répétés, l'agent des *échanges*, la monnaie, est plus souvent nécessaire. I. 191.

N

NÉGOCIANT, ou *Commerçant* : l'entrepreneur d'une *industrie commerciale*. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*. I. 42.

O

OUVRIER : celui qui loue sa capacité industrielle, ou qui vend son *travail*, et qui par conséquent renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire*. I. 42. II. 106.

P

PRÊT : acte par lequel on cède la jouissance temporaire d'une chose qu'on possède.

Dans le prêt à *intérêt*, c'est la *faculté productive* d'un *capital* qu'on prête, et non une somme d'argent. II. 129.

---

même quelque chose par delà, parce qu'un gramme d'or, sans empreinte, ne peut pas bien remplir l'office de monnaie. I. 450.

La *marchandise*, la *monnaie* qui a servi à transmettre la *valeur* prêtée, change de forme, passe d'une main dans l'autre, tandis que la *valeur* reste prêtée (1). II. 145.

PRIX : *valeur* d'une chose exprimée en *monnaie*; ou, si l'on veut, la quantité de *monnaie* dont la *valeur* correspond à la *valeur* de cette chose. I. 2. 4.

Le PRIX COURANT est celui auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs. I. 2. II. 5.

Les différentes quantités de *monnaie* que valent deux choses diverses, offrent une manière commode de comparer leur *valeur*. C'est sous ce rapport seulement que le prix est la mesure de la *valeur*. I. 372.

On compare le prix d'un *produit* soit avec ses *frais de production*, soit avec le prix des autres *produits*. II. 31.

Le prix courant de tous les *produits*, en raison de la libre concurrence, tend perpétuellement à se rapprocher du prix courant de leurs *services productifs*; c'est-à-dire à se rapprocher de leurs *frais de production*, de leur PRIX NATUREL, selon l'expression d'Adam Smith (2). Dans ce qui suit, je suppose le prix courant au niveau des *frais de production*. II. 33.

Un *produit* est RÉELLEMENT d'autant moins cher, qu'on l'obtient en plus grande quantité pour le même prix, paye en *frais de production*. II. 32.

Il est RELATIVEMENT moins cher qu'on en obtient une plus grande quantité pour le même prix, payé en *produits*. II. 34.

(1) Si c'était la *marchandise* elle-même qui fût prêtée, ce serait la même *marchandise* qu'il faudrait rendre; dès-lors l'emprunteur n'aurait pas la faculté de la *consommer*, comme cela est pourtant nécessaire pour la *reproduction*.

(2) Cette dénomination de PRIX NATUREL paraît superflue. Le prix courant des *services productifs* n'a rien de plus naturel que le prix courant des *produits*. II. 32

La baisse réelle est un gain pour la société en ce que tous ceux qui achètent le *produit* qui a baissé, épargnent sur le paiement, sans que personne, en raison de cette épargne, reçoive un moindre prix de ses *services productifs*. II. 35.

La baisse relative appauvrit celui qui vend, de la même somme qu'elle enrichit celui qui achète. Elle change l'état des fortunes relativement les unes aux autres; mais ne change rien à la *richesse* du pays. II. 46.

Le prix varie NOMINALEMENT, lorsque, sans qu'il y ait aucun changement dans la quantité de la marchandise-monnaie qu'on donne en paiement, il y a un changement dans sa dénomination. Si l'on achète une chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en *monnaie*, s'appelle 3 livres, comme à la fin du 17e siècle, et qu'on achète la même chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle 6 livres, comme au milieu du 18e siècle, son prix a changé seulement de nom, mais non pas de fait. II. 52.

PRODUCTEUR : c'est le possesseur d'un des trois grands *agens de la production* : soit un possesseur d'*industrie*, soit un possesseur de *capitaux*, soit un possesseur de *fonds de terre*.

Le *service* de ces agens est payé aux producteurs, soit à forfait par un *entrepreneur*, soit par la *valeur* du *produit* créé, et compose leur *revenu*.

PRODUCTION, PRODUIRE : produire, c'est donner à une chose une *valeur* reconnue pour telle, susceptible de procurer par l'*échange* une autre chose de *valeur* égale; c'est aussi augmenter la *valeur* reconnue qu'une chose a déjà. I. 4.

La production crée de la *valeur* en donnant ou augmentant l'*utilité* de la chose, et en établissant par là la *demande* qui en est faite et qui est la première cause qui la fait valoir. I. 4.

Toute chose dont on a ainsi créé ou augmenté la *valeur*, est un *produit*.

La production a lieu par les *services productifs* que rendent les trois grands *agens de la production* (*l'industrie*, les *capitaux*, les *terres*). I. 7. 23. 28. 33.

La production agricole est la création de *valeurs* obtenues de la culture des terres, ou de travaux analogues. I. 7.

La production manufacturière est la création de *valeurs* obtenues par la modification de *produits* déjà existans. I. 7.

La production commerciale est la création de *valeurs* obtenues par le transport ou la distribution aux *consommateurs*, de *produits* déjà existans. I. 8.

Toutes les *valeurs* ainsi produites, se partagent entre les *agens de la production*, et c'est ce qui constitue leurs *revenus*. II. 22. 25.

Comme dans la réalité tous les *produits* sont achetés par les *producteurs*, en ce sens qu'ils les paient avec des *services productifs*, ou (ce qui revient au même) en déboursant des *frais de production*, il résulte que les *producteurs* les achètent à meilleur marché en payant les mêmes *produits* de moins de *services productifs*, ou (ce qui est exactement la même chose) en obtenant, par le moyen des mêmes *services productifs*, des *produits* en plus grande abondance. Le *producteur* qui les obtient à meilleur marché, les vend sans perte à meilleur marché; il donne davantage parce qu'il a obtenu davantage. II. 26.

Si la *valeur produite* est de la *richesse*, on demande comment cette diminution dans la *valeur* des *produits* équivaut à une augmentation de *richesses*. C'est parce que la *valeur* des *services productifs* qui sont la chose avec laquelle on achète les *produits* (même ceux que d'autres personnes ont créés) ne baisse point, mais augmente par la baisse des *produits*: la *valeur* de ceux-ci n'est pas la *valeur* de ce-

rante dans cet *échange* appelé PRODUCTION, mais bien la *valeur acquise*, et la *valeur acquérante* est d'autant plus considérable que la *valeur acquise* est moindre. t. 25.

Tout ce qui se produit se *consomme*; car qu'est-ce que produire? c'est former des choses qui ont une *valeur*; elles ne peuvent avoir une *valeur* qu'autant qu'elles sont *demandées*; elles ne peuvent être *demandées* qu'en vertu de l'usage, de la *consommation* qu'on en veut faire.

Quelques auteurs qui n'ont pas assez étudié la matière, ont soutenu l'opinion que dans une société politique il pouvait y avoir surabondance de production : c'est une erreur. Il ne peut jamais y avoir surabondance que quand la *valeur* des choses produites n'égale pas leurs *frais de production*; mais les *frais de production* (c'est-à-dire la *valeur des services productifs*) ne peuvent être *trop élevés* pour produire ces choses, que parce que les mêmes *services productifs* sont *plus demandés* pour en produire d'autres; ce qui indique dans celles-ci une rareté relative. Une surabondance de *produits* n'est donc qu'une mauvaise distribution, un mauvais emploi, des moyens de production.

L'abondance en tous genres de *produits*, fruit d'une production très-perfectionnée, n'est point une surabondance, en ce qu'elle n'est pas accompagnée de l'impossibilité de les acheter. On achète toujours originairement la totalité des *produits* au prix de la totalité des *services productifs*. Lorsqu'on a beaucoup de *produits* au prix de peu de *services productifs*, les *produits* sont à bon marché; on en acquiert et l'on en consomme davantage.

Quand les avanies des Turcs, ou des impôts excessifs qui sont des avanies régularisées, ravissent au *producteur* une trop grande part des choses produites, cela équivaut, de vrai, à des *frais de production* trop considérables pour tous les genres de production à la fois. Alors ce que vous

produisez sert à pourvoir un oppresseur qui ne vous donne rien en *échange*. Le *producteur* n'étant plus suffisamment indemnisé de la peine qu'il faut prendre pour produire, et des privations qu'il s'impose en ne *consommant* pas improductivement ses *capitaux*, laisse ses terres en friche, épuise ses épargnes, et voue ses *facultés industrielles* à des occupations désastreuses, comme la rapine, la guerre; ce qui entraîne le déclin de la production et de la société, ainsi qu'on le voit dans l'orient.

PRODUIT. C'est une chose à l'usage de l'homme, où l'on ne considère que l'*utilité* que lui ont communiquée les *agens de la production*, et la *valeur* qui en est résultée. I. 8.

L'*utilité* créée constitue le produit. La *valeur échangeable* qui en résulte, n'est que la mesure de cette *utilité*, la mesure de la *production* qui a eu lieu. II. 3.

On se procure les produits par le moyen des *services productifs*. Plus on peut avoir de produits pour les mêmes *services productifs*, et plus les produits sont à bon marché, d'abord pour celui qui les crée, et par suite pour celui qui les achète; car la concurrence des *producteurs* oblige ceux-ci à donner leurs produits au prix coûtant. (Le prix coûtant pour le *producteur*, ce sont les *frais de production* qui comprennent les *profits* de sa propre *industrie*.) II. 7. 28.

Si les produits pouvaient exister sans qu'on les payât par des *services productifs*, ils cesseraient d'être des produits, ils ne coûteraient rien, comme il arrive pour l'eau, l'air, la lumière du soleil. Jusque-là il vaut mieux les payer que de n'en pas jouir; mais c'est un perfectionnement dans la *production* que de les payer moins cher, de les obtenir au prix de moins de *frais*, de moins de *services productifs*. II. 45.

Les *frais* qui n'ajoutent rien à l'*utilité* d'un produit sont

des frais perdus : ils sont perdus pour le *producteur* s'ils n'augmentent pas la *valeur* du produit; ils sont perdus pour le *consommateur*, s'ils l'augmentent. V. I. II. 28.

Un produit, du moment qu'il est destiné à la vente, est une *marchandise;* du moment qu'il est destiné à la *consommation*, c'est une *denrée*. (1)

PRODUIT IMMATÉRIEL. C'est toute espèce d'*utilité* qui est nécessairement *consommée* au même instant que *produite*, et qui par conséquent ne peut se transmettre ni s'amasser; tels sont les services personnels. I. 121.

Les produits immatériels sont, comme les autres *produits*, le résultat d'une *industrie*, ou d'un *capital*, ou d'un *fonds de terre*, ou de tous les trois ensemble. I. 126.

L'*utilité* qu'on retire du *service* d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire civil ou militaire, est un résultat de leur *industrie*. I. 126.

L'*utilité* qu'on retire d'une maison, ou d'un meuble durable, de l'argenterie, est un résultat du *service* d'un *capital*. I. 130.

L'*utilité* ou le plaisir qu'on retire d'une route ou d'un jardin d'agrément, sont le résultat du *service* d'un *fonds de terre*, accru du *capital* consacré à leur arrangement. I. 133.

PRODUIT NET, PRODUIT BRUT. La *valeur* produite est le produit brut; cette *valeur*, après en avoir déduit les *frais de production*, est le produit net.

---

(1) Il prend souvent le nom de *marchandise* avant d'être un produit complet : les bois de teinture, le coton, sont des *marchandises*, quoiqu'ils n'aient encore qu'une partie de l'*utilité* et de la *valeur* qu'ils doivent recevoir. Un produit ne prend le nom de *denrée* que lorsqu'il n'a plus de nouvelle *façons* à subir, plus de nouvelle *utilité* à recevoir, et qu'il est mûr pour la *consommation*.

A considérer une nation en masse, elle n'a point de produit net; car les *produits* n'ayant qu'une valeur égale aux *frais* de leur production, lorsqu'on retranche ces *frais*, on retranche toute la *valeur* des *produits*. La *production* nationale, la *production* annuelle, doivent donc toujours s'entendre de la *production* brute. I. 17. 19. 97. II. 72.

Le *revenu annuel* est le revenu brut.

La production nette ne peut s'entendre que lorsqu'il s'agit des intérêts d'un *producteur* par opposition à ceux des autres *producteurs*. Un *entrepreneur* fait son *profit* de la *valeur produite*, déduction faite de la *valeur consommée*. Mais ce qui est pour lui *valeur consommée*, comme l'achat d'un *service productif*, est, pour l'auteur du *service*, une portion de *revenu*. II. 72.

PROFITS. C'est la part que chaque *producteur* retire de la *valeur* d'un *produit* créé, en échange du *service* qui a contribué à la création de ce *produit*. I. 17.

Le possesseur de l'*industrie* retire les *profits industriels*; II. 89.

Le possesseur du *capital*, les *profits capitaux*; II. 126. 149.

Le possesseur du *fonds de terre*, les *profits territoriaux*. II. 161.

Chaque *producteur* rembourse à ceux qui l'ont précédé, en même temps que leurs avances, les profits auxquels ils peuvent prétendre. Le dernier *producteur* est à son tour remboursé de ses avances et payé de ses profits par le *consommateur*. II. 69.

La totalité des profits que fait un *producteur* dans le cours d'une année, compose son *revenu annuel*, et la totalité des profits faits dans une nation, le *revenu* national. II. 75.

Quand le *producteur* (*industrieux*, *capitaliste* ou *propriétaire foncier*) vend le *service productif* de son *fonds*, il

fait une espèce de marché à forfait, dans lequel il abandonne à un *entrepreneur* le *profit* qui peut résulter de la chose produite, moyennant :

Un *salaire*, si son fonds est une *faculté industrielle;* II. 106.

Un *intérêt*, si son fonds est un *capital;* II. 127. 149.

Un *fermage*, si son fonds est une *terre*. II. 169.

La totalité de ces *profits* à forfait se nomme aussi *revenu*.

PROPRIÉTAIRE FONCIER. C'est le propriétaire d'un *fonds de terre* employé productivement, soit qu'il le fasse valoir par lui-même, et dans ce cas il est en même temps *cultivateur;* soit qu'il le loue à un *fermier* qui acquiert par là le droit d'en retirer les *profits*. II. 29.

PROPRIÉTÉ. La propriété est une possession reconnue. L'Économie politique en suppose l'existence comme une chose de fait, et n'en considère qu'accidentellement le fondement et les conséquences. En effet, on ne peut rechercher la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les *richesses*, que lorsqu'il peut y avoir des *richesses*, et il ne peut y avoir de *richesses* sans propriété. I. 139. II. 22.

La propriété offre aux hommes le plus grand des encouragemens pour acquérir des *richesses*, et par conséquent pour la *production*. I. 140.

On appelle aussi *propriétés* les choses possédées. En économie politique, les *capitaux* et les *facultés industrielles* sont des propriétés aussi effectives que les *fonds de terre*. I. 142. 249. II. 23.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. Voyez *Fonds de terre*

Q

QUANTITÉ DEMANDÉE. C'est l'un des fondemens de la *valeur des choses*.

En chaque lieu, relativement à chaque chose, c'est la quantité de cette chose réclamée par les besoins de la société; la quantité que les hommes dont se compose alors la société, sont disposés à se procurer par l'*échange*, à acheter, lorsqu'à cette disposition se trouvent joints les moyens de l'acquérir. II. 10.

Elle est donc fondée :

1°. Sur le besoin (1) qu'on a de cette chose dans ce lieu et dans ce moment; II. 10.

2°. Sur la quantité d'autres choses qu'on peut donner pour l'acquérir; ou, en d'autres termes, sur la *richesse* de ceux qui en ont besoin. II. 11.

La demande générale qui se fait des choses qui sont à l'usage de l'homme, sera donc en chaque lieu d'autant plus grande, que la société sera plus civilisée et plus productive.

Comme l'*échange* de deux *produits* n'est dans la réalité que l'*échange* des *services productifs* qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des *services productifs* propres à créer le *produit* qu'on demande. De même, l'offre du *produit* que l'on consent à donner en *échange* n'est que l'offre des *services productifs* propres à accomplir le *produit* qu'on offre. L'*échange* de deux *produits* est au fait l'*échange* de leurs *services productifs*; les quantités demandées et offertes ne sont donc, en dernière analyse, que des quantités de *services productifs*. II. 7.

(1) L'Économie politique ne scrute qu'accidentellement les causes de ce besoin, qui sont quelquefois les plus futiles du monde; telles que la vanité, qui fait rechercher une bague dont le doigt sera gêné; la gourmandise, qui fait désirer un mets dont l'estomac sera incommodé; la crainte, qui fait qu'on se pourvoit d'une chose dont on ne se servira jamais.

La demande étant moins un moyen de *production* nouvelle, que le signe d'une *production* opérée, au moyen de laquelle son auteur veut acheter un autre *produit*, elle (la demande) semble n'augmenter d'aucune manière les moyens de *production*. De vrai elle ne multiplie ni l'*industrie*, ni les *capitaux*; mais elle ne permet pas qu'ils demeurent oisifs; elle ne permet pas qu'aucun temps soit perdu dans la confection des *produits*; les parties dont ils se composent sont réunies aussitôt qu'elles sont en état de l'être; eux-mêmes sont consommés à mesure; l'*industrie* et les *capitaux* qui concourent à leur formation sont employés plus à profit; les mêmes *capitaux*, la même *industrie* en font davantage.

L'activité de la demande résulte quelquefois d'un nouveau commerce qui s'ouvre, des circonstances qui font affluer les voyageurs, ou de l'érection de quelque nouvelle entreprise.

Quant à l'augmentation des *profits* qui naissent d'une demande plus active, ils ne sont pas une augmentation, mais un déplacement de *richesse*; ce que le *producteur* gagne de plus de cette manière, est dépensé de plus par le *consommateur*; et ce gain se répète jusqu'à ce que la concurrence ait porté les *services productifs* vers les *productions* où ils sont le plus demandés.

QUANTITÉ OFFERTE. C'est l'un des fondemens de la *valeur des choses*.

En chaque lieu, relativement à chaque chose, c'est la quantité de cette chose ou des *services productifs* propres à la *produire*, qui peut être fournie au cours; la quantité que les *producteurs* ou possesseurs de la chose, peuvent et veulent donner en échange, vendre. II. 10. 14.

La quantité qui peut être *produite*, qui peut être mise dans la *circulation*, dépend de la rareté ou de l'abondance

des facultés industrielles, des facultés capitales, et des facultés du sol qui sont propres à la production de cette chose. La rareté des *facultés industrielles*, pour chaque emploi, dépend non-seulement des *facultés industrielles* qui se trouvent disponibles, en chaque lieu, à chaque époque, mais aussi du plus ou moins de danger, ou seulement de désagrément de la profession; danger et désagrément qui écartent une partie de ceux qui auraient pu s'y livrer.

Quantité offerte et *quantité dans la circulation*, sont synonymes. (1)

R

RENTE DE LA TERRE. C'est ce que rapporte une terre, comparativement avec son prix d'achat. Une terre qui a coûté cent mille francs, et qui en rapporte quatre mille, donne quatre pour cent de rente. II. 164.

Les *profits* d'un *fonds de terre* peuvent être très-forts, si la terre est très-féconde; et cependant la rente de ce *fonds de terre* peut être fort modique, si la *valeur* vénale du *fonds* est considérable, relativement à ses *produits*.

REPRODUCTION, voyez *Production* : c'est la même chose. On appelle quelquefois la *production* du nom de reproduction, parce qu'elle n'est en effet qu'une reproduction de matières sous une autre forme qui leur donne quelque *valeur*, au lieu d'une précédente forme sous laquelle elles en avaient moins, ou point du tout.

Le mot *production* est plus exact, parce que la *richesse* dont il est ici question, ne consiste pas dans la matière,

(1) Ces mots *quantité demandée*, *quantité qu'on a le désir et le moyen d'acquerir*, et *quantité offerte* *quantité qui peut être fournie*, ne sont en français qu'une longue et pénible périphrase, pour exprimer l'idée renfermée en anglais dans les deux seuls mots : *want* et *supply*.

mais dans la *valeur* de la matière, *valeur* qui est bien réellement produite de toutes pièces.

REVENU. Le revenu est, à proprement parler, la *valeur* des *services productifs* rendus par les *fonds* qu'on possède. II. 25.

La *valeur* des *services productifs* formant le revenu, se mesure sur la quantité (1) des *produits* obtenus par leur moyen.

Le possesseur d'un *fonds productif* peut *consommer* son revenu, soit immédiatement, soit à la suite d'un échange. S'il habite sa propre maison, s'il vit sur sa terre, il *consomme* immédiatement le *service productif* de la maison, de la terre. S'il *consomme* un *service productif* pour en tirer un *produit* (comme fait un *négociant* qui emploie lui-même ses *capitaux*), son revenu se montre alors dans les *produits* qui résultent de cette *consommation*. II. 27. 79.

En louant les *fonds productifs* qu'on possède, on vend les *services productifs*, le revenu qu'ils peuvent rendre; et le revenu du vendeur se compose alors du *prix* de cette vente. Lorsque ensuite on en achète d'autres *produits* pour satisfaire aux besoins de la vie, on *consomme* son revenu

(1) La *valeur* d'une chose ne se mesure pas par la *valeur* d'une autre chose; mais par la *quantité* d'une autre chose que la première peut obtenir dans un *échange*. Un cheval qui vaut cent écus, vaut une quantité d'écus plus considérable que celui qui ne vaut que cinquante écus. La *valeur* des revenus est donc d'autant plus considérable, qu'ils procurent, n'importe par quelle voie (par la *production* immédiate ou par l'*échange*), une plus grande quantité de *produits*. Cette plus grande quantité n'a toujours que la même *valeur* totale en *services productifs* (car les *produits* baissent à mesure que la quantité augmente); et c'est pour cette raison que la *valeur* des *services productifs* restant la même, et celle de chaque *produit* diminuant, les revenus (qui se composent de *services productifs*) en deviennent plus considérables par rapport aux *produits*; avec le même revenu on a plus de *produits*.

à la suite d'un double *échange*, d'abord des *services productifs* contre des espèces, et ensuite des espèces contre des objets de *consommation*. II. 26.

On peut tirer des *fonds* qu'on possède un plus grand revenu, soit immédiatement, en tirant une plus grande quantité de *produits* de leurs *services productifs*; soit médiatement, en achetant avec les fruits de ces *services productifs* une plus grande quantité de *produits* (fruits de quelque autre service). Ces deux suppositions ne peuvent se réaliser que par la baisse réelle du *prix* des *produits*; c'est-à-dire par une amélioration au moyen de laquelle on obtient plus de *produits* au *prix* de moins de *services productifs*, ou, ce qui est la même chose, de moins de *frais de production*. II. 28. 33.

La somme de toutes les portions de revenus qu'un *producteur* retire dans le cours d'une année (soit par la vente, soit par l'usage qu'il fait des *services productifs* de son *industrie*, de ses *capitaux* ou de ses *terres*) forme son *revenu annuel*. II. 75.

Les revenus de tous les particuliers dont se compose une nation, forment le revenu de cette nation. II. 75.

(Il ne faut pas le confondre avec le montant des *impôts* qui ne sont qu'une portion du revenu des particuliers, et quelquefois de leurs *capitaux*, qu'on lève, légalement ou arbitrairement, pour subvenir aux dépenses publiques.)

Comme la *valeur* des *produits* tout entière, leur *valeur brute*, sert à payer des revenus ou des portions de revenus, le revenu total d'une nation égale la *valeur brute* de tous ses *produits*; et la surpasse si l'on y comprend les *services productifs* consommés en nature, avant de s'être changés en *produits*, c'est-à-dire ceux qui n'ont donné que des *produits immatériels* (1). II. 72. 80.

(1) Des exemples sont indispensables pour bien entendre ce principe

La *monnaie* ne fait pas partie du revenu de la nation, puisqu'elle ne présente aucune nouvelle *valeur* créée; mais les *valeurs* qui composent les revenus se transmettent souvent sous forme de *monnaie*. La *monnaie* est alors le *prix* de la vente qu'on a faite d'un *service productif* ou d'un *produit* dont la *valeur* constituait le revenu. Cette *monnaie*, acquise par un *échange*, est bientôt placée par un autre *échange*, lorsqu'on s'en sert pour acheter les objets de sa *consommation*. Les mêmes écus dans le cours d'une année servent ainsi à payer bien des portions de revenus successivement acquises, mais n'influent en rien sur l'impor-

---

abstrait. Comment la *valeur* entière d'une pièce de toile entre-t-elle dans les revenus de la société? Un cultivateur sème du lin et en fait la récolte. Sur le *prix* qu'il en tire, il paie le loyer du terrain (revenu du *propriétaire*); il paie à ses *ouvriers* et *ouvrières* leurs journées (revenu de leur *industrie*); il se paie à lui-même l'*intérêt* de ses avances (revenu de son *capital*) et ses *profits* (revenu de ses talens industriels). Le lin acheté par un tisserand est fabriqué en toile par lui. Cette toile est vendue à son tour; et son *prix*, outre qu'il rembourse le lin acheté, et par conséquent toutes les portions de revenus que nous venons de signaler, acquitte en outre l'*intérêt* des avances du tisserand (revenu de son *capital*), et ses propres *profits* (revenu de ses talens industriels). S'il a envoyé la pièce de toile à une blanchisserie, cette dépense s'ajoute à son *prix* et fait partie du revenu des *capitaux* et de l'*industrie* du blanchisseur. De toutes manières la *valeur* entière de la pièce de toile a servi à payer des revenus.

La portion même de la *valeur* d'un *produit* qui rétablit ce qu'il y a d'usé dans les machines et les constructions durables, s'acquitte des portions de revenus, en payant les *services productifs* de ceux qui ont fourni les réparations.

Pour avoir le revenu total d'une nation, il faut évaluer non-seulement tous ses *produits* matériels, mais ses *produits immatériels*. Quoique le conseil d'un médecin n'ait point laissé de traces matérielles, sa *valeur* a fait partie du revenu du médecin. Et qu'on ne dise point que c'est le revenu de son malade qu'il a *consommé*; le revenu du malade est le fruit d'une autre *production*. Si le malade est *négociant*, il a échangé une portion du revenu de son commerce contre un *produit* de l'*industrie* du médecin; et ces deux *produits*, dont l'un était immatériel, quoique ayant été *consommés* chacun de leur côté, n'en ont pas moins fait tous les deux partie du revenu de la société.

tance de ces revenus, qui ne se composent réellement que de la *valeur* que chacun retire du *service productif* de ses *fonds*, et qu'il peut *consommer* soit immédiatement, soit à la suite de plusieurs *échanges*. II. 25. 145.

Un particulier, ou un pays, qui *consomment* improductivement tout leur revenu, et qui ne *consomment* ainsi aucune partie de leurs *capitaux*, demeurent, relativement à la *richesse*, dans un état stationnaire.

Ils prospèrent, s'ils ajoutent à leurs *capitaux* une partie de leurs revenus, c'est-à-dire s'ils consacrent une partie de leurs revenus à la *consommation reproductive*.

Ils déclinent si, indépendamment de leurs revenus, ils *consomment* improductivement une partie de leurs *capitaux*. (1)

RICHESSE. Dans sa signification la plus étendue, ce mot désigne les biens que nous possédons et qui peuvent servir à la satisfaction de nos besoins, ou même à la gratification de nos goûts. I. 1. 3.

Les biens également accessibles à tous, dont chacun peut jouir à sa volonté, sans les acquérir ni les épuiser jamais, tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil, nous étant donnés gratuitement par la nature, peuvent être appelés des RICHESSES NATURELLES. Comme elles ne sauraient être ni produites, ni distribuées, ni consommées, elles ne sont pas du ressort de l'économie politique. I. 7. II. 5.

Celles dont l'étude fait l'objet de cette science, se composent des *biens qu'on possède*, ET QUI ONT UNE VALEUR RECONNUE. On peut les nommer RICHESSES SOCIALES,

(1) Le *propriétaire* d'une maison qu'il habite, *consomme* le *service* annuellement rendu par sa maison : s'il ne l'entretient pas, et si en conséquence elle perd chaque année une partie de sa *valeur*, il *consomme* avec le revenu de ce *fonds* une portion du *fonds* lui-même.

parce qu'elles n'existent que parmi les hommes réunis en société. II. 3. 6.

La *valeur* des choses (*valeur* par le moyen de laquelle elles deviennent des richesses sociales) n'est *reconnue*, que lorsqu'elle peut obtenir en *échange* une autre *valeur*. La *valeur* d'une chose est alors égale à celle de toutes les choses qu'on peut obtenir en *échange*. *Valeur reconnue* et *valeur échangeable*, ont une même signification. I. 2. II. 3. 6.

On est riche soit en *produits* déjà créés, soit en *fonds* et en *revenus*. Quand on est riche en *produits*, cette richesse peut être affectée par la hausse ou la baisse de ces *produits* : on est plus riche quand ils haussent; on l'est moins quand ils baissent.

Lorsqu'on est riche en *fonds* et en *revenus*, c'est-à-dire en richesses perpétuellement renaissantes, on est d'autant plus riche que les *produits* sont moins chers. Car toute *valeur* est relative. Celle des *fonds* et des *revenus* est d'autant plus grande, que celle qu'on acquiert avec des *fonds* et des *revenus* est plus petite. (La petite *valeur* des *produits* et leur grande quantité sont un seul et même effet. (1) II. 25.

Le comble de la *richesse* serait de pouvoir se procurer pour rien tout ce qu'on voudrait avoir, comme il arriverait si nos besoins pouvaient tous être satisfaits par des richesses naturelles. II. 45.

---

(1) La baisse d'un *produit* accroît par rapport à ce *produit* en particulier, la *valeur* même du *fonds productif* d'où ce *produit*-là est sorti et du *revenu* dont il fait partie. Le *producteur* d'un *produit* qui a baissé, le donne à meilleur marché parce qu'il lui revient à meilleur marché, [illegible] pas moindre; et jusqu'au point où il est *consommateur* de son propre *produit*, il le paie moins cher, puisqu'il lui revient moins cher.

On serait, au contraire, au comble de la pauvreté, si la *valeur* des choses dont on a besoin, excédait celle des choses qu'on peut donner en échange. (1)

On ne saurait évaluer dans un lieu les richesses d'un autre lieu, par la raison que nulle évaluation ne peut être que la comparaison de la valeur de deux objets qui sont en présence l'un de l'autre. On peut estimer à 700 millions de livres sterling (2) la totalité des revenus de l'Angleterre; on peut, lorsque le cours du change est à 24 fr. pour une livre sterling, dire que 700 millions de livres sterling valent à Paris 16,800,000,000 de francs; mais l'on n'a encore aucune idée de ce que ces 700 millions de livres sterling peuvent acheter en Angleterre. (3) I. 373. II. 26.

On ne peut pas même comparer la quantité d'*utilité* produite dans un pays, avec la quantité produite dans un autre. L'*utilité* que les hommes d'un pays trouvent dans un *produit*, ne peut s'apprécier que par le *prix* qu'ils

---

(1) Ces deux suppositions gratuites n'ont pour but que de faire entendre le raisonnement. Au reste, si les deux suppositions sont inadmissibles prises dans leur généralité, elles se réalisent partiellement dans la baisse que les progrès de l'*industrie* occasionnent dans la *valeur* de certains *produits*, et dans la hausse que les *impôts* causent dans d'autres cas. Dans le voisinage de certaines mines de houille, les débris de ce combustible tombent de valeur au point que, pour en avoir, il ne faut souvent que prendre la peine de les ramasser. Tout le monde dans ces endroits-là est assez riche pour en *consommer*. Dans d'autres endroits, comme sur un navire en mer, la *valeur* d'un verre d'eau peut excéder les facultés des plus riches passagers.

(2) Estimation de Colquhoun.

(3) Il n'en est pas de même quand on évalue la fortune d'une famille dans le pays et au temps où l'on vit : une famille qui a 40 mille francs de *revenu* à Paris, est réellement deux fois aussi riche qu'une famille qui en a vingt dans la même ville, à la même époque, parce que pour 40 mille francs tous les ans, elle peut avoir un logement double en étendue ou en beauté, un nombre double de domestiques, recevoir du monde dans la même proportion, etc.

mettent à ce *produit;* et les *prix* d'un pays ne peuvent s'évaluer dans un autre.

Cela montre qu'on ne peut compter sur aucun résultat positif, en comparant la statistique d'un pays avec celle d'un autre. La comparaison de la richesse de deux nations est la quadrature du cercle de l'économie politique. Il faut se contenter de savoir que la nation chez qui les produits à consommer, sont, en général, le plus abondans par rapport à la population, et où les *produits* se distribuent le mieux en proportion de la part que chacun a prise à la *production,* est celle où l'on est le mieux accommodé, où l'on jouit de plus d'aisance (1). II. 194.

S

SALAIRE. C'est le loyer d'une *faculté industrielle*, ou plus rigoureusement le *prix* de l'achat d'un *service productif* industriel. II. 106.

L'homme industrieux qui reçoit un salaire, cède sa part des *profits industriels* à l'*entrepreneur* qui paie le salaire. Celui-ci gagne ou perd sur le salaire payé, selon que le *profit* résultant du *travail* qu'il achète, est supérieur ou inférieur au salaire.

Le salaire est relativement au *profit industriel*, ce que l'*intérêt* est au *profit du capital;* ce que le *fermage* est au *profit du fonds de terre.*

---

(1) Une nation où les produits ne vont pas à ceux qui produisent, ou n'y vont pas en proportion de la part qu'ils prennent à la *production*, porte en elle-même un germe de déclin, un découragement pour la classe productive, un encouragement à passer de celle-ci dans celle qui dévore. C'est ce qui tue infailliblement tôt ou tard les gouvernemens qui se nourrissent d'abus. On ne sait point encore quelle durée pourrait avoir une société politique, une nation, si elle était bien ordonnée.

SAVANS. Ils concourent à la *production* en faisant connaître les lois et les corps de la nature que les *entrepreneurs d'industrie* font ensuite servir à l'usage de l'homme. I. 41. II. 97.

SERVICES PRODUCTIFS. Ce sont les résultats de l'action, ou si l'on veut du *travail :*

De l'*industrie ;*
Du *capital ;*
Des *agens naturels ;*

} nécessaires pour qu'une *utilité* soit produite. I, 7. 23. 28. 53. II. 7.

Le propriétaire de ces divers *fonds productifs* peut les exploiter pour son compte, ou vendre à d'autres personnes les services qu'on en peut tirer. I. 36. II. 29.

Louer un *fonds productif*, ou vendre le service productif qu'on en peut tirer, c'est la même chose.

Le propriétaire d'un *fonds productif*, l'exploitant pour son compte, le *produit* qu'il en retire, c'est-à-dire la *valeur* des choses produites, l'indemnise de la *valeur* des services productifs qu'il a *consommés*.

S'il vend le service productif d'un *fonds*, celui qui l'achète est un *entrepreneur*. La *valeur* produite est alors au compte de l'*entrepreneur*, et l'indemnise, bien ou mal, de la *valeur* des services productifs qu'il a achetés et *consommés* pour *produire*.

Dans l'*échange* qu'on fait de deux *produits*, on n'échange dans le fait que les services productifs qui ont servi à les créer. Dans cet *échange* chacun cherche à donner le moins de services productifs qu'il peut et à en recevoir davantage ; c'est-à-dire, offre le *produit* qui en a exigé le moins, contre celui qui en a exigé le plus; ce qui dirige les services productifs vers les genres de *production* où il y a le moins de *frais de production* à faire (1). II. 7.

(1) Exemple : L'*utilité* d'un chapeau, combinée avec l'état d'aisance des

La *valeur* de tous les services productifs qu'il faut *consommer* pour former un *produit*, compose les *frais de production* de ce *produit*. II. 10.

Les principaux succès de l'*industrie* sont dus au parti qu'elle sait tirer du service productif des *capitaux* et des *agens naturels* (qui comprennent les *terres*). Le service qu'on peut tirer surtout des *agens naturels* non appropriés (de toutes les lois du monde physique) n'a point de bornes connues. Il dépend de la civilisation et des lumières d'une nation. I. 31. 35.

SPÉCULATEUR, SPÉCULATION. Le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une *marchandise* lorsqu'elle est à bon marché, pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus. Cette dernière opération constitue le *commerce* proprement dit; elle donne une véritable *façon* aux *produits*, leur communique, en les mettant à portée du *consommateur*, une qualité qu'ils n'avaient pas. Le spéculateur n'est d'aucune *utilité*, si ce n'est pourtant de retirer une *marchandise* de la *circulation* lorsqu'elle y est trop abondante, pour l'y reverser lorsqu'elle y est trop rare (1). I. 86.

---

consommateurs de chapeaux, en porte le *prix* à 30 fr. L'*utilité* d'une montre d'argent, dans les mêmes circonstances, en porte également le *prix* à 30 fr. Mais si ce dernier *produit* vient à exiger un peu moins de services productifs, et par conséquent de *frais de production*, une partie des services qui créaient des chapeaux, se portent vers la fabrication des montres; on offre un peu plus des services qui se résolvent en montres, et un peu moins de ceux qui se résolvent en chapeaux.

(1) Elle y est trop abondante lorsque l'avi[illegible] son *prix* nuit à sa *production*; elle y est trop rare lorsque les besoins de la *consommation* la font payer par le *consommateur* à un *prix* qui solde ses *frais de production*

T

TERRES : l'un des *agens naturels* de la *production*. Le service des terres dans l'acte de la *production* est un des *services productifs* auxquels nous devons les *produits*. (Voyez *Fonds de terre*.)

TRAVAIL; action suivie, dirigée vers un but. Le travail est *productif* lorsqu'il procure à une chose quelconque un degré d'*utilité* d'où résulte, pour cette chose, une *valeur* échangeable, ou un accroissement de *valeur*, en retour de quoi on puisse obtenir quelque autre chose. Il est improductif lorsqu'il n'en résulte aucune *valeur*. I. 52.

Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du *savant*; ceux de l'*entrepreneur d'industrie*; ceux de l'*ouvrier*. I. 7. 64.

U

UTILITÉ; c'est, en économie politique, la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son utilité si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on la mette à *prix*. I. 3. 4. II. 5.

Ce *prix* est la mesure de l'utilité qu'elle a au jugement des hommes, de la satisfaction qu'ils retirent de sa *consommation*; car ils ne chercheraient pas à *consommer* cette utilité, si, pour le *prix* dont elle est, ils pouvaient acquérir une utilité qui leur procurât plus de satisfaction. I. 5. II. 9.

L'utilité ainsi entendue est le fondement de la *demande* qui est faite des *produits* et par conséquent de leur *valeur*. Mais la *valeur* ne monte pas à-proportion que l'utilité est grande : elle monte à proportion que la chose est moins

offerte; et elle est d'autant moins offerte que ses *frais de production* sont plus considérables. II. 10.

Il y a une UTILITÉ MÉDIATE et une UTILITÉ IMMÉDIATE. Celle-ci est celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation.

L'utilité médiate est celle des objets qui ont une *valeur* comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat; telle est celle d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné. II. 24.

V

VALEUR DES CHOSES, *valeur échangeable*, *valeur appréciative des choses*. C'est ce qu'une chose vaut; c'est la quantité d'autres choses évaluables qu'on peut obtenir en échange d'elle (1). II. 2.

La valeur de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui en a besoin ou qui la demande; et celui qui la *produit*, ou qui l'offre. II. 3. 16.

Ses deux fondemens sont donc :

1°. L'*utilité* qui détermine la demande qu'on en fait. I. 3. II. 5.

2°. Les *frais* de sa *production* qui bornent l'étendue de sa demande. II. 10.

Lorsque son *utilité* n'élève pas sa valeur au niveau de ses *frais de production*, la chose ne vaut pas ce qu'elle

(1) On sent que l'*échange*, ou la faculté de pouvoir être échangée, est nécessaire pour déterminer la valeur d'une chose. La valeur que le possesseur attacherait à sa chose, serait arbitraire; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un [illegible] cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée pour l'avoir, de donner une autre valeur en *échange*. II. 2.

coûte ; c'est une preuve que les *services productifs* pouvaient être employés pour créer une valeur supérieure à la sienne. Les possesseurs de *fonds productifs*, c'est-à-dire ceux qui disposent de quelques *facultés industrielles*, de quelques *capitaux* ou *fonds de terre*, sont en conséquence perpétuellement occupés à comparer les *frais de production* avec les valeurs produites, ou (ce qui revient au même) à comparer entre elles les valeurs produites ; car les *frais de production* ne sont autre chose que la valeur des *services productifs*, consommés pour donner un produit ; et la valeur d'un *service productif* n'est autre que la valeur du produit qui en sort. Valeur du *produit*, valeur du *service productif*, valeur des *frais de production*, sont donc des valeurs pareilles toutes les fois que les choses sont abandonnées à leur cours naturel. Or, c'est la valeur uniforme de toutes ces choses qui se règle d'après l'offre et la demande, d'après la quantité qu'on peut fournir d'un certain produit, et d'après le besoin qu'on en a. Ce qui, toutes les fois que la liberté existe, dirige toujours la *production* du côté des choses dont le besoin se fait le plus sentir II 7. 12.

Lorsque l'autorité en interdisant de certaines *productions*, ainsi dans le monopoles, augmente artificiellement la valeur d'un *produit*, elle commet une spoliation ; elle s'attribue une partie des *richesses* données à l'homme par la nature des choses ; car ces *richesses naturelles* sont les *utilités* qui ne coûtent rien. I 4. 6.

La valeur des choses appréciée en *monnaie*, est ce qu'on nomme leur *prix*. II. 10.

Pour la fixation de la valeur, voyez les mots : *Besoin, Quantité offerte, Quantité demandée*.

Pour les trois sortes de valeurs qui peuvent entrer dans la valeur d'échange, voyez le mot *Ut*.

Et pour les rapports de *valeurs* entre les *fonds productifs*, les *revenus* et les *produits*, voyez les mots : *Revenu*, *Richesse*.

VALEUR ou VALEURS (au pluriel) se prend quelquefois pour la chose ou les choses évaluables dont on peut disposer, mais en faisant abstraction de la chose, et en ne considérant que sa valeur. C'est ainsi qu'on dit : *Il a déposé des valeurs pour gage de sa dette.*

Quand on prête un *capital*, ce sont toujours des valeurs qu'on prête et non tel ou tel *produit*; car s'il a été prêté en écus, ce ne sont pas les mêmes écus qu'on restitue. Si le *capital* a été prêté en *marchandises*, comme lorsqu'on vend à crédit, ce ne sont pas les mêmes *marchandises* qu'on rend, mais d'autres *marchandises*, ou des écus, pour la même valeur.

Le même mot s'entend aussi des signes représentatifs de choses évaluables, des titres au moyen desquels on peut se les procurer. On a des valeurs en portefeuille, quand on y a des lettres-de-change, des billets de banque, des contrats de rentes, etc.

FIN DE L'ÉPITOME ET DU TOME II.

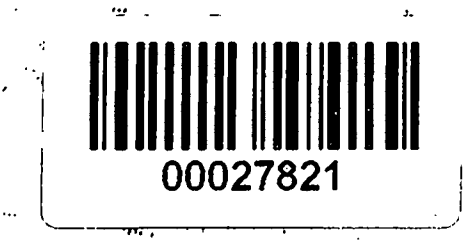
00027821

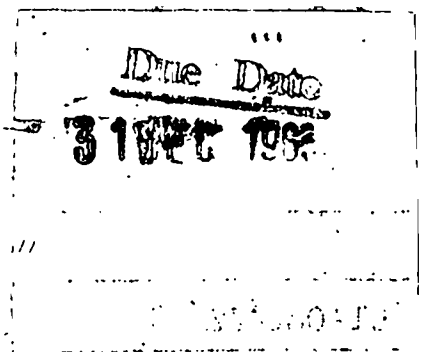

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 28 September, 2015